This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

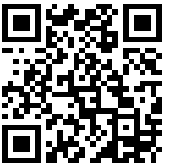

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 053 800

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE,
Sciences, Arts et Belles-Lettres
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

—

(2e Série.)

TOME TROISIÈME.

Année 1842.

ÉVREUX,

JULES ANCELLE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

Juillet 1843.

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

L'article 4 de la décision du 30 janvier 1842, rapportée p. 58 du présent volume, a été modifié dans la séance générale du 29 janvier 1843. Par suite de cette décision nouvelle, il faut supprimer, dans l'article dont il s'agit : 1° les mots suivants du 1er alinéa : *quand le Concours agricole n'aura pas lieu dans sa circonscription ;* — et 2° le 2e alinéa tout entier.

L'ouvrage de *Jourdain Guibelet*, analysé dans l'article de M. Réveillé-Parise (p. 153) est à la Bibliothèque d'Evreux.

P. 245, lig. 24, au lieu de 1451, lisez 1450.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Discours, Rapports, Décisions, Extraits de Procès-verbaux, Listes de Prix.

PAGES.

Discours prononcé par M. Cassen, président de la Société, dans la séance générale du 30 janvier 1842 .. 1

Séance publique tenue à Evreux, le 11 septembre 1842; —Extrait du procès-verbal..... 4

Discours prononcé par M. Cassen dans cette séance 6

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, par M. Ferdinand Bagot, secrétaire de la cinquième section 12

Rapport fait au nom de la Commission centrale des prix et encouragements, par M. Cassen..... 26

Distribution des prix..... 33

Discours prononcé dans la séance publique de la Section générale des Andelys, par M. Molinié..... 37

Prix décernés par cette Section..... 41

Discours prononcé dans la séance publique de la Section générale de Bernay, par M. Le Prévost..... 43

Prix décernés par cette Section..... 46

Prix décernés par la Section générale de Louviers..... 48

Prix décernés par la Section générale de Pont-Audemer. 49

Rapport fait par M. Cassen sur la question de savoir s'il convenait de réduire à un seul les concours agricoles. 50

Décision prise sur cette question, dans la séance générale du 30 janvier 1842..... 58

Concours agricole départemental du Neubourg; —Extrait du procès-verbal..... 59

Digitized by Google

PAGES.

Discours prononcé au Concours agricole du Neubourg, par M. CASSEN..... 61
Prix décernés au Concours agricole du Neubourg..... 68

Travaux divers.

Agriculture.

Des fonctions de la terre et des engrais dans les phénomènes de la végétation, par M. COLOMBEL..... 70
Rapport fait à la Section cantonale de Gisors, sur une proposition de M. *Guesnier* ayant pour objet l'établissement de tribunaux agricoles, par M. COVILLE..... 108
De la tacite réconduction en matière de baux ruraux, d'après le Code civil, par M. ROUGET père..... 115
Usages ruraux de l'arrondissement d'Evreux, relatifs aux pratiques de culture, ainsi qu'aux droits et obligations des fermiers, lors de leur entrée en jouissance et à la cessation de leur bail..... 119
Corrections et additions aux Usages précédents..... 406
Rapport fait par M. CASSEN sur la culture et le rendement du madia sativa et de la spergule géante..... 149

Sciences médicales.

De Jean Huarte et de Jourdain Guibelet, médecin d'Evreux, par M. RÉVEILLÉ-PARISE..... 153
Considérations sur l'extase, par M. DE LASIAUVE..... 168
Examen critique de l'institution des officiers de santé (extrait d'un ouvrage inédit sur l'organisation médicale en France), par LE MÊME..... 183
De quelques médicaments, par M. DEBOURGE..... 198

Économie politique et Statistique.

Notes sur l'état social de l'Egypte, par M. LAUTOUR.... 202
Situation agricole du département de l'Eure, par M. MOREAU DE JONNÈS..... 214

Digitized by Google

Sciences philosophiques et historiques.

PAGES.

Notice sur M. ***Bignon***, par M. Antoine PASSY..... 217

Observations sur l'influence des Normands dans la politique, la législation, les beaux-arts et la littérature en France, par M. CHESNON 239

Recherches sur les sobriquets de ***Drachiers***, ***Bigots*** et ***Bouillieux***, appliqués jadis aux Normands, par M. A. CANEL 252

Des joyeuses coutumes anciennement observées aux entrées et réceptions des Baillis, Gouverneurs et autres personnes de distinction dans la ville d'Evreux, par M. Alph. CHASSANT..... 267

Notes sur des antiquités découvertes dans l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. FOUCHER..... 299

Littérature et Beaux-Arts.

Discours sur *N. Poussin*, par M. RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut..... 307

Les Entomologistes peints par eux-mêmes, par M. A. GUENÉE..... 329

Mlle de Holmiers, épisode de 1793, par M. Ed. CRÉMIEU. 340

Comptes-rendus

De l'*Histoire de Gênes*, de M. E. Vincens, par M. L. FOUCHÉ;—de l'*Annuaire* et de l'*Almanach de l'Eure*, par M. Th. DELHOMME; — de l'*Exposé des principes de la musique*, de M. Bergerre, par M. L. TAVERNIER; — des *Mélanges*, de Mlle Ozenne, de Louviers, par M.*; — du *Mémoire sur les Bibliothèques du département du Nord*, de M. Leglay, par M. CHASSANT; — de l'*Essai sur l'origine et la formation des êtres*, de M. Boucher de Perthes.....372 et s.

Listes diverses.

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs et éditeurs, ou envoyés par le gouvernement..... 409

Digitized by Google

PAGES.

Travaux manuscrits présentés par les auteurs à la Société 416
Dons faits à la Société..... 417
Achats faits par la Société.....419, 422
Publications périodiques auxquelles la Société est abonnée 423
Composition de la Société..... 424
Membres décédés ou démissionnaires..... 438
Sociétés correspondantes 439

—

Recettes et dépenses de l'exercice 1841..... 444
——————— de l'exercice 1842..... 446
Programme de la souscription pour l'érection d'un monument en l'honneur de N. Poussin. 448
——————— du concours ouvert pour un mémoire sur la vie et les travaux de M. de Blosseville 451

—

Planche.

Profil d'un puits antique trouvé dans la côte St-Hélier.. 302

—

Outre son *Recueil* annuel, et en vertu d'une décision prise, en séance générale, le 31 janvier 1841, la Société fait paraître, à des intervalles irréguliers, et adresse seulement à ceux de ses membres qui résident dans le département, un *Bulletin* spécialement consacré à l'agriculture et à l'industrie, pour les communications de nature à être livrées sans retard à la publicité. Elle y insère aussi, quand elle les en juge dignes, les articles déjà publiés par d'antres Sociétés.

Un seul N° (le 3e) de ce Bulletin a paru en 1842; il contient un article intitulé :

Des qualités trop peu connues du trèfle incarnat, nommé vulgairement trèfle rouge; par un Cultivateur des environs d'Evreux, membre de la Société (M. Colombel).

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CASSEN, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE

Du 30 Janvier 1842.

MESSIEURS,

Pour la seconde fois, vos honorables suffrages m'ont appelé à la présidence de la Société. Vous avez fermé les yeux sur les qualités qui me manquent; vous n'avez voulu voir que le zèle et le dévoûment qui m'animent pour les intérêts que vous m'avez confiés.

Je vous remercie de cette bienveillance, Messieurs; mais je n'en sens pas moins combien votre indulgence m'est nécessaire, et je la réclame instamment. Je ne réclame pas avec moins d'insistance votre concours et la collaboration

Digitized by Google

de beaucoup d'entre vous dans la mission honorable que nous avons tous acceptée, de contribuer chacun, dans la limite de ses études de prédilection, aux travaux par lesquels toute Société doit révéler son existence.

Dès à présent, Messieurs, nous devons penser à assurer à M. le Secrétaire perpétuel un résumé riche de faits pour cette séance solennelle où nos concitoyens s'empresseront de venir s'assurer si nous avons justifié notre titre académique. Je désire, Messieurs, que cette année soit plus fertile en travaux que ne l'a été la précédente. J'ai lieu de l'espérer.

Un de nos confrères les plus zélés, M. Hébert, a, dès les premiers jours de ce mois, rédigé, avec le soin et la précision désirables, une série de questions sur l'importante matière des usages ruraux dans les diverses localités de l'arrondissement communal d'Evreux. Une Commission s'occupe en ce moment de transmettre ces questions et de recueillir des réponses catégoriques, qu'elle coordonnera de manière à constater positivement la nature de ces usages. Les quatre Sections du dehors ont terminé ce travail pour ce qui les regarde, et je pense que celle d'Evreux complétera le sien dans le cours de l'été (1).

Une question très-importante sera soumise à votre discussion dans cette séance. Il s'agit de la réduction du nombre des concours agricoles. L'opinion de chacune des Sections des Andelys, Bernay, Louviers et Pont-Audemer, sera mise sous vos yeux; vous entendrez la lecture du rapport de la Commission que vous avez chargée de l'examen de cette question, et vous la résoudrez en approuvant ou en rejetant les conclusions de ce rapport (2).

(1) Voyez ce travail dans le présent volume.
(2) Voyez cette pièce ci-après.

Digitized by Google

Nos collègues des Andelys comptent sur notre zèle et sur celui des membres de toutes les autres Sections pour hâter l'accomplissement du désir qu'ils ont de posséder sur une des places de leur cité la statue du Poussin, leur compatriote. Vous vous associerez tous, je n'en doute pas, Messieurs, à cette haute pensée d'honorer la mémoire d'un peintre aussi justement célèbre; car, je le sais, toute idée noble et patriotique trouve aisément le chemin de vos cœurs, et le Poussin est une de nos gloires nationales. Les persécutions de rivaux médiocres le forcèrent de quitter le sol de la France; sa cendre repose sur les bords du Tibre; restituons son image à sa ville natale, justement fière d'avoir à revendiquer aussi, comme un de ses enfants, l'habile ingénieur qui vient de terminer cette œuvre audacieuse, cette voie sous-fluviale, le *tunnel* de Londres.

Un jour viendra, Messieurs, oui, j'en ai l'espérance, où le voyageur se détournera de sa route pour venir contempler dans la modeste cité les traits de deux hommes de génie qui ont honoré leur siècle, et que le nôtre aura su glorifier.

Telle était aussi la pensée de ce magistrat si bienveillant et si éclairé auquel j'ai l'honneur de succéder dans ce fauteuil (1); car toutes les gloires de notre pays lui étaient chères; sa prospérité était le but de ses travaux et l'objet constant de ses préoccupations. J'interprète sans doute vos sentiments, Messieurs, en vous proposant de voter des remercîments à mon très-honorable prédécesseur. (*Adopté par acclamation.*)

(1) M. De Monicault.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE,

TENUE A ÉVREUX, LE 11 SEPTEMBRE 1842,

Sous la présidence de M. CASSIEN.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

.....

La séance est ouverte, en présence de MM. les Membres du Conseil général et d'un auditoire nombreux, dans l'Amphithéâtre, dont l'intérieur a été décoré beaucoup plus élégamment que les années précédentes. Des draperies tapissent l'estrade, au-devant de laquelle de beaux produits agricoles, offerts par divers cultivateurs, ont été disposés en gerbe, avec un goût parfait, par les soins de M. Beaucantin, directeur du jardin botanique, Membre de la Société.

M. le Président prononce un discours que l'assemblée accueille par de vives marques d'approbation. Ce discours, qui roule en grande partie sur l'éducation à donner aux fils des cultivateurs, se termine par le vœu qu'une chaire d'agriculture soit établie à l'école normale d'Evreux.

M. Ferdinand Bagot, Secrétaire de la 5e Section, chargé cette année du rapport général sur la situation et les travaux de la Société, donne lecture de ce travail.

Le Secrétaire perpétuel lit un piquant article de M. Guenée (de Châteaudun), Membre de la Société, lequel a pour titre : *Les Entomologistes peints par eux-mêmes.*

Le rapport rédigé par la Commission des prix et encouragements, est lu par M. Cheveraux, Secrétaire de la Section d'agriculture.

Digitized by Google

Ces prix sont ensuite distribués conformément au procès-verbal dressé par la Commission.

On voyait sur le bureau un petit métier à tapisserie perfectionné, confectionné par le sieur Adolphe Lemercier, ouvrier à Damville, et par lui offert à la Société.

.....

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CASSEN, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la Séance publique

DU 11 SEPTEMBRE 1842.

Messieurs,

L'influence des Sociétés d'Agriculture sur l'accroissement de la richesse territoriale n'est plus un problème; les divers gouvernements de l'Europe ont reconnu cette vérité; ils en ont rendu témoignage par les encourageantes félicitations qu'ils ont adressées à ces Sociétés, et plus utilement encore en mettant à leur disposition les fonds nécessaires à leurs besoins; partout le zèle de ces compagnies a répondu à ces témoignages de confiance.

La Société libre de l'Eure ne s'est laissé primer par aucune autre dans l'accomplissement des devoirs que lui impose l'importante mission qui lui est confiée. Elle est difficile, cette mission, Messieurs : car le succès dépend de l'exactitude et du zèle soutenu de nombreux collaborateurs, et si la tiédeur s'empare de quelques-uns d'entr'eux, le succès est incomplet.

Quelque pressantes que soient les instances de ceux à qui vous avez confié la direction de vos travaux, si ceux de nos collègues à qui elles sont adressées n'y répondent pas avec célérité, notre but est manqué; il en résulte que leur silence prive certaines parties du territoire de notre département de ces encouragements qui excitent l'émulation et déterminent le progrès.

Digitized by Google

Cette année, l'arrondissement de Pont-Audemer et celui d'Evreux même n'auront qu'une part bien modique de ces palmes que plusieurs agriculteurs de ces arrondissements ont méritées, sans doute, et qu'ils auraient obtenues, si les commissions cantonales avaient signalé leurs noms; espérons qu'à l'avenir nos collègues sentiront combien il importe à la prospérité du pays que toutes les améliorations soient signalées, et, je le dis avec confiance, il en existe dans toutes les parties de ce beau département.

Ces améliorations ne sont pas de périlleux essais qui compromettent la fortune des agriculteurs et surtout l'autorité de la science; non, Messieurs, c'est l'application plus générale des méthodes dont la bonté est désormais à l'abri de toute contestation sérieuse; c'est, avant tout, une part bien plus large donnée à l'étendue des prairies artificielles, un accroissement très-sensible du nombre de bestiaux attachés à la culture, un choix plus attentif de beaux et bons sujets, ensuite plus de soin dans les labours et dans les autres préparations des terres, plus de recherche dans la qualité des semences, plus d'attention dans leur chaulage, plus de rapidité dans la récolte des produits, plus de réflexion chez l'agriculteur, un examen plus sérieux de ce qui se fait autour de lui et ailleurs, moins d'éloignement pour la discussion, moins de dédain pour les nouvelles pratiques, en un mot, un acheminement vers la persuasion.

Vous en conviendrez avec moi, vous qui voyez de près les habitants de la campagne, ces symptômes de régénération se manifestent presque partout; c'est le moment de profiter de cette heureuse disposition des esprits pour faire briller sur tous les points la lumière des saines théories.

Digitized by Google

Nous le ferons, Messieurs, mais nous le ferons avec prudence; nous nous tiendrons en garde contre ces nouvelles découvertes, ces nouvelles inventions, qui n'ont le plus souvent ce titre que parce que l'ignorance le leur donne. « C'est depuis qu'on ne fait plus d'études sérieuses » qu'on fait sans cesse des découvertes, disait récemment » un de nos plus spirituels professeurs (1), et c'est naturel : » car le meilleur moyen d'inventer tout, c'est de n'avoir » rien appris; dans l'ignorance où nous vivons, la pre- » mière idée qui vient frapper l'esprit est une sorte de » révélation; on considère cette idée comme chose qui » n'est venue qu'à soi..... »

Heureux encore, Messieurs, quand nous n'avons affaire qu'à l'ignorance qui s'abuse ! Combien de fois la cupidité n'a-t-elle pas offert au public, sous des noms trompeurs, des substances très-communes, des choses bien connues, dont elle a décuplé le prix par cette fraude honteuse! Et comment s'y soustraire autrement que par une instruction solide ?

Si l'art agricole ne s'est développé dans nos contrées qu'avec une excessive lenteur, c'est que presque jusqu'à nos jours ceux qui ont embrassé cette honorable et pénible carrière, n'avaient pas eux-mêmes, et ont négligé de donner à leurs enfants l'instruction indispensable à leur profession. Le faux calcul d'une sordide avidité portait beaucoup d'entr'eux à préférer aux solides avantages d'une éducation qui préparerait l'avenir de leurs enfants, les légers services et les profits momentanés que ces enfants peuvent leur apporter en les assistant dans leurs travaux, et ils ne leur laissaient ainsi d'autre savoir que leurs pratiques routinières et l'impossibilité d'en sortir;

(1) M. Saint-Marc-Girardin.

Digitized by Google

je le dis avec douleur, beaucoup d'entr'eux savent à peine lire et écrire.

Ne croyez pas, Messieurs, que je réclame pour le fils du laboureur cet enseignement très - développé, en surface du moins si ce n'est en profondeur, dont les fastueux programmes sont sous nos yeux tous les jours. Dieu m'en garde ! je sais combien cet enseignement quasi-encyclopédique produit d'hommes superficiels, qui, sortis une fois de leur sphère, se croyent appelés à de vastes destinées; mais bientôt, ralentis par mille difficultés qu'ils étaient loin de prévoir, ils murmurent contre le siècle et deviennent une cause de péril pour la société.

Non, ce que je demande pour ces hommes qui nous nourrissent, c'est le bienfait de l'instruction professionnelle, joint à l'éducation morale et religieuse, la seule où ils pourront exceller en grand nombre sans danger pour le repos public.

Quelqu'un a dit, je crois, qu'il faut refaire la société par les enfants; c'est par eux aussi qu'il faut refaire l'agriculture.

Que les éléments de l'art agricole et ceux des sciences qui s'y rattachent le plus spécialement soient enseignés, dans les écoles normales, aux élèves qui se destinent à l'état d'instituteurs; ceux-ci reporteront ces notions élémentaires dans nos villages et les enseigneront aux enfants des laboureurs; c'est au village, c'est près du foyer paternel que je voudrais voir donner ces leçons de théorie : celles de pratique ne manqueront jamais dans les fermes.

Au surplus, nos voisins d'outre-Rhin n'ont pas d'autre système : en Prusse et dans plusieurs autres provinces de l'Allemagne, les enfants reçoivent, dans la plupart des

Digitized by Google

villages, cette instruction professionnelle. En visitant ces contrées, tout récemment, un inspecteur des progrès agricoles était surpris de la précision des réponses qu'il obtenait de jeunes paysans allemands, aux questions qu'il leur adressait sur les divers procédés qu'il voyait mettre en usage.

Les écoles spéciales annexées aux *fermes modèles*, qu'il serait plus logique d'appeler des *fermes expérimentales*, car elles n'offrent pas toujours de bons modèles sur tous les points; ces écoles, dis-je, ne sont qu'à la portée d'un petit nombre d'élèves; leur établissement est très-dispendieux, ce qui s'oppose à ce qu'on en multiplie le nombre. Les études y sont plus fortes, et l'enseignement est dirigé plutôt dans le but de créer des professeurs qui s'attacheraient volontiers aux écoles normales primaires, si on leur offrait une rétribution suffisante. M. Le Ministre de l'instruction publique a autorisé dans notre école normale l'établissement d'une chaire de science agricole; il faut se hâter de la pourvoir d'un professeur; nous perdons un temps infini dans la discussion des avantages probables, et des inconvénients possibles des projets les plus utiles, et, pendant ce temps, les jeunes générations dépassent l'âge de l'étude et l'ignorance se perpétue; il n'en sera pas longtemps ainsi, Messieurs; le magistrat éclairé à qui la haute sagesse du Roi a confié l'administration de ce département, met au nombre des intérêts qui réclament le plus instamment sa sollicitude, l'enseignement élémentaire; il favorisera de l'appui de son autorité tutélaire cette adjonction des notions théoriques de la science agricole aux autres parties de l'enseignement primaire. Et vous, Messieurs les Membres du Conseil général, vous qui avez toujours protégé nos travaux, vous dont la présence dans

Digitized by Google

cette enceinte est à la fois pour nous une récompense et un encouragement, si de nouveaux sacrifices étaient nécessaires pour procurer à l'école normale primaire un professeur instruit, la Société ne réclamera pas en vain le secours de vos suffrages : nous en avons pour garant l'intérêt qui vous préoccupe constamment pour toutes les mesures qui tendent à augmenter la prospérité de l'agriculture.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ;

Par M. Ferdinand Bagot,

Secrétaire de la cinquième Section.

MESSIEURS,

Dans un pays et à une époque où des préoccupations exclusives semblent vouloir s'emparer des esprits pour les pousser sans cesse aux discussions orageuses et aux luttes acharnées de la politique, on est heureux de trouver un asile où l'imagination fatiguée de combattre se repose enfin; où chacun, oubliant ses répugnances et ses haines, sans chercher une louange intéressée et sans craindre une satire malveillante, apporte à tous le produit des travaux qu'il a entrepris pour être utile et agréable à tous.

Cet asile est la salle de vos séances. Ici, Messieurs, point d'ambitions à réprimer, point de discordes à prévenir, point de ces affreux soupçons qui détruisent les sympathies et font d'amis dévoués des ennemis irréconciliables. Tous avec les mêmes intentions concourent au même but; et pour connaître les vues de son collègue, chacun des membres de votre Société n'a qu'à descendre dans son cœur: il y trouvera l'amour de l'agriculture, des sciences, des belles-lettres, divines sœurs qui se partagent nos hommages.

L'art de cultiver la terre et de la rendre fertile, l'agri-

Digitized by Google

culture, devait, dans une contrée comme la nôtre, éminemment agricole, être avant tout l'objet de la sollicitude de ceux qui s'intéressaient à la prospérité matérielle comme à la prospérité morale du pays. Mais comment faire comprendre à l'habitant des campagnes que l'agriculture est un art soumis comme tous les autres aux lois du perfectionnement? C'était là autrefois une question sans réponse..

Religieux observateur des coutumes de ses pères, le laboureur étudiait la tradition, et croyait tout savoir quand il l'avait connue. Jamais il ne demandait à la terre plus qu'elle n'avait donné à ses aïeux. Aussi, au milieu du mouvement général de l'intelligence en France, l'agriculture était-elle restée stationnaire. Les chefs-d'œuvre de l'esprit français avaient émerveillé l'univers, des assemblées littéraires perfectionnaient le langage et distribuaient des prix de poésie; des assemblées politiques proclamaient les droits de l'homme, et renversaient les lois anciennes pour tailler dans leurs ruines celles qui nous régissent encore, tandis que les laboureurs, abandonnés à eux-mêmes, sillonnaient péniblement la terre avec des instruments dont le mécanisme grossier remontait à plusieurs siècles. Quelle était la raison de cet immense retard de l'agriculture? L'ignorance, qui engendre la routine.

En effet, ceux qui cultivaient alors la terre, fatigués dès leur enfance à conduire la charrue sur un terrain qui ne devait jamais leur appartenir, doublement asservis par le seigneur dont ils étaient taillables et corvéables, et par le curé auquel ils payaient la dime, n'avaient ni la liberté de penser, ni le temps de s'instruire. Aussi ne possédaient-ils pour ainsi dire qu'un instinct perfectionné. L'intelligence semblait être exclusivement l'attribut de l'habitant des villes, plus riche et surtout plus libre.

Digitized by Google

On ne manquait pourtant pas de traités d'agriculture; plus d'un écrivain s'était exercé sur ce sujet. L'un paraphrasait les *Géorgiques* de Virgile et traduisait Caton; l'autre prétendait renoncer à l'imitation des anciens, et noircissait un in-folio en racontant, comme un système qui devait s'appliquer à tous les terrains, ce qui se faisait dans sa province; plusieurs cependant, mieux instruits, publiaient des conseils utiles. Mais tous manquaient de lecteurs, parce que ceux qui auraient pu profiter de leurs conseils ne savaient pas lire et s'exprimaient dans un langage peu semblable à celui des villes. Doit-on s'étonner dès lors que les traités des Liébault, d'Olivier de Serre, de Pierre de Croiscens, de Louis Liger, de Vinet, et tant d'autres ouvrages destinés à passer de main en main et à instruire une classe aussi nombreuse que celle des laboureurs, soient restés enfouis sous la poussière de quelques bibliothèques?

Cette époque est heusement loin de nous. Grâce aux révolutions qui se sont succédé, le laboureur aujourd'hui possède et s'instruit. Des hommes qui se sont éclairés par la pratique de l'agriculture ont écrit le résultat de leurs études. Les cultivateurs lisent leurs ouvrages, écrits dans un style qu'ils comprennent, et mettant à profit les préceptes qu'ils y trouvent, ils les appliquent ou modifient suivant la nature de leurs terres; puis chacun d'eux fait ses remarques, et les Sociétés d'agriculture, leurs confidentes naturelles, donnent à tous les leçons de l'expérience de quelques-uns.

La Société de l'Eure s'est de tout temps montrée digne de son utile mission. Elle compte parmi ses membres les plus laborieux des agriculteurs qui joignent à une véritable science de leur art des connaissances pratiques remar-

Digitized by Google

quables, et surtout un amour dévoué du bien public. Ceux-là, Messieurs, ne conservent pas, pour les mettre exclusivement en œuvre sur leurs terres, les découvertes qu'ils font. Toujours les premiers à tenter d'utiles innovations, ils gardent le silence sur les pertes qui en ont été la suite, mais au contraire ils veulent que tous puissent jouir des avantages qu'ils en ont tirés. Abnégation de leur intérêt privé, dévoûment pour l'intérêt général, tels sont les sentiments qui les animent. Et c'est là, si je ne me trompe, du véritable patriotisme!

Quant à ceux d'entre nous, Messieurs, que leurs travaux et le genre de leur éducation ont éloignés de l'étude de l'agriculture, qu'ils encouragent de leurs éloges et de leurs remerciments leurs collègues plus heureux! C'est la seule récompense que ceux-ci ambitionnent, la seule d'ailleurs qui soit digne d'eux.

Parmi ceux de nos collègues qui se distinguent par leurs connaissances agricoles, nous devons remarquer M. Colombel, cultivateur des environs d'Evreux, dont la Société a eu souvent à apprécier les efforts et à constater les succès. Le Recueil des travaux de la Société pendant l'année 1841 contient un Mémoire remarquable de M. Colombel, dans lequel il expose *les vices de la méthode ancienne de traiter les fumiers et les avantages d'une méthode nouvelle* qu'il pratique avec fruit. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que l'utilité des engrais a été reconnue: les Romains en étaient tellement convaincus qu'ils avaient élevé des autels au dieu *Fumier*, sous le nom de *Stercus* ou *Stercutus*, et Columelle nous apprend que la boue des égoûts de Rome fut, une année, vendue aux agriculteurs 1,800,000 f. Personne ne conteste plus aujourd'hui ce principe que les engrais sont la base de

Digitized by Google

toute bonne culture, et comme le travail de M. Colombel, véritable traité d'économie rurale, enseigne le moyen de les multiplier et de les rendre meilleurs, c'est dire assez qu'il mérite d'être sérieusement médité par les agriculteurs.

Après les fumiers qui engraissent la terre, la *marne*, qui en facilite la culture et détruit les plantes légumineuses qui en absorberaient les sucs, doit être mise en usage par les laboureurs. Mais ceux-ci ont à prendre quelques précautions : car autant la marne est utile aux terrains qui la réclament, autant elle est nuisible à ceux qui n'en ont pas besoin. M. Dresly, membre de la Société, a accompli la double tâche de démontrer aux cultivateurs les avantages de la marne et de leur indiquer les signes auxquels ils reconnaîtront infailliblement qu'elle est ou n'est pas nécessaire à leurs terrains.

Dans un autre travail, le même auteur dit aux propriétaires de biens ruraux : « Si vous voulez sincèrement le progrès de l'agriculture, prolongez la durée des baux, afin que vos fermiers puissent profiter des améliorations qu'ils feront à vos terres ; bâtissez de vastes greniers, des étables plus vastes encore, afin que de nombreux bestiaux trouvent chez vous asile et nourriture. » A ceux qui nous gouvernent il dit aussi : « Prêtez à l'agriculture le concours d'une protection efficace, favorisez le commerce agricole, soutenez-le contre la concurrence étrangère. La France, riche et fertile, n'a pas besoin de demander sa subsistance aux nations voisines. Faites enfin que l'agriculture n'ait à lutter que contre les intempéries des saisons. »

Oh ! quelle reconnaissance mériterait celui qui trouverait un moyen sûr, sinon de prévenir, au moins de réparer les

Digitized by Google

désastres que le ciel fait chaque année éprouver à l'agriculture!

Après de longs et pénibles travaux, le laboureur a vu jaunir ses moissons, il contemple avec joie la campagne par lui transformée en une vaste mer que rident les vents chauds de l'été. Déjà les moissonneurs sont retenus, demain les épis tomberont sous la faucille, demain il pourra compter les gerbes de sa récolte, qui doit le récompenser de ses labeurs et faire entrer dans sa maison l'abondance et la joie. Mais le ciel, si pur tout à l'heure, s'est couvert de nuages plombés, la clarté du jour disparaît et fait place à une obscurité que ne peuvent percer les rayons du soleil, le vent a cessé de souffler, l'atmosphère est lourde et épaisse; les bestiaux haletants, avertis par leur instinct, se rassemblent en troupeaux serrés comme pour mieux résister à l'orage qui s'apprête. Alors, des flancs déchirés des nuages, l'éclair rapide lance ses feux : le tonnerre roule avec fracas, le vent s'élève et tourbillonne, les nuées se précipitent et se choquent comme deux armées ardentes à se détruire, la terre semble trembler sous l'effort de la tempête. Tout à coup un immense cri de douleur retentit dans la campagne : La grêle!.... La grêle qui tombe du ciel impétueuse, qui frappe avec une égale furie les maisons, les blés, les fruits.... Puis, quand le soleil reparaît radieux sur l'azur du ciel, on ne reconnaît plus la campagne tout à l'heure si riche, maintenant si dévastée. Quel triste spectacle! on ne voit plus partout que des amas de paille hachée, de branches rompues, de fruits écrasés; des torrents boueux qui entraînent à la fois des bestiaux, des arbres, des débris de toute sorte. Et le laboureur pleure sur ses espérances détruites, sur son bonheur perdu. Au lieu des richesses qu'il

Digitized by Google

avait droit d'attendre, la misère viendra s'asseoir à son foyer de famille. Une heure aura suffi pour consommer sa ruine complète, pour changer sa joie en désespoir.

Qui viendra à son secours? les assurances : oui, si la ruine est individuelle ; mais si elle s'étend à toute une contrée, il faudra bien reconnaître leur impuissance à réparer tant de désastres.

M. Legrand fils, membre de la Société, a cherché un remède à ces tristes évènements qui se reproduisent trop souvent. Quelques lignes, écrites par lui sur ce sujet, contiennent le germe d'une grande et belle pensée. Il voudrait que le Gouvernement proposât aux Chambres une loi qui imposerait à chaque possesseur du sol une contribution proportionnée à la richesse et à l'étendue de sa possession, une espèce de centime additionnel qui formerait entre les mains du Gouvernement un fonds de réserve à l'aide duquel on réparerait les pertes que la grêle fait chaque année éprouver aux agriculteurs. Nous attendons de M. Legrand fils qu'il donne à sa pensée les développements qu'elle comporte. Ce sera sans doute le sujet d'un vaste travail de statistique et d'économie politique ; mais nous ne doutons pas du zèle de M. Legrand fils.

Je dois maintenant, Messieurs, vous entretenir d'un grand œuvre depuis longtemps déjà entrepris par la Société, je veux parler de la *Collection des Usages ruraux, relatifs aux droits et obligations des fermiers lors de leur entrée en jouissance et à la cessation de leur bail, dans le département de l'Eure.*

Les Sections des Andelys, de Pont-Audemer, de Bernay et de Louviers ont déjà accompli cette tâche dont l'utilité ne saurait être contestée. En effet, les usages ruraux sont des espèces de lois locales dont l'application ne peut être

Digitized by Google

généralisée, mais qui doivent être aussi religieusement observées dans les contrées où elles existent que celles-là mêmes dont elles tirent leur pouvoir. Le code civil a reconnu les usages ruraux, et les a pris pour ainsi dire sous sa protection. Mais il ne pouvait les indiquer, car ils changent suivant la nature du sol et le caractère des habitants. Le recueil de ces usages dans notre département, recueil qui sera bientôt terminé, est donc un complément nécessaire aux lois générales. Rendons grâce aux hommes laborieux qui ont déjà mis fin à ce travail long et difficile. C'est un service signalé qu'ils ont rendu aux habitants des campagnes soumis à l'observation des usages ruraux et aux magistrats trop souvent chargés de les leur rappeler.

Je termine ici, Messieurs, l'analyse des articles sur l'agriculture que contient votre Recueil. A côté de ces travaux il en est d'autres dont je ne suis pas appelé à vous faire connaître les résultats. Ceux-là, d'ailleurs, seront mieux jugés par les habitants des campagnes que par votre rapporteur, malheureusement trop ignorant des choses qui concernent la culture. Il s'agit des essais faits pour le compte de la Société, sur un terrain loué exprès par elle. L'idée de ces essais, due, si je ne me trompe, à notre honorable Président, est une excellente amélioration dont les effets ne se feront pas attendre. Chaque année, le cultivateur, instruit des doctrines de la Société, les verra mises en pratique, et ne pourra désormais prétexter qu'elles aient manqué de la sanction nécessaire de toute bonne leçon, l'expérience.

Sous le titre général de *Sciences physiques et mathématiques* sont compris quatre articles aussi intéressants qu'utiles. Le premier, de M. Hélie, professeur au Collége, membre de la Société, est consacré à la description et à la

Digitized by Google

démonstration, si je puis m'exprimer ainsi, d'une ingénieuse machine qu'il a inventée, et à l'aide de laquelle on arrive à simplifier tous les calculs possibles qui reposent sur la multiplication et la division.

Les trois autres articles ont été envoyés, l'un par M. de Cologne, et les deux autres par M. Beaulavon jeune. Les recherches de ce dernier sur la composition des ciments romains doivent être encouragées par vous.

La France, comme l'Italie, est couverte d'édifices qui attestent sa grandeur. Les nations voisines imitent les monuments de notre patrie, comme nous avons imité ceux de l'antique reine du monde. Mais tous ces miracles de notre industrie n'auront pas de durée. Nos basiliques du moyen-âge, nos ingénieuses copies de l'art grec et romain, seront admirées de quelques générations; puis le temps renversera ces arcs de triomphe où notre gloire est écrite, ces temples que surmontent les emblèmes de notre religion, tous ces travaux enfin qui ont coûté à nos pères et à nous tant d'or et tant de sang. Hélas! il n'en restera déjà plus pierre sur pierre, quand les constructions romaines, qui, suivant une expression consacrée, semblent faites pour l'éternité, exciteront encore l'admiration des siècles. Quel est donc le motif de cette différence? Ne se sert-on plus maintenant des mêmes matériaux? les règles de l'art de construire ne sont-elles pas les mêmes? Oui sans doute; mais c'est qu'après avoir pris à Rome antique ses lois, ses arts, sa littérature et jusqu'à sa langue, nous lui avons laissé, par mégarde, le secret de la composition des ciments qu'employaient ses architectes. Faisons des vœux pour que M. Beaulavon le retrouve.

Votre Société ne néglige pas les sciences médicales: elle compte parmi ses membres bon nombre de médecins dis-

Digitized by Google

tingués qui veulent bien lui communiquer leurs observations. Parmi les mémoires relatifs à la médecine qui lui ont été envoyés, votre comité de rédaction a distingué ceux de MM. de Lasiauve et Molinié, tous deux membres de la Société. L'un a traité la grande question des *causes de l'aliénation mentale* autant en philosophe qu'en médecin; l'autre a prouvé par des faits, genre de preuve que nous comprenons tous, que la *morve*, cette peste des chevaux, peut se transmettre du cheval à l'homme. Il indique les moyens de s'en garantir; mais quant à la guérison, le docteur Molinié ne peut en prescrire le mode; car jusqu'à présent, chose horrible à penser! la morve chez l'homme s'est toujours terminée par la mort.

Nous devons à la plume de M. Hippolyte Passy un résumé statistique des *changements survenus dans la situation agricole de notre département depuis l'année* 1800. Ce travail est la meilleure réponse à faire à ceux qui doutent encore de la possibilité des progrès de l'agriculture, et c'est en même temps le plus bel éloge de notre Société, dont les constants efforts n'ont pas peu contribué aux succès que M. Hippolyte Passy constate avec une exactitude mathématique. Depuis 1800 jusqu'à 1837, c'est-à-dire dans une période de trente-six ans, les richesses agricoles, grains, fourrages, bestiaux, bêtes de charge et de trait, ont presque doublé, et pourtant le domaine arable du département n'a subi qu'un accroissement peu sensible. Ces résultats, dus au perfectionnement de la culture, sont encourageants pour la Société; c'est elle qui a donné l'impulsion. Qu'elle multiplie ses efforts, et bientôt notre département se placera à côté de ceux qui tiennent le premier rang en agriculture. La statistique de M. Passy est un travail qui vous sera d'un grand secours dans l'accomplis-

Digitized by Google

sement de votre œuvre : car rien n'excite mieux à entreprendre de nouvelles améliorations que le tableau des succès acquis par de premières tentatives. Remercions donc M. Passy de son intéressante communication : elle nous prouve, ce que nous savions déjà, qu'au milieu du tumulte des affaires publiques il sait encore dérober à ses travaux quelques instants pour les consacrer à l'étude, ce repos des esprits élevés.

Les officiers municipaux liront avec fruit un petit traité *des actes de l'état civil*, composé pour eux par M. Gadebled, déjà connu par de bons et utiles travaux.

Un mémoire de M. Meunier, l'honorable directeur de l'École normale de l'Eure, sur un *projet d'établissement d'une école départementale d'agriculture*, se recommande aux méditations de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture, par une clarté et une logique remarquables.

M. Canel a signé un excellent morceau d'histoire locale sur les institutions municipales de la ville de Pont-Audemer. Certes, si chaque ville de France avait pour historien un homme aussi consciencieux et aussi instruit que M. Canel, l'histoire générale de la France, rendue plus facile à écrire, contiendrait la représentation exacte des mœurs du peuple français à toutes les époques et dans toutes les parties du royaume. Quel historien peut jusqu'à présent se flatter d'avoir atteint ce résultat !

Grâce à notre collègue, M. Sauvage, nous avons renouvelé connaissance avec le vieil Hésiode. Son travail, avec une analyse très-curieuse et très-détaillée de la première partie du traité de Kempius sur *le baiser*, forme dans votre Recueil la partie consacrée à l'archéologie.

Cette longue et monotone analyse des travaux de la So-

Digitized by Google

ciété a fatigué sans doute votre attention. Plus d'une fois en m'écoutant vous vous êtes dit, dans votre impatience : « Nous avons lu ou nous lirons le Recueil ; que sert de nous en parler ? nous l'avons jugé déjà, ou nous le jugerons. . . » C'est vrai, Messieurs ; je ne me fais pas illusion sur l'effet que peut produire sur vous la lecture de ce rapport. Mais pourtant, dussé-je encourir votre disgrâce, je me plains de n'avoir pas à prolonger encore votre fatigue, peut-être votre ennui, car j'arrive à la partie littéraire de vos travaux, que je voudrais voir composée d'éléments divers et nombreux. Mais rassurez-vous, Messieurs : quelques mots encore et je me tais. Nos richesses en littérature ne sont malheureusement pas en grand nombre. Sans MM. Canel, Sauvage, Sainte-Beuve et Joliet, de Chartres, nos collègues, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure n'aurait pas le droit de dire qu'elle a accompli la tâche que lui imposait son titre. Encore faut-il reconnaître que l'article de M. Canel, littéraire par sa forme à la fois ingénieuse et plaisante, appartient plus à l'histoire qu'à la littérature ; que l'*Enlèvement d'Europe,* de M. Sauvage, est une traduction en prose élégante, quoique littérale, de la 2e idylle de Moschus, et qu'enfin la *Note sur Moschus, ses traducteurs et ses imitateurs,* dans laquelle M. Sainte-Beuve a déployé une érudition profonde et un talent distingué de bibliographe et d'écrivain, devrait, si elle n'était pas à la suite de la traduction de M. Sauvage, être classée dans l'archéologie.

Votre Société n'a eu cette année qu'un poëte, M. Joliet, de Chartres, membre correspondant. Les *Poésies historiques* de celui-ci sont remarquables par une précision rare qui n'enlève rien à l'harmonie du vers ni à l'élégance de

Digitized by Google

l'expression. M. Joliet écrit l'histoire en vers aussi facilement et aussi exactement qu'un autre l'écrirait en prose. Le mécanisme de la versification n'a pas de secrets pour lui, il se joue des difficultés; les vieux noms gaulois ne l'effraient pas, il les fait entrer dans ses vers avec une adresse si heureuse que jamais le rythme n'en souffre. Pour résumer en un mot mon opinion sur les *Poésies historiques*, je dirai, sans craindre d'être démenti par personne, qu'elles dénotent dans M. Joliet un poëte distingué que la Société doit être heureuse de compter au nombre de ses membres. Si ses vers ne font pas oublier l'absence de certains noms que nous aimions aussi à applaudir, chaque année, dans cette enceinte, au moins ils nous en consolent, et c'est beaucoup.

Maintenant, Messieurs, que la tâche de votre rapporteur est accomplie, jetez avec lui un regard en arrière. Le passé n'offre à la Société que des sujets de joie : les progrès qu'elle a fait faire à l'agriculture, l'asile qu'elle a ouvert aux sciences et aux lettres, sont autant de titres qui lui méritent la reconnaissance publique. Le présent doit éveiller en elle de douces et légitimes espérances. Le nombre de ses membres augmente chaque année, son utilité et son influence se révèlent de plus en plus, ses relations avec les autres sociétés départementales se multiplient, elle reçoit de nombreux envois d'objets propres à grossir ses collections et qui lui sont adressés comme au foyer des connaissances du département. Que la Société se réjouisse donc de son passé et de son présent. Mais qu'elle ne s'arrête pas, il lui reste encore beaucoup à faire : l'agriculture est loin du degré de perfection qu'elle atteindra plus tard dans notre département : les sciences ont besoin d'y être plus répandues : les lettres y manquent d'une impulsion vi-

Digitized by Google

goureuse qui les empêche de suivre le mouvement de décadence qui menace de les entraîner.

Encouragés par les résultats acquis et par l'espoir de ceux à venir, travaillons donc, Messieurs, chacun dans notre sphère, à la prospérité de la Société. S'il ne lui est pas donné de prendre les devants dans cet admirable concours des intelligences qui tend sans cesse à augmenter la masse des connaissances humaines, qu'au moins elle y atteigne un rang honorable et s'y maintienne, et que chacun de nous puisse être fier un jour de publier qu'il est membre de la Société de l'Eure.

Digitized by Google

RAPPORT

DE LA COMMISSION CENTRALE

DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS.

(M. CASSEN, Rapporteur.)

MESSIEURS,

Quatre candidats ont été proposés cette année pour concurrents au prix départemental d'agriculture perfectionnée.

Ce sont :

MM. Louis-Edouard *Renard*, fermier à Fours, pour la Section des Andelys;

Joseph *Robillard*, fermier à Bouffey, près Bernay, pour la Section de Bernay;

Adolphe *Tillard*, propriétaire et fermier à la Commanderie, pour celle d'Evreux;

Et *Levavasseur*, fermier à Tostes, pour celle de Louviers.

La section de Pont-Audemer a fait défaut.

Une Commission de quatre membres s'est rendue successivement sur les exploitations de ces quatre concurrents: elle a mis sous les yeux de la Commission centrale, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, un rapport circonstancié des résultats de l'examen très-approfondi de chacune des fermes visitées. Il résulte de ce rapport qu'elle pense que MM. Robillard, de Bernay, et Lavavasseur, de Tostes, n'ont pas assez complètement satisfait aux conditions du programme formulé par l'art. 1^er^ de l'arrêté de M. le Préfet

Digitized by Google

du 25 mars dernier, pour être placés sur la même ligne que MM. Renard et Tillard.

Après avoir ainsi procédé par voie d'exclusion, les commissaires ont pensé que ces deux cultivateurs, MM. Renard et Tillard, avaient, chacun par des moyens différents il est vrai, rempli les conditions de ce programme. Ils se sont attachés à mettre en parallèle la nature de leurs progrès, l'importance des sacrifices qu'ils se sont imposés pour les obtenir, les industries spéciales auxquelles ils se livrent, la nature de l'assolement de leurs terres, l'étendue des prairies artificielles créées sur leurs fermes, l'importance et la beauté des produits récoltés, la proportion du nombre des animaux attachés à l'exploitation, comparativement au nombre d'hectares de terre, la force et la beauté des attelages, la supériorité des troupeaux de vaches et de moutons, la finesse relative des toisons, enfin les soins donnés à l'amélioration des autres espèces d'animaux de la basse-cour.

Sur toutes ces parties de l'économie rurale, les commissaires ont signalé une similitude de perfection qui ne leur a pas permis de se prononcer d'une manière positive sur le rang de ces deux concurrents; ils ont préféré s'en rapporter aux lumières de la Commission centrale, lui dire : « Voilà exactement ce que nous avons vu; nous sommes dans un grand embarras : examinez, pesez toutes les considérations, et que le jury tranche la difficulté par un scrutin. »

C'est ce qui a été fait, Messieurs; après un mûr examen de ce rapport, après avoir entendu les explications données par les délégués à la visite, à la suite d'une discussion vive et loyale, la Commission centrale s'est formée en jury.

M. le Président a proposé de désigner par la voie du scrutin celui des deux concurrents à qui le prix d'honneur

Digitized by Google

serait décerné. Sur 13 membres composant la Commission, 9 étaient présents; l'un d'eux, M. Renard, de Melleville, parent d'un des concurrents, s'est retiré. Le jury est resté composé de 8 membres. Le vote a donné à M. Renard, de Fours, la préférence, à l'unanimité.

Vous avez droit, Messieurs, le public a droit aussi de connaître les motifs sur lesquels s'est appuyée la décision du jury. Il a considéré qu'il résultait du rapport qu'on remarque dans l'exploitation de M. Renard un ensemble plus parfait dans toutes ses opérations; plus d'uniformité dans la composition des attelages, de la vacherie et des bêtes à laine; qu'il est privé de quelques avantages dont jouit son compétiteur; que M. Tillard, propriétaire de la majeure partie des terres qu'il exploite, peut se livrer avec moins de danger à des spéculations que la position de simple fermier ne permet pas à M. Renard; qu'outre la ferme de la Commanderie, M. Tillard jouit d'une vaste prairie arrosée par la rivière de Risle à Grosley, près Beaumont: qu'elle lui procure l'avantage de pouvoir élever un grand nombre de bestiaux, ce qui lui donne sur son compétiteur la facilité de présenter plus d'une tête de gros bétail pour chaque hectare de terre, et l'aide puissamment dans une industrie de relai d'une diligence de Paris à Caen et d'un roulage pour les provinces méridionales de la France. Enfin, son industrie d'éleveur est déjà récompensée par les primes qui lui sont souvent décernées, soit dans les concours agricoles, soit à l'époque des foires de Bernay, du Neubourg et de Pont-Audemer. On a même signalé que cette année M. Tillard a touché 700 f. pour quatre primes qui lui ont été décernées dans ces réunions (1).

Ces raisons devaient faire pencher la balance en faveur

(1) Voir ci-après le Concours agricole départemental du 5 juin 1842.

Digitized by Google

de M. Renard, qui n'a d'autre industrie que la culture de sa ferme. Mais le jury a trouvé un motif plus déterminant dans les conditions du programme. L'art. 1er porte : « A mérite égal, le fermier sera préféré au propriétaire, » et ce dernier aux exploitants dont l'agriculture ne serait » pas la base principale. »

Le jury a fait l'application de cet article en décernant le prix d'honneur à M. Renard, de Fours.

Cependant la Commission se fait un devoir de rendre justice au mérite de M. Tillard comme agriculteur, et de reconnaître combien son industrie d'éleveur est utile au pays, puisqu'il sort tous les ans de ses écuries de beaux étalons de la race percheronne qui améliorent l'espèce des chevaux de trait dans nos campagnes. Elle a vivement regretté de n'avoir pas un second prix à sa disposition. Elle manifeste le vœu qu'une mention très-honorable, toute spéciale, soit accordée à M. Tillard, avec rappel du premier prix d'arrondissement, qui lui a été décerné en 1841 par la Section d'Evreux.

Aucun candidat ne s'étant présenté pour les deux prix de l'arrondissement d'Evreux, je passe, Messieurs, aux prix spéciaux.

M. Colombel, de Claville, a seul concouru pour l'établissement d'appareils propres à confectionner des fumiers. Des commissaires ont été délégués pour visiter celui de M. Colombel. Leur rapport établit qu'il a complètement satisfait aux conditions du programme, et il conclut à ce que la médaille soit décernée à cet agriculteur. Le jury a ratifié à l'unanimité ces conclusions. Il a basé sa détermination sur la nécessité d'encourager les cultivateurs à imiter l'appareil simple exécuté par M. Colombel, chez lequel chacun pourra s'assurer qu'il lui sera facile d'en

Digitized by Google

faire un semblable, presque sans frais. Une considération secondaire n'a pas été sans influence sur la détermination du jury : depuis beaucoup d'années, M. Colombel s'est livré avec persévérance à l'étude de la culture des plantes nouvelles, dont il est parvenu à améliorer les espèces, et il s'est attaché surtout à obtenir des plus beaux sujets des graines qu'il a livrées au public à des prix modérés. Enfin, Messieurs, aucun de vous n'ignore qu'il a publié, sur diverses parties de l'économie rurale, des observations intéressantes, fruit de ses études, et qu'elles ont été accueillies avec une faveur méritée. Il a paru juste à la Commission centrale de saisir cette circonstance pour offrir à cet agriculteur une récompense honorable de ses travaux.

Dès l'année passée, la Section de Pont-Audemer avait signalé à la Commission centrale les belles plantations de bois faites sur les crêtes des collines d'Appetot, canton de Montfort-sur-Risle. Cet important reboisement a été continué cet hiver sur une étendue de près de 20 hectares. Les commissaires ont constaté que les plantations de 1840 ont prospéré, et que celles de 1841 promettaient un pareil succès.

M. Lebœuf d'Osmoy, qui fait faire ces reboisements, n'a pas pu obtenir le prix, l'an passé, parce que des travaux de ce genre, sur une plus vaste étendue, avaient été faits à Glisolles, et qu'il ne s'est trouvé qu'au second rang. Il avait obtenu une mention honorable et la Commission manifestait le désir de retrouver M. d'Osmoy sur la liste des concurrents en 1842. Il a répondu à cet appel de la manière la plus satisfaisante; et malgré qu'il n'ait pas eu de concurrent cette année, le jury, à la majorité des suffrages, lui a décerné la médaille énoncée au § 5 de l'art. 3 de

Digitized by Google

l'arrêté précité. Il a motivé sa décision sur l'utilité générale qui résultera de ce reboisement, sur la nécessité d'encourager ces travaux difficiles et dispendieux et d'exciter ainsi l'émulation des propriétaires de terrains vagues qui ne peuvent être utilisés autrement. Ici se termine, Messieurs, la partie de ce rapport, qui concerne les prix décernés à titre d'encouragement aux progrès agricoles.

La Commission centrale s'est livrée à l'examen des certificats adressés par quarante-trois domestiques ruraux. Sur dix-huit *charretiers*, trois présentent de très-anciens services :

François *Prévost*, de Valailles..... 49 ans.
Jean *Vassal*, de Roman..... 49
Noël *Hue*, de Fontaine-la-Louvet..... 45

Mais le certificat délivré à ce dernier contient l'énonciation de faits si honorables pour lui, que la Commission n'a pas balancé à lui donner la préférence sur ses deux concurrents. En effet, son maître, M. Lailler, de Fontaine-la-Louvet, rend le compte le plus satisfaisant de la conduite, de l'intelligence et de la probité de ce charretier, auquel il confie l'administration d'une ferme où il le remplace entièrement. M. Lailler déclare qu'à l'époque où son père lui fut enlevé, Hue était seul dépositaire d'un secret important. Il s'agissait du gisement sous terre d'un dépôt assez considérable d'argent, qu'il aurait pu s'approprier impunément; il s'empressa de découvrir à son jeune maître l'endroit où ce dépôt avait été placé. Ce trait de fidélité, dont l'exactitude est certifiée par M. Boisrioult, qui était alors maire du pays, a déterminé la Commission à décerner le prix de département à Noël Hue, de Fontaine-la-Louvet.

Six *bergers* ont produit des certificats de services fort anciens.

Digitized by Google

Toussaint *Brochard* sert M. Rouget, cultivateur à Chauvincourt, depuis trente-huit ans : c'est lui qui recevra le prix de département.

Parmi les *valets de ferme* qui ont justifié de longs et honorables services, François *Cauchoix*, homme de cour depuis cinquante-six ans chez M. Legendre, cultivateur à Porte-Joie, a mérité la récompense que la Commission lui décerne.

Sur treize *servantes de ferme*, Louise *Bénard*, âgée de 65 ans, est depuis cinquante-cinq ans au service de M. Leduc, fermier à la Madeleine-de-Nonancourt : c'est sur elle que s'est fixé le choix de la Commission pour le prix de département.

Quant aux prix particuliers à l'arrondissement d'Evreux, ils sont accordés à ceux des domestiques ruraux dont les noms suivent :

Jacques *Lemaître*, charretier chez M. Duval, à Saint-André, depuis vingt-neuf ans;

Jacques-Parfait *Renault*, berger chez M. Lebœuf, de Panlatte, depuis trente-sept ans;

Enfin, Marie-Anne *Leroy*, servante chez M. Lesage, de Conches, depuis quarante-deux ans.

Que les récompenses qu'ils vont recevoir ici soient pour eux une preuve de la sympathie qu'inspirent leur vie laborieuse, leur probité et leur fidélité pour leurs maîtres !

Plusieurs élèves des *cours publics* professés sous les auspices de la Société, ont été examinés par deux Commissions spéciales. La lecture de la liste des lauréats vous fera connaître, Messieurs, ceux qui ont été jugés dignes des prix qu'ils vont recevoir.

—

Digitized by Google

DISTRIBUTION DES PRIX.

ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE.

Agriculture perfectionnée.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix unique : M. Louis-Edouard Renard, de Fours [Andelys]. (Médaille d'or de 500 francs.)

Mention très-honorable et spéciale, avec rappel du prix d'arrondissement obtenu en 1841 : M. Adolphe Tillard, de la Commanderie [Evreux].

Mentions honorables : MM. Joseph Robillard, de Bouffay [Bernay], et Levavasseur, de Tostes [Louviers].

PRIX DES ARRONDISSEMENTS.

Il n'y a pas eu de prix pour l'arrondissement d'Evreux, M. Tillard, qui était le seul concurrent de cet arrondissement, ayant obtenu le prix en 1841.

Les prix des autres arrondissements ont été, pour la première fois cette année, et en vertu d'une décision du 30 janvier 1842, qui sera rapportée plus loin, décernés dans des séances publiques que les Sections générales ont tenues dans leurs chefs-lieux respectifs. On trouvera ci-après les listes séparées des lauréats de toute espèce couronnés dans chacune de ces séances.

Fosses à fumier.

[CONCOURS DÉPARTEMENTAL.]

Prix unique : M. Colombel, de Claville [Evreux]. (Médaille d'or de 300 francs.)

Digitized by Google

Plantation de Bois.

[CONCOURS DÉPARTEMENTAL.]

Prix unique : M. Leboeuf d'Osmoi, d'Appetot [Pont-Audemer]. (Médaille d'or de 200 francs.)

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Noël-Alexis *Hue*, pour 45 ans d'excellent service chez M. Lailler, à Fontaine-la-Louvet [Bernay]. (100 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable, avec rappel du prix d'arrondissement obtenu en 1840 : Jean-Baptiste-Parfait *Prévost*, pour 49 ans de service chez M. Jardin, à Valailles [Bernay].

2e Mention honorable, avec rappel du prix d'arrondissement obtenu en 1836 : Jean *Vassal*, pour 49 ans de service chez M. Fouquet, à Roman [Evreux].

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Prix : Jacques *Lemaître*, pour 29 ans de service chez M. Charles Duval, à Saint-André. (60 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Amant-Desiré *Thierry*, pour 25 ans de service chez M. Bucaille, à la Vieille-Lyre.

2e Mention honorable : Pierre *Mahay*, pour 24 ans de service chez M. Michel Buzot, à Courteilles.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Toussaint *Brochard*, pour 38 ans de service chez M. Rouget, à Chauvincourt [Andelys]. (100 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Jacques-Parfait *Renault*, pour 37 ans de service chez M. Pierre Lebœuf, à Panlatte [Evreux].

Digitized by Google

2e Mention honorable : Thomas *Gaumont*, pour 35 ans de service chez M. Edouard Béguin, à Heubécourt [Andelys].

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Prix : Jacques-Parfait *Renault*, déjà nommé. (60 francs et une médaille d'argent.)

Mention honorable unique : Philippe *Mouton*, pour 25 ans de service chez M. Auguste Allorge, à Saint-Chéron.

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : François *Cauchoix*, pour 56 ans de service chez M. Legendre, à Portejoie [Louviers]. (60 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable ; Pierre-Jean *Dubus*, pour 45 ans de service chez M. Louis Gueroult, à Capelle-les-Grands [Bernay].

2e Mention honorable : François *Thézard*, pour 38 ans de service chez M. Renard, à Gaillon [Louviers].

SERVANTES DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Louise *Bénard*, pour 55 ans de service chez M. Jean Leduc, à la Madeleine-de-Nonancourt [Evreux]. (60 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Marie-Madeleine *Périer*, pour 47 ans de service chez M. Pierre-Amant Duclos, à Saint-Cyr-de-Salerne [Bernay].

2e Mention honorable : Elisabeth *Dupont*, pour 47 ans de service chez M. Maurice Picard, à Gadencourt [Evreux].

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Prix : Marie-Anne *Leroy*, pour 42 ans de service chez la dame Lesage, à Conches. (40 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Marie *Thibouville*, pour 20 ans de service chez M. Jacques Vaurabourg, aux Baux-de-Breteuil.

2e Mention honorable : Marie-Louise *Poret*, pour 19 ans de service chez M. Dupuis, à Avrilly.

Digitized by Google

COURS PUBLLICS ET GRATUITS

PROFESSÉS SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ,

A L'AMPHITHÉATRE D'ÉVREUX.

Cours de Physique,

Professé par M. Hélie.

1er Prix : *Dupray*, de Broglie [Bernay]. (Une médaille d'argent.)

2e Prix : *Carville*, de Gaillon [Louviers]. (Une médaille de bronze.)

1re Mention honorable : *Ledanois*, de Vernon [Evreux].

2e Mention honorable : *Lécailler*, d'Elbeuf.

Cours de Dessin,

Professé par M. Massot.

1re SECTION. — TÊTE D'APRÈS LE PLATRE.

Prix unique : Gustave *Leclair*, d'Evreux. (Une Médaille d'argent.)

1re Mention honorable, avec rappel du prix obtenu en 1841 : E. *Leclair*, d'Evreux.

2e Mention honorable : *D'Haranger*, d'Evreux.

3e Mention honorable : *Dubourdonné*, d'Evreux.

IIe SECTION. — ORNEMENT D'APRÈS LE PLATRE.

1er Prix : Pierre *Vérel*, d'Evreux. (Une médaille d'argent.)

2e Prix : Adrien *Lavollée*, dit *Poignant*, d'Evreux. (Une médaille de bronze.)

Cours d'Horticulture,

Professé par M. Beaucantin.

TAILLE DES ARBRES A FRUIT.

Prix unique : Célestin *Fortin*, garçon jardinier à Evreux. (Une médaille d'argent.)

Mention honorable, avec rappel du prix obtenu en 1841 : *Duhamel*, d'Evreux.

Digitized by Google

SÉANCES PUBLIQUES

TENUES PAR LES SECTIONS GÉNÉRALES

Au Chef-lieu de chaque Arrondissement.

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

Séance du 4 Septembre 1842.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. **MOLINIÉ**, DOCTEUR EN MÉDECINE,
Membre de la Société,

AVANT LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX.

MESSIEURS,

Depuis la fondation de votre Société, vous avez décerné tous les ans des prix aux domestiques les plus intelligents, les plus probes et les plus dévoués.

Dirigés par une noble pensée, vous avez voulu que le jour de la récompense fût un jour d'égalité. Vous avez réuni le maître et le serviteur, afin de leur rendre en même-temps un honneur qu'ensemble ils ont mérité.

Cette distinction accordée aux domestiques jugés les meilleurs, est un dédommagement, je dirais presque une réparation due pour des souffrances passées, et supportées presque toujours avec courage par une classe entière de la société.

Digitized by Google

Vous savez tous, Messieurs, ce qu'était la domesticité dans d'autres temps. La force faisait la loi, la faiblesse la subissait. L'oppresseur commandait sans pitié, et l'opprimé obéissait en silence; il portait un joug qu'il ne croyait pas pouvoir secouer. Pour lui, point de repos, point de joies de famille, pas d'espoir en l'avenir. Pour lui, pas de patrie, car on ne lui accordait aucun droit, pas même celui de se plaindre. Esclave en naissant, il mourait esclave : telle était sa destinée; destinée déplorable et indigne de l'homme.

A mesure que l'humanité s'éclairait, il s'opéra des changements dans les idées et dans les mœurs ; des révolutions politiques s'accomplirent, et l'égalité en droit fut décrétée. Chacun fut libre d'accorder ou de refuser ses services à son semblable. De là, date une ère nouvelle pour la domesticité.

En reconnaissant tous les hommes égaux en droit, on ne put pas faire qu'ils fussent égaux en force et en intelligence. Les différences individuelles dont ils sont susceptibles sous ce double rapport, ont dû amener naturellement et entretenir parmi eux l'inégalité des conditions. C'est un résultat inévitable de toute civilisation, et que ne pourront jamais faire disparaître entièrement les gouvernements les plus philanthropes. Mais ce qu'il était important d'obtenir par une déclaration de droits, c'est que la puissance et la possession ne fussent pas immobilisées à toujours dans les mêmes mains. Il était juste, il était humain de laisser à ceux qui se consacrent au service de leurs semblables, l'espoir d'acquérir un jour et de posséder à leur tour. Cet avenir, quelqu'éloigné, quelqu'incertain qu'il soit, est, pour celui qui travaille, l'encouragement le plus efficace et le but vers lequel il tourne tous ses efforts.

Digitized by Google

Le désir si naturel chez le domestique de parvenir à une position moins dépendante, ses espérances, qui sont si souvent déçues, ne peuvent pas nuire aux intérêts du maître. Il y a entre eux communauté de travail, communauté de profit, et l'un ne peut pas prospérer sans l'autre. Ceci est vrai surtout pour les domestiques de ferme, les seuls dont il soit question ici. C'est ainsi que l'intérêt commun, succédant à la force et à l'arbitraire, est venu régler les rapports réciproques des maîtres et des serviteurs.

Considérée sous ce rapport, la domesticité rurale est une véritable association dont les conditions sont librement débattues par les parties, et librement acceptées par elles.

Lorsque le domestique loue ses services, il connaît toute l'étendue de ses engagements, et il doit les remplir sans réserve. Fidélité, dévoûment, telles devront être les règles de sa conduite.

S'il travaille moins qu'il ne peut, ou plus mal qu'il ne sait, il manque à ses conventions et mérite un blâme sévère.

En retour de la fidélité et du travail qu'ils sont en droit d'exiger, les maîtres devront montrer de la bienveillance et de la douceur dans le commandement. Avec de la droiture dans leurs intentions, de la mesure et de la justice dans leurs reproches, ils éviteront des mécontentements qu'ils ne manqueraient pas de soulever par une rigueur excessive ou des prétentions exagérées. En cherchant à se concilier l'estime et l'affection de ceux qui les servent, ils se trouveront dans les meilleures conditions pour faire le bien. Leur parole sera écoutée avec respect, surtout si aux conseils ils ajoutent l'autorité de l'exemple. C'est un langage d'action souvent nécessaire pour des intelligences

Digitized by Google

incultes qui ne peuvent juger de la valeur d'un précepte que par ses applications. Que les maîtres soient donc loyaux et honnêtes, et il leur sera plus facile de faire germer et développer dans le cœur de ceux qui les entourent, les principes d'honneur et de probité sans lesquels il n'y a, dans toute société, rien de fixe et de durable.

Telles sont, Messieurs, les obligations réciproques des maîtres et des domestiques; en s'y conformant scrupuleusement, les uns et les autres obtiendront pour récompense de leurs efforts communs, tranquillité, profit et considération.

Fidèles à votre passé, vous avez apporté dans l'appréciation des services rendus, l'impartialité la plus rigoureuse. Ce n'est qu'après un mûr examen et sur des renseignements précis et certains que vous avez fixé votre jugement.

Digitized by Google

PRIX DÉCERNÉS

PAR LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

Dans sa Séance publique

DU 4 SEPTEMBRE 1842.

Agriculture perfectionnée.

1er Prix : M. Eugène LEFEBVRE, de Gaillardbois, ferme de Brémule. (Médaille d'or de 150 francs.)

2e Prix : M. Pierre-Marie METTAIS, d'Harquency, ferme de Bourgoult. (Médaille d'or de 100 francs.)

1re Mention honorable : M. Charles *Dévé*, de Dangu.

2e Mention honorable : M. Michel *Lainay*, de Gaillardbois.

Prix pour les plus beaux Bestiaux.

CHEVAUX.

Une médaille d'or à M. *Beudon*, de Tourny, pour un cheval entier bai-brun.

TAUREAUX.

Une médaille d'or à M. *Lainay*, ci-dessus nommé, pour un taureau.

BÉLIERS.

Une médaille de bronze à M. *Coutil*, de Villers-sur-Andelys.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Dominique *Damien*, pour 35 ans de service chez M. Canu, à Villerest. (60 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Jean-Charles *Goulet*, pour 32 ans de service chez M. Bertaut, à Forêt-la-Folie.

2e Mention honorable : François-Napoléon *Angrand*, pour 30 ans de service chez M. Boullenger, à Fleury-la-Forêt.

Digitized by Google

BERGERS.

Prix : Louis *Chérence*, pour 31 ans de service chez M. Bertaut, à Forêt-la-Folie. (60 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Barnabé *Emond*, pour 28 ans de service chez M. Mettais, à Harquency.

2e Mention honorable : Charles-Antoine *Favière*, pour 15 ans de service chez M. Saintard, à Civières.

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Ferdinand *Lecomte*, pour 31 ans de service chez M. Rouget, à Chauvincourt. (40 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Desiré-Trinité *Delatour*, pour 25 ans de service chez M. Houel, à Andely.

2e Mention honorable : Pierre-François Desiré *Vierrey*, pour 14 ans de service chez M. Dumont, à Bouafles.

VACHÈRES.

Prix : Angélique *Amette*, pour 47 ans de service chez M. Canu, à Senneville. (40 francs et une médaille d'argent.)

SERVANTES DE FERME.

Prix : Marie-Madeleine *Bouquet*, pour 23 ans de service chez M. Dumont, à Bouafles. (40 francs et une médaille d'argent.)

1re mention honorable : Thérèse-Elisabeth *Graverend*, pour 22 ans de service chez M. Tardif, au Mesnil-sur-Perruel.

2e Mention honorable : Thérèse *Lebas*, pour 17 ans de service chez M. Rouget, à Chauvincourt.

Digitized by Google

SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

Séance publique du 29 Septembre 1842.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. AUGUSTE LE PRÉVOST,

Député, Membre de la Société.

MESSIEURS,

Au milieu des spectacles affligeants que nous présentent les débats des cours d'assises et des tribunaux correctionnels, au milieu du retentissement indéfini que procurent à ces déplorables drames des journaux qu'on pourrait appeler à trop juste titre les annales du crime; lorsqu'on entend répéter partout ces désolantes prédictions d'après lesquelles la société marcherait par une pente irrésistible vers une démoralisation complète, l'homme de bien finirait par s'exagérer le mal, maudire le présent et désespérer de l'avenir, si la proclamation faite à haute voix des bonnes actions, des dévoûments soutenus, des services longs et intelligents qui s'accomplissent sans bruit autour de lui, ne venait de temps en temps réveiller ses espérances et ranimer son courage. Cependant la recherche de ces bonnes œuvres est difficile, Messieurs. L'homme de bien s'enveloppe de sa pudeur avec autant de soin que le méchant se cache dans l'ombre. Il faut pour pénétrer ces mystères de la vertu, de la fidélité, du dévoûment, que vous allez couronner, les explorer avec une activité sans relâche,

Digitized by Google

avec une surveillance qui se porte sur tous les points du territoire, qui scrute jusque dans l'intérieur des ménages, jusque dans le secret des familles.

Telle est, Messieurs, la noble et difficile mission qu'à la voix d'un bienfaiteur de l'humanité l'Académie française a d'abord embrassée, à laquelle se sont vouées à son exemple les Sociétés scientifiques locales, et que la Société libre de l'Eure poursuit avec un soin religieux. Destinées à propager, à populariser autour d'elles la connaissance et l'amour de tout ce qui est utile, de tout ce qui est bon, de tout ce qui est beau, cette mission rentrait en effet naturellement dans les attributions de ces sociétés, et elles s'en sont emparées avec empressement, elles ont senti qu'elles ne pouvaient rendre un plus grand service au pays. Qu'y a-t-il en effet de plus propre à inspirer toutes les généreuses pensées, toutes les actions recommandables, tous les secrets dévoûments, que l'exemple de ces longs et fidèles services, accomplis dans l'ombre du foyer domestique, au sein des pénibles travaux de l'agriculture, des privations et des souffrances de la vie rurale! Car il ne faut pas se faire d'illusion à ce sujet, Messieurs; nos riches plaines, nos verdoyantes vallées sont magnifiques à contempler pour le voyageur; mais le laboureur qui y dirige la charrue, la fille de basse-cour et le berger qui en soignent les animaux domestiques, sont tour à tour brûlés des feux de la canicule, inondés par la pluie ou glacés par le souffle des hivers. La vie des champs, qui semble une fête à l'habitant des villes, trompé par de poétiques rêves, est au contraire un état de guerre continuel contre les éléments, contre les fatigues, contre cet amour du repos si naturel à l'homme. Au lieu d'une fête, c'est trop souvent un martyre; mais ce martyre nourrit le genre humain. Honneur

Digitized by Google

à qui a su accepter courageusement les devoirs et les privations de cette vie énergique et austère! honneur surtout à ceux qui ont su y trouver un encouragement à toutes les vertus domestiques, à tous ces travaux soutenus et intelligents! Ne nous faisons pas scrupule de pénétrer jusque dans le sein des familles pour y chercher ces faits touchants, ces exemples encourageants! qu'ils soient signalés à l'estime et à la vénération publiques! que, portés par la parole et par l'impression dans tous les rangs de la société, ils s'y propagent, ils y pullulent comme la semence féconde que la main de l'agriculteur confie en ce moment à nos sillons.

Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, au milieu des calculs arides et douloureux qui occupent votre seconde session, c'est une idée heureuse d'avoir intercalé cette fête consacrée à de modestes vertus, à de champêtres travaux. Vous venez de répartir entre toutes les communes de l'arrondissement le pesant fardeau des charges publiques. Dans ce travail, des chiffres malheureusement toujours croissants ont attristé vos regards. Nous aussi, nous allons avoir des chiffres à vous offrir; mais ceux-ci n'affligeront personne et ne gréveront aucune localité. Heureuse au contraire la commune, heureux le canton, à qui reviendront les plus forts contingents! Heureux ceux que la Section va couronner, puisque leurs travaux utiles, leurs longs services trouveront en vous des juges éclairés, des amis de l'agriculture et de la vertu!

Digitized by Google

PRIX DÉCERNES

PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

Dans sa Séance publique

DU 29 SEPTEMBRE 1842.

Agriculture perfectionnée.

1er Prix : M. Joseph ROBILLARD, de Bernay, ferme de Bouffay. (Médaille d'or de 150 francs.)

2e Prix : M. Jacques DESMARES, de Plasnes, au Marché-Neuf. (Médaille d'or de 100 francs.)

1re Mention honorable : M. Vincent *Conard*, de Drucourt.

2e Mention honorable : M. *Laillier*, maître de poste, à l'Hôtellerie.

Prix pour les plus beaux Bestiaux.

CHEVAUX.

Une médaille en bronze à M. Vincent *Conard*, de Drucourt.

Plantation de Pommiers.

Une médaille en bronze à M. *Auvray*, maire d'Aclou.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre-Isaïe *Boquet*, pour 40 ans de service chez Mme ve François Bérenger, à Saint-Cyr-de-Salerne. (60 francs et une médaille d'argent.)

BERGERS.

Prix : François *Harang*, pour 25 ans de service chez M. Guéroult, à Capelle-les-Grands. (60 francs et une médaille d'argent.)

Digitized by Google

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : P.-J. *Dubus*, pour 45 ans de service chez M. Guéroult, à Capelle-les-Grands. (40 francs et une médaille d'argent.)

SERVANTES DE FERME.

Prix : Marguerite *Peigné*, pour 25 ans de service chez M. Pierre Leprince, à Ferrière-Saint-Hilaire. (40 francs et une médaille d'argent.)

Mention honorable : Julie *George*, pour 22 ans de service chez M. Lecomte, à la Goulafrière. (Une médaille de bronze.)

Digitized by Google

PRIX DÉCERNÉS

PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

Dans sa Séance publique

DU 29 SEPTEMBRE 1842.

Agriculture perfectionnée.

1er Prix : M. LEVAVASSEUR, de Tostes. (Médaille d'or de 150 francs.)

2e Prix ; M. Amable-Félix PÉTEL, de Surville. (Médaille d'or de 100 francs.)

Mention honorable : M. *Guérard*, de Villettes.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix ; François *Thézard*, pour 38 ans de service chez M. Renard, à Gaillon. (50 francs et une médaille d'argent.)

Mention honorable ; Pierre *Delarue*, pour 33 ans de service chez Mme de Graveron, à Heudreville.

BERGERS.

Prix ; Jean *Massé*, pour 30 ans de service chez M. Guérin, à Heudreville. (50 francs et une médaille d'argent.)

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix ; Félix *Croissant*, pour 28 ans de service chez M. Legendre, à Portejoie. (50 francs et une médaille d'argent.)

SERVANTES DE FERME.

Prix ; Marie-Françoise *Dolpierre*, pour 28 ans de service chez M. Philippe, à Heudreville. (40 francs et une médaille d'argent.)

Mention honorable : Marie-Pauline *Bellenger*, pour 23 ans de service chez M. Langlois, à Saint-Etienne.

Digitized by Google

PRIX DÉCERNÉS

PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER,

Dans sa Séance publique

DU 24 OCTOBRE 1842.

Agriculture perfectionnée.

1er Prix : M. Louis-Florentin LESUEUR, de Notre-Dame de Fresne. (Médaille d'or de 150 francs.)

2e Prix : M. Germain-Alexandre LEGRIX, de Morainville. (Médaille d'or de 100 francs.)

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre *Blot*, pour 37 ans de service chez M. Delarue, à Beuzeville. (60 francs et une médaille d'argent.)

1re Mention honorable : Jean-Etienne *Pestel*, pour 30 ans de service chez M. Alex. Cardon, à Epaignes.

2e Mention honorable : Pierre-Tranquille *Caron*, pour 27 ans de service chez M. Bégin, à Epaignes.

SERVANTES DE FERME.

Prix : Anne-Catherine *Dulong*, pour 43 ans de service dans la famille Gloquet, à Vannecroq. (40 francs et une médaille d'argent.)

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLES.

RAPPORT

FAIT DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1842,

AU NOM DE LA COMMISSION

Nommée pour examiner la question de savoir s'il convenait de réduire

A UN SEUL

LES CONCOURS AGRICOLES

Qui avaient lieu précédemment

DANS CHACUN DES CINQ ARRONDISSEMENTS.

(M. CASSEN, RAPPORTEUR.)

MESSIEURS,

La Commission nommée dans votre séance du 26 décembre dernier, s'est réunie le 23 du courant.

M. le Président lui a remis les observations des quatre Sections des Andelys, Bernay, Louviers et Pont-Audemer, sur les questions qui leur ont été soumises relativement à la nécessité de réduire le nombre des concours agricoles. Elle avait sous les yeux les divers documents communiqués à ces quatre Sections. Son devoir est de résumer avec impartialité les opinions émises par chacune d'elles: c'est ce qu'elle va faire dans le présent rapport.

La Section des Andelys a déclaré qu'elle considérait comme un abus de laisser établir des concours particuliers dans les arrondissements dont les Sections ne sont pas composées d'un nombre de membres suffisant pour que leurs

Digitized by Google

recettes puissent non-seulement couvrir les dépenses qu'ils nécessitent, mais encore contribuer aux frais généraux de la Société; que la Section des Andelys remplit très-complètement ces deux conditions, puisque le montant des cotisations annuelles de ses membres s'élève à près de 1,600 fr.; que cependant elle laissera la Société centrale se prononcer sur le maintien ou la suppression de ces concours, quoiqu'elle eût désiré en faire un encore dans le canton de Lyons-la-Forêt, le seul qui n'ait pas encore joui de l'avantage de ces sortes de réunions; que, du reste, l'importance des primes, la nature ou la valeur des récompenses n'influe pas dans l'arrondissement des Andelys sur l'esprit des agriculteurs; et que si les concours ont perdu quelque chose de leur attrait primitif, peut-être en pourrait-on attribuer la cause à l'absence des hauts fonctionnaires du département et à celle des membres marquants de la Société. Elle craint, à défaut de concours annuels et partiels, que les Sections ne se révèlent pas suffisamment, à moins toutefois qu'on ne substituât au concours d'arrondissement une séance annuelle et publique, dans laquelle la Section distribuerait des primes, des médailles et des récompenses de toute nature aux propriétaires d'animaux offerts à l'examen et à l'appréciation d'un jury, ainsi qu'aux inventeurs d'instruments aratoires reconnus préférables à ceux dont on fait usage; les prix d'arrondissement pour perfectionnement de l'agriculture; enfin les récompenses aux domestiques ruraux. Cette séance solennelle pourrait, sans frais matériels, remplacer à peu près les concours, toujours très-dispendieux.

La Section de Pont-Audemer a manifesté l'opinion qu'il lui paraît convenable de supprimer les concours d'arrondissement et de les remplacer par un seul concours annuel,

Digitized by Google

qui se tiendrait successivement dans chacun des arrondissements. Elle appuie cette opinion sur le peu d'empressement des agriculteurs, auxquels la multiplicité des prix ne permet d'offrir que des encouragements d'une trop faible importance pour les déterminer à des dérangements.

La Section de Louviers manifeste d'une manière plus explicite encore la même opinion. Elle fait observer que dès le 7 septembre 1836, elle a exprimé le vœu qu'un seul concours annuel soit fait alternativement dans chacun des arrondissements, et que la Société puisse consacrer à cette fête toutes les ressources dont elle dispose, afin d'offrir aux concurrents des primes d'une importance telle qu'elles atténuent l'inconvénient des distances qu'ils auront à parcourir pour se rendre à cette unique réunion annuelle; que si cette opinion reçoit la sanction de la Société, elle désire que dans la première séance générale de chaque année, on tire au sort le nom de la Section où ce concours aura lieu. Elle déclare approuver la proposition faite par M. le Président d'acheter chaque année, aux frais de la Société, des étalons des races ovine et bovine des espèces les plus belles, et de les placer chez les agriculteurs reconnus pour se livrer avec zèle au perfectionnement des troupeaux de ces deux races, soit à titre de don comme récompense, soit en dépôt et au compte de la Société, pour servir à propager, dans la localité où ils seraient placés, des races plus pures que celles qui y existent. Elle ajoute qu'il serait d'un bon effet de faire conduire ces beaux animaux au concours qui aurait lieu dans le voisinage des communes où ils seraient placés, afin de les offrir à l'examen des agriculteurs.

La Section de Bernay, loin de partager l'opinion des

Digitized by Google

trois autres Sections, déclare que supprimer les concours partiels pour les fondre en un seul qui aurait lieu annuellement sur un point isolé du département, serait méconnaître le but de l'institution et la ruiner entièrement; que les cultivateurs étrangers à l'arrondissement où cette fête agricole aurait lieu, ne se transporteraient point à grands frais à ces réunions; que ce ne serait plus alors qu'une lutte particulière entre les individus voisins du lieu où se tiendrait le concours; que la nature diverse des terrains exige des différences dans la forme des instruments qui servent à les labourer : or, comment un cultivateur de Bernay pourrait-il aller lutter à Gisors sur un sol qui lui serait inconnu et avec des instruments entièrement nouveaux pour lui? Pour adopter cette centralisation, il faudrait admettre que le sol fût le même partout et les instruments semblables. Ce qu'on a voulu, en instituant les concours, c'est le progrès simultané de l'agriculture sur tous les points du département, malgré la variété des sols : c'est la découverte d'instruments qui puissent s'adapter convenablement aux terrains différents.

Ces considérations paraissent à la Section de Bernay suffire pour démontrer que le projet de la Société-mère, loin de faire prospérer l'agriculture, lui porterait au contraire un coup mortel; par suite, elle estime que les concours partiels doivent être conservés, et elle pense que la Société-mère devrait successivement assister à chacun d'eux pour y distribuer les prix et récompenses, etc.

Une opinion aussi positive et aussi opposée à celle des trois autres Sections, a motivé une discussion dans le sein de votre Commission.

Elle a examiné chacune des objections sur lesquelles cette opinion s'est appuyée.

Digitized by Google

Et d'abord, sur l'absence, au concours unique, des agriculteurs étrangers à l'arrondissement où ce concours se tiendrait, il y a tout lieu de croire qu'en choisissant une localité qui fût placée sur les confins de deux ou de trois arrondissements, on y attirerait beaucoup plus de cultivateurs qu'on ne le fait aujourd'hui dans les concours ordinaires. Dans les premières années qui ont suivi la réorganisation de la Société, un seul concours avait lieu dans le département; non-seulement il y venait des agriculteurs des divers points de ce département, mais vous avez vu dans celui de Fumeçon, commune d'Angerville, exécuté le 15 septembre 1833, que divers propriétaires-agriculteurs du département de Seine-et-Oise sont venus disputer les prix du labourage.

Remarquons en passant que ce concours, le premier de ceux établis dans notre département, a été l'objet d'une décision spéciale du Conseil général sur une proposition de M. le Préfet. Les Sections n'étaient pas encore constituées.

En 1834, un second concours départemental réunit encore à Angerville des cultivateurs des arrondissements des Andelys et de Bernay, outre les principaux agriculteurs de celui d'Evreux.

Cette même année, un concours s'ouvre à Campigny, arrondissement de Pont-Audemer; c'est le premier dans les arrondissements. La Section n'était alors composée que de quatorze membres; une souscription fut ouverte pour faire face aux frais de cette fête.

En 1835, outre le concours départemental tenu encore à Angerville le 23 août, la Section de Pont-Audemer en tient un second le 4 octobre, à Montfort-sur-Risle; le bureau de la Société y assiste avec M. le Préfet.

Digitized by Google

Le 13 septembre de la même année, premier concours à Louviers, en présence du Préfet et du bureau de la Société-mère.

Enfin, en 1836, les quatre arrondissements des Andelys, Evreux, Louviers et Pont-Audemer, ont chacun un concours.

Depuis cette époque, ils ont eu lieu dans chacune des Sections, à mesure qu'elles se sont trouvées composées d'un nombre suffisant de membres.

Cependant Louviers s'est abstenu pendant deux années, dans l'espoir de se procurer des ressources plus considérables, afin d'obtenir les moyens de donner plus d'importance à la valeur des primes et plus d'éclat à sa réunion agricole.

Mais dans ces premiers temps, la nouveauté de ces réunions attirait généralement une nombreuse affluence. Une simple médaille de bronze était vivement disputée; on ne s'informait pas de la valeur du prix ni de la quotité de la prime.

Malheureusement, il n'en est pas de même aujourd'hui, et la Section de Bernay n'avait, à son dernier concours à Beaumesnil, que quatre charrues pour la lutte du labourage ordinaire et une seule pour celle du défrichement; et malgré la nullité de cette dernière opération, elle a eu la générosité de donner un prix et une prime en argent à cet unique laboureur, qui s'est contenté de parader avec une charrue Grangé, attelée de six chevaux, et qui a découvert aux habitants de Beaumesnil que les bruyères sur lesquelles il labourait abritaient un sol d'une grande valeur, ce qu'ils avaient, dit-on, ignoré jusqu'alors.

Et c'est pour obtenir de semblables résultats qu'on s'obstinerait à dépenser chaque année, pour chaque concours,

Digitized by Google

près de 1,000 fr., dont plus de la moitié est employée en frais matériels!

Votre Commission, Messieurs, n'a pas partagé les craintes que manifeste la Section de Bernay, que la suppression de semblables concours ne porte un coup mortel à l'agriculture; elle a pensé qu'une fête agricole bien ordonnée, se renouvelant tous les cinq ans dans l'arrondissement de Bernay, suffira pour y exciter l'émulation des agriculteurs, et leur fera connaître toutes les améliorations que cette période de temps aura révélées. Elle a pensé qu'il est de l'intérêt de la Société de ne pas éparpiller vainement en frais matériels une somme annuelle de plus de 2,000 fr., qu'elle peut utiliser en la convertissant en primes pour l'amélioration des animaux attachés à la culture.

Aussi a-t-elle saisi avec empressement l'ouverture que lui a faite la Section des Andelys, de remplacer, dans les quatre arrondissements qui n'auraient pas de concours, cette solennité extérieure par une séance publique, dans laquelle chacune de ces Sections distribuerait des primes à ceux qui auraient présenté à l'appréciation des commissaires-experts des animaux élevés dans les exploitations rurales de l'arrondissement et jugés dignes d'être primés.

Dans cette séance, la Section proclamerait les agriculteurs qui auraient mérité des encouragements pour toutes les parties de l'agriculture perfectionnée et leur distribuerait les médailles qu'elle leur aurait décernées.

Enfin, elle remettrait aux plus anciens et plus dévoués domestiques ruraux, les récompenses que la Société leur destine.

Ces Sections pourraient fixer cette séance solennelle à l'époque de la réunion du Conseil d'arrondissement, dont

Digitized by Google

la présence ajouterait à l'intérêt de cette réunion. Ainsi, sans déplacement, sans frais matériels, chacune des Sections révélerait utilement son existence, et continuerait à exciter puissamment le zèle et l'émulation des agriculteurs.

Pénétrée de l'utilité de cette mesure, votre Commission soumet à votre discussion la proposition suivante.....

(*V. ci-après cette proposition, convertie en décision par le vote approbatif de la Société*).

Digitized by Google

DÉCISION

PRISE DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1842,

SUR

LA PROPOSITION DE LA COMMISSION

Dont le Rapport précède.

ARTICLE PREMIER.

Un concours agricole unique aura lieu chaque année successivement sur le territoire de chacun des arrondissements du département de l'Eure.

Tous les agriculteurs du département y seront admis : tous les membres de la Société y seront convoqués.

ARTICLE 2.

Dans la première séance générale de 1842, et des trois années suivantes, le Président de la Société fera tirer au sort, par l'un des membres présents, le nom de l'arrondissement où le concours devra avoir lieu.

Les noms déjà sortis de l'urne n'y seront pas replacés.

ARTICLE 3.

L'ordre indiqué par le sort pour la première période du concours sera suivi pour les périodes suivantes.

ARTICLE 4.

Chacune des Sections générales des Andelys, de Bernay, Louviers et Pont-Audemer, quand le concours agricole n'aura pas lieu dans sa circonscription, tiendra, au chef-lieu et pendant la réunion du Conseil de son arron-

Digitized by Google

dissement, une séance publique dans laquelle seront distribués tous les encouragements pour perfectionnement de l'agriculture en général, les primes pour l'amélioration des animaux attachés à la culture, les récompenses aux domestiques ruraux, et tous les autres prix proposés par la Section.

Cette distribution se fera dans la séance qui suivra le concours agricole, pour celui des arrondissements ci-dessus désignés, où ce concours se tiendra.

ARTICLE 5.

La séance annuelle, générale et publique de la Société, au chef-lieu du département, pendant la session du Conseil général, aura lieu comme par le passé.

Il n'y sera distribué que des prix de département et ceux de l'arrondissement d'Evreux.

ARTICLE 6.

Une copie du procès-verbal de la séance mentionnée au premier alinéa de l'article 4, sera adressé avant le premier novembre de chaque année, au Président de la Société, par l'entremise du Secrétaire perpétuel.

ARTICLE 7.

Le programme du *Concours agricole départemental* fera connaître la nature des encouragements divers qui seront distribués dans la séance qui suivra ce concours.

En vertu de cette décision, il a été, dans la même séance, procédé, pour l'année 1842, au tirage au sort prescrit par l'article 2. — Le nom de *Louviers* est sorti de l'urne.

En conséquence, c'est dans l'arrondissement de Lou-

Digitized by Google

viers, sur deux pièces de terre sises au Neubourg, dont l'une appartient à M. Perrier, de cette commune, et l'autre, dite *le Van-de-Villez*, à madame la comtesse Dupont, que, le dimanche 5 juin 1842, a eu lieu le concours agricole départemental.

Cette fête, qu'un temps admirable a favorisée, avait été entourée de la plus grande solennité. Une foule considérable s'y était portée: M. le Préfet de l'Eure, MM. les Sous-Préfets de Louviers et de Pont-Audemer, et plusieurs membres du Conseil général y assistaient.

Après les opérations du concours (*V. ci-après*), MM. les membres de la Société, les lauréats et diverses personnes notables, se sont assis à un banquet préparé dans la grande salle de l'ancien château du Neubourg (1). Des toasts ont été portés *au Roi* et *à la prospérité de l'Agriculture*.

Le soir, a été tiré un très-joli feu d'artifice, de la composition de Ruggieri : des danses se sont formées et se sont prolongées assez avant dans la nuit.

(1) Là même où fut représenté le premier opéra français.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CASSEN, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

LE 5 JUIN 1842,

Avant la Distribution des Prix,

AU

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DU NEUBOURG.

MESSIEURS,

Il y a dix ans, en inaugurant le premier concours, le préfet du département, M. A. Passy, vous remerciait d'être venus à cette fête, qu'il regardait « comme l'aurore » de la régénération de notre agriculture. »

C'est que ce magistrat si positif, si dévoué aux intérêts de ses administrés et au bien général, sentait toute l'importance de ces réunions, et qu'il prévoyait tous les fruits qu'on pouvait en attendre.

Ses prévisions ont-elles été justifiées?

Oui, Messieurs.

Si nous examinons d'un œil impartial quel était alors l'état de l'agriculture chez nous et autour de nous, et que nous le comparions à ce qu'il est aujourd'hui, il n'est aucun de vous qui ne soit forcé d'avouer que les progrès les plus évidents se sont manifestés sur la majeure partie des exploitations rurales.

Ainsi la jachère est aujourd'hui si rare, que la Société ne trouve plus qu'avec une extrême difficulté un champ libre pour y préparer cette lice où plusieurs d'entre vous viennent de lutter avec autant d'adresse que de vigueur.

Digitized by Google

L'étendue des prairies artificielles a décuplé depuis 1833.

L'augmentation des fourrages a favorisé celle du nombre des bestiaux.

Une nourriture plus abondante et surtout plus variée, un meilleur choix dans les reproducteurs, ont eu pour résultat l'amélioration très-sensible des troupeaux de bêtes à laine.

Ceux de vaches et de génisses sont plus nombreux, les animaux d'un prix plus élevé et de races plus productives.

Il est telle partie de ce département qui lutte avantageusement aujourd'hui sur la halle de Paris avec les habitants du pays de Bray pour l'approvisionnement des beurres fins et pour des quantités assez importantes.

Il n'est pas rare de voir en ce moment dans le Vexin des troupeaux de quarante et cinquante belles vaches, au piquet depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre, sur d'excellents pâturages artificiels d'une vaste étendue.

Rien de semblable n'existait il y a dix ans.

Nous devons cette amélioration aux sacrifices que se sont courageusement imposés plusieurs d'entre vous, Messieurs, et dont vous commencez à tirer des profits bien mérités.

Vous avez ouvert la voie, et chacun, dans la proportion de ses facultés, s'empresse de suivre votre exemple.

Oui, Messieurs, l'augmentation des prairies artificielles a été une cause puissante de prospérité agricole, quoi qu'en aient pu dire quelques partisans passionnés de la culture exclusive des céréales.

L'abondance d'engrais qu'elle a produite a permis de mieux fumer les champs destinés aux froments; et malgré la diminution de l'étendue des soles ensemencées de grains, les récoltes ont été généralement plus abondantes qu'aux

Digitized by Google

époques où l'on ne faisait que blé, avoine et jachère.

Je n'en veux apporter d'autre preuve que ces meules de grain qui attestent sur presque toutes les fermes l'insuffisance des granges.

Beaucoup d'entre vous ont puisé dans ces comices où vous vous consultez réciproquement, une instruction qui leur a révélé de nouvelles ressources dans la culture de plantes autrefois inconnues dans ce pays.

Les hommes prudents ont essayé, sur une petite échelle d'abord, la culture de ces plantes, et lorsque l'expérience a confirmé qu'elle était profitable, on a étendu ces cultures.

La minette, les hivernages de toute espèce, le trèfle incarnat, ont fourni de très-bonne heure une abondante nourriture aux bestiaux.

Le colza a donné des produits d'une grande valeur à ceux d'entre vous qui l'ont cultivé avec les soins et les sacrifices que sa culture exige.

Vous avez essayé, dans de plus faibles proportions il est vrai, celle des racines et des plantes tuberculeuses; et vous avez en cela donné une preuve nouvelle de cette sagacité et de cette prudence qui caractérisent les populations normandes. Car ces cultures sont dispendieuses, et vous avez senti qu'il convenait à vos intérêts bien entendus de ne vous y livrer que pour le besoin de vos bestiaux.

Presque partout on a augmenté l'étendue du sol arable par de nombreux défrichements de terrains incultes. Des instruments aratoires mieux combinés ont rendu moins difficiles et moins onéreux ces travaux jusqu'alors si pénibles.

Dans quelques parties du département on s'est livré au reboisement de pentes incultes.

Digitized by Google

On a beaucoup augmenté les plantations de pommiers à cidre : elles ont été mieux faites.

Des soins plus assidus ont été donnés aux plants existants, et on sent aujourd'hui plus qu'autrefois la nécessité de ces soins.

Enfin, Messieurs, un grand nombre d'entre vous se livre avec succès à l'engrais des bestiaux.

Voilà des faits qui ne trouveront pas de contradicteurs.

Honneur à vous de ce progrès!

Il vous recommande à la reconnaissance publique : car, tout en travaillant pour vos intérêts, vous augmentez de plus en plus chaque jour la masse des produits, et vous faites naître l'abondance qui console le pauvre.

Vous ne vous arrêterez pas dans cette voie si honorable et si utile.

Ce que nous avons bien fait, nous le continuerons.

Mais, ne craignons pas de le dire, il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre à la perfection de l'agriculture de nos départements de l'est et du nord.

Vous y arriverez en suivant avec persévérance les bonnes méthodes qui vous sont déjà familières.

Vous savez tous qu'une bonne culture est impossible là où l'on n'a pas su se créer des fumiers en abondance : que c'est là le grand secret de l'art agricole : et malheureusement ce secret paraît si peu divulgué, qu'on perd presque partout une grande partie des éléments qui constituent les engrais les plus fertilisants.

Ceux qui ont eu mission de visiter les exploitations réputées les plus progressives, ont été surpris du peu de soin qu'on apportait au dressement des fumiers. Ils ont signalé la disposition presque partout vicieuse des lieux où ils sont placés dans les cours de ferme, disposition qui occasionne

Digitized by Google

la perte des sucs servant si énergiquement à la décomposition des pailles. Tantôt ces sucs se perdent dans des mares dont elles infectent l'eau ; tantôt ils sont entraînés par les pluies dans les rues des villages. On ne se rend pas compte des valeurs perdues par suite de cette négligence.

J'ai vu tel agriculteur, qui m'assurait que les soins assidus qu'il apportait à la confection de ses fumiers lui valaient un millier d'écus par an.

J'insiste sur ce point, Messieurs, parce qu'il est capital. Depuis deux ans la Société, dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe, a senti la nécessité de stimuler l'émulation des agriculteurs. Elle a offert des primes pour l'établissement de plates-formes à rigoles aboutissant à une fosse à purin. Jusqu'à ce jour personne n'a répondu à cet appel, et cependant c'est là une affaire de la plus haute importance pour chacun de vous. Ces établissements d'ailleurs sont peu dispendieux. Je vous conjure, au nom de votre intérêt personnel, au nom de l'intérêt général, de vous attacher à cette idée, et d'en faire l'objet de vos méditations. Croyez à l'expérience de ceux qui ont beaucoup vu, beaucoup comparé, beaucoup réfléchi, vous recueillerez de grands avantages de l'exécution de ces simples appareils.

Une autre cause, non moins funeste aux progrès de l'agriculture, c'est la brièveté des baux. Tout le monde le dit, tout le monde le sent, et cependant très-peu de propriétaires consentent à se lier pour une période plus longue que celle de neuf années.

Qu'ils le sachent bien, ils préparent ainsi la détérioration de leurs terres ou la ruine de leur fermier, et la ruine du fermier n'arrive jamais sans que le propriétaire en ressente un grave préjudice, encore même qu'il soit payé de son fermage.

Digitized by Google

L'agriculture ancienne n'est plus possible aujourd'hui : ses produits ne suffiraient pas aux besoins d'une population plus nombreuse et habituée à mieux vivre : ils seraient insuffisants aussi pour assurer le payement des prix élevés du fermage. Eh bien ! l'agriculture moderne exige, pour condition fondamentale, que le fermier fasse dans les premières années de sa jouissance des avances considérables : il faut qu'il ait la certitude de rentrer dans ces avances, et cela est impossible si la durée de son bail est restreinte à neuf années.

Cette vérité, si bien connue aujourd'hui et cependant si dédaignée, a donné naissance en Angleterre et en Allemagne à des stipulations nouvelles qui ont pour but de garantir les intérêts réciproques du propriétaire et du fermier.

Ainsi, dans les baux d'une longue durée, des prix différents, dont la quotité s'élève progressivement à mesure qu'on avance vers le terme de la jouissance, accroissent le revenu du propriétaire dans la proportion de l'amélioration du sol.

Dans d'autres, des périodes de neuf, dix-huit, vingt-sept ans sont établies, avec faculté au propriétaire de résilier à l'échéance d'une des deux premières périodes, sous condition de payer au fermier une indemnité égale aux deux tiers ou au tiers de ses avances, et réciproquement le fermier, en ajoutant une somme déterminée d'avance au prix de son bail, peut continuer sa jouissance pendant une nouvelle période.

Vous le sentez, rien n'est plus sage que ces conditions. En cas de vente de l'immeuble, le joug de ces baux ne diminue pas sa valeur vénale : le sort de chacun est assuré.

Messieurs les propriétaires, je vous engage à méditer sur ce nouveau mode de transaction : il favorisera des

Digitized by Google

engagements au moyen desquels les parties contractantes et le pays trouveront également leur avantage.

J'abuserais de l'attention que vous avez bien voulu me prêter, Messieurs, si par de nouvelles considérations théoriques je mettais un frein à la juste impatience que vous avez d'entendre proclamer le nom des vainqueurs dans ces luttes si animées dont vous avez été les témoins.

Que les encouragements qu'ils vont recevoir soient pour eux un gage de l'intérêt que la Société et l'Administration prennent à leurs succès :

Qu'ils soient un motif d'émulation pour ceux moins heureux qui se sont laissés vaincre : la gloire leur reste du moins d'avoir intrépidement disputé la victoire.

Dans un an, Messieurs, nous nous retrouverons sur un autre terrain.

La Société aura, je l'espère, de nouveaux succès à constater dans un art dont nous sommes encore loin d'atteindre les limites.

Le zèle dont elle est animée ne se refroidira pas. Elle justifiera chaque jour davantage la confiance de l'administration et celle du Conseil général, dont la sollicitude constante pour le bien public a mis à sa disposition les fonds qui lui ont permis de vous offrir cette fête.

Elle ne serait pas complète, Messieurs, si nos cœurs ne s'unissaient pas tous, dans l'expression du sentiment profond qui nous anime, d'amour, de reconnaissance et de respect pour le Roi dont la haute sagesse et le dévouement sublime aux vrais intérêts de la France a su nous conserver une paix honorable, si nécessaire au progrès des sciences, des lettres, des arts et surtout de nos industries agricole et manufacturière.

Vive le Roi ! —

Digitized by Google

DISTRIBUTION DES PRIX

DÉCERNÉS

AU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

DU NEUBOURG,

LE 5 JUIN 1842.

Labourage.

1re LUTTE, AVEC DEUX CHEVAUX.

1er Prix : M. Romarin *Adam*, agriculteur à Vitotel [Louviers], conduisant lui-même sa charrue. (Une herse-Bataille perfectionnée et une médaille d'argent.)

2e Prix : M. *Brouard*, agriculteur à la Commanderie [Evreux]. (Une charrue-Tannerie en bois ; et, pour le charretier, le sieur *Michel*, 20 francs.)

3e Prix : M. *Fouché*, agriculteur à Villez-sur-le-Neubourg [Louviers]. (Un sarclo-buteur ; et, pour le charretier, le sieur *Fouché* fils, 15 francs.)

2e LUTTE, AVEC UN CHEVAL.

1er Prix : M. Paul-Frédéric *Bourdon*, agriculteur à Ecardenville [Louviers], conduisant lui-même sa charrue. (Une charrue-Tannerie en fer, à un cheval, très-perfectionnée, et une médaille d'argent.)

2e Prix : M. François-Léonor *Bellanger*, agriculteur à Iville [Louviers], conduisant lui-même sa charrue. (Une herse à dents de fer, modèle de Grignon, et une médaille en bronze.)

3e Prix : M. *Boisset*, agriculteur à Saint-Marcel [Evreux], conduisant lui-même sa charrue. (Un coupe-racines.)

3e LUTTE (DÉFRICHEMENTS).

1er Prix : M. *Renard*, agriculteur à Melleville [Evreux]. (Une charrue-Grangé ; et, pour le charretier, le sieur *Echard*, 40 francs.)

Digitized by Google

2e Prix : M. *Boisset*, agriculteur à Vernon [Evreux]. (Une charrue en fer, d'un nouveau modèle ; et, pour le charretier, le sieur *Labbé*, 25 francs.)

1re Mention honorable : M. *Brouard*, de la Commanderie [Evreux].

2e Mention honorable : M. *Tillard*, du même lieu.

Primes pour les plus beaux Bestiaux.

TAUREAUX.

La 1re prime (de 200 francs), à M. *Tillard*, déjà nommé, pour un taureau âgé de 18 mois.

La 2e prime (de 100 francs), à M. *Parnuit*, de Glos-sur-Risle [Pont-Audemer], pour un taureau de 1 an.

Mention honorable : M. Amand *Roussel*, de Saint-Eloi-de-Fourques [Bernay], pour un taureau de 20 mois.

GÉNISSES.

La 1re prime (de 150 francs), à M. *Dufour*, de Villez-sur le-Neubourg [Louviers], pour une génisse de 18 mois.

La 2e prime (de 100 francs), à M. *Ressencourt*, de la même commune, pour une génisse du même âge.

BÉLIERS.

La 1re prime (de 150 francs), à M. *Nez*, du Mesnil-Hardray [Evreux], pour deux béliers, l'un de 1 an, l'autre de 30 mois.

La 2e prime (de 100 francs), à M. Jacques *Marais*, de Corneuil [Evreux].

BREBIS.

La 1re prime (de 100 francs), à M. *Buzot*, de Courteilles [Evreux], pour dix brebis.

La 2e prime (de 60 francs), à M. *Brouard*, de la Commanderie [Evreux], pour vingt brebis.

VERRATS.

La prime unique (de 100 francs), à M. *Tillard*, déjà nommé, pour un verrat.

TRUIES.

La prime unique (de 60 francs), à M. *Tillard*, déjà nommé, pour deux truies.

—

Digitized by Google

TRAVAUX DIVERS.

AGRICULTURE.

DES FONCTIONS DE LA TERRE ET DES ENGRAIS DANS LES PHÉNOMÈNES DE LA VÉGÉTATION (1);

Par M. Colombel,
Cultivateur, Membre de la Société.

§ I.

De la Nutrition des Plantes.

La propriété du fumier consiste à attirer de l'atmosphère les agents qui doivent conjointement avec lui faire naître, élever et, jusqu'à ce qu'elles soient adultes, nourrir les plantes; elle consiste aussi à lier ensemble les molécules du terrain, pour favoriser le développement et empêcher le dessèchement des racines. *Chaleur* et *humidité* sont les deux conditions qui donnent aux engrais la propriété avantageuse que nous leur connaissons d'aider par leur

(1) Ce travail fait suite à celui qui a été inséré dans le dernier volume du *Recueil*, sous ce titre : *Des vices de la méthode généralement suivie pour traiter les fumiers, et des moyens d'en confectionner de meilleurs, et plus abondamment.*

Comme on l'a vu ci-dessus, page 33, la Société a décerné à l'auteur une médaille d'or de 300 francs, pour le meilleur système de fosses à .

Digitized by Google

fermentation à la naissance et à la première nourriture des végétaux. La chaleur du fumier est augmentée par le soleil, et son humidité est entretenue par la rosée et la pluie. C'est ainsi que nous voyons opérer dans la plupart des circonstances, et avec la même promptitude, le charbon pilé, l'argile cuite et divisée, le plâtre pulvérisé, et toutes les cendres, qui sont aussi de bons engrais, les poudrettes, etc. Ces matières n'agissent, chacune dans sa spécialité, que par ces deux moyens. Leur dessiccation, leur chaleur acquise, s'augmentent avec la chaleur du soleil, et il est facile de s'assurer de leur aptitude à soutirer de l'air son humidité la plus pesante et à se l'incorporer, comme le ferait du fumier lui-même, pour la communiquer ensuite aux plantes sous forme de buée et les en nourrir. Cela est évident pour nous, cultivateurs, qui savons qu'un été sec et de grandes chaleurs sans pluie, sont le signe assuré d'une bonne récolte pour l'année suivante, et qu'un hiver où la gelée dessèche le terrain à une certaine profondeur, présage le même résultat.

Il est aisé de se convaincre que tous les engrais et toutes les décompositions, en général, absorbent une grande quantité d'air atmosphérique ; car si nous voyons dans la plaine que du fumier, ou quelque engrais que ce puisse être, soit nouvellement répandu, nous remarquerons aisément que ce fumier ou ces engrais se chargeront dans une seule nuit de beaucoup plus de rosée, qu'ils transmettront immédiatement à la terre pour la bonifier, qu'une autre place à côté, sans engrais, et où la terre sera souvent unie, durcie et battue.

Une terre nouvellement labourée attirera aussi plus de cette rosée ou de ces gaz de l'atmosphère, et elle les attirera d'autant mieux qu'elle sera plus chargée de fumier

Digitized by Google

ou d'engrais. C'est le matin d'un beau jour que ce fait est le plus facile à constater : il ne faut que des yeux pour le reconnaître. La terre seule, quand elle est sèche et légère, la terre proprement dite, sans mélange d'humus, n'est pas ou presque pas douée de cette attraction dont nous parlons, et la preuve, c'est qu'une terre maigre perd à être remuée souvent, et une terre grasse au contraire y gagne beaucoup ; en disant *grasse*, nous entendons par là une terre chargée de matières inorganiques en dissolution ou décomposition, ce qui provoque une fermentation à laquelle la charrue donne une plus grande somme d'activité.

Un terrain chargé de cet humus qui se forme seul par la pourriture des feuilles ou de tout autre débris des plantes attirera également beaucoup plus de rosée que ne pourra le faire un terrain qui en est dépourvu. Ce terreau, ou humus, pourra servir à élever et nourrir de nouvelles plantes, autres même que celles des débris desquelles il a été formé, mais presque toujours et avec plus de succès de l'espèce de celles dont il est sorti. Ceci, du reste, est en rapport avec cette maxime souvent répétée : *Qui se ressemble s'assemble*. Nous croyons même que l'on peut établir comme règle générale, que presque toutes les plantes trouveront plus d'avantage à se nourrir avec les engrais composés de débris de leurs individus qu'avec ceux de toute autre espèce; témoin les grandes bruyères ou les grandes landes, chargées par la nature de perpétuer, avec leurs débris, les espèces qui leur ont donné naissance; dans ces terrains il est très-difficile d'arriver immédiatement à produire de bonnes plantes, propres à nourrir les hommes et les animaux. C'est, nous devons le croire, la véritable cause du peu de succès de la plupart des grands projets et entreprises agricoles dans la Bretagne,

Digitized by Google

que d'avoir cru trop facilement pouvoir changer à son gré les plantes d'une contrée, sans s'inquiéter de l'absence, dans les terrains à cultiver, des engrais, pourriture ou humus descendus de la plante que l'on veut y introduire à la place de l'ancienne, et sans réfléchir non plus que, pour une fois que l'on mettra du fumier, on recevra 365 fois chaque année les émanations qui chaque jour s'élèvent et tombent chaque nuit en rosée pour la nourriture des plantes. Cette rosée, quand le vent n'a pas porté au loin les émanations de la veille, ne tient encore en suspension que les débris très-subtils de la pourriture des espèces de plantes que comporte le terrain, et par conséquent la nourriture obligée de ces mêmes plantes et non de celles que l'on vient d'y introduire isolément. Si la nature était aussi accommodante que nous le croyons trop ordinairement et trop légèrement, il y a probablement longtemps déjà que ces grandes plaines de bruyères et de landes seraient couvertes de bons fourrages et de céréales pour moissons.

Cependant, la presque totalité des plantes ne se conviennent bien sur leur propre chaume ou leurs vieilles racines, que lorsque leurs débris sont convertis en pourriture, et il en est beaucoup, parmi celles que nous cultivons, qui ne peuvent être semées avantageusement dans le champ où elles viennent d'être récoltés. Cela tient à ce que la décomposition de leurs débris n'étant point achevée, ils ne leur sont point suffisamment assimilables. A l'article des assolements, nous dirons, sous ce rapport, ce que notre expérience nous à suggéré à l'égard de chacune des plantes que nous passerons en revue.

Nous avons vu écrit quelque part que : *A côté d'un pain, il naît un homme.* Il nous semble que nous pourrions dire à notre tour : *A côté d'un homme il naît un*

Digitized by Google

pain. En effet, le blé ne se plaît nulle part mieux que dans un rayon peu éloigné des habitations. La Bretagne est encore un exemple frappant de cette vérité : c'est tout près des habitations seulement que l'on voit dans ce pays s'élever quelques rares et chétives pièces de blé : car, qu'on essaye au milieu de leurs grandes plaines de bruyères la culture de cette céréale, en employant même les meilleures conditions qui amènent ordinairement la réussite, nous mettons en fait qu'elle viendra encore beaucoup plus chétivement que celle qui sera voisine des habitations, et cela à cause de l'atmosphère dans laquelle elle sera obligée de vivre.

Nous ne pourrions non plus faire pousser ici avec grand succès le châtaignier, qui pourtant s'y plaisait si bien autrefois, ainsi que l'attestent les grosses pièces de charpente dont se composent nos anciens édifices. Cela tient sans doute à ce que nos terrains, à force de culture et d'engrais, ont perdu sans retour cette acidité qui convenait à la prospérité de cet arbre.

Les plantes arrivées à un certain degré de développement n'ont plus besoin de fumier; leur en porter de nouveau serait complètement inutile. Le fumier même qui est resté près de leurs racines, n'étant plus en contact avec l'atmosphère, ne se décompose plus; ce qui n'empêche nullement les racines de s'accroître en proportion du développement des tiges. Ces tiges reçoivent à elles seules toute la rosée, ne lui permettant pas même dans la plupart des circonstances de descendre jusqu'au sol; ce qui doit nous donner à penser que les plantes ne se nourrissent pas matériellement du fumier ni même de sa décomposition immédiate. Ce n'est que lors de leur premier développement que les plantes ont besoin d'avoir autour

Digitized by Google

d'elles cette vapeur que leur donne le fumier; arrivées à l'état d'adultes, elles n'en ont plus besoin. On en voit un exemple dans les grands arbres des forêts, qui, au lieu de dépenser l'humus du terrain sur lequel ils sont plantés, le laissent au contraire s'y accumuler.

Lorsqu'une terre, au moment de la semaille, soit par une averse ou autrement, s'est durcie, ou *battue*, comme nous disons, le fumier, quoiqu'il y en ait dans le terrain, se trouve arrêté dans son action; il ne peut plus projeter ses vapeurs, il n'est plus en contact avec l'atmosphère; la plante lève chétivement, son collet reste serré et comme étranglé par le terrain; elle prend peu de développement et donne une mauvaise récolte, ce qui nous prouve encore que ce sont les gaz du fumier, se dégageant et s'échangeant avec ceux de l'air, qui donnent la première nourriture aux plantes. La cloche du jardinier nous rendra cet exemple plus frappant et plus palpable : car nous voyons qu'elle réduit à de plus petites dimensions, et donne plus de chaleur à cette auréole de gaz qui entoure les plantes. Le remède à une terre battue lors de son emblavure consiste à la herser le plus tôt possible par un temps sec, ou à la biner, si ce moyen est praticable. Pour herser cette terre, on doit, de quelque espèce de grains qu'il s'agisse, le faire avant que la semaille commence à lever, excepté pourtant le blé et l'avoine, que nous avons vu sans aucun danger herser lorsque la pousse ne fait que commencer à sortir de terre; l'avoine surtout, quand même la terre ne serait pas battue, peut à toutes les phases de sa végétation, avant d'*épier*, être de nouveau hersée avec succès. Ce moyen lui est toujours avantageux.

Tant que le fumier n'est pas converti en terre ou dissous entièrement, il ne cesse, quand rien ne l'en empêche, d'at-

Digitized by Google

tirer de l'air les gaz et l'humidité sous forme de rosée et sous toute autre forme ; et il les renvoie à son tour, avec l'aide de la chaleur solaire ou de celle de l'atmosphère, sous la forme d'une buée qui sort de terre pour nourrir les plantes. Nul doute qu'ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce fumier n'ait attiré de préférence ceux de ces gaz qui ont été les plus semblables à sa nature. Plus le fumier a de facilité d'attraction, plus sa décomposition s'accélère, comme par exemple dans les terres poreuses et légères, où nous le voyons décomposé plus vite que dans les terres fortes et argileuses. Tant que la décomposition du fumier n'est pas finie, il ne cesse non plus de projeter au dehors ses émanations ; et plus un fumier, bon d'ailleurs, aura fermenté longtemps, plus aussi sera longue son action attractive et expansive. C'est dans cette opération de *va-et-vient* (au moins nous le pensons) que se manifeste en chaleur et nourriture tout ce qui est nécessaire au premier développement des plantes. Une fois qu'elles sont pourvues de tout ce qui est nécessaire à leur existence, elles se chargent elles-mêmes de puiser dans l'atmosphère leur nourriture. Le fumier alors ne leur est plus nécessaire, ainsi que nous croyons l'avoir démontré.

Les engrais qui chaque jour s'élèvent en vapeurs dans l'atmosphère, et qui retombent avec la rosée, les brouillards et les pluies, pour nourrir les plantes, ne sont pas sous ces formes distribués régulièrement ni également à chacune d'elles. D'abord, on sait qu'il y a des nuits sèches ; or, pour toutes les plantes, une nuit sans rosée leur donne un mauvais jour à passer ; et si elles sont plusieurs nuits de suite sans recevoir cette rosée, elles s'arrêtent dans leur croissance. Outre ces accidents, qui leur sont communs à toutes, il en est parmi elles qui sont

Digitized by Google

organisées de manière à prendre ou à recevoir beaucoup plus de ces vapeurs et de cette rosée, et telle autre beaucoup moins. Prenons pour exemple les plantes à larges feuilles ou en général les plantes à fourrages; elles en attirent beaucoup. Les racines et les tubercules, lorsque vient l'automne, sont dans le même cas : leurs fanes ou leurs feuilles reçoivent beaucoup plus de rosée qu'on ne le croit communément; elles la transmettent immédiatement et directement aux racines, qu'elle va mouiller dans tout leur pourtour, à une grande profondeur.

De l'aptitude des plantes à prendre plus ou moins de rosée dépend aussi leur plus ou moins rapide accroissement. Ainsi, entre les citrouilles et les lentilles, parmi les plantes herbacées, et, parmi les arbres, entre le peuplier à grandes feuilles, qu'on nomme ypréau, et le buis, la différence de végétation est très-grande : ce sont des extrêmes; cependant cette différence n'est due qu'à ce que, par ses feuilles, l'un de ces végétaux aura pris ou absorbé plus que l'autre de cette rosée et des gaz de l'atmosphère. Car, notons-le encore ici, le fumier n'a pu leur servir que pour les amener à l'état d'adultes; à partir de ce moment, la totalité de leur nourriture est prise dans l'atmosphère : témoin, comme nous l'avons dit, une quantité d'arbres tassés et serrés près l'un de l'autre; ils ne se nourrissent plus que par leur surface. Les plantes, lorsqu'elles sont fortes et touffues, sont dans le même cas : celles qui sont versées ne prennent absolument non plus leur nourriture qu'à cette surface : car on en voit dont le pied est presque pourri et décomposé, continuer encore de pousser, de s'accroître et de donner même leurs fruits ou leurs semences à maturité.

Nous pensons avoir démontré que le fumier seul,

Digitized by Google

et par lui-même, ne donne matériellement rien aux plantes ; il n'est que l'accessoire obligé, l'occasion, pour attirer les fluides de l'air et surtout les rosées. Quelquefois une grande quantité de fumier fera peu ; dans d'autres circonstances, la température aidant, une toute petite quantité fera beaucoup : par exemple, quand le temps est propice, le plâtre, le tourteau, la poudrette, etc., qui peuvent en petites quantités procurer de belles récoltes ; tandis que le fumier, dans les circonstances qui conviendront à ces autres engrais, peut n'en donner que de très-médiocres. Dans le premier cas, pour seulement la charge d'un cheval d'engrais en poudre : dans le deuxième cas, pour sept à huit voitures de fumier, on rapportera de son champ, si la température est favorable à ces engrais, non pas seulement une voiture, ni huit voitures de récoltes, mais dix, douze et jusqu'à quinze voitures, quelquefois plus. Le fumier ou les engrais n'ont pu évidemment nourrir tout cela, ils n'ont pu qu'aider seulement à la nutrition de ces récoltes. Il y a des engrais dont la quantité, pour donner de bonnes moissons, peut encore être moindre que pour ceux que nous venons de citer ; ce sont, dans plusieurs circonstances, les os pulvérisés, les cornes râpées, le sang desséché, les chiffons de laine, les plumes et les poils des animaux. Mais leur efficacité n'est pas toujours assurée : pour réussir il leur faut assez souvent une température favorable, et même une disposition particulière donnée à ces engrais, telle que de les broyer, les couper, les diviser, et, de plus encore, les placer en temps opportun sur le terrain. Pour assurer autant que possible la réussite de tous ces engrais, dont la richesse est élevée, il convient de les fixer avec d'autres matières pourrissantes et de leur faire subir une fermen-

Digitized by Google

tation humide et étouffée avant de s'en servir, ainsi que nous l'avons dit au chapitre du fumier.

Un autre fait qui peut nous porter à croire que le fumier n'agit pas matériellement et par lui-même, c'est que certaines plantes recevront avantageusement, en guise de fumier, du plâtre, de la tourbe, des terres desséchées, etc.; ou bien, pour des récoltes qui chez nous sont constamment obtenues avec du fumier d'étable, nous le verrons remplacé : dans la Basse-Normandie, par de la chaux, des poudrettes, du fumier desséché, etc.; dans la Bretagne, par le noir animal, les cendres, l'écobuage, etc.; dans la Vendée, par des terres de caves, de vieux cimetières, de places publiques, etc.; dans quelques plaines aux environs de Lyon, par des compostes, de la gadoue, des lupins enfouis en vert, etc.; dans l'Artois et la Flandre, par des tourteaux, du purin, de la courte graisse, etc., etc.; dans le voisinage de beaucoup de villes, par les balayures de rues, des déchets de fabriques, des curures d'égout et de latrines, etc.; ailleurs par des varechs, des plantes marines, par des poulnées de poule ou de pigeon, par du guano, par de l'acide nitrique, de l'acide sulfurique ou par des mélanges où il entrera plus ou moins de ces substances, ou d'autres préparations dont les composants seront tout l'opposé de ceux-ci. Ces divers engrais composés seront vendus sous le nom d'engrais *Lainé*, d'engrais *Payen*, d'engrais *sel*, etc. Et, notons-le bien, des plantes de la même espèce auront pu chacune se nourrir d'engrais si différents et donner pour résultat identiquement le même grain. Disons-le donc encore une fois, le fumier ne nourrit pas par lui-même, ni matériellement par sa décomposition immédiate.

Il n'y a que la terre soumise aux influences de l'air et

Digitized by Google

plus ou moins chargée de débris inorganiques qui puisse donner la naissance et la vie aux plantes. Toute la science du cultivateur consiste donc à remuer le terrain et à le fumer ; le remuer profondément, pour qu'il emmagasine et conserve plus de fraîcheur, et y mettre assez de fumier ou de ses équivalents pour opérer dans le terrain une fermentation dont la chaleur soit assez durable pour faire éclore les plantes et les aider à se nourrir, jusqu'à ce qu'elles soient capables de prendre elles-mêmes toute leur nourriture dans l'atmosphère : cependant ne pas fumer trop, de crainte de ne faire produire que des fanes et de faire avorter les fleurs ; mal qui n'arrive pas souvent, mais qui n'arrive ordinairement que sur des terrains dont la couche cultivable n'est pas remuée assez profondément.

Les plantes qui peuvent le mieux améliorer le terrain sont celles qui restent le plus longtemps en terre, et, parmi elles, celles qui acquièrent le plus gros volume. Ainsi, à terrain égal, une défriche de bois sera meilleure qu'une défriche de joncs-marins, et celle-ci meilleure qu'une défriche de luzerne. Plus on sème souvent et plus on donne d'effritement à la terre. C'est pourquoi, sous ce rapport, la luzerne et le sainfoin sont infiniment meilleurs pour l'amélioration de l'ensemble d'une ferme que les trèfles, les minettes et raygrass. Mais un fermier n'est pas toujours le maître, sans blesser ses intérêts, de choisir parmi ces plantes, la plus convenable ; parce que, ou son bail est trop court, ou la disposition actuelle de ses terres l'en empêche, ou il lui manque des bâtiments, etc., etc. Nous dirons notre avis, au chapitre des assolements, sur les clauses de fermages que, suivant nous, devraient consentir, tant dans leur intérêt que dans celui de leurs fermiers, les propriétaires curieux de voir s'améliorer les terres de leurs domaines.

Digitized by Google

§ II.

Remarques, Expériences et Considérations sur la Végétation des Plantes.

Parmi les mille expériences que nous avons faites pour nous éclairer sur l'objet qui nous occupe, nous en donnerons huit à dix qui établissent d'une manière concluante pour nous l'opinion que nous venons de développer sur la nutrition des végétaux.

Depuis soixante ans l'agriculture a fait chez nous de grands progrès. Le commencement de sa progression date, pour notre contrée, du jour où fut introduite la luzerne. C'est cette plante seule qui, pendant plus de vingt ans, a commencé et poursuivi la régénération de la culture des terres. D'autres, telles que le trèfle, la minette, le sainfoin, sont venues successivement s'adjoindre à nos récoltes, et cependant n'ont fait qu'aider à la luzerne pour accomplir la métamorphose, le miracle, pour ainsi dire, que l'on remarquera, en voyant, comme je le dirai plus tard, quelles étaient les récoltes en 1790 et ce qu'elles sont aujourd'hui, en 1842. Cependant, pour le dire en passant, notre agriculture est encore aussi loin de la perfection de celle du nord (l'Artois et la Flandre) que l'agriculture de nos pères était loin de la nôtre.

Il n'y a que la luzerne, la luzerne seule, qui ait tiré notre agriculture du misérable état où elle était, état qui n'eût fait que se perpétuer sans l'acquisition de cette plante. L'agriculture, dans notre contrée, doit moins ses progrès actuels aux autres plantes qu'elle s'est appropriées depuis, comme nous venons de le dire, qu'elle ne les doit à la luzerne ; et, quoique cette dernière dure maintenant moins longtemps en terre que dans les premières années

Digitized by Google

où l'on en a fait, c'est encore aujourd'hui le plus sûr appui du fermier. Nous ne connaissons jusqu'à présent dans nos environs aucune autre plante qui puisse bonifier aussi sûrement et aussi économiquement tous nos champs : car la luzerne n'améliore pas seulement son propre sol, elle concourt encore par ses récoltes à fournir des engrais pour fumer d'autres terrains.

Une remarque que nous consignerons ici en faveur de la luzerne, c'est que pendant sa durée elle n'emprunte rien à la superficie du terrain, excepté dans ses deux premières années. Là, pour sa naissance et dans son premier développement, elle se comporte comme beaucoup d'autres plantes, c'est-à-dire qu'il part de sa racine principale de petits filets très-déliés, racines minces et longues, qui s'en vont latéralement fouiller la terre en tous sens; chaque fois que l'on fauche une coupe de luzerne, il repart immédiatement, ou au bout de quelques jours, du collet de la plante une nouvelle pousse de fourrage, laquelle a besoin pour prospérer que la racine principale s'allonge, et qu'un nouveau groupe de chevelus se forme au-dessous du premier. Il en est de même à toutes les coupes. Ainsi il se forme successivement, au-dessous l'un de l'autre, des groupes ou étages de chevelus ou petites racines, que l'on nomme aussi, en termes scientifiques, *suçoirs* et *spongioles*, noms qui, suivant notre opinion, ne leur conviennent nullement. Enfin, chacun de ces groupes de petites racines latérales meurt en même temps que les tiges ou les pousses de fourrages dont elles ont fait partie, et se décompose ensuite au profit du terrain.

Ainsi la racine de cette plante a, au bout de quelques années, jusqu'à 1 mètre et plus d'enfoncement dans sa partie supérieure non garnie de chevelus, et dans cette

Digitized by Google

partie elle est ordinairement aussi unie que le tronc d'un arbre. Nous devons croire qu'étant ainsi exempte de ce qu'on appelle des suçoirs, elle n'emprunte absolument rien au terrain qu'elle traverse; et il est très-probable que le surplus de cette racine, quoique garni de chevelus très-profondément, ne prend rien non plus dans le sous-sol: car cette terre par elle-même ne peut rien lui donner. Donc cette plante est alimentée uniquement par l'atmosphère.

Nous pensons qu'un champ de luzerne ne s'améliore pas seulement par les débris de la plante et par le repos, mais encore à cause de la grande profondeur où cette plante va loger ses racines; aucune des plantes que nous cultivons ne lui est comparable sous ce rapport. Profitant de l'éboulement d'une marnière, nous avons vu dans une luzernière âgée de sept ans quelques-unes de ses grosses racines, de ses racines principales, d'une longueur totale en profondeur de 7 mètres.

La plante qui, après la luzerne, peut le mieux amender l'ensemble d'une ferme, vu qu'elle procure, étant bien cultivée, beaucoup plus de nourriture pour les bestiaux que toute autre de celles que nous connaissons, c'est la carotte des champs, surtout l'espèce blanche, à collet hors de terre. Elle effrite très-peu le terrain, parce qu'elle va enfoncer son pivot et ses chevelus très-avant dans terre (jusqu'à 2 mètres). Consignons, comme pour la luzerne, ce qui se passe dans sa végétation, qui ordinairement dure sept à huit mois. De l'époque de sa levée jusqu'à la Saint-Jean, lorsque le champ est nettoyé d'herbes et bien biné, elle garnit de ses petites racines latérales la totalité de la superficie du terrain dans une épaisseur de 15 à 20 centimètres. La racine principale continue de s'accroître et

Digitized by Google

de grossir ; et, aussitôt que quelques fanes du collet viennent à mourir, un premier groupe de filets ou petites racines se dessèche, et en peu de temps se décompose. Le collet de la carotte se couronne et s'élargit; son milieu continue toujours à donner de nouvelles pousses et de nouvelles fanes; celles de ses fanes qui forment le pourtour du collet s'abaissent, rampent contre terre, meurent, et communiquent la mort à un second groupe de petites racines. Alors, et quelquefois même avant cette période, le collet de cette plante, qui était à raz-terre, s'élève et monte peu à peu jusqu'à 8 à 10 centimètres hors de terre. On remarque souvent, au pourtour de son tronc, de petites racines desséchées, qu'elle a brisées en s'élevant, et dont une partie est restée en terre. Le pivot, la racine-mère de la carotte, continue de s'enfoncer; de nouveaux chevelus ou petites racines se forment et disparaissent; les fanes s'épanouissent chaque soir, c'est-à-dire présentent en s'étalant une grande surface à l'atmosphère; elles attirent et reçoivent ainsi chaque nuit une très-grande quantité de rosée, que ces fanes en se relevant versent sur le collet de la carotte, de manière à la mouiller amplement dans tout son pourtour jusqu'à 30 à 40 centimètres de profondeur, ce qui fait profiter et grossir cette racine. On trouve, en les visitant le matin, qu'après avoir reçu cette abondante rosée, la terre qui entoure les carottes est non-seulement humide, mais trempée et boueuse, et chaque soir elle redevient sèche. Donc la carotte absorbe ou attire cette humidité pour se l'approprier. Nous avons vu, dans un terrain gras et meuble, ayant toutes les conditions pour la réussite de cette plante, en soustraire, pour essai, quelques-unes à la rosée, en les couvrant chaque soir; mais elles ont fini bien vite par s'arrêter dans leur croissance.

Digitized by Google

Nous avons arrosé quelques pieds de celles-ci, tout en continuant de les soustraire à la rosée, et elles ont continué de pousser, mais peu et lentement, et non comme celles qui étaient favorisées par les rosées.

Nous concluons de ce qui précède que les plantes, une fois arrivées à l'état d'adultes, se nourrissent exclusivement par l'atmosphère : car, dans le moment du plus grand accroissement de la carotte, lequel a lieu souvent un mois à six semaines avant de la récolter, elle n'est plus garnie de ce que l'on est convenu d'appeler ses suçoirs et spongioles; elle n'est plus garnie, disons-nous, de ses petites racines latérales que dans le sous-sol seulement, que dans la terre vierge, et à un enfoncement qui varie depuis un demi-mètre jusqu'à 1 mètre et demi et même 2 mètres; or, dans toute cette profondeur, la terre est, comme nul cultivateur ne l'ignore, d'une infertilité absolue; et elle ne pourrait même devenir fertile, comme nous le verrons plus loin, que par son contact longtemps prolongé avec l'atmosphère.

Le fumier n'est, comme nous l'avons déjà dit, que le pourvoyeur des plantes; il n'a aucune action directe et favorable sur leurs racines; il peut quelquefois même en avoir de défavorables et de pernicieuses sur celles du blé, mais surtout sur ses racines de seconde levée. Nous en avons remarqué à diverses reprises quelques-unes obligées de traverser pour leur développement une épaisseur de 4 à 5 centimètres de fumier, y trouver leur mort et souvent la communiquer à la talle de blé d'où elles venaient de sortir. Notons bien ici, afin que ce soit chose mieux connue, que le blé d'automne a toujours deux formations de racines bien distinctes : les premières sont celles qui l'ont maintenu jusqu'après l'hiver, et qui alors sont privées de

Digitized by Google

sève et sèches comme des cheveux; les secondes sont celles qui doivent former et nourrir les épis; celles-ci s'élancent au printemps, depuis les premiers jours de mars, si la saison est favorable, jusqu'aux premiers jours de mai. Au sortir d'un hiver tant soit peu rigoureux, l'on voit souvent des blés déchaussés, ne tenant plus en terre que par un petit filet ne recélant plus lui-même aucune sève. A ce moment toute la vie de la plante s'est réfugiée dans sa fane et dans son collet, ou elle est comme engourdie. Alors, de cette vie inerte, il sort où il vient poindre à travers le collet et souvent au-dessus de l'ancienne levée de racines, de nouvelles radicules, grosses et charnues (1), contenant beaucoup de sève, qui commencent quelquefois leur jet à plus de 3 centimètres de l'endroit où elles doivent s'implanter en terre, et font ce trajet sans aucune difficulté, à moins qu'un temps contraire à la végétation ou quelque autre obstacle n'arrête cette nouvelle racine dans sa pousse et ne la fasse périr. Dans ce dernier cas, une autre nouvelle racine ne tarde pas à poindre, essaye d'aller au but, et, si le temps est propice, elle l'atteint facilement. Pour nous fournir la preuve que ni le fumier ni la terre ne contribuaient matériellement en rien à cette deuxième formation des racines du blé, nous avons mis sous le collet de leurs plantes, soulevées au-dessus de terre, des ardoises ou des tuiles ou des pierres; et nous avons remarqué des ra-

(1) Remarquons que ce sont les gaz de l'atmosphère, ou, si l'on veut, les vapeurs de la terre, ou plutôt ces deux sortes d'agents, qui ont fait prolonger ou descendre un réservoir pour la sève, et non matériellement la terre ni l'humus, puisque cette plante et ses nouvelles racines ne touchent encore nullement la terre. Enfin l'on voit clairement que ce ne sont point les racines qui prennent leur nourriture, mais bien la plante qui la leur envoie, et que loin que ce soit la racine qui les nourrisse, c'est évidamment ici la plante qui nourrit la racine.

Digitized by Google

cines, parties du collet de plantes vigoureuses, franchir l'obstacle et gagner la terre pour y entrer, après s'être allongées de 8 à 10 centimètres; à moins pourtant, pour quelques-unes, que pendant leur trajet un soleil vif ne vînt à les dessécher.

Nous avons encore, pour une autre série d'expériences, recueilli une certaine quantité de ces plantes de blé déchaussées et flottantes sur terre au printemps; nous les avons repiquées, comme on ferait des marcottes, dans un champ fraîchement labouré; et nous avons obtenu, à la moisson, une récolte plus belle et mieux fournie que celle des plantes restées en place; ce qui prouve, d'une autre part, que les racines, enterrées et privées du grand air et placées surtout dans un terrain frais, se trouvent dans une situation plus convenable pour le développement de la plante. Ainsi, pour que des racines pussent se développer sans le secours de la terre, il faudrait qu'elles fussent tenues fraîchement et recouvertes ou cachées, comme nous l'avons fait pour des choux, ainsi qu'on le verra plus loin, afin d'empêcher leur dessèchement et pour les soustraire aux vicissitudes de l'air.

Ce qui témoigne encore que la terre ne fournit rien aux plantes qui ont déjà pris une majeure partie de leur croissance, c'est, comme nous l'avons dit plus haut, que dans les grands bois et les récoltes de céréales ou de fourrages qui sont serrés et pressés les unes contre les autres, l'individu qui développe le plus de surface, et qui par suite a le plus de prise sur l'atmosphère, est aussi celui qui, comme nous pouvons le remarquer, est toujours et sans nul doute le plus développé et le plus fort.

Puisque nous nous sommes assurés que ce n'est point la terre qui nourrit les plantes, ainsi qu'on le croit

Digitized by Google

généralement, demandons-nous maintenant si ce ne serait pas le fumier, ou quelle part il peut y avoir; demandons-nous s'il est possible qu'il ait pu opérer matériellement à une aussi grande profondeur, comme nous venons de le voir pour la luzerne et la carotte, afin d'y alimenter cette grande quantité de petites racines; et nous nous répondrons, je pense, qu'il n'a pu opérer ni par lui-même ni par sa décomposition immédiate; nous présumerons plutôt que ce fumier, de la manière dont il est incorporé au sol, continuera, à l'aide de la chaleur et de l'humidité, jusqu'au moment où la plante aura pris un certain développement, à projeter des vapeurs, qui, mélangées à toutes celles, en si grand nombre, que contient l'atmosphère, et retombant chaque nuit en rosée, concourront avec elles à nourrir ces mêmes plantes, dont les racines, par suite, s'empliront de sève : car celles-ci ne sont, suivant nous, que le réservoir servant à loger le trop-plein de l'humidité, ou sève, que la plante s'approprie, et avec lequel elle continue de se nourrir chaque fois que l'air ou le soleil vient à faner ses feuilles ou plutôt à en puiser toute l'humidité. Si la dessiccation se prolonge, que le desséchement s'ensuive et gagne jusqu'aux racines, la plante ne peut plus vivre. Tant que cette plante est vivante, chaque jour vient déranger son équilibre, et c'est pour le rétablir qu'il y a sans cesse renvoi, tantôt des feuilles aux racines, et tantôt de celles-ci aux branches. C'est dans ce jeu continuel que doit s'opérer la formation et le grossissement du végétal; mais ce grossissement sera toujours plus ample à son collet et à son tronc, où le va-et-vient a déposé plus de couches que dans sa partie inférieure.

Nous disons que l'excès de nourriture que pour un

Digitized by Google

moment la rosée donne aux plantes reflue toujours en réserve dans les racines. Ceci a lieu surtout dans l'adolescence des plantes; mais lorsque ces plantes ont acquis de la hauteur, ce jus séveux s'emmagasine dans leurs pailles; témoin le blé scié avant maturité, qui, à l'aide des rosées et de la sève contenue ainsi, façonne son grain tout aussi bien et quelquefois mieux que s'il fût resté sur pied pour compléter cette maturité.

Autre exemple pris sur les arbres. Lorsqu'ils sont jeunes, leurs racines sont engorgées de sève tant dans l'été que dans l'hiver ; mais lorsque leur tronc est bien formé, qu'il a pris de la grosseur, c'est dans cette partie et dans les grosses branches que l'on trouve pendant l'été la plus grande quantité de sève; les racines n'en contiennent presque pas; mais dans l'hiver, quand les branches de ces grands arbres en sont privées à cause du froid, toutes leurs racines en sont remplies et engorgées; et c'est toujours par l'eau et les rosées et à l'aide des feuilles, nous le pensons, que la sève est portée dans les racines. Nous nous refusons à croire que ce soit par le terrain et *à même lui*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que les racines s'emplissent de sève.

La terre, si bonne qu'elle soit, n'est fertile que dans sa couche supérieure, et encore elle ne l'est pour les plantes que nous cultivons que sous la condition de la remuer et de l'ouvrir aux influences de l'air; car celle qui est restée longtemps en repos, comme les bois, bruyères ou joncs-marins, etc., se refuse souvent à toute espèce de végétation dans la première année de son défrichement. C'est pourquoi le marnage, l'écobuage ou le chaulage, sont si nécessaires à ces sortes de terrains, afin d'attirer les fluides de l'air, et de hâter par là, lors des chaleurs, leur

Digitized by Google

fermentation intestine, sans laquelle aucune plante nouvelle ne pourrait se nourrir à la surface du terrain. Cette infertilité de la terre est beaucoup plus frappante pour celle que l'on prendrait à une certaine profondeur. Remarquons, par exemple, le talus ou la banque d'un fossé, lorsque celui-ci est profond et que la terre du sous-sol a été exactement jetée sur la banque; cette même banque ou talus est souvent beaucoup d'années, quoique grandement soumise aux influences de l'air, sans que l'on y aperçoive aucune espèce de végétation; seulement si dans ce talus il y avait de grands arbres plantés et bien enracinés auparavant, cette mauvaise terre, cette terre amère, ne nuirait presque pas et même souvent pas du tout à leur végétation; parce que si l'arbre a une certaine grosseur, il aura assez de prise sur l'atmosphère, et il importera peu pour sa nutrition que les racines qui doivent loger sa sève surabondante aillent l'élaborer, la conserver ou plutôt la rafraîchir plus ou moins avant dans terre. Mais pour que des semences germent dans la terre froide de cette banque, c'est autre chose : il faut une chaleur inaccoutumée dans le terrain, et cette chaleur ne se procure, dans une terre semblable, qu'à force de débris inorganiques; c'est-à-dire qu'il faut, avec le fumier ou ses équivalents, y amener une fermentation d'une certaine durée et d'une force à pouvoir, à l'aide de sa rencontre ou de son échange avec quelques-uns des divers mélanges de l'atmosphère, donner l'éclosion ou la naissance à quelques germes, lesquels donneront des plantes d'autant plus fortes que cette fermentation aura été plus grande et plus prolongée. De même que, dans les animaux, celui qui naîtra avec de fortes proportions et une grande et large poitrine, sera toujours, avec une nourriture abondante, le mieux constitué de ses

Digitized by Google

semblables; de même pour les plantes, celle qui se présentera avec une surface largement développée, ayant par-là plus de prise sur l'atmosphère, sera toujours celle qui, avec l'aide du soleil et d'une température propice, deviendra la plus vigoureuse, la plus robuste, la plus grande et la plus forte.

L'on se demande quelquefois à quelle époque de leur croissance les plantes effritent le plus le terrain; d'après notre opinion sur la pousse des végétaux, cette réponse est très-facile à faire : la période où les plantes occasionnent la plus grande déperdition du fumier s'étend depuis l'époque qui précède immédiatement leur naissance jusqu'à leur floraison; les plantes, dans ce laps de temps, n'empruntent la chaleur nécessaire à leur formation que de la chaleur du fumier. C'est cette chaleur, suivant nous, qui a la propriété, conjointement avec la rosée de chaque jour, de transformer, à la superficie du terrain, leur propre substance en celle des plantes; l'eau, à l'aide de la chaleur, se solidifie et devient plante herbacée. Mais lorsque cette plante est devenue grande, qu'elle couvre son terrain, qu'elle est munie de tous ses organes, elle n'a plus besoin alors de la chaleur que par sa buée ou ses vapeurs lui communique le fumier; il lui suffit de sa propre chaleur et de celle du soleil, et, comme nous l'avons dit plus haut, le fumier lui devient complètement inutile; elle a pris et mis dans son sein cette chaleur nécessaire pour ses transformations subséquentes; sa chaleur acquise peut désormais l'aider à convertir en sa propre substance ce que son feuillage attirera de l'atmosphère. Qu'on l'arrache à cette époque, elle aura autant diminué la richesse donnée par l'engrais que si on l'arrachait au jour de sa maturité. Nous verrons que si la tige (ou le tronc)

Digitized by Google

de cette plante devient longue ou volumineuse, elle n'enverra plus sa sève jusqu'aux racines avant de la reprendre pour nourrir ses pailles, son bois ou ses semences; seulement, si c'est un arbre qui doit durer plusieurs années, sa sève refluera entièrement ou presque entièrement chaque hiver, lors de l'engourdissement de ses branches, dans ses racines, et son passage ainsi chaque année marquera une nouvelle couche de bois.

Ce qui nous a prouvé en outre que la sève opère de cette manière, c'est qu'ayant vu de vieux arbres, dont le tronc ébréché et creusé ne maintenait plus que par un filet d'écorce la communication de leurs branches avec leurs racines, donner pour récolte : un poirier, 4 à 5 hectolitres de poires, un pommier, 3 à 4 hectolitres de pommes, et deux noyers, l'un environ 3 hectolitres et l'autre 5 hectolitres de noix : nous nous sommes rendu compte de ce fait en nous assurant que dans chacun de ces cas la sève pendant l'été n'était nullement descendue jusque dans les racines; car nos investigations les ont toujours trouvées sèches et presque sans jus séveux; tandis que nous nous sommes également assuré par diverses incisions que la sève s'était constamment réfugiée sous l'écorce des maîtresses branches et de leurs grosses ramifications : ce qui dans le temps nous a semblé assez d'accord avec les pins d'où on retire la résine. Puis nous avons remarqué encore que, lorsqu'est venue la chute des feuilles, la sève est lentement descendue engorger pleinement toutes les racines; mais, au retour d'un beau soleil de printemps, elle est remontée tardivement, dans le même ordre, animer le développement des bourgeons; nous disons *tardivement*, car nous avons fait la remarque que ces arbres, très-âgés, bourgeonnaient plus tard que de jeunes arbres de la

Digitized by Google

même espèce qui se trouvaient à côté. Il en est de même au printemps pour la pousse des luzernes; les vieilles se développent aussi plus tardivement que les jeunes, et donnent toujours, dans ce même cas, comme les arbres, plus de récoltes. Nous noterons également, et à titre de renseignement qui pourra nous servir ailleurs, qu'en général les vieux arbres sont plus assurés dans leur fructification et que leurs fruits sont plus sucrés que ceux des jeunes arbres. Cela tient sans doute à leur rapport éloigné et moins direct de la sève des branches avec celle des racines.

Les plantes annuelles et leurs racines, avant qu'elles soient desséchées, contiennent des deux tiers aux trois quarts de leur poids de jus séveux, ou autrement d'eau de végétation. Or, il est impossible que leur soi-disant suçoirs puissent trouver une aussi énorme quantité de liquide dans le terrain : il est très-sûr qu'ils le dessécheraient entièrement avant même que la plante fût à moitié de sa croissance; il est donc bien plus vraisemblable que c'est la rosée de chaque nuit qui a alimenté la plante et les racines de cette grande quantité d'eau qu'elles contiennent; d'autant plus que nous savons que cette rosée se fixe de préférence, et toujours, sur les plantes, et seulement ensuite sur les parties du terrain où il y a du fumier, et ce fumier chauffé par le soleil renvoye constamment, sous forme de vapeurs, la rosée ou les pluies qu'il reçoit; sans quoi il resterait dans le terrain sans presque subir de décomposition. Ainsi, il y a cette différence, suivant nous, entre les plantes mortes ou leurs équivalents réduits en fumier, et les plantes vivantes : c'est que ces dernières reçoivent les rosées pour continuer de s'en nourrir, et que les autres les reçoivent pour continuer à se décom-

Digitized by Google

poser; et les vapeurs qui détruisent celles-ci empêchent la trop prompte dessiccation des plantes naissantes et contribuent à leur nourriture en les tenant humides et quelquefois mouillées, ainsi que nous pouvons l'observer dans les baches et sous les cloches des jardiniers. Elles ne sont pas moins utiles pour aider à la décomposition de celles destinées à faire le fumier.

Si l'on persistait à soutenir que les plantes se nourrissent par leurs racines, nous demanderions encore où peuvent trouver l'eau nécessaire à leur charpente celles que l'on rencontre sur le haut des rochers ou des hautes murailles, ou bien encore celles qui se trouvent sur le toit de nos murs ou de nos bâtiments, plantes que nous ne voyons quelquefois mourir, dans l'été, que lors seulement que la sécheresse atteint leurs racines; ce qui n'arrive encore que rarement : car les plantes ainsi placées sont de celles qui tapissent d'une certaine épaisseur et dans une largeur assez grande la place qu'elles occupent; elles empêchent ainsi elles-mêmes le desséchement de leurs racines; lesquelles ne sont ici, comme ailleurs, que le magasin mis à l'abri du hâle, ou le réservoir de l'excès de sève des plantes, excès qu'elles déposent là momentanément, et qu'elles rappellent lorsqu'il leur en manque. Il en faut conclure que l'alternative de la sécheresse et de l'humidité fait seule l'accroissement des plantes. Nous devons concevoir aussi que l'eau nécessaire à cet accroissement ne vient pas du terrain, et que la terre ici, la terre proprement dite, et sans aucun mélange, n'est que la grande machine sur laquelle et dans laquelle s'accomplit ce grand travail.

Après cela nous savons comment les plantes obéissent à l'influence extérieure dans les phases de leur dévelop-

Digitized by Google

pement; le moindre changement dans la température les affaiblit ou les fait prospérer ; et si elles prenaient leur nourriture dans le terrain, ainsi qu'on le croit, seraient-elles aussi impressionnables aux changements qui se font dans l'atmosphère ? Verrions-nous, comme nous l'avons vérifié, quand le temps est orageux, du lin grandir de trois centimètres en moins de deux heures de temps ? D'ailleurs, une fois qu'il serait reconnu que la végétation ne s'opère que par l'air, les vapeurs et les rosées, et que le seul secours de la terre se bornerait à empêcher le desséchement des racines, inerte qu'elle est de sa nature, beaucoup de faits dans la culture des terres, que nul cultivateur aujourd'hui ne peut comprendre, s'expliqueraient facilement.

Voici encore deux exemples qui peuvent induire à penser que la terre ne peut nourrir les plantes par leurs racines. Lorsque dans les fosses ou silos, nos racines fourragères pour le bétail sont amoncelées pendant l'hiver, pour peu que les tas aient d'épaisseur, il s'y développe une assez grande fermentation et par conséquent une certaine chaleur ; cette chaleur fait naître des racines et des pousses qui, sans le secours d'aucune terre, se développent avec tant d'ardeur que nous avons vu, pour des pommes de terre, par exemple, être obligés de prendre une pioche ou une houe pour, au printemps, démonter les tas; nous avons trouvé dans ces tas des tubercules dont la pousse était assez vigoureuse pour traverser de part en part d'autres tubercules qui la gênaient dans son passage; les racines sont également douées d'une grande force; mais comme elles sont toujours plus minces, plus aiguës et plus petites que les plumules et les bourgeons, elles tournent l'objet qui les arrêtent au lieu de le traverser.

Digitized by Google

Ayant voulu expérimenter sur ce fait, nous avons mis au printemps, au fond d'un silo, des tubercules, que nous avons placés isolément sur des planches, et nous avons remarqué qu'en peu de temps des racines et des tiges se sont développées, et que par suite, sans le secours d'aucune terre, ces semis ont donné des tubercules assez gros et assez avancés en maturité pour qu'étant mis en terre l'année suivante, ils aient donné eux-mêmes de nouvelles plantes. Les pommes de terre du silo se sont évidemment formées et accrues à l'aide de l'humidité qu'elles attiraient de l'air de la fosse, puisque nous avons vu les fanes se charger d'humidité, au point d'y mouiller la main en y touchant; elles transmettaient, sans nul doute, cette humidité, cette eau aux racines, et par suite aux tubercules.

Nous avons vu également chaque année, dans des silos de carottes, que celles-ci se garnissent de fanes à leur collet, mais avant tout de chevelus, qui par suite deviennent longs et tassés à leurs racines. Si ces mêmes carottes sont replantées dans une terre meuble et fraîche, au moment même de leur sortie du silo et avant que leurs chevelus ne soient desséchés, elles fonctionnent aussitôt et de la même manière que dans le silo, c'est-à-dire en attirant l'humidité de l'air par l'intermédiaire de leur fane; mais si au contraire les chevelus se dessèchent avant la transplantation, les fanes, tout en continuant de se charger de rosée, languissent jusqu'à ce que les carottes se soient garnies de nouveaux groupes de petites racines. Ces nouveaux chevelus de carottes repiquées suivent les mêmes phases pour leur prolongement (qui va jusqu'à un mètre de chaque côté), et leur anéantissement, que celles qui sont semées, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut. Après quoi, au contraire de la première année, nous trou-

Digitized by Google

vons, lors de la récolte de la graine, les racines devenues complètement sèches et boiseuses; toute la vie de la plante est alors passée dans la graine. S'il survient de l'eau de temps en temps, et, par suite, de fortes rosées, ces rosées n'iront plus jusqu'à ces racines desséchées; elles fixeront sur les têtes larges et garnies de graines ce qu'elles ont de plus précieux. Ces rosées feront d'abord grossir cette graine, puis enfler et quelquefois germer, quoique portée par des tiges qui pourront avoir une élévation de deux mètres. Nous avons vu cette circonstance de germination se reproduire deux fois depuis quinze ans.

Maintenant que nous possédons plus de fumiers, et que quelques engrais inconnus jusqu'à ce jour, ou peu utilisés, vont se présenter à nous, il va se produire et même il se produit déjà un vice radical dans notre agriculture : c'est que nos terrains se dessèchent trop vite, à cause de nos labours trop superficiels. C'est pour remédier à ce mal, sans ramener sur le labour la terre infertile, que depuis six ans nous nous servons d'un instrument nommé *sondeur*, dont nous sommes l'inventeur, et que l'on conduit, attelé d'un cheval, dans la raie ouverte derrière le charretier, pour remuer, à mesure du labour, le sous-sol dans une profondeur de dix à quinze centimètres, ce qui, suivant nous, devrait être imité par tous les cultivateurs qui savent fumer convenablement leurs terres. Une fois le terrain amené à un certain point de richesse, on trouve qu'en se servant du sondeur, il faut moins de fumier qu'auparavant pour obtenir plus de récoltes, à cause de la fraîcheur plus constante que conserve le terrain.

Le fumier n'agit et ne nourrit les plantes naissantes que par la chaleur qu'il procure. Cette vérité est sentie de tous les bons agriculteurs praticiens; elle l'est aussi des jardi-

Digitized by Google

niers : car souvent on leur entend dire, et cela dans l'enfance de leurs semis : *il faut réchauffer cette cloche ou cette couche,* ou bien : *il faut faire un réchaud ;* et tout cela exprime une addition de fumier pour ranimer la fermentation qui s'éteint dans les couches. C'est afin de leur faire exhaler plus de gaz et de vapeurs chaudes pour nourrir les jeunes plantes, lesquelles ne sont point encore assez robustes pour s'alimenter de l'air ambiant, qui n'est pas suffisamment assimilable pour elles. Ainsi, quand nous voyons le cultivateur gémir sur ses récoltes à venir, c'est que le soleil ne réchauffe pas suffisamment le terrain pour en extraire les vapeurs nécessaires à leur première alimentation.

Nous avons vu dernièrement, dans le département du Pas-de-Calais, un propriétaire, M. Decrombecque dont nous nous honorons beaucoup d'avoir fait la connaissance, et qui sait raisonner tout ce qu'il fait en agriculture : c'est par suite de ce raisonnement qu'il fait germer, à l'aide de la chaleur, beaucoup de ses semences avant de les confier à la terre, mais surtout quand la température lui paraît peu propice à la germination. Ce procédé, qui est peu usité et même peu connu dans notre contrée, trouvera, n'en doutons pas, des imitateurs, surtout pour quelques-unes de nos graines fines que l'on sème au printemps.

Nous avons vu encore, pour nous éclairer sur la nutrition des plantes, arracher quelques choux lorsqu'ils étaient en pleine fleur ; et avant qu'on ne vit apparaître aucune gousse ou cosse pour recéler la graine, secouer la terre restée adhérente autour des racines de ces choux, les placer ainsi sur une grande pierre, d'autres sur une large planche, avec leurs racines étendues, et sur lesquelles nous

Digitized by Google

semions, pour les recouvrir, afin d'éviter le trop grand hâle, de la menue paille sèche (balles de blé); les laisser, dans cet état, ne prendre aucune nourriture en terre, et n'avoir pour maintenir leur vie que ce que l'air et la rosée pouvaient leur donner pour se nourrir. Ainsi placées, nous les avons vues arriver à nous donner de la semence capable de lever. La graine d'autres choux, traitée de la même manière, mais arrosée légèrement chaque jour, nous a donné des semences presque semblables à celle des choux restés en place. Nos choux traités ainsi se trouvaient à peu près dans le même cas que du grain coupé avant maturité et qui achève de se nourrir et de mûrir dans ses cosses, gousses ou enveloppes, à l'aide de sa paille, par l'air et surtout par les rosées. Il y a déjà plus de vingt ans que nous avons fait cette expérience, et dès ce temps nous étions disposé à croire que les plantes ne se nourrissaient que par leurs fanes et par leurs feuilles.

§ III.

Considérations générales.

Personne n'ignore que la chaleur est très-nécessaire aux plantes; c'est surtout, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans les temps orageux, quand déjà la terre est humide et capable de projeter ses vapeurs, que la végétation est le plus accélérée. L'activité de leur pousse paraît subordonnée à la déperdition des matières inorganiques en pourriture: car lorsque l'électricité accélère la putréfaction, les végétaux poussent davantage. Nous en concluerons que la décomposition des matières putréfiables est le principe positif et immédiat de la végétation.

Il n'y a que la chaleur et l'humidité qui puissent amener la décomposition de tout ce qui dans la nature a cessé de

Digitized by Google

vivre. A la veille d'une pluie chaude ou dans les temps d'orage, l'odorat est saisi, à de grandes distances, par les émanations qui s'élèvent des matières en putréfaction : nous devons croire que les plantes absorbent et s'approprient ces émanations, puisqu'il est bien reconnu que c'est au moment même de leur échappement que les végétaux poussent le plus vivement. Ceci une fois reçu, nous aidera à comprendre pourquoi certains engrais, qui ne sont à nos yeux ni putréfaction ni décomposition, peuvent cependant aider la nutrition des plantes, parce que ces engrais, qui en général sont sous forme sèche ou pulvérulente, étant doués d'une grande attraction, absorberont quelques parties de ces miasmes et de ces vapeurs, pour les renvoyer chaque jour, sous forme de buée, nourrir les plantes dans leur adolescence. Nous disons quelques parties : car nous pensons que la presque totalité sera toujours de préférence attirée par les plantes adultes, ce qui nous explique dans les deux cas pourquoi, dans des années fécondes en orages, tous les champs légers, maigres et peu fumés, donnent d'aussi belles récoltes que d'autres champs qui ont reçu beaucoup d'engrais, et pourquoi aussi, dans le deuxième cas, des arbres plantés dans des terrains où il n'y a aucune parcelle de fumier, peuvent donner des récoltes de fruits tout aussi abondantes que ceux des arbres qui se trouvent dans un champ bien engraissé. En suivant le même raisonnement, nous dirons que la germination et toutes les pousses des végétaux en général, prennent au printemps un développement plus considérable qu'à toute autre époque de l'année, parce que la nature, par le froid de l'hiver, a tenu en suspens toutes les décompositions, qui s'échappent alors en grande quantité, à mesure que le soleil échauffe davantage la terre et l'at-

Digitized by Google

mosphère. L'art des brasseurs ne peut atteindre à une germination d'orge aussi parfaite, dans le courant de l'année, que celle qu'ils traitent dans le mois de mars, c'est-à-dire au printemps. L'atmosphère est donc à cette époque chargée de matières éminemment utiles à la germination et au développement des plantes.

La vie de beaucoup de plantes réside dans leur collet ; c'est là le point d'intersection d'où partent d'un côté les racines, et de l'autre côté les pousses ou les branches. Pour nous en rendre compte, coupons à l'épaisseur de quelques centimètres le collet d'une betterave ou d'une carotte, ou détachons un œil de pomme de terre ; plaçons cet œil ou ce collet sous la surface d'un terrain frais, de manière à ce que le soleil ni le hâle ne puissent le dessécher : chaque nuit viendra lui apporter de la rosée, et si l'air atmosphérique comporte assez de chaleur, ce collet se desséchera en partie, c'est-à-dire à sa surface seulement, et au lieu de renvoyer cette rosée en vapeurs, comme le font les matières inorganiques en décomposition, il l'absorbera au contraire et la retiendra. Il en sera de même chaque jour, et la matière solide qui se trouve sous le collet se convertira en mucilage, dont la partie la plus liquide s'échappera et sera recouverte d'une membrane très-mince et presque transparente. Cette membrane produira bientôt de nouvelles radicules qui ne tarderont pas à se transformer en racines, qui s'allongeront chaque jour et se rempliront de nouvelle sève envoyée du collet et de la partie la plus limpide du mucilage. A mesure de ces envois successifs, de nouvelles racines se développeront et contiendront plus de sève, qu'elles renverront au collet par parties, ou plutôt par solutions de continuité, à mesure de son desséchement, et si la chaleur augmente d'inten-

Digitized by Google

sité, cette sève suintera à l'air au travers du collet, se solidifiera à mesure de sa sortie, et commencera ainsi une première pousse. Chaque rosée enverra et formera de nouvelle sève, dont chaque dessiccation du collet attirera chaque jour une partie, et s'il fait chaud et beau temps, les racines et les pousses s'allongeront et grandiront la plante.

La terre, comme nous voyons, ne fait ici que donner un refuge aux racines, lesquelles n'empruntent absolument rien d'elle pour leur nourriture. Ce fait est facile à constater, puisque sans le secours de cette terre, des germinations s'opèrent souvent sous nos yeux et prennent même un certain développement, tantôt sur de la paille ou du bois, ou même sur des pierres; tantôt sur des pavés ou sur le carreau d'un grenier, pourvu toutefois que l'air et l'humidité y aient accès. C'est encore en maintenant le dessous de l'orge dans une fraîche et constante humidité et en desséchant de temps en temps le dessus par la chaleur, que les brasseurs obtiennent de bonnes germinations, et cela, comme chacun sait, sans le secours d'aucune terre.

Puisque les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, pourquoi les plantes qui ont pu se développer ainsi sans le secours de la terre pour se nourrir, devraient-elles, en d'autres circonstances, être obligées d'emprunter, comme on le croit généralement, leur nourriture au terrain? Nous pensons, nous, ainsi que les exemples multipliés que nous avons cités l'ont démontré, que, puisqu'elles ont pu se passer du secours de la terre dans les circonstances que nous avons posées, elles feront de même à toutes les époques de leur végétation. Ce qui nous le démontre encore, c'est que pour divers arbres, on peut mettre en terre leurs têtes et leurs branches, qui alors se

Digitized by Google

transformeront bientôt en racines, tandis que leurs racines, placées en l'air, deviendront branches. Donc ces racines n'étaient pas indispensablement nécessaires pour prendre leur nourriture à même le sol, et nous devons croire qu'elles n'y prenaient rien autre chose que la fraîcheur nécessaire pour empêcher leur desséchement et l'évaporation de la sève qu'elles contenaient.

Pour démontrer jusqu'à l'évidence que la terre ne sert que de refuge aux racines, et que, non plus que le fumier, elle ne leur donne matériellement aucune nourriture, nous diviserons la végétation des plantes en trois périodes :

1° Celle où la matière mucilagineuse des végétaux se développe limpide, prend le nom de sève, et forme la première extension des racines ;

2° Celle où les buées ou vapeurs du fumier ou de tout autre agent inorganique en décomposition, nourriront les plantes, l'atmosphère aidant, jusqu'à leur floraison ;

3° Celle comprise entre la floraison et la maturité des semences, ou autrement celle pendant laquelle la sève amassée dans les racines, quitte celles-ci pour refluer vers les branches ou dans les pailles, où elle séjourne pour nourrir le grain et les semences.

Dans la première période, la semence se gonfle à l'aide de l'humidité de l'air et des rosées ; elle devient d'abord tendre, ensuite mucilagineuse, puis presque liquide, s'extravase et découle, ainsi que nous l'avons dit plus haut, recouverte d'une pellicule, et forme les premières racines. Peu de jours après, lorsqu'il fait chaud, le mucilage disparaît de la semence; mais si la température est froide, ce mucilage s'écoule peu à peu et produit une plus grande quantité de racines et de sève; quand il y a

Digitized by Google

intensité de froid, on dit vulgairement que la semence reste en lait et qu'elle n'attend que le soleil pour sortir sa pousse. En effet, aussitôt que la chaleur du soleil ou de l'air échauffe cette semence, elle ne tarde pas à attirer la sève des racines jusqu'à son collet, et le suintement que cette sève vient montrer, se consolide à l'air, verdit à la lumière, puis forme ce qu'on appelle d'abord des lobes ou plumules, qui se transforment bientôt en feuilles, fanes ou pousses. Notons encore ici que, sous le rapport de la nourriture, tout cet appareil est formé sans le secours de la terre; les fanes ou les pousses grandissent et présentent alors plus de surface, pour absorber, sous forme d'humidité, une plus grande quantité d'agents nutritifs qu'elles retiennent un instant et qui vont ensuite s'emmagasiner et s'élaborer dans les racines, jusqu'au moment où le desséchement de la surface de la plante en rappellera chaque jour une partie pour son besoin; ce qui nous avance promptement vers la seconde période.

Pendant cette seconde période, où la chaleur augmente chaque jour, le desséchement des fanes ou des feuilles s'effectue rapidement, et si dans ce moment le terrain qui entoure la plante n'est pas suffisamment garni de matières inorganiques en décomposition et assimilables à la nouvelle plante, elle végètera chétivement et finira même par périr, à moins que la buée que projettent les engrais n'empêche sa trop prompte dessiccation; c'est dans cette période que l'action du fumier devient le plus nécessaire, d'abord pour attirer de l'atmosphère plus de rosées, et ensuite pour projeter, à l'aide de la chaleur, toute l'humidité dont ces rosées et les pluies l'ont imprégné. Si les plantes ne se trouvent point dans un terrain suffisamment fumé, elles restent droites, petites, et ne tallent point; leurs feuilles

Digitized by Google

sont d'un jaune plus ou moins foncé. Si le terrain au contraire est bien fumé, les feuilles sont d'un vért foncé, elles *vrillent* pour le blé, c'est-à-dire se contournent en spirales : les pousses tombent contre terre pour recevoir la chaleur et la vapeur du fumier : la plante talle, c'est-à-dire pousse de nouveaux jets qui augmenteront la quantité des épis. Lorsque ces épis commencent à se montrer, nous atteignons la troisième période.

Lors de cette dernière période, les plantes ne reçoivent plus rien du fumier que recèle encore le terrain sur lequel elles sont plantées; elles tirent toute leur nourriture de l'atmosphère, et toute l'humidité ou la sève qu'elles ont conservées dans leurs tiges ou dans lenrs branches suffira également pour la nourriture de leur semence qui va bientôt se former. Aussi cette sève s'élève-t-elle graduellement vers leur sommet, à mesure qu'elles approchent de leur maturité; de manière que les racines, de juteuses qu'elles étaient, deviennent complètement sèches, avant même que le grain soit parfaitement mûr.

Résumons notre opinion :

Le fumier ne nourrit les plantes que par les vapeurs qu'il projette;

Les plantes ne prennent leur nourriture que par leurs fanes et par leurs feuilles, et non par leurs racines.

Ce qui nous est démontré en voyant :

1° Que tous les grains et toutes les semences se créent dans leur sein, par la seule puissance de l'humidité de l'air, un réservoir de sève d'où naissent, sans le secours de la terre, la formation et le développement de leurs racines,

Digitized by Google

et qu'il en est de même de celles qui se reproduisent au printemps autour du collet ; — témoin, dans le premier cas, les semences qui lèvent sur les pierres et les germinations de M. Decrombecque ; dans le deuxième cas, les blés déchaussés par l'hiver, et les racines de pommes de terre, dans les tas, et développées sur des planches dans un silo ;

2° Que beaucoup de plantes se dépouillent de leurs premières racines, qui meurent dans la terre cultivée, pour renaître au moment même du plus grand accroissement de ces plantes, dans le sous-sol dont la terre est de toute infertilité ; — témoin la luzerne et la carotte, et la terre extraite d'un fossé profond ;

3° Que le développement d'une plante est plus ou moins prompt, selon que ses fanes ou ses feuilles ont plus ou moins de prise sur l'atmosphère ; — témoin l'ypreau et le buis, les citrouilles et les lentilles ;

4° Que les plantes restent stationnaires, ou même languissent lorsque le soleil n'attire plus de la terre, en l'échauffant, les gaz et vapeurs dont elles se nourrissent ; — témoin les serres chaudes, les baches, les couches et les cloches des jardiniers ;

5° Que depuis leur floraison, jusqu'à leur fructification, les végétaux retirent peu à peu la sève envoyée précédemment aux racines, et la concentrent aux abords des semences ou des fruits qu'ils vont former ; — témoin des choux enlevés de terre et mis sur des pierres ou des planches, le blé scié avant maturité, et la fructification des vieux arbres ;

6° Enfin que la chaleur est indispensable aux transformations et métamorphoses que subissent les plantes, tandis que le moindre coup de soleil tue ou dessèche leurs racines qui se trouvent à l'air.

Digitized by Google

Nous conclurons de nouveau que ces racines ne sont pas nécessaires aux plantes pour attirer ou absorber aucune substance de la terre, mais qu'elles leur sont utiles d'abord pour fixer les plantes, leur servir de soutien, et ensuite pour leur conserver, sans altération et le plus fraîchement possible, la sève qui est envoyée directement du sein de la semence, du grain ou des tubercules, et qu'envoient par suite les fanes ou les feuilles, les pousses ou les tiges : chacune de ces dernières continuera de la reprendre par parties, à mesure que le hâle ou la sécheresse se feront sentir, ou en totalité lors de la fructification, et dans l'un et l'autre cas à mesure de leurs besoins.

Quoiqu'en désacord avec la science, notre opinion ne nous en paraît pas moins vraie; nous en douterions encore, qu'elle nous semblerait cependant préférable dans tous les cas aux dogmes reçus, parce qu'en suivant notre raisonnement, on peut se rendre compte de beaucoup de faits et d'opérations en agriculture, qui autrement paraissent inexplicables.

P. S. Nous établirons prochainement la différence des récoltes et des bestiaux en 1790 et en 1842, et, quelque temps après, nous publierons un article sur les assolements.

Digitized by Google

RAPPORT,

FAIT A LA SECTION CANTONALE DE GISORS,

SUR

UNE PROPOSITION DE M. GUESNIER,

ayant pour objet

L'ÉTABLISSEMENT DE TRIBUNAUX AGRICOLES,

Par M. Coville,

Juge de paix à Gisors, Membre de la Société.

Messieurs,

L'un de nos collègues, M. Guesnier, cultivateur et maire de la commune de Vesly, a soumis à notre Section cantonale les propositions suivantes :

« Demander au gouvernement, 1° l'établissement dans » chaque canton rural d'un tribunal d'agriculture, com- » posé de cinq membres, dont quatre agriculteurs anciens » ou actuels et le juge de paix, qui en serait le président ; » 2° que ce tribunal ait dans ses attributions toutes les » affaires rurales, autres que les actions possessoires et » pétitoires ; 3° et que ses décisions soient en dernier res- » sort jusqu'à telle somme, et en premier ressort au- » dessus de cette somme. »

Vous avez nommé, Messieurs, une Commission pour examiner ces propositions. M. Rossey et moi avons été chargés de cette tâche et de vous faire un rapport. Pénétrés de toute l'importance du travail qui leur était confié, et non moins désireux de justifier votre choix, sinon par

Digitized by Google

eurs lumières, du moins par leur zèle, vos Commissaires se sont livrés à un examen sérieux des diverses difficultés que présentaient, au fond et dans leur application, les propositions de M. Guesnier, et se sont fait un devoir de consulter l'expérience de cet honorable agriculteur.

Voici le résultat de leur travail :

Vos Commissaires doivent tout d'abord vous rendre compte d'une préoccupation sous l'empire de laquelle ils se sont trouvés en commençant ce travail. Convaincus qu'autant les esprits sages et éclairés doivent s'empresser, en pareille matière, d'adopter les innovations réclamées par l'expérience, autant l'on doit se garder d'improviser des lois dont les avantages ne sont encore reconnus qu'en théorie, ils se sont demandé s'il ne s'agissait pas d'entrer dans une nouvelle voie, et s'il n'y avait pas à craindre les dangers attachés à tant d'innovations. Ils ont alors cru devoir consulter la législation actuelle, interroger les besoins de l'agriculture et jeter un coup-d'œil sur les institutions des peuples voisins. Ces investigations les ont complètement rassurés; et en effet, dans les lois organisatrices des tribunaux de commerce, des conseils de prud'hommes et dans diverses autres institutions spéciales, dans l'institution du jury anglais, en matière civile, ils ont trouvé des précédents; dans la marche progressive de l'agriculture et dans ces sentences arbitrales qui se multiplient chaque jour davantage, ils ont reconnu l'utilité pratique, sans danger, de dispositions nouvelles.

Vos Commissaires vont vous faire connaître, Messieurs, les considérations principales dont ils ont été frappés, et qui leur ont paru motiver l'établissement des tribunaux d'agriculture. La France est un pays essentiellement agricole; pendant plus de douze siècles, nos pères ont dû à

Digitized by Google

l'agriculture leurs moyens d'existence; seule, elle pourvut à tous leurs besoins. Aujourd'hui encore, l'agriculture est notre premier et plus solide produit. Rien, quant à son importance, ne peut être comparé à cette noble et si intéressante industrie; rien par conséquent ne mérite davantage la sollicitude du législateur. Maintenant surtout que l'agriculture se complique de plus en plus; maintenant que ses besoins réclament si impérieusement des praticiens intelligents et éclairés, comment ne pas reconnaître que des connaissances spéciales ne sont pas moins nécessaires pour statuer sur des questions rurales, que pour décider des questions commerciales; qu'ainsi toutes les raisons qui ont milité pour l'établissement des tribunaux de commerce, sont autant de motifs justificatifs de la nécessité des tribunaux d'agriculture!

En fait, toutes les contestations rurales, à notre époque, se vident soit judiciairement, après des expertises confiées à des hommes de l'art, soit amiablement, par des arbitrages dans lesquels sont encore et toujours appelés des agriculteurs. Dans un pays où tous les efforts tendent à simplifier le mécanisme social, pourquoi ne pas appeler directement à juger les différends des spécialités, ces spécialités elles-mêmes? N'y aurait-il pas à gagner de l'expérience de plus dans les juges, des lenteurs et des frais de moins dans la procédure? L'agriculture ne trouverait-elle pas plus de garantie dans l'expérience de ses pairs, et la justice rendue par des hommes ayant des connaissances pratiques incontestables, ne serait-elle pas plus forte?

Examinant ensuite les objections qu'on pourrait faire contre l'établissement des tribunaux d'agriculture, vos Commissaires comprenant qu'ils vous devaient l'expression

Digitized by Google

entière et complète de leurs pensées, n'ont pas reculé devant l'accomplissement de leur devoir; aussi, n'ont-ils pas hésité à vous soumettre quelques considérations personnelles, persuadés qu'ils devaient cet hommage à la vérité et à votre impartialité.

Voici ces objections :

Accueillir les propositions faites par M. Guesnier, ne serait-ce pas encourager toutes les industries à élever les mêmes prétentions ?

Le corps des agriculteurs a-t-il assez de lumières pour être appelé à former un corps judiciaire ?

Les intérêts des propriétaires-bailleurs ne seraient-ils pas exposés à être lésés, en appelant, pour juger leurs différends avec les preneurs, des hommes qu'un esprit de corps pourrait rendre hostiles, des hommes dont les principes d'impartialité pourraient être ébranlés par la communauté des intérêts ?

Ne serait-il pas plus convenable de n'établir des tribunaux d'agriculture que dans les chefs-lieux d'arrondissement ?

En cas de négative, ne serait-il pas suffisant de composer ces tribunaux du juge de paix et de deux agriculteurs seulement, en leur adjoignant deux suppléants ?

Contre la première objection, on doit dire qu'aucune industrie en France ne peut, quant à la gravité de ses intérêts et à la multiplicité de ses rapports, être assimilée à l'agriculture : que cette même objection existait contre les tribunaux de commerce et d'autres institutions spéciales, et n'en a cependant pas empêché l'établissement, ni fait douter de leur utilité; que la mesure la plus utile, le principe le plus fécond en résultats avantageux, ne sont pas néanmoins, en tous cas, également utiles, et

Digitized by Google

doivent même souvent avoir des limites dans leur application : qu'il n'en est pas moins vrai qu'en principe, rien n'est plus rationnel que d'appeler les hommes spéciaux à juger les différends dans leur spécialité.

A la seconde objection, ne peut-on pas répondre que le législateur n'a pas reculé pour appeler la plupart des agriculteurs à décider sur l'honneur, sur la vie de leurs concitoyens; que ces mêmes hommes offriront bien plus d'aptitude et par conséquent de garantie pour être juges dans leur spécialité; que d'ailleurs les tribunaux, les parties elles-mêmes, les choisissent souvent pour experts; que, plus souvent encore, ils sont nommés arbitres et même juges sans appel !

Les agriculteurs, dira-t-on, sont complètement étrangers aux formes de la procédure; mais ces formes ne seraient pas celles des tribunaux de première instance : simples comme celles de la justice de paix, elles n'offriraient pas des dificultés qu'un peu d'expérience ne pût surmonter. La présence du juge de paix ne leur en faciliterait-elle pas les moyens ?

La troisième objection peut paraître plus sérieuse; cependant, en appelant simultanément des agriculteurs non fermiers et des fermiers pour composer les tribunaux d'agriculture, n'éviterait-on pas les conséquences de l'esprit de corps ? Et d'ailleurs les cultivateurs ne sont-ils pas souvent et propriétaires et fermiers ! Ce double caractère ne serait-il pas un gage d'impartialité ? Il faut aussi reconnaître que tout homme, s'il n'est pas propriétaire aujourd'hui, vit dans l'espérance de le devenir demain; que tous ses efforts tendent à ce but. Eh bien ! qu'on soit sans inquiétude : cette prétention, qui n'est que l'œuvre d'une noble ambition, qui sera le mobile de toutes ses

Digitized by Google

actions, de devenir bailleur après avoir été preneur, sera toujours un correctif puissant et efficace des effets de l'esprit de corps. On doit d'un autre côté regarder comme certain que les cultivateurs sont en trop grand nombre pour qu'il y ait ce qu'on appelle esprit de corps. Ce grand nombre engendre plutôt des rivalités, des mésintelligences; aussi voyons-nous plus souvent les cultivateurs en désaccord entr'eux que ligués contre les propriétaires. Un fait surtout vient seul détruire l'objection, c'est que tous les jours, dans les différends entre les preneurs et les bailleurs, ceux-ci choisissent pour experts, pour arbitres même, des cultivateurs.

Contre la quatrième objection, on peut dire qu'en établissant des tribunaux d'agriculture dans les chefs-lieux d'arrondissement seulement, ce qu'avait d'abord proposé M. Guesnier, il en résulterait plus de frais, plus de perte de temps pour les justiciables, moins de connaissance des lieux, des usages dans leurs juges, plus de difficultés pour ceux-ci, en les éloignant davantage de leurs exploitations, surtout dans les visites de lieux; mais il y aurait aussi plus de chances d'impartialité dans ces juges et même plus de lumières, l'arrondissement offrant évidemment plus d'agriculteurs éclairés qu'un seul canton.

Quant au nombre des agriculteurs devant composer les tribunaux d'agriculture, vos Commissaires ont pensé que dans le cas de l'établissement d'un tribunal dans chaque canton rural, ce que M. Guesnier trouve maintenant préférable, il serait suffisant et plus convenable de n'en nommer que deux, en leur adjoignant deux suppléants, pour ne pas enlever trop souvent les cultivateurs à leurs occupations : les tribunaux de première instance et de

Digitized by Google

commerce n'étant également composés que de trois membres.

Telles sont, Messieurs, les considérations et objections que vos Commissaires ont cru devoir vous soumettre à l'appui et contre les propositions faites par M. Guesnier. Des propositions aussi graves auraient peut-être exigé un plus grand développement. Nous avons pensé que, pour le moment, un exposé sommaire des principales considérations et objections pourrait suffire.

Vos Commissaires sont d'avis, Messieurs, que l'établissement des tribunaux d'agriculture présenterait des avantages incontestables; que, par conséquent, les propositions qui vous ont été soumises, sauf quelques modifications, méritent votre appui.

Digitized by Google

DE LA

TACITE RÉCONDUCTION

En matière de Baux ruraux,

DAPRÈS LE CODE CIVIL (1);

Par M. Rouget père,

Ancien Cultivateur, Membre de la Société.

Quand, comment, par quels actes s'opère la tacite réconduction, en matière de baux ruraux? Tels sont les points sur lesquels nous avons pensé, Messieurs, devoir appeler votre attention, tant dans les intérêts particuliers du propriétaire et du fermier, que dans l'intérêt général de l'agriculture et de la société.

Sous la rubrique des règles communes aux baux des maisons et des biens ruraux, dans le Code civil, le législateur dispose, 1° que si le bail a été fait sans écrit, on ne pourra donner congé qu'en observant les délais fixés par l'usage des lieux; 2° que le bail écrit cesse de plein droit à son expiration, sans qu'il soit nécessaire de donner congé; 3° que si, à cette expiration des baux écrits, le preneur reste en possession, il s'opère un nouveau bail dont l'effet est réglé par l'article relatif aux baux sans écrit. (Art. 1736, 1737 et 1738.)

Dans le même Code, au titre des règles particulières aux baux à ferme, il est dit, art. 1775, 1776, que le bail sans écrit cesse de plein droit à l'expiration du temps pour lequel il est censé fait, selon l'art. 1774; que si à

(1) Travail lu à Section cantonale de Gisors.

Digitized by Google

l'expiration des baux écrits, le preneur reste en possession, il s'opère un nouveau bail dont l'effet est réglé par l'article 1774.

Comment concilier les deux dispositions des art. 1736 et 1775 précités, lorsque le premier dit que, pour faire cesser les baux non écrits, on devra donner congé dans tels délais, et qu'il résulte au contraire de l'art. 1775 que le bail sans écrit cesse de plein droit ?

Y a-t-il contradiction dans la loi?

A quelle disposition doit-on se soumettre?

Ne doit-on pas plutôt, dans ce cas, demander à la législation de faire cesser cette contradiction? S'il n'y a pas contradiction, d'après ce principe que la disposition spéciale doit toujours l'emporter sur la disposition générale, doit-on s'en tenir à la lettre de l'article 1775 du Code civil, et dire qu'il n'y a pas de congé à donner pour faire cesser le bail à ferme sans écrit : qu'il cesse de plein droit à l'expiration du temps pour lequel il est censé fait?

Il n'est pas douteux qu'il ne puisse s'opérer une tacite réconduction à la suite d'un bail sans écrit, comme après un bail écrit.

Dans l'art. 1776, il est dit que si, à l'expiration d'un bail écrit, le preneur reste en possession, il s'opère un nouveau bail.

Est-il possible de croire, lorsqu'il est d'usage immémorial que les baux ruraux finissent au 11 novembre, que la loi ait voulu dire que si à cette époque le preneur reste et est laissé en possession, il y aurait, *seulement dans ce cas*, tacite réconduction? Ainsi, avant le 11 novembre, il ne serait pas d'actes de culture qui pussent avoir pour effet d'opérer un nouveau bail!

Lorsqu'il s'agit d'un bail sans écrit d'une maison, la loi

Digitized by Google

impose la nécessité de s'avertir dans un délai, et lorsqu'il s'agira de biens ruraux, c'est-à-dire de choses bien plus importantes, cette nécessité n'existera plus! Cependant combien, dans ce dernier cas, l'intérêt de la société ne réclamerait-il pas plus impérieusement cet avertissement légal! Aussi, de l'usage et de quelques monuments de jurisprudence, paraît-il résulter qu'à défaut de congé, certains faits de culture opèrent une tacite réconduction. N'est-il pas en effet plus rationnel et plus dans l'intérêt général de l'agriculture, qu'aux époques où l'on doit se livrer à des opérations de culture pour la récolte qui suit la dernière du bail existant, il y ait nécessité d'une mise en demeure pour éviter un nouveau bail?

L'article 1748 du Code civil exige bien que l'acquéreur qui veut user de la faculté réservée par le bail d'expulser le fermier ou locataire en cas de vente, soit tenu d'avertir le locataire au temps d'avance usité dans le lieu pour les congés, et le fermier de biens ruraux, au moins un an à l'avance.

Comment concilier cet intérêt pour l'agriculture avec une disposition qui aurait pour effet de paralyser la culture, quelquefois même de surprendre le propriétaire et le fermier? d'amener ce dernier jusqu'à la fin de son bail, et de le laisser avec toute sa monture ou de lui faire faire des sacrifices qui pourraient le conduire à sa ruine ?

La position déjà bien précaire du fermier, ne le deviendrait-elle pas davantage! N'osant souvent demander plusieurs fois un nouveau bail dans la crainte de blesser la susceptibilité de son propriétaire, pouvant encore moins l'y contraindre, comment répondra-t-il aux besoins de l'exploitation? Comment pourra-t-il semer des herbes artificielles dans les dernières années, pour entretenir le

Digitized by Google

nombre de bestiaux qui lui est nécessaire? Comment fera-t-il ses jachères, ses semences de blé, si un congé donné seulement le 10 novembre, époque de l'expiration du bail, rend sans effet tous ces actes de culture? Et s'il ne se livre à aucun de ces travaux, combien ne seront pas lésés les intérêts de tous, du bailleur, du preneur, de la société! Supposez la mort du bailleur dans la dernière année du bail, et voyez quelle sera la position du preneur.

Mais alors, quels sont les faits de culture qui opéreront la tacite réconduction? Sera-ce l'époque ou le fait qui l'opérera? Les uns pensent que c'est l'époque de faire tels travaux qui opère la tacite réconduction; les autres, que ce sont ces travaux. Dans l'un et l'autre cas, quels sont les faits de culture qui produiront cet effet? Autrefois on pensait que c'étaient les labours à blé et le jet de la semence; aujourd'hui, d'après le mode actuel de culture, n'y a-t-il pas lieu de penser que ce soit le jet des semences des herbes artificielles?

De toutes ces observations, il paraît résulter qu'il y aurait au moins utilité de demander au législateur de faire cesser toute incertitude et de mettre la loi en harmonie avec les besoins de l'agriculture et l'intérêt de la société.

Digitized by Google

USAGES RURAUX

DE

L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX,

Relatifs aux Pratiques de Culture,

AINSI QU'AUX DROITS ET OBLIGATIONS DES FERMIERS,

LORS DE LEUR ENTRÉE EN JOUISSANCE ET A LA CESSATION DE LEUR BAIL [1].

Le Code civil, titre du *Contrat de louage*, et notamment l'article 1777, renvoyent aux usages des lieux pour l'exercice de différents droits sur lesquels la loi ne pouvait disposer uniformément.

Ces usages forment la loi des propriétaires et des fermiers entrants et sortants, en l'absence de conventions entr'eux, et sont sans valeur en face de stipulations contraires.

L'application de ces usages variés comme le sol, comme les cultures et les productions, nulle part constatés, révélés par des traditions équivoques du temps où l'assolement triennal régnait dans toute sa pureté, souvent puisés dans des stipulations écrites, spéciales, présente des difficultés d'autant plus nombreuses que les méthodes de culture ont subi d'heureuses et importantes innovations. De là des différends dont la solution n'est pas moins difficile en face de prétentions divergentes et d'allégations contradictoires.

[1] Voir dans les vol. de 1839, 1840 et 1841, les *Usages ruraux* des quatre autres arrondissements.

Digitized by Google

Cet état de choses qui intéresse à un haut degré l'agriculture, devait appeler l'attention de notre Société : fixer et constater ces usages était un sujet digne de ses recherches et de ses investigations.

Déjà, sur ce sujet, les Sections de quatre arrondissements ont fourni, pour leurs contrées, le résultat de leur travail ; la Section centrale ne pouvait rester plus longtemps en arrière.

Une Commission de dix membres (1) a été nommée pour recueillir les renseignements et les matériaux nécessaires, et ensuite rédiger le recueil des usages de l'arrondissement d'Evreux.

Pour donner à son travail le caractère d'autorité qui lui convient, le premier soin de cette Commission a été de transmettre dans les différents cantons le recueil des usages de l'arrondissement des Andelys, et de demander sur quels points il y avait similitude ou différence. Ce moyen d'instruction n'a pas suffi, et la Commission a formulé une série de questions dont la solution a été sollicitée et obtenue d'agronomes, de cultivateurs, propriétaires, magistrats et fonctionnaires, dont les connaissances, à raison de leur état et de leur position, offrent une garantie d'exactitude et de sincérité.

Outre ses recherches sur les usages ruraux, la Commission voulant faire connaître les procédés et les méthodes qui constituent la culture du bon père de famille, et caractériser ainsi les pratiques blâmables qui, suivant les dispositions générales de l'article 1766 du Code civil, peuvent

(1) MM. Cassen, Carville, Colombel, Duwarnet, Hébert, Larcher, Sauval, Saudbreuil (du Plessis-Grohan), Saudbreuil (d'Evreux) et Sainte-Beuve. C'est M. Hébert qui a bien voulu se charger de la rédaction.

Digitized by Google

faire résilier le bail et donner lieu à des dommages-intérêts, a étendu son information à ces méthodes, à ces procédés, dont la connaissance est nécessaire pour comprendre le but et la portée des usages.

Entourée de documents certains, résultat d'une enquête longue et minutieuse, la Commission a rédigé un travail sur lequel les observations de MM. les Juges de paix de l'arrondissement ont encore été provoquées, et qui, après avoir été soumis à l'examen d'une assemblée générale, a été adopté ainsi qu'il suit :

MODES DE LOUER LES FERMES.

Article premier. Il existe dans l'arrondissement d'Evreux, deux modes de baux à ferme :

Dans l'un, le plus généralement suivi, le fermage annuel ou rente est stipulé en argent ;

Dans l'autre, ce fermage consiste dans le partage des fruits et des récoltes entre le propriétaire et le fermier ;

Ce dernier mode est suivi dans l'amodiation de quelques fermes des cantons de Breteuil, Rugles et Verneuil.

DURÉE DES BAUX.

Art. 2. La durée la plus générale des baux est de 9 ans ; quelques-uns en ont une de 12 et 15 ans : un petit nombre de 18 ans.

La durée de 9 ans est à peu près unique pour les baux faits sous la condition du partage des fruits et récoltes.

ASSOLEMENTS.

Art. 3. L'assolement des terres est triennal ; en conséquence les terres de labour sont divisées en trois soles ou saisons appelées *jachère* ou *guéret, blé, mars.*

La sole de guéret est formée du tiers environ des terres

Digitized by Google

sur lequel a été faite la dernière récolte des plantes semées au printemps.

On entend par sole de blé un autre tiers des terres, qui a reçu en automne un ensemencement de seigle, de méteil (mélange de froment et de seigle), ou de froment pur.

La sole de mars est composée du tiers restant des terres, ensemencé de plantes de printemps, telles qu'avoine, orge, blé de mars, pois, vesce.

Art. 4. L'ensemencement que tout ou partie de la sole de guéret reçoit entre la récolte des plantes de mars ou de printemps et l'ensemencement du blé d'automne, est appelé *surcharge.*

Art. 5. Outre l'ensemencement appelé surcharge, des terres prises également ou inégalement sur les trois soles sont consacrées à la culture permanente de la luzerne.

Les usages ne fixent pas la proportion dans laquelle, relativement à la contenance de toutes les terres de labour, cette culture peut avoir lieu.

Le cinquième et le huitième des terres de labour forment actuellement le *maximum* et le *minimum* de la quantité ensemencée en luzerne.

Cette culture n'est pas considérée comme surcharge.

ENTRÉE EN JOUISSANCE DES FERMES.

Art. 6. *Les fermes sont prises*, ou la jouissance des fermiers commence par la sole de guéret ou par celle de mars.

Art. 7. *Prendre une ferme par le guéret* signifie que le nouveau fermier entre en jouissance par les terres de labour sur lesquelles le fermier sortant a fait son avant-dernière récolte de plantes semées au printemps.

Digitized by Google

La première récolte du fermier entrant sur une ferme ainsi prise, comprend celles du blé et du mars.

Art. 8. *Prendre une ferme par le mars* signifie que le fermier entrant commence sa jouissance par les terres de labour sur lesquelles le fermier sortant a fait son avant-dernière récolte de blé d'automne; il prend aussi les terres de la sole de guéret,

De sorte qu'au mois d'août qui suit son entrée en jouissance, le fermier entrant fait la récolte des plantes semées au printemps sur la sole de mars, et le fermier sortant celle des blés d'automne ou sole de blé.

Art. 9. Ces récoltes, ainsi faites par les deux fermiers, obligent le fermier sortant à payer au bailleur les deux tiers de son fermage annuel, et le fermier entrant le tiers de celui qu'il a consenti.

Les contributions, quand les fermiers en sont chargés, sont acquittées dans les mêmes proportions.

PRISE DE POSSESSION PROVISOIRE D'UNE FERME PAR LE FERMIER ENTRANT.

Art. 10. L'entrée en possession d'une ferme louée moyennant un fermage en argent ou sous la condition du partage des fruits, prise par le guéret ou par le mars, commence provisoirement par certains bâtiments et par l'exercice de quelques droits.

Ces bâtiments et ces droits sont les logements et les facilités accordés au fermier entrant par l'article 1777 du Code civil.

Art. 11. Le jour Saint-Michel (29 septembre) qui suit l'avant-dernière récolte du fermier sortant, est celui fixé par les usages pour la prise de possession de ces logements et de ces facilités; en conséquence, ce jour, 29 septembre,

Digitized by Google

le fermier sortant laisse et met à la disposition du fermier entrant :

1° Une chambre à feu, ou le four s'il n'existe pas de chambre; si le four est inhabitable, le propriétaire pourvoit à ce logement du fermier entrant;

2° La plus petite écurie, et, s'il n'existe qu'un de ces bâtiments, le propriétaire pourvoit encore au logement des chevaux du fermier entrant;

3° Un grenier pouvant contenir 100 bottes, de 3 à 4 kilogrammes chacune, de fourrage par tête de cheval, et 6 hectolitres d'avoine;

4° Une cave, un cellier ou une place dans l'un ou l'autre de ces bâtiments, pour y déposer une futaille de la capacité de 300 litres au moins;

5° A l'époque des semailles, le bâtiment qui sert au chaulage des grains;

6° Le 24 juin qui précède la dernière récolte du fermier sortant, la grange à mars, lorsque la ferme est prise par les mars.

Outre ces logements, le fermier a le droit de cuire au four;

D'abreuver ses bestiaux aux mares ou réservoirs qui ont cette destination;

De prendre de l'eau au puits, à la citerne ou à la mare nette pour les besoins du ménage : de laver son linge là où ce travail est habituellement fait;

D'entrer et de sortir par la porte extérieure quand bon lui semble : d'en faire faire, à ses frais, une clé pour son usage;

De prendre de la paille, dite *défoure*, pour la litière de ses chevaux, à raison de 5 à 6 kilogrammes par jour et par tête; s'il n'existe pas de défoures, de prendre la même

Digitized by Google

quantité des pailles employées par le fermier sortant pour la litière de ses chevaux.

Les droits du fermier entrant, sous le rapport des logements et des autres facilités pour les travaux de l'année qui suit sa première prise de possession, sont limités à ceux ci-dessus énumérés.

Art. 12. Les usages lui dénient le droit de prendre des légumes dans le jardin;

D'avoir une vache, de disposer d'une charretterie ou d'une portion de ce bâtiment; de disposer de menus et de menue paille.

PRISE DE POSSESSION, PAR LE FERMIER ENTRANT, DES TERRES PAR LESQUELLES COMMENCE SA JOUISSANCE.

Art. 13. Si la ferme est prise par la sole de guéret, l'entrée en possession des terres qui la composent a lieu le 11 novembre qui suit l'avant-dernière récolte du fermier sortant, dans les cantons d'Évreux, Pacy, Vernon, Conches et Saint-André; le jour de Noël (25 décembre), dans ceux de Verneuil, Rugles et Breteuil, et le 1er avril dans ceux de Damville et Nonancourt.

Si la ferme est prise par les mars, l'entrée en possession, qui comprend les soles de mars et de guéret, a lieu le jour de Noël.

Art. 14. Le fermier entrant dispose d'une manière absolue des terres composant les soles par lesquelles il commence sa jouissance.

Art. 15. Néanmoins, lorsque la ferme est composée de terres de plaine et de vallée, au fermier sortant appartient le droit d'ensemencer en surcharge celles des terres de vallée qui dépendent de la sole de guéret;

Cet ensemencement est fait de plantes dont la récolte a

Digitized by Google

lieu en temps opportun pour que le fermier entrant puisse donner les labours, les façons et les engrais convenables au blé qu'il sème à l'automne qui suit la récolte de la surcharge.

Art. 16. Si, au jour fixé pour la prise de possession, les récoltes du fermier sortant ne sont pas terminées, la prise de possession du fermier entrant est retardée jusqu'à l'entier achèvement de ces récoltes; celle des arbres fruitiers ne retarde pas la prise de possession du sol.

Art. 17. Les terres qui, par suite de dessaisonnement ou toute autre cause, ont été distraites des soles par lesquelles commence la jouissance du fermier entrant, y sont réintégrées.

PRISE DE POSSESSION DÉFINITIVE DES BATIMENTS DE LA FERME.

Art. 18. Aux jours ci-après fixés qui suivent la dernière récolte du fermier sortant, le fermier entrant prend la possession définitive, savoir :

Le jour Saint-Michel (29 septembre), du logement principal, c'est-à-dire, de la cuisine, de la chambre, des cabinets, de la laiterie;

Des écuries, des vacheries, des bergeries, des greniers aux menues pailles, des greniers aux fourrages, du four, du colombier, des poulaillers, des charretteries et des hangars;

Immédiatement après la confection des cidres du fermier sortant, et au plus tard à Pâques (25 mars), du pressoir;

Le jour Saint-Jean-Baptiste (24 juin), des granges, du fenil, des greniers aux grains, des caves, des celliers et des logements laissés au fermier sortant. (Art. 20 ci-après.)

Digitized by Google

Art. 19. A cette dernière époque (24 juin), le fermier sortant n'a plus aucun droit sur la ferme.

Art. 20. La prise de possession, le 29 septembre, des bâtiments désignés art. 18, a lieu à la charge par le fermier entrant, de laisser au fermier sortant les logements et les droits énumérés art. 11, qui lui ont été accordés lors de sa prise de possession provisoire, excepté le bâtiment qui sert au chaulage des grains.

PRISE DE POSSESSION DES AUTRES DÉPENDANCES DE LA FERME.

Art. 21. Après la dernière récolte de grains du fermier sortant, le fermier entrant prend possession des autres dépendances de la ferme aux époques suivantes :

Le jour de Saint-Michel, des soles des terres sur lesquelles le fermier sortant a fait sa dernière récolte, et, si les récoltes ne sont pas terminées, immédiatement après leur achèvement;

Des pâtures, des pâturages, des terrains vains et vagues;

Le jour Saint-Martin (11 novembre), des prés secs, des prés qui sont arrosés, du jardin, des mâsures;

Le premier mars, des oseraies;

Le 15 avril, des bois taillis, des arbres forestiers soumis à l'émondage, des haies, des joncs-marins, des genêts et des arbres fruitiers.

Art. 22. Néanmoins, si le fermier sortant avait eu, lors de son entrée dans la ferme, avant sa première récolte de grains, la coupe des bois taillis, des genêts, des joncs-marins, l'émondage des arbres et des haies, il n'a plus de droits à une coupe et à un émondage après sa dernière récolte de grains; dans ce cas, le fermier entrant prend la possession de ces choses dès le 11 novembre au lieu du 15 avril.

Digitized by Google

CERTAINS DROITS DU FERMIER SORTANT.

Art. 23. A partir du 29 septembre qui suit sa dernière récolte, le fermier sortant réside sur la ferme, dans les logements qui lui sont accordés (art. 20), jusqu'au jour Saint-Jean-Baptiste (24 juin), afin de finir ses récoltes sur les terres et aux arbres fruitiers, de surveiller le battage des grains et leur transport au marché.

Art. 24. Outre les logements et les facilités qui lui sont accordés, il a encore droit de conserver un nombre de chevaux égal à celui des charrues employées habituellement et simultanément dans la ferme ;

De faire chaque jour, pendant le temps du battage des blés de sa dernière récolte, deux *menus* du poids de 6 kilogrammes chacun par chaque tête de cheval, qui sont consommés dans la ferme;

De prendre aussi, pour être consommés par ses chevaux dans la ferme, 10 litres de menue paille par jour et par tête ;

D'emporter la colombine du colombier et des poulaillers, pourvu qu'elle soit sans aucun mélange de paille, menue paille, poussier ou toute autre substance pouvant entrer dans la composition du fumier.

Art. 25. Excepté les foins des prairies naturelles de sa dernière récolte, le fermier sortant n'a aucun droit d'emporter : luzerne, trèfles et sainfoin en bottes, ni des fourrages battus ou non battus, tels que pois, vesce, hivernages, arrosses, pailles, menues pailles, menus, poussiers, chaume, de quelque nature que ce soit, dans quelqu'état et sous quelque forme que toutes ces choses puissent être;

Les arbres, arbustes, fleurs qu'il aurait plantés on semés dans le jardin, sauf ce qui serait en caisse ou en pot; les

Digitized by Google

plants d'asperges, d'artichauts et autres plantes vivaces : il ne peut non plus les détruire.

LABOURS, HERSAGES ET FAÇONS.

Art. 26. L'ensemencement du blé d'automne est généralement précédé de quatre labours; il n'en reçoit pas moins de trois.

Guéreter, lever, faire, rompre le guéret, labourer le guéret, expriment la même action : exécuter le premier labour du sol qui doit recevoir un ensemencement de blé d'automne.

Le temps dans lequel ce labour doit être fait, commence le 11 novembre dans les cantons d'Evreux, Pacy, Vernon, Conches et Saint-André, le 25 décembre dans les cantons de Verneuil, Breteuil et Rugles, et finit dans le courant du mois de mai suivant; le premier avril dans les cantons de Damville et Nonancourt, et finit le 24 juin suivant;

Le deuxième labour est appelé *retail, retaillage* : il doit être terminé à la fin de juillet;

Le troisième : *tierçage, remontage, remonte, rabat;*

Le quatrième : *labour à blé*; il est fait au moment de l'ensemencement.

Art. 27. Chacun des trois premiers labours est généralement suivi d'un hersage.

Art. 28. L'ensemencement du blé d'automne commence à la fin de septembre et finit le 11 novembre au plus tard; un hersage est donné pour enterrer la semence;

Quelques fermiers des cantons de Damville, Breteuil, Verneuil et Rugles, enterrent la semence du blé par le dernier labour sans hersage; cette pratique s'appelle *semer dessous;*

Dans tous les cantons, des fermiers *sèment dessous et*

Digitized by Google

dessus le dernier labour, et alors l'ensemencement reçoit un hersage.

Après le hersage, le blé ne reçoit plus aucune façon, si ce n'est des *saignées* ou *fausses raies* pour l'écoulement des eaux pluviales.

Art. 29. L'ensemencement de la sole de mars ne reçoit qu'un seul labour, donné depuis le 11 novembre jusqu'au moment de la semaille, excepté dans les cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles, où ce labour ne commence que le 25 décembre.

Ce labour, exécuté avant ou pendant l'hiver, est appelé *éraille, labour d'hiver.*

L'ensemencement est terminé au plus tard le 15 avril.

La semence est enterrée par un hersage.

Aussitôt que les avoines sont levées, elles reçoivent un nouveau hersage, et sont immédiatement roulées après ce hersage.

ENGRAIS.

Art. 30. Les engrais généralement employés sont les fumiers d'étable mélangés sur la fosse, et le *parcage*, ou fumure des moutons.

La poudrette, le tourteau de colza et les autres engrais industriels, sont employés lorsque les fumiers d'étable et le parcage ne sont pas suffisants.

Les terres de la sole de blé reçoivent seules des fumiers et des engrais.

Les fumiers d'étable sont enterrés par l'un ou l'autre des labours préparatoires à l'ensemencement du blé.

Le parcage est enterré par le dernier labour, ou donné après l'ensemencement.

Art. 31. La quantité de fumier généralement donnée à un hectare de terre est de huit voitures, attelées chacune

Digitized by Google

de quatre chevaux, équivalentes à vingt-quatre voitures attelées chacune d'un seul cheval.

L'usage n'a point encore déterminé la quantité des engrais industriels qui suppléent aux fumiers d'étable.

Art. 32. L'ensemencement des terres de la sole de mars ne reçoit ni fumier ni engrais.

DESSOLEMENT, DESSAISONNEMENT, SURCHARGE.

Art. 33. La clause insérée dans la majeure partie des baux écrits, défendant au preneur de *dessoler*, *dessaisonner* ni *surcharger* les terres de labour, se traduit ainsi :

Dessoler ou *défoncer*, *piquer*, *saigner* la terre, c'est labourer plus profondément le sol qu'il ne l'a été précédemment, et amener à la surface du labour une terre inféconde.

Le dessolement nuit à la reproduction du blé lorsqu'il a été fait dans un des labours préparatoires à l'ensemencement du blé, ou dans le labour des terres de la sole de mars qui précède.

Le dessolement pratiqué sur les terres qui ont produit les trois dernières récoltes de mars du fermier sortant, est préjudiciable au fermier entrant.

Il y a dessolement si un fermier convertit en labour ce qui était en bois ou en pré.

Il y a encore dessolement lorsqu'un fermier change la direction des raies d'une pièce de terre; ainsi, une pièce de terre habituellement labourée de l'est à l'ouest, qui l'est du nord au midi, est dessolée.

Cette dernière sorte de dessolement est une amélioration lorsqu'elle a pour résultat de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, ou seulement de placer les sillons à une meilleure exposition.

Digitized by Google

Il y a encore amélioration du sol lorsque le dessolement ou le défoncement a lieu dans les labours préparatoires d'un ensemencement de luzerne.

Dessoler signifie aussi dessaisonner.

Dessaisonner, c'est substituer un ensemencement à celui que, suivant l'ordre de la rotation, une pièce de terre aurait dû recevoir; ainsi, ensemencer de blé d'automne une terre qui aurait dû recevoir un ensemencement de grain de printemps, c'est la dessaisonner.

Le dessaisonnement volontaire, exécuté par le fermier sortant dans les trois dernières années de sa jouissance, est, suivant les circonstances, préjudiciable au fermier entrant.

Il y a nécessité pour le fermier sortant de dessaisonner, lorsque, sans négligence et par une force majeure, il a été dans l'impossibilité de faire les cultures et l'ensemencement aux époques déterminées par les usages, ou qu'un premier ensemencement a été détruit.

Surcharger, c'est faire une récolte quelconque sur tout ou partie de la sole de guéret, entre la récolte des grains de mars et l'ensemencement du blé d'automne.

Art. 34. Les surcharges sont consacrées par les usages; elles sont tolérées ou tacitement consenties par les propriétaires, malgré la clause des baux qui les défend.

Art. 35. La surcharge ne peut avoir lieu sur les terres des fermes louées sous la condition du partage des fruits et récoltes, sans le consentement formel du propriétaire.

Art. 36. L'ensemencement des surcharges a lieu à l'automne et au printemps qui suivent la récolte de mars.

Art. 37. Les plantes cultivées en surcharge sont les trèfles, la minette, le seigle, les pois, les vesces, les hivernages, le colza, les pommes de terre, les betteraves, les

Digitized by Google

carottes, les navets, la vaudre, les choux, les fèves ou haricots.

Art. 38. L'ensemencement en surcharge est précédé d'un ou deux labours; celui du blé qui suit, de deux ou trois; tous ces labours sont répétés, faits à propos et de manière à purger le sol des plantes nuisibles produites par la surcharge.

Cette condition de labours est surtout de rigueur dans les dernières années de la jouissance du preneur; l'inobservation est dommageable.

Art. 39. L'ensemencement en surcharge reçoit généralement un demi-fumier, c'est-à-dire la moitié de ce qui est donné à celui du blé d'automne; un autre demi-fumier ou un parcage est appliqué au blé.

Art. 40. Suivant la nature des plantes semées en surcharge et les besoins des fermiers, les récoltes sont faites en vert ou après la maturité.

Les récoltes en vert sont plus ordinairement consommées sur place.

Art. 41. Les récoltes faites en maturité épuisent plus le sol que celles faites en vert.

Les récoltes faites après maturité diminuent celle du blé du huitième au tiers; elles causent moins de tort à la récolte de mars, et sont sans effet sur la deuxième récolte de blé.

L'abondance des engrais appliqués à l'ensemencement du blé qui suit la récolte en surcharge, les influences atmosphériques détruisent ou neutralisent, dans certaines années, les mauvais effets des surcharges sur les récoltes subséquentes.

Le préjudice causé par la surcharge à la récolte qui suit,

Digitized by Google

est appréciable par l'inspection faite de cette récolte au mois de juin.

Art. 42. La contenance de la sole de guéret qui peut être ensemencée en surcharge, n'est point déterminée; elle varie du huitième à la presque totalité de la sole.

Art. 43. Le fermier, dans les trois dernières années de sa jouissance, ne peut faire une plus grande étendue de surcharge que dans les années antérieures.

Art. 44. Les récoltes successives du même grain faites sans engrais, à la suite d'un défrichement de vieilles luzernes, ne sont pas considérées comme surcharges.

PAILLES, FOURRAGES ET FUMIERS.

Art. 45. Lorsqu'on emploie la faucille et que le fermier n'est pas obligé de faire du chaume, les blés sont coupés à 12 ou 15 centimètres au plus au-dessus du sol, et à 10 centimètres au plus, lorsqu'ils sont détachés par la faux.

Art. 46. Le fermier ne fait pas de chaume dont il dispose à son profit, soit en le vendant, soit en l'employant ailleurs que sur la ferme.

Art. 47. Le battage des grains est fait de manière que moitié au plus soit battue à Noël (25 décembre) qui suit la récolte, les trois quarts à Pâques (25 mars), et le restant à la Saint Jean-Baptiste (24 juin).

Art. 48. Le fermier sortant peut battre complètement à fond les blés de sa dernière récolte, sans cependant écraser et *piler* les tiges et en détacher entièrement l'épi.

Art. 49. Les récoltes de toute nature sont engrangées et déposées dans les bâtiments de la ferme, ou tassées en meule à proximité de ces bâtiments.

Art. 50. Chaque gerbe de grain battue doit reproduire une gerbée ou botte.

Digitized by Google

Art. 51. Après le battage des différents grains, leurs pailles prennent les dénominations suivantes :

La gerbe de blé battue au fléau et destinée à être fourragée par les bestiaux est appelée *gerbée de blé;*

Battue au fléau sans avoir été déliée, *culot, ébarbée, éboutée;* cette manière de battre a lieu pour le blé de semence; après les semailles, la gerbe devenue *culot* est déliée, battue complètement et transformée en gerbée.

On appelle *menu* une réunion d'épis dégarnis de leur grain, de balles, de feuilles et de fractions de tiges, le tout ramassé avec le râteau à la surface du grain battu et étendu sur la batterie de la grange, et contenu dans un ou plusieurs liens.

Les balles sont appelées *menue paille.*

On nomme *défoure* la gerbée de paille de blé retirée des râteliers des bestiaux après qu'elle a été fourragée; chaque botte de défoure doit représenter le poids d'une gerbée non fourragée (8 à 9 kilogrammes).

La gerbe de blé battue sur une futaille ou sur un traiteau et peignée, prend le nom d'*étoupe, glane.*

La gerbe de seigle, battue et peignée, est nommée *gerbée de seigle, glane.*

La paille de seigle, que l'action du peigne a retirée, est appelée *sousplein.*

La gerbe d'avoine et d'orge, après le battage, est nommée *feurre d'avoine, feurre d'orge.*

La gerbe de pois et de vesce prend le nom de *pesats, cossats, mangeailles de pois, de vesce.*

Art. 52. Les pailles et les fourrages de toute nature sont consommés sur la ferme; le fermier n'en peut distraire aucun. Il n'y a d'exception que pour les foins des prairies naturelles qui excèdent les besoins des chevaux.

Digitized by Google

Art. 53. Lors du battage des blés de sa dernière récolte, le fermier sortant est tenu de faire chaque jour, pour le fermier entrant, des *menus* en nombre et en poids égaux à ceux qu'il a faits les années précédentes pour lui-même.

Art. 54. Chaque jour de battage, les pailles de toute nature, battues et bien liées, sont rangées et tassées dans les bâtiments de la ferme, lorsqu'elles ne sont pas immédiatement données comme fourrage aux bestiaux.

Le battage des grains est opéré de façon à donner aux bestiaux, fraîches ou récemment battues, les gerbées destinées au fourrage et à ne pas en laisser accumuler une trop grande quantité.

Immédiatement après le vannage des grains, les menues pailles sont déposées dans les greniers.

Les *défoures* excédant les besoins de chaque jour sont liées et laissées en meules sur le lieu de la cour le moins exposé aux pluies.

Art. 55. La quantité de paille employée à la litière des bestiaux doit être suffisante pour les tenir proprement et sans profusion.

La profusion nuit à la qualité des fumiers; elle prive d'une réserve indispensable de défoures pour le temps où les moutons tenus au parc ne fourragent pas dans les bergeries.

Art. 56. Le fumier des étables, dégagé des pailles de litière non-salies qui restent dans les étables pour former le fonds d'une nouvelle litière, est déposé et étendu sur la fosse.

Le fumier des bergeries peut être transporté sur les terres sans avoir séjourné sur la fosse.

Art. 57. Les soins et la conservation des pailles et des

Digitized by Google

fourrages de toute nature, récemment battus, provenant de l'avant-dernière récolte du fermier sortant, et destinés à la nourriture des bestiaux, sont à la charge du fermier sortant.

De son côté, le fermier entrant, à partir du jour Saint-Martin (11 novembre) qui suit l'avant-dernière récolte du fermier sortant, est chargé de curer les bestiaux du fermier sortant, d'étendre les fumiers sur la fosse, de mettre en meule les défoures qui lui sont remises bien liées par le fermier sortant, ou ses agents, au fur et à mesure qu'il les retire des râteliers des bestiaux.

Art. 58. Les pailles, les menues-pailles, les pesats, et les cossats de la dernière récolte, aussi bien liés, sont abandonnés au fermier entrant, chargé de les emmagasiner et de les tasser.

Art. 59. A partir du jour Saint-Martin (11 novembre), qui suit l'avant-dernière récolte du fermier sortant, celui-ci cesse d'avoir aucun droit aux fumiers, engrais et amendements de la ferme.

Art. 60. Néanmoins, lorsque la ferme comprend des terres de vallée, le fermier sortant a droit à des fumiers pour l'ensemencement en surcharge de celles de ces terres appartenant à la sole de guéret.

La quantité de fumier à laquelle il a ainsi droit est en proportion de la contenance des terres de vallée et de celles de plaine.

BESTIAUX.

Art. 61. Le fermier qui, à raison de la culture d'abondants fourrages, a entretenu, dans le cours de son bail, un grand nombre de bestiaux, n'est point obligé de conserver ce nombre dans les deux dernières années de sa

Digitized by Google

jouissance ; mais il est tenu d'en maintenir une quantité suffisante pour faire consommer, sans prodigalité ni gaspillage, les pailles et les fourrages,

RÉPARATIONS LOCATIVES.

Art. 62. Aux différents jours fixés pour les prises de possession définitive de la ferme, le fermier sortant doit avoir mis en bon état de réparations locatives les bâtiments et les autres dépendances de la ferme, avoir réparé les fossés et les haies de clôture.

MARNE.

Art. 63. L'intervalle qui doit exister entre deux marnages n'est pas déterminé; il est plus ou moins long suivant la nature du sol.

Les usages ne fixent pas davantage la quantité de marne à donner par hectare de terre ; cette quantité est aussi subordonnée à la composition et à la nature du sol.

La durée et les conditions du marnage sont l'objet de conventions entre le bailleur et le preneur.

BOIS, ARBRES DE HAUT JET, JONCS-MARINS, GENÊTS.

Art. 64. L'exploitation et la coupe des bois taillis sont soumises aux lois, ordonnances et usages forestiers.

Art. 65. Les arbres de haut jet et de bois durs, tels que le charme, le chêne, l'orme, le hêtre et le frêne plantés régulièrement ou irrégulièrement sur les cours, pâtures et autres dépendances de la ferme et soumis à l'émondage, sont ébranchés après neuf années de repousse des branches.

Art. 66. Les arbres, aussi de haut jet, appelés bois tendres, tels que le tremble, le tilleul, le peuplier et

Digitized by Google

le bouleau sont émondés à six ans, le saule à trois ans.

Art. 67. Les arbres des bois taillis appelés baliveaux, modernes, anciens, d'essence dure ou tendre, soumis à l'émondage, sont ébranchés à l'âge auquel le taillis est coupé et en même temps.

Art. 68. Les haies maintenues à une certaine hauteur sont taillées à six ans à 1 mètre 33 centimètres au-dessus du sol, et à la hauteur habituelle lorsque le pied des bois témoigne qu'elles ont été précédemment coupées plus ou moins haut que 1 mètre 33 centimètres.

Celles habituellement coupées par le pied sont taillées après neuf années de recrues; et quand elles closent un bois, lors de l'exploitation de ce bois.

Art. 69. Les joncs-marins sont coupés à trois ans.

Art. 70. Les genêts sont aussi coupés à trois ans, excepté dans les cantons de St-André, Pacy, Vernon, où ils sont coupés à six ans.

Art. 71. L'émondage des arbres, la coupe des haies, des joncs-marins et des genêts doivent être terminés au plus tard le 15 avril.

Art. 72. Le fermier sortant qui n'a pas coupé ou émondé à cette époque perd le droit de couper et d'émonder; mais le fermier entrant lui doit une indemnité.

L'indemnité consiste, lors de l'émondage ou de la coupe faite par le fermier entrant, dans le partage des bois coupés et émondés entre les deux fermiers, suivant le nombre d'années de repousse auxquelles chacun a droit.

ARBRES FRUITIERS.

Art. 73. Le fermier est tenu de nettoyer les arbres

Digitized by Google

fruitiers des bois secs, de couper les branches gourmandes et de terminer ce travail le 15 mars qui suit la récolte des fruits, excepté dans les cantons de Saint-André, de Pacy et de Vernon, où il se prolonge jusqu'au 15 avril.

Art. 74. Si le fermier sortant n'a pas exécuté ce travail le 15 mars (et le 15 avril, dans les cantons de Saint-André, Pacy et Vernon), qui suit sa dernière récolte, il est fait par le fermier entrant, auquel, dans ce cas, appartient le bois qui en provient.

Art. 75. Le fermier sortant profite des branches des arbres fruitiers qui sont cassées et détachées du tronc, jusqu'aux mêmes époques.

Art. 76. Les fermiers n'ont droit aux troncs des arbres morts ou déracinés et détachés du sol et ne sont tenus de les remplacer qu'autant qu'il y a convention, à cet égard, entr'eux et les propriétaires.

PRAIRIES NATURELLES.

Art. 77. Le pâturage des bestiaux sur les prairies naturelles cesse le 1er mars ; il est interdit dans les temps où le sol des prairies est trempé tellement que les pieds des bestiaux le pénètrent.

Art. 78. Le pâturage des bestiaux du fermier sortant sur les prairies naturelles et sur les autres dépendances de la ferme, cesse à partir du jour où le fermier entrant peut introduire les siens dans la ferme.

Art. 79. Après sa dernière récolte sur les prairies qui sont arrosées, le fermier sortant est obligé de mettre en bon état les appareils d'irrigation ; ainsi, de curer les fossés porteurs et d'irrigation, les rigoles ;

De faire aux barrages de retenues, esseaux de prise d'eau, vannes, portelles, portillons et vannettes les menues

Digitized by Google

réparations, ou réparations locatives ; de rechausser ceux de ces objets qui sont fixés au sol sans maçonnerie ; les maçonneries sont à la charge du propriétaire.

Ces travaux et ces réparations doivent être terminés la veille du jour auquel, suivant les règlements, l'irrigation commence.

Le fermier sortant qui justifie que, lors de son entrée en jouissance des prairies naturelles, il a fait tout ou partie de ces travaux et de ces réparations, est dégagé, après sa dernière récolte, de l'exécution de ceux qui sont à faire à sa sortie ; le fermier entrant est chargé de celles de ces réparations que le fermier sortant à faites a son entrée.

PARCAGE.

Art. 80. Les moutons seulement font des *parcages* ou fumures.

Le parcage commence généralement le 15 juillet et finit du 15 au 20 octobre.

Pendant toute la durée de son bail, le fermier ne peut faire parquer d'autres terres que celles de la ferme.

Art. 81. L'obligation, par le fermier sortant, de faire parquer ses moutons sur une partie des terres de la première sole de guéret du fermier entrant, existe dans quelques localités, et nullement dans les autres. L'usage, à cet égard, étant différent d'un canton à un autre, et même de commune à commune du même canton, il est très-difficile de constater et de préciser ce qui a lieu.

L'obligation de faire ainsi parquer doit résulter d'une convention entre le propriétaire et le fermier.

VAINE PATURE.

Art. 82. Le droit de vaine pâture est exercé de différentes manières.

Digitized by Google

Il a lieu sur des communes, conformément aux délibérations du conseil municipal qui fixent le nombre de têtes par hectares; dans d'autres, par cantonnements verbalement fixés par les cultivateurs entr'eux ;

Dans d'autres encore, chaque cultivateur se restreint aux terres qu'il exploite.

Dans l'un et l'autre de ces deux modes, le nombre des moutons est illimité ;

A l'âge d'un an l'agneau devenu anthenais est compté pour une tête.

Art. 83. Le fermier sortant use du droit de vaine pâture sur les terres des soles par lesquelles commence la jouissance du fermier entrant, conformément aux lois qui en interdisent l'exercice sur les terres ensemencées et sur les prairies artificielles.

La vaine pâture est interdite au fermier entrant sur les terres où le fermier sortant n'aurait pas fini la récolte des fruits des arbres.

Art. 84. Les oies sont exclues des terres soumises à la vaine pâture commune.

TERRES AFFERMÉES SANS BATIMENTS.

Art. 85. Le fermier de terres affermées sans bâtiments ne reçoit aucune paille, fourrage, fumier et engrais, et n'en rend aucun en sortant.

Art. 86. Ces terres sont aussi divisées en trois soles.

La prise de possession de la sole de guéret, et si la jouissance commence par les mars, de la sole de mars et de guéret, a lieu le 11 novembre qui suit l'avant-dernière récolte du fermier sortant; elle a lieu le même jour de l'année suivante pour la sole ou les soles sur lesquelles le fermier sortant a fait sa dernière récolte.

Digitized by Google

Art. 87. Tous les usages qui régissent la culture des terres de labour des fermes sont communs aux terres affermées sans bâtiments.

Vigne.

Art. 88. La jouissance de la vigne commence le 11 novembre et finit à la même époque.

Le fermier sortant laisse le nombre d'échalats qu'il a reçus en entrant, et si le nombre n'en a pas été constaté entre le propriétaire et le fermier, chaque cep de vigne devant être garni d'un échalat, le fermier sortant en laisse un nombre égal à celui des ceps.

Il est obligé, dans la dernière année et avant sa dernière récolte, de faire de nouvelles fosses, d'établir des provins et de les charger de fumier; le tout comme dans les années précédentes.

USAGES NOUVEAUX

EXIGÉS PAR LES NOUVELLES PRATIQUES DE CULTURE.

En examinant avec attention les usages ruraux, on reconnaît que le plus grand nombre a été puisé dans les stipulations des premiers baux écrits qui ont réglé les pratiques de la culture suivant l'assolement triennal avec jachères nues, et surtout l'amodiation des fermes sous la condition du partage des fruits et des récoltes. Cette origine des usages est encore plus évidente dans le texte des baux écrits.

Le mode d'affermer a changé; des innovations et des

Digitized by Google

améliorations incontestables ont été introduites, et les nouvelles pratiques agricoles ont eu pour conséquence l'augmentation du revenu des propriétaires, de la valeur du sol, et l'aisance des fermiers. Malgré ces avantages, les stipulations du plus grand nombre des baux sont formulées comme si l'assolement triennal était à sa naissance, comme si les exigences de la culture sous la condition de partager les fruits existaient encore généralement.

Ainsi, la pratique des surcharges, qui a eu la plus grande part dans l'accroissement des richesses des propriétaires et dans la fortune des fermiers, est défendue dans presque tous les baux. L'intérêt matériel a pourtant triomphé de ces stipulations surannées : les usages et les pratiques sont aujourd'hui plus puissants que les conditions prohibitives des baux.

Cependant cette contradiction entre les conventions des baux et les pratiques qui les enfreignent présente des inconvénients : Il n'est pas convenable de souscrire des obligations authentiques qu'on se promet de violer en les signant; le fermier, placé entre le besoin de se livrer à des cultures intelligentes et lucratives et les prohibitions de son bail, perd une liberté d'action qui lui eût permis de produire mieux et davantage, avec profit pour le sol et pour le propriétaire.

Cette position est fâcheuse, et l'intérêt général, comme celui des propriétaires et des fermiers, exige des modifications à cet état de choses : il exige que l'on fasse aujourd'hui ce qui a eu lieu pour les fermes louées sous la condition de partage des fruits et récoltes : coordonner et mettre en harmonie les conditions des baux avec les pratiques et les cultures nouvelles, dont les avantages sont constatés par l'expérience d'un demi-siècle.

Digitized by Google

Mais si dans certaines circonstances le fermier viole les conditions de son bail, il en est d'autres où il l'exécute littéralement et avec une rigueur désastreuse pour le fermier entrant; c'est lorsqu'il sort de la ferme, ou plutôt dans les dernières années de sa jouissance.

Les débuts du fermier entrant sont difficiles : il manque de fourrages, il a besoin de fumiers et d'engrais; le fermier sortant connaît ses besoins; il peut l'aider sans sacrifice, sans compromettre ses intérêts; les choses ne se passent pas ainsi.

Le fermier sortant s'oppose à ce que son successeur sème des prairies artificielles sur les ensemencements de ses dernières récoltes, sous le prétexte que ces plantes nuiraient à ces récoltes.

Il détruit les luzernes;

Il diminue le nombre de ses bestiaux;

Il enlève de petites constructions qu'il a faites, et détruit des clôtures qu'il a établies;

Il s'ingénie à faire disparaître tout ce qu'il croit utile au fermier entrant; il est vrai de dire que souvent la conduite et les exigences du fermier entrant rendent le fermier sortant plus sévère dans l'exercice de ses droits.

Le fermier sortant n'est point dirigé dans ses actions par un intérêt pécunaire; il exécute les conditions de son bail, qui l'autorise et l'oblige à laisser nues les terres de labour; il nuit gratuitement au fermier entrant, en enlevant des productions et des choses que ce dernier avait le plus grand intérêt à conserver et qui avaient pour lui seul une valeur.

Parmi les conditions et les usages qu'il est désirable d'introduire, ceux qui interdiront ces actes sont assuré-

Digitized by Google

ment les plus urgents; depuis assez longtemps l'intérêt de l'agriculture les réclame.

Ils peuvent être conçus ainsi :

Article premier. Dans les quatre dernières années de sa jouissance le fermier sortant ne pourra, sans le consentement du propriétaire ou du fermier entrant, détruire les luzernes qui existeront sur les terres de la ferme, encore bien que la conservation de ces luzernes s'oppose au rétablissement de l'égalité des trois soles.

Néanmoins ce consentement ne pourra être refusé pour des luzernes âgées ou peu productives, dont les récoltes seraient tellement faibles qu'il y aurait préjudice pour le fermier sortant à les conserver, sans avantage pour le fermier entrant.

S'il s'élève des difficultés sur leur état de production, elles seront réglées et jugées par trois experts arbitres.

Art. 2. Le fermier sortant souffrira que le propriétaire ou le fermier entrant sème sur les terres de la sole des mars où le fermier sortant fera son avant-dernière récolte, après l'ensemencement du fermier sortant, des luzernes, trèfles, minettes et sainfoins.

Il souffrira encore que le propriétaire ou le fermier entrant fasse des ensemencements de ces plantes sur les autres soles de sa dernière récolte.

La quantité de terre ainsi ensemencée ne pourra excéder le cinquième des terres de labour de toutes les soles.

Art. 3. Après l'enlèvement de la dernière récolte du fermier sortant sur chacune des soles, le propriétaire ou le fermier entrant pourra en outre, soit comme surcharge, soit comme dessaisonnement, ensemencer le quart des terres de chaque sole, de plantes autres que les luzernes, trèfles, minettes, sainfoins.

Digitized by Google

Lorsque le propriétaire ou le fermier entrant usera de cette faculté, il fera connaître, huit jours avant le premier labour préparatoire à cet ensemencement, celles des terres qu'il y destinera, afin que le fermier sortant puisse exercer et épuiser, dans ce délai, son droit à la vaine pâture.

Le premier labour, dans aucun cas, ne sera commencé que huit jours après l'enlèvement de la récolte du fermier sortant.

Le propriétaire ou le fermier entrant n'aura aucun droit aux fumiers et aux engrais de la ferme pour ces ensemencements.

Art. 4. Le fermier sortant sera tenu de faire faire, par ses moutons, des parcages sur une partie des terres de la première sole de guéret du fermier entrant.

Art. 5. A titre d'indemnité de ces conditions, le fermier sortant aura droit d'emporter la première coupe des luzernes, trèfles et sainfoins semés par lui et qui existeront sur la première sole de guéret du fermier entrant. Ce droit sera restreint à une contenance égale au quart des terres de toute la sole.

La récolte de cette coupe sera terminée ou au moins détachée du sol le 15 juin qui précédera la récolte des grains.

Le fermier sortant aura en outre droit à la vaine pâture ou au parcours de ses moutons sur les prairies artificielles créées par lui, par le fermier entrant ou le propriétaire.

Ce pâturage aura lieu en causant aux plantes le moins de dommage possible.

Art. 6. Le propriétaire ou le fermier entrant pourra conserver les constructions et les clôtures de toute nature que le fermier sortant aurait faites et établies sur les dépendances de la ferme, en remboursant à ce dernier la

Digitized by Google

valeur de ces choses, suivant estimation amiable, ou par experts.

Art. 7. Le temps, la durée de la vaine pâture ou du parcours, les ensemencements qui y seront assujétis, et ceux qui en seront affranchis, le mode du parcage, sa durée, les terres qui seront parquées, seront fixés et déterminés par des experts arbitres, dans le cas où les ayants-droit ne s'entendraient pas.

Art. 8. Lorsqu'il y aura lieu de recourir à des experts arbitres, ils seront choisis par le propriétaire ou le fermier entrant et le fermier sortant; et s'ils ne s'entendaient pas sur le choix, il sera fait par le juge de paix du canton dans lequel sera située la ferme, sur la requête présentée par la partie la plus diligente, et motivée sur une mise en demeure contenant refus de faire une nomination amiable(1).

(1) *V.*, à la fin du vol., quelques corrections et additions.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Expériences faites en 1842, dans un champ loué par la Société,

SUR LA CULTURE ET LE RENDEMENT

DU

MADIA SATIVA ET DE LA SPERGULE GÉANTE;

Par M. Cassen,

Président de la Société.

Après trois labours, dont le dernier a servi à enfouir douze voitures à un cheval de bon fumier de vache bien consommé, on a donné, le 27 avril 1842, un dernier labour, suivi d'un hersage.

On a rayonné la pièce de terre, qui contient 44 ares environ, avec la herse-Bataille.

On a commencé à semer à l'aide du semoir à brouette de Buisson.

Cet ensemencement se faisant ainsi avec peu de régularité, et surtout prenant trop de temps, on a semé à la main 10 litres environ de graine.

Un sillon, vers le mur du sieur Bonnet (1), a été semé en spergule-maxime.

Hersage de couverture.

Temps doux, nébuleux, petite pluie douce après l'opération. Ainsi, toutes les circonstances ont été favorables, et les travaux bien exécutés; seulement, les pierres dont ce champ est couvert, ont empêché la rectitude des raies.

(1) Le champ d'expériences est situé à Evreux, derrière les murs de l'hospice.

Digitized by Google

Au bout de six jours, le madia-sativa était germé. Huit jours après, les plantes étaient déjà munies de 4 feuilles; le champ paraissait trop couvert de plantes.

Le 23 mai, premier sarclage, d'abord au sarcloir mécanique; ensuite, dans les raies, sarclage à la main par deux femmes.

La spergule couvrait la terre, mais elle était d'une teinte jaune et n'annonçait pas de vigueur; peut-être avait-elle trop d'ombre.

Le 15 juin et jours suivants, sarclage à la main et suppression d'une partie des pieds de madia, de sorte que chaque pied conservé fut isolé de ses voisins de 30 centimètres de tous côtés. Le plant était superbe : il avait partout 20 centimètres d'élévation, et paraissait très-vigoureux. On sarcla en même temps la spergule, parce qu'elle était étouffée par les mauvaises herbes et surtout par la sauve (moutarde des champs).

Le 15 juillet, on sarcle et on bine entre les plantes avec le sarcloir de Louviers. La plante était en pleine floraison; mais déjà la larve du hanneton avait dévoré un sixième du plant.

De ce moment jusqu'au 9 août, jour où se fit le faucillage, la graine étant mûre, les vers blancs ont dévoré les racines des trois quarts du plant de madia.

Le 15 du même mois, battage contre les parois internes d'un tonneau.

On laisse bien sécher la graine, et on la passe au tarare le 21 août.

Le produit net, en graine bien aoûtée, lourde et luisante, s'est élevé à 2 hectolitres qui ont été immédiatement disposés dans le grenier du moulin à huile de M. Durand.

La spergule venue à graine a été arrachée le 3 août; le

Digitized by Google

ver blanc lui avait fait moins de dommage; elle a produit un demi-hectolitre de belle graine.

Frais de cette expérience.

Loyer du champ.....	50 fr.	» c.
Fumier.....	60	»
Ensemencement, un homme.....	1	75
1er sarclage.....	7	75
2e, à la main, à forfait.....	25	»
3e sarclage	13	»
Récolte, battage et vannage.....	14	»
	171	50

M. Duchesne, maître de poste à Evreux, notre honorable collègue, n'a pas voulu que les labours lui fussent payés.

Cependant il faudrait, pour l'appréciation du prix de revient, les évaluer à 32 fr. 32 »

Ainsi, les frais se seraient élevés à.... 203 50

Supposant que la récolte n'eût pas été réduite au quart par la dévastation produite par le ver blanc, on aurait infailliblement récolté au moins 8 hectolitres de graine, qui peuvent être évalués à 20 fr. l'hectolitre..... 160 »

Demi-hectolitre de graine de spergule, dont la valeur peut être de.. 25 »
vu la rareté de cette graine.

185 » 185 »

PERTE..... 18 50

Digitized by Google

Résultat réel.

Deux hectolitres de graine de madia sativa, à 20 fr.	40	»
Demi-hectolitre de graine de spergule, à 50 fr.	25	»
Fourrage	3	»
	68	»
Dépense réelle	171	50
Perte éprouvée par la Société	103	50

L'expérience de 1842 ne peut donc servir de base à une opinion consciencieuse sur le degré d'utilité de la culture du madia sativa. Elle a été nulle par l'effet de la dévastation causée par le ver blanc, dont on trouvait quatre, cinq et six individus occupés à ronger les racines de la plante au moment de sa plus florissante végétation.

Cet accident est d'autant plus regrettable, que le plant avait généralement 45 à 50 centimètres d'élévation, et qu'il était très-abondamment pourvu de rameaux latéraux couverts de fleurs. C'est donc une expérience à recommencer.

La spergule n'a pas justifié sa dénomination de *géante* ou *maxime* : les plus longues tiges ont rarement dépassé 30 centimètres. Celle que M. Colombel nous a fait voir à Claville, avait une élévation presque triple.

Tels sont, Messieurs, les faits relatifs à cette nouvelle expérience; vous déciderez si elle doit être continuée. Si vous adoptiez l'affirmative, ce ne pourrait être sur le même champ, et il faudrait alors prier un des agriculteurs nos collègues de vouloir bien faire chez lui un nouvel essai sur une surface de même étendue.

—

Digitized by Google

SCIENCES MÉDICALES.

DE JEAN HUARTE

ET DE JOURDAIN GUIBELET,

MÉDECIN D'ÉVREUX (1).

S'il est difficile de se faire un nom en médecine, il l'est bien davantage encore de rendre ce nom durable, de faire qu'il survive aux mouvements, aux diverses phases de la science. A l'exception de quelques auteurs classiques, plus cités que lus, que de gloires éteintes, que de célébrités inconnues, que de grands hommes à jamais oubliés! Le Panthéon médical est un temple toujours à refaire. Cependant, il faut le dire, cet oubli est quelquefois injuste et ingrat; il s'en faut bien, comme on le dit, que la postérité remette chacun à sa place, surtout à notre époque de spéculations manufacturières et industrielles, d'agiotage et de banqueroute. Parmi les anciens auteurs qui auraient à se plaindre de l'oubli dont je parle, est certainement Jean Huarte. Qui est-ce qui le connaît aujourd'hui? Qui ja-

(1) L'article qu'on va lire, et qui a pour auteur, si nous ne nous trompons, M. le docteur Réveillé-Parise, est extrait de la *Gazette Médicale* (n° du 1er Janvier 1842). Cette exception à l'usage adopté par notre Société, de n'insérer dans son *Recueil* que des productions inédites, se justifie, à part le mérite de l'article, par la pensée de remettre en honneur la mémoire effacée d'un homme de talent, notre compatriote. La ville d'Evreux n'est pas d'ailleurs assez riche en célébrités scientifiques et littéraires pour qu'un nom de plus lui importe peu.

Digitized by Google

mais a entendu prononcer son nom? Qui a lu son ouvrage, si célèbre jadis? Bien peu de médecins assurément. Dans la plupart des biographies et dictionnaires de médecine modernes, son nom même est complètement omis. On sait seulement qu'il naquit à Saint-Jean-Pied-de-Port, qu'il exerça avec distinction la médecine en Espagne, où il termina ses jours.

Cependant ce médecin fut, à juste titre, une des célébrités du seizième siècle. C'était un de ces hommes hardis, curieux et enquérants, un de ces libres penseurs qui, par la force d'un esprit supérieur, découvrent ou pressentent de hautes vérités. Son ouvrage, écrit en espagnol et intitulé *Examen de Ingenios para las sciencias*, c'est-à-dire *Examen des Esprits propres aux sciences*, est en effet très-remarquable, surtout pour l'époque où il parut. S'il est vrai que, pour les sciences, tout système nouveau doit avoir au moins trois cents ans de date, on peut assurer que, dans cet ouvrage, on trouve clairement le germe, les prémisses génératrices de ces doctrines de philosophie organique dont on a tant abusé depuis. Les idées, ces filles du temps et de la vérité, peuvent s'oublier, se modifier, se transformer; mais elles ne meurent jamais quand leur base est appuyée sur les lois de la nature, c'est-à-dire quand elles sont justes. C'est précisément ce qui arriva aux conceptions du médecin Huarte : très-souvent, en lisant son livre, on est frappé de la justesse, de la profondeur de vues de l'auteur et des inductions qu'il tire de ses principes. On sent partout l'observation attentive, la réflexion pénétrante et cette sorte de virilité scientifique qui, n'accordant rien à la *folle du logis*, à ses velléités de vagabondage et d'orgueil, marche droit à son but, ne juge que par les faits, ne s'appuie que sur l'expérience.

Digitized by Google

C'est la philosophie du bon sens élevé à la plus haute puissance. En vérité, avec tant de qualités on ne conçoit pas qu'un pareil livre reste perdu, enfoui dans la poussière de nos bibliothèques. Ah! que mon vieil ami, le docteur Mathanasius, dont j'ai rapporté naguère les singulières opinions, avait raison de dire que les travaux de nos devanciers nous sont inconnus ou mal connus!

Une chose digne de remarque, c'est que Jean Huarte ne fut nullement inquiété après la publication de son livre, très-hardi pour l'époque. Il ne se lance pas, il est vrai, dans les témérités de Giordano Bruno, ni de Campanella, qui leur coûtèrent la vie; mais il accorde beaucoup, en certains endroits de son livre, à l'influence organique, au tempérament, sur la nature et la forme des esprits. Or, si l'on pense que l'*Examen des Esprits* parut en 1580, qu'il fut publié en Espagne, que l'inquisition était alors toute puissante, que la plus petite interprétation malévole du dogme était punie par le feu; si on réfléchit que le prince qui régnait dans la péninsule était l'implacable Philippe II, ce roi-moine, ce triste pénitent de l'Escurial, cet assassin de son fils, ce roi connu en Europe sous le nom du *démon du midi*, on ne conçoit pas comment Huarte ne fut nullement accusé de matérialisme, comment il obtint sans difficulté l'*admitti*, l'*imprimatur*, qu'on refusait à tant de bons ouvrages. Il faut se rappeler que Lucilio Vanini fut exécuté à Toulouse en 1619, c'est-à-dire près de quarante ans après la publication du livre de Jean Huarte.

Toutefois, en lisant avec attention l'ouvrage dont il s'agit, on ne tarde pas à découvrir avec quelle sagesse, avec quelle prudence il est écrit. Huarte était un médecin pénétrant et hardi, mais en même temps prudent et avisé;

Digitized by Google

très-souvent il ne donne que le trop plein de sa pensée. Il a cette rectitude instinctive d'un bon jugement qui lui donne le sens profond des hommes et des choses de son temps. Nul ne sait mieux côtoyer et éviter le danger, faire sous-entendre ce qu'il ne veut pas dire; mais le boisseau a toujours des fentes par où s'échappe la lumière. Dans le dix-huitième siècle, un homme bien autrement dangereux que Jean Huarte, Voltaire, suit absolument la même marche. Tout en sapant les principes religieux, il flatte avec adresse les rois, les grands, et même le pape. « J'aime la vérité, disait-il, mais je n'aime pas le martyre. » Huarte semble adopter le même principe sans l'énoncer. Il ne faut pas croire néanmoins que le médecin espagnol fût un insensé matérialiste; il avait trop de jugement pour tomber dans un pareil non sens. Mais ce qui aujourd'hui nous semble clair, positif, très-admissible pour tout le monde, passait alors pour de monstrueuses erreurs, qu'on ne pouvait expier que par le fagot. Aussi Huarte enveloppa souvent sa pensée avec beaucoup d'art. Il fit plus, c'est à Philippe II lui-même, à ce terrible monarque qu'il dédie son livre. Il lui dit nettement que, d'après les connaissances médicales qu'il a de son tempérament, il est fait par la nature pour être *roi;* c'est là sa *spécialité,* comme on dit aujourd'hui. La flatterie est violente, l'encens épais et grossier; mais c'est précisément celui-là qui enivre le mieux, et Huarte le savait bien.

Quand son livre parut, il produisit une grande sensation dans les universités, parmi les médecins et les philosophes. Il n'y avait pas d'exemple d'une telle audace paradoxale. On en fit plusieurs traductions françaises; l'une, par Gabriel Chapuis, est la plus mauvaise; elle parut en 1580; l'autre, par Vion-Dalibray, date de 1661; enfin »

Digitized by Google

une troisième, par Savinien d'Alquié (Amsterdam, 1672). Cette dernière, beaucoup mieux faite que la précédente, est pourtant bien inférieure à l'original, écrit dans cette langue espagnole si riche, si abondante, si harmonieuse. Et remarquez que l'original est d'autant plus précieux que le style n'a presque pas vieilli. A peu de chose près, la langue espagnole de Cervantès et de Jean Huarte est encore celle que l'on parle aujourd'hui. Comparez maintenant le style de Rabelais et même celui de Montaigne au nôtre : on dirait presque deux langues différentes.

Du reste, en lisant l'EXAMEN DES ESPRITS, il ne faut pas s'attendre à trouver en tout nos doctrines et nos formes modernes. On sent que l'humorisme dominait alors en plein dans les écoles, que les natures chaudes, froides, sèches ou humides sont des dogmes radicaux de la médecine du temps. On s'aperçoit encore que le médecin espagnol s'est inspiré d'Aristote et surtout des idées du profond et subtil Galien, notamment de son traité QUOD MORES TEMPERAMENTA SEQUUNTUR. Toutefois, Huarte féconde ces idées, pose de nouveaux principes et en tire des conséquences, sinon toujours justes, au moins sages et bien déduites.

Quoiqu'il ne soit pas dans mon intention d'analyser son ouvrage, je tâcherai néanmoins d'en donner une idée sommaire. Je me sers de la traduction de Dalibray. L'auteur examine d'abord ce qu'il faut entendre par *esprits*, et combien il en existe de différents parmi les hommes. Le mot *ingenio* dont il se sert, qui vient d'*ingenium*, dérivé lui-même de *gigno*, est clair et positif; il signifie *qui engendre*. Celui d'*esprit*, dont nous nous servons, n'a pas, à beaucoup près, la même clarté ni la même précision. Aussi, dit l'auteur, « l'homme a deux puissances

Digitized by Google

*générative*s; l'une commune avec les bestes et les plantes, et l'autre, qui participe avec les substances spirituelles, Dieu et les anges. Nous n'avons que faire de parler de la première, qui est assez connue. » Huarte s'occupe donc exclusivement de la seconde. Il part de ce principe, que l'intelligence soumise à la conformation corporelle varie beaucoup selon les individus, et que chaque forme qu'elle affecte répond à l'aptitude qu'on a pour telle ou telle science. La *nature fait habile,* voilà l'axiôme qu'il pose, qu'il développe, qu'il applique dans son ouvrage. Vous niez, dit-il, les influences du tempérament, mais voyez ce qui se passe parmi les écoliers des universités. « On en trouve qui sont plus sçavants la première année que la seconde, etc., dont on a accoutumez de dire que la première année ce sont des docteurs, la seconde des licenciez, la troisième des bacheliers, et la quatrième des *ignorants*. » On voit que Huarte est bien loin du système d'Helvétius.

« Le cerveau, dit-il ensuite, doit avoir *quatre conditions* pour faire que l'âme raisonnable puisse commodément exercer les actions d'entendement et de prudence. La première, c'est la bonne conformation; la seconde, que ses parties soient bien liées; la troisième, que la chaleur n'excède et ne surpasse point la froideur, ni l'humidité, la sécheresse; la quatrième, que la substance soit composée de parties subtiles et fort délicates. » On voit que sa doctrine diffère peu des plus modernes systèmes. Viennent ensuite des détails intéressants sur ces qualités; plus loin, il arrive à cette grande, à cette immense et insoluble question, celle des animaux, la pierre d'achoppement de tous les philosophes. « Mais il naist icy, dit-il, une grande difficulté qui est, que si nous ouvrons la teste de

Digitized by Google

quelque beste brute que ce soit, nous trouverons que son cerveau est composé de la même sorte que celuy de l'homme, sans qu'il y manque aucune des conditions que nous avons posées. » Huarte cite alors Galien, Aristote et autres auteurs. Il tourne autour de la question, mais il ne la résout pas. Il admet chez les animaux de la même espèce une sorte de différence dans les esprits. « Aussy, dit-il, voyons-nous des asnes qui sont proprement asnes pour leur lourdise, et d'autres si malicieux et si subtils, qu'ils vont au-delà de leur espèce. » On peut ajouter qu'on voit absolument la même chose parmi les hommes, même à notre époque; décidément il y a des ânes de toute façon. Il soutient d'ailleurs que le corps où se trouve un esprit fin et convenable aux sciences, ne doit être ni plat, ni gros, ni lourd. « Hippocrate est de cet avis, ajoute-t-il. » Pour preuve de quoi il rapporte l'exemple du pourceau, disant que c'est la plus stupide de toutes les bestes brutes à cause de la quantité de chair qu'il a. Son âme (au dire de Chrysippe) ne luy sert que de *sel* pour empêcher le corps de se corrompre. » Cette âme du cochon, qui lui sert de sel pendant sa vie, est une idée vraiment originale: mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a ici un point de doctrine philosophique très-obscur, et que nos modernes Platon, ces tourmenteurs d'abstractions stériles, ne résoudront pas (1).

(1) Cette question des animaux est, en effet, un abîme de métaphysique dont nul n'a mesuré la profondeur. Les uns disent : les animaux ont de la sensibilité, ils sentent, ils réfléchissent, ils jugent, toujours selon la mesure de leur organisation; donc, etc. Mais, de proche en proche, où arrivera-t-on ? Locke le dit, à donner une âme à une puce, à une chenille. D'autres nient tout sentiment dans l'animal, tout degré de compréhension réfléchie : écoutons à cet égard M. de Bonald : « Toutes ces facultés intellectuelles qui remplissent mes

Digitized by Google

Cependant l'auteur, en chrétien orthodoxe, consacre un chapitre au sujet suivant : « Que, bien que l'âme raisonnable ait besoin du tempérament et des quatre qualités principales, il ne s'en suit pas pour cela qu'elle soit corruptible et mortelle. » Tout en admettant comme de raison ce principe, on voit que l'auteur est souvent arrêté par l'influence organique, frappante, évidente, incontestable. L'auteur se pose ensuite cette question : *Como todas las animas racionales sean de igual perfeccion?* c'est-à-dire comment toutes les âmes raisonnables sont-elles d'une perfection égale? Hors des croyances religieuses cela est bien difficile à admettre avec les différences multiples de l'organisation. « Jamais, dit avec raison le médecin espagnol, Galien ne l'a pu comprendre. Au contraire, il l'a toujours tenu pour suspect, voyant l'homme resver et sortir de son bon sens quand il avait le cerveau trop échauffé, et le voyant recouvrer son jugement par l'application des médicaments froids. Aussi, disait-il (Galien), qu'il auroit été bien aise que Platon eust esté en vie, pour lui demander comment il estoit possible que l'âme raisonnable fust immortelle, attendu qu'elle souffrait si

étables, peuplent mes basses-cours, rôdent dans mes greniers; toutes ces intelligences que j'attache à mon char, que j'attèle à une charrue, à qui je mets un bât sur le dos, et un frein à la bouche, ne me paraissent qu'une insolente parodie de l'homme, une coupable dérision de ses plus nobles prérogatives. » Tout cela ne résout pas la question. (*)

Note de l'auteur.

(*) Au contraire : tout cela la complique d'objections sans portée. Pourquoi l'âme d'une chenille ou d'une puce, dira-t-on à Locke, serait-elle moins admissible que celle d'un éléphant ou d'un cheval? est-ce que la grosseur de l'animal y fait quelque chose? — Et vous, M. de Bonald, que direz-vous de *toutes ces intelligences* qu'en Amérique et dans nos colonies, on soumet aux mêmes travaux et aux mêmes traitements que les bêtes de somme? contesterez-vous aussi l'âme des nègres? S.-B.

Digitized by Google

aisément du changement et de l'altération par la chaleur, la froidure, etc., veu mesme qu'elle sortoit du corps par une trop grande ardeur de fièvre, par une trop grande saignée, ou pour ce qu'on auroit pris de la ciguë, ou pour d'autres altérations corporelles qui ont accoutumé d'oster la vie. « Au reste, ajoute pieusement Huarte, ces raisons ont embrouillé Galien, et luy ont faist désirer que quelque platonicien lui en donnast la solution. Je croy qu'il n'en trouva point durant sa vie ; mais il est à craindre qu'après sa mort, l'expérience ne luy ait fait sentir ce que son entendement n'avait pu comprendre. »

Un chapitre assez curieux de l'EXAMEN DES ESPRITS, est celui où l'auteur veut prouver que la théorie de la médecine appartient à la mémoire, et la pratique à l'imagination. Il est évident que par imagination, Huarte entend la sagacité, la pénétration, et l'on ne peut nier qu'il ait raison. Il rapporte à ce sujet l'opinion de Galien, qui soutient que le vrai nom du médecin était l'*inventeur de l'occasion*, et il entre dans des détails très-dignes d'intérêt, bien qu'on ne puisse adopter tous ses principes.

C'est presque à la fin de son ouvrage qu'on lit le chapitre intitulé : *Quelles diligences on doit apporter pour faire que les enfants naissent ingénieux et sages ?* Ici nous retrouvons l'origine de ce qui a été dit et publié sur l'art de procréer les enfants d'esprit, la célèbre science appelée *mégalanthropogénésie*. Huarte examinant « quels sont les éléments, et de quelle façon ils entrent dans les flancs de la femme pour former la créature » expose les préceptes indispensables à connaître, non seulement pour le choix des individus, mais encore l'hygiène qu'ils doivent observer. Après l'usage de la viande et surtout du gibier, l'auteur veut qu'on se nourrisse de

Digitized by Google

pain de froment fait de fleur de farine et *pestry avec du sel;* il insiste beaucoup sur cette dernière condition. Puis viennent d'intéressants détails sur cet art de procréer les enfants d'esprit, art qui ne sera jamais qu'un objet de curiosité philosophique. Les convenances sociales et l'intérêt particulier l'emporteront inévitablement; on cherchera toujours à améliorer l'espèce bovine, chevaline, ovine, et jamais l'espèce humaine. Dans cette dernière, le choix des *étalons*, selon l'expression du docteur....., est subordonné à des circonstances tout-à-fait indépendantes de l'organisation. Même dans le mariage on ne pense que vaguement à l'amélioration de sa race. Par la loi de Lycurgue, les maris ne s'approchaient de leurs femmes qu'à la dérobée et pour ainsi dire en bonne fortune; cette loi était infiniment sage. A notre époque rien de semblable n'est admissible, et les races s'abâtardissent. Un homme disait : Tous mes enfants ont de l'imagination, du feu, des sentiments, parce que je ne les fais que dans ces moments rapides où je suis tout esprit, tout cœur, et où ma femme est à l'*unisson*. C'est bientôt dit, mais entre la théorie et la pratique se trouvent d'immenses difficultés.

Quoi qu'il en soit de ces idées et d'autres dont j'ai parlé, l'ouvrage de Jean Huarte mérite d'être relevé de l'injuste oubli où il est tombé. Il craint, dit-il, de n'avoir fait autre chose que *quebrarse la cabeza sin provecho ninguno*, que de se rompre la tête sans profit. Non, cette tête était bonne et forte, pleine de science et d'idées utiles. Il y avait là un talent vigoureux et animé, une originalité d'idées et d'expression qui plaît et séduit le lecteur. Or ces dernières ont porté leurs fruits; on a été plus loin depuis, trop loin peut-être; mais, à mon sens, on n'a pas fait mieux.

Digitized by Google

Il ne faut pas croire néanmoins que l'EXAMEN DES ESPRITS, de Jean Huarte, ait été reçu avec un applaudissement universel. La vérité ne s'établit pas aussi vite. On fit donc plusieurs réfutations de l'ouvrage dont il s'agit, parce que beaucoup n'y voyaient qu'une audace paradoxale inouïe. Toutes ces réfutations sont oubliées, moins une seule, et qui certainement méritait cette exception. Elle a pour titre : EXAMEN DE L'EXAMEN DES ESPRITS, par Jourdain GUIBELET, médecin à Evreux. Qu'est-ce que ce Jourdain Guibelet ? Qui le connaît ? Quels documents a-t-on sur ce médecin et ses ouvrages ? pas un seul. Je ne crois pas même que son nom ait paru dans aucune biographie (1). Eh bien ! son livre qui parut en 1631, c'est-à-dire plus de cinquante ans après celui du médecin espagnol, est un des plus curieux, des plus instructifs qu'il y ait. Ce n'est pas le vain travail, le stérile effort d'un esprit qui s'exerce dans le vide, encore moins un ouvrage composé dans un esprit de critique hostile et jaloux : c'est un livre où l'on traite une infinité de questions médico-philosophiques. Il y a la critique vivifiante et la critique d'autopsie; Jourdain Guibelet ne choisit et ne cultive que la première. Son érudition est élégante, choisie et de bon aloi; ce n'est pas là un pédant, un *cracheur de grec*, mais un médecin philosophe instruit, judicieux, de bon sens et de bonne foi. Son livre respire partout l'impartiale sagacité du vrai savant, qui examine, qui loue et blâme sans abdiquer son sens critique, ni les droits de ce qui lui

(1) On lit dans le *Dictionnaire historique*, par une Société de Gens de lettres (publié par *Ménard* et *Desenne*, en 1822), à la fin de l'article *Huarte* : « Guibelet l'a réfuté dans son *Examen de l'Examen des Esprits*, Paris, 1681, in-8° ». — M. Réveillé-Parise et le *Dictionnaire* ne sont pas d'accord, comme on le voit, sur la date de l'ouvrage; mais les erreurs sont nombreuses dans ce *Dictionnaire*.

S.-B.

Digitized by Google

semble la vérité. Ecrit d'ailleurs avec verve, avec esprit, ce livre plaît de toutes manières; tantôt c'est un raisonnement profond, tantôt une citation pleine de justesse; souvent un exemple bien choisi, un fait curieux; d'autres fois c'est une raillerie de bon goût, une saillie de *goguenarde et mordante humeur* qui captive sans cesse le lecteur; il y a du Montaigne dans le style de cet ouvrage.

Jourdain Guibelet ne s'est donc pas attaché à faire une analyse sèche et critique de l'ouvrage du médecin Huarte, et comme il le dit, « non à dessein de le piquoter par vanité. » En effet, son livre est plutôt fait à l'occasion de celui du médecin espagnol que dirigé contre ce docteur. Toutefois il ne laisse pas de l'attaquer sur certains principes, et il l'appelle un *alembiqueur de tempérament.* Huarte, malgré sa réserve, donne beaucoup d'influence à l'organisation; Jourdain Guibelet ne manque pas d'en faire la remarque. « Il déprime tant, dit-il, l'auctorité de l'âme qu'il vaut autant la déclarer disciple et comme servante du tempérament. » Et plus loin : l'âme ne lui paraît bonne « que pour représenter de poinct en poinct sur le théâtre de l'homme le billet qu'elle a reçu du tempérament. » Puis il ajoute : « Je suis marry que tant d'impertinences sortent de la boutique d'un si bel esprit. » (Chap. VIII, p. 171.)

Toutefois Jourdain Guibelet est forcé de faire des concessions aux principes de Jean Huarte. Son EXAMEN DE L'EXAMEN DES ESPRITS, fourmille de passages qui en sont les preuves. Il se demande « pourquoy les hommes sanguins de complexion sont stupides, plus habiles à chercher la vertu dans les plats que dans les livres » (chap. x), et il en trouve la raison dans le tempérament. Il dit que « le cerveau est la boutique des conceptions; » il soutient en

Digitized by Google

outre, « que le plus grand avantage que puisse avoir l'homme de la part du corps, pour ce qui est de l'esprit, est la structure louable et la belle composition du cerveau, la *ténuité* de sa substance, la pureté et subtilité des esprits, et d'avoir les conduicts bien percez, par où l'âme se pourmeine, c'est-à-dire qui servent de passage aux facultez. » (Chap. x, p. 203.) Il accorde « que la maigreur donne au corps de la débilité, mais que la graisse le rend stupide, *gracile corpus infirmum, obesum hebes est.* » (Celse.) Bien plus, notre auteur établit un principe, déjà admis dans l'antiquité et que les phrénologistes s'attribuent. « L'on condamne, dit-il, les testes dures, les testes aiguës, les testes serrées à l'endroit des tempes. Le vulgaire n'approuve point aussi les petites testes éventées, ny les grosses testes sans cervelle. » (Chap. xi, p. 219.) Plus loin il parle « de ces misérables *testes de criquet*, c'est-à-dire qui ont peu d'esprit mouvant dans peu de cervelle. » Certes, Jourdain Guibelet n'avait pas une tête de criquet ou de *crétin*, comme on dit aujourd'hui. Ailleurs, il dit nettement : « Un grand front, quarrément formé, monstre la force de la faculté, est marque d'une grande cervelle, un signe de bon sens et d'esprit. » (Chap. iv, p. 809.) On n'est pas plus positif. Plus loin, sa colère est plaisante contre « ces gens qui, pleins de bonne chère, de graisse, de crapule, sont plus stupides, et ont plus de corps que d'esprit, parce qu'ils ont l'âme dans le ventre, et comme perduë dans les ordures de la chair. » (Chap. xix, p. 340.) Dans un autre endroit, parlant de violents accès d'hystérie et de catalepsie, il dit : « C'est que le corps estant comme mort, lors de ceste violence du mal, l'âme se retirait chez elle, et quasi commençait à jouyr de ses privilèges. » (Chap. xx, p. 359.) Cette dernière réflexion est pleine de finesse et d'élévation d'esprit.

Digitized by Google

Je ne pousserai pas plus loin les citations tirées du livre de Jourdain Guibelet; elles seraient sans nombre pour démontrer combien ce livre renferme de science, d'observations intéressantes, de faits instructifs, de recherches et de vues ingénieuses, malgré les théories médicales de l'époque. Tout en blâmant Huarte, son antagoniste, Jourdain Guibelet ne peut s'empêcher d'admettre une partie de ses principes; il n'en critique que ce qu'il croit exagéré, évitant surtout ce matérialisme organique et atomistique, si en faveur parmi quelques savants de notre temps. Ces deux ouvrages nous montrent, du reste, qu'à toutes les époques, les médecins, comme les philosophes, se sont occupés de ces grands problèmes, qui tiennent radicalement à la science de l'homme, et auxquels on reviendra toujours. Tantôt on sépare l'étude du physique et du moral, tantôt on les examine sous le même point de vue philosophique; chacune de ces méthodes a ses avantages et ses inconvénients. Peut-être vaut-il mieux les séparer, car, outre que le champ est trop vaste pour le cultiver en entier, les faits y sont d'un ordre presqu'entièrement spécial. C'était du moins l'opinion d'un homme, que certes on ne saurait accuser de croyances superstitieuses, le célèbre Spinosa. « Ni la théologie, dit-il, ne doit être la servante de la raison, ni la raison servante de la théologie. » *Nec theologiam rationi, nec rationem theologiæ ancillari.* (TRACTATUS THEOLOGICO-POLITICUS, cap. XV). En effet, bien qu'il y ait un point d'unité, la nature de notre être, le but final de notre existence, ces grands mystères de l'humanité, dont les esprits supérieurs furent tourmentés dans tous les temps, exigent tant de travaux, qu'il faut nécessairement suivre plusieurs chemins, défricher, cultiver le champ sous toutes les formes.

Digitized by Google

Eh! plût à Dieu que le succès eût couronné tant d'efforts! Mais jusqu'à présent, que savons nous? Personne n'a pu atteindre encore ces cimes voilées qui nous dérobent la vérité. Un ancien nous l'a dit :

NOSCE TE IPSUM, *dictio quidem est brevis,*
Sed tanta res, quam Jupiter solus sciebat.

(Réflexion de Porphyre, conservée par Stobée.)

R. P.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS SUR L'EXTASE;

Par M. le docteur de Lasiauve,

Membre de la Société.

Le mot *extase*, assez mal défini dans la science, nous paraît avoir, dans le langage ordinaire, une acception plus certaine et plus précise. Selon l'étymologie, εκτασις, de εξισθαμαι, signifie *existence hors de soi*, et l'on entend généralement par extase l'immobilité extérieure que le corps conserve, tandis que l'âme entière est en proie à une passion, à un sentiment, à un travail intellectuel tout particuliers. Les variétés de l'extase se multiplient en raison du nombre de conceptions intellectuelles, de passions et de sentiments dans lesquels l'homme peut se trouver absorbé. Mais on doit se garder de confondre avec elle certains faits qui, par leurs symptômes et le mode d'action de leurs causes, sembleraient pouvoir y être rattachés. Il en est ainsi du somnambulisme naturel ou artificiel, s'il est vrai qu'on puisse rationnellement admettre l'existence de ce dernier.

En effet, que se passe-t-il dans le somnambulisme naturel, dont nous acceptons sans discussion la réalité? La personne qui en est affectée, se livre à différents actes, de même que pendant la veille, et comme si elle possédait la plénitude de sa raison et de ses facultés. On raconte à cet égard mille particularités curieuses; on a vu des femmes s'acquitter des soins du ménage, balayer l'appartement qu'elles occupaient, le mettre en ordre, puis se recoucher ensuite, sans garder pendant le jour le souvenir de leurs

Digitized by Google

actions pendant la nuit. Des individus se sont promenés sur les toits avec une agilité miraculeuse, échappant à des dangers que n'auraient pu impunément braver des gens qui n'eussent pas été sujets à cette affection. D'autres allaient enfouir, dans un lieu solitaire, de l'argent qu'ils s'étonnaient de ne plus retrouver quand ils étaient revenus à la vie réelle. Ceux-ci, pendant ce sommeil étrange, devenaient musiciens, ceux-là poëtes, et c'est une histoire bien vulgaire que celle de ce séminariste, qui composa de la sorte un sermon, où brillait l'éloquence des Massillon et des Bossuet.

On le voit : les actes extérieurs du somnambulisme, sa vision réelle dans les ténèbres, son oubli entier des impressions, des pensées et des actions, tout cela n'a guère de rapports avec l'immobilité de l'extase, les sensations intimes qu'elle donne, les conceptions imaginaires qu'elle excite et dont on garde la mémoire. Ce tableau offre un contraste si tranché, que le public, témoin des faits, applique à des états divers une dénomination différente.

Dans un ouvrage estimé sur le magnétisme animal, Al. Bertrand a consacré de nombreuses pages à l'extase; mais il s'est trompé en rattachant à cette affection une foule d'états qui en diffèrent essentiellement par la forme et peut-être aussi par le fond.

Comment, en effet, assimiler le magnétisé à l'extatique? Non seulement le sommeil du premier est provoqué, mais sa vision, pour ainsi parler, est plus directe et plus terrestre. Mis en rapport avec le monde extérieur, il s'occupe des choses d'ici-bas, dont l'extatique perd le souvenir. L'attitude de l'un est celle d'un homme endormi, l'attitude de l'autre celle d'une statue vivante. Celui-là répond quand on l'interroge et sans cesser d'être endormi; l'autre,

Digitized by Google

insensible à ce qui l'entoure, ne sent ni n'entend rien, et serait immanquablement réveillé, si l'on essayait de le provoquer dans son extase. Enfin, le magnétisé, comme le somnambule, ne possède plus aucune idée des émotions qu'il a ressenties dans son sommeil et des paroles qu'il a pu dire.

Al. Bertrand nous semble également en dehors de la vérité lorsqu'il identifie l'extase avec les faits de possession des religieuses de Loudun et les phénomènes éprouvés par les convulsionnaires de Saint-Médard et par les trembleurs des Cévennes. Ces faits, qui ont remué si profondément les crédulités populaires et qui sont restés dans l'histoire couverts d'un voile mystérieux, appartiennent selon nous à une toute autre catégorie.

Qui ne sait l'histoire d'Urbain Grandier? Curé dans la ville de Loudun, ses mœurs libres avaient excité plus d'un scandale. Deux religieuses, dont il avait été directeur, sont saisies soudain de convulsions bizarres, suivies d'étranges hallucinations. Ceci se passait au XVI^e^ siècle. On crut ces malheureuses possédées; on les exorcisa, et elles tombèrent, dit-on, en extase. L'exorciste s'adressant au démon, lui demanda de quel droit il était venu habiter le corps de ces religieuses; le démon répondit : Par l'ordre d'Urbain Grandier. Ces pratiques plusieurs fois répétées, amenèrent les mêmes réponses. L'affaire, cela devait être, eut un immense retentissement; et chose étrange, d'autres religieuses des Ursulines, des demoiselles de la ville éprouvèrent des accidents analogues, qui furent attribués à la même cause. Enfin, Urbain Grandier fut déclaré sorcier et condamné à être brûlé vif. Cette inhumaine et stupide sentence reçut son exécution.

De tels faits ne sauraient évidemment se rapporter à

Digitized by Google

l'extase, dont l'immobilité et l'insensibilité extérieures forment les principaux caractères. L'état convulsif des femmes dont il vient d'être question, appartient à un autre ordre de phénomènes, et l'histoire des religieuses de Loudun offre aux yeux du physiologiste un enchaînement de sensations d'une explication facile. On le sait : les femmes vouées à la continence ont en général de fréquents accès hystériques. Eh bien! qu'on se figure deux jeunes filles dans la force de l'âge, nerveuses par tempérament, passionnées par nature; qu'on mette en lutte avec l'impétuosité des sens la puissance des scrupules religieux; puis qu'un homme, jeune aussi, passionné comme elles, soit appelé par son ministère à devenir le confident des mouvements secrets de leurs âmes, qu'arrivera-t-il? Cet homme comprimera-t-il froidement la tempête de désirs qui bouillonne en lui? L'expression de son regard, le son de sa parole, la chaleur enivrante de son haleine ne suffiront-ils pas pour incendier des cœurs où règnent déjà de profanes désirs, d'impérieux instincts? Et qui peut dès-lors raisonnablement s'étonner que l'image d'un tel homme, s'associant à l'idée de la damnation éternelle et de tentations diaboliques, il n'en résulte des attaques nerveuses et des pensées de possession? Mais, nous le répétons, ce n'est point là de l'extase : c'est du délire, de la folie, dont les salles d'aliénés ont offert et offrent encore de nombreux exemples.

L'origine des convulsionnaires de Saint-Médard est fort obscure. Le diacre Pâris était réputé pour sa vertu. Il avait embrassé avec ardeur le parti des jansénistes à l'occasion de la *Bulle Unigenitus*. Après sa mort, on attribua à sa tombe le don d'opérer de miraculeuses guérisons, et ce bruit trouva des crédules. Ces guérisons

Digitized by Google

s'accomplissaient dans des conditions étranges; elles étaient précédées de mouvements convulsifs et de changements dans les facultés intellectuelles et morales. Certains miraculés prédisaient l'avenir et pénétraient le secret des cœurs. Leur corps devenait invulnérable et résistait aux épreuves les plus terribles. La jonglerie sans doute avait sa part dans ces prodiges; néanmoins, pour qui a étudié les effets de l'imagination, ces phénomènes, tout surprenants qu'ils fussent, n'avaient rien de surnaturel. La foi produit des miracles, on l'a dit, et c'est une vérité que l'ironie ne détruira pas. Comme la peur, elle évoque les fantômes et détermine en nous des mouvements indéfinissables. La conviction qu'avaient les personnes visitant le tombeau de Saint-Médard de ressentir cet état convulsif, suffisait souvent pour le faire naître. Quoi qu'il en soit, ce qu'il nous importe de constater, c'est la différence essentielle de ces phénomènes, éminemment actifs, avec ceux tous passifs de l'extase.

Ces réflexions s'appliquent également aux camisards ou trembleurs des Cévennes; leurs impressions avaient, avec celles des convulsionnaires, la plus complète analogie. Ils prophétisaient aussi l'avenir et lisaient dans la pensée. Seulement les agitations convulsives affectaient chez eux la forme du tremblement. Quelques-uns avaient le don des langues; la bergère du Cret parlait le français, qu'elle n'entendait pas, et bien qu'elle n'eût appris que le *Pater* et le *Credo*, adressait à Dieu d'éloquentes prières.

Les caractères de l'extase ne sont pas mieux constatés chez les illuminés de l'antiquité et des temps modernes. Ce que l'on rapporte des pythonisses, des contemplations des prêtres égyptiens, des gnostiques, des faquirs de l'Inde, des solitaires de la Thébaïde, des fanatiques d'Al-

Digitized by Google

lemagne, des moines du Mont-Athos, des illuminés d'Espagne et de France, des Vaudois et des Albigeois, accuse des états tout particuliers.

Les pythonisses rendaient leurs oracles au milieu de l'agitation la plus vive; leur visage était vultueux, leurs yeux brillants, leur tête échevelée. Quant à l'initiation aux mystères égyptiens, elle était trop secrète pour qu'on ait pu exactement savoir si la théosophie de ces prêtres provenait de rêveries extatiques ou d'une politique intelligente, qui, en supposant l'intervention des puissances célestes, voulait donner ainsi une sanction imposante à leurs préceptes de morale et à leurs lois.

Chez les faquirs, l'immobilité était volontaire. Grâce à la longue pratique de gymnastique prescrite par leurs dogmes, ils étaient parvenus à se tenir pendant un temps considérable, huit jours quelquefois, dans les postures les plus difficiles et les plus gênantes, tantôt sur un seul pied, tantôt une main élevée en l'air ou les deux bras étendus au-dessus de leurs têtes. Si l'on en croit, cependant, le voyageur Bernier, il existait une secte de parfaits *joguis*, c'est-à-dire complètement unis à la divinité. « On les croit, dit-» il, abîmés dans la méditation; car ils passent des heures » entières ravis en extase, leurs sens exténués, sans au-» cune fonction, voyant Dieu comme une certaine, très-» blanche, très-vive et inexplicable lumière, avec une » joie et une satisfaction non moins inexprimables. »

N'est-il pas aisé de démontrer maintenant que les tentations des solitaires de la Thébaïde, les combats imaginaires qu'ils se livraient à eux-mêmes et dont ils sortaient victorieux par la puissance des mortifications et des prières, n'étaient autres que des illusions produites par la réaction de leur nature violemment comprimée? En effet,

Digitized by Google

pour édifier ces fantômes qui les poursuivaient sans cesse, ils n'avaient pas besoin que leur vie extérieure parût abolie, que leurs sens restassent immobiles, d'être, en un mot, ravis en extase.

Les autres étaient pour la plupart des visionnaires, des fous ou des hypocrites, qui donnaient pour des illuminations célestes les écarts d'une imagination déréglée. Si quelques-uns d'eux pouvaient effectivement, par l'oraison mentale, s'élever jusqu'à l'extase, ces cas ne sont pas suffisamment avérés, ni leurs caractères assez bien décrits pour qu'il soit permis de fonder à leur égard une exacte définition.

Les médecins d'autrefois, trompés par de frappantes similitudes, désignaient souvent la catalepsie sous le nom d'extase. Cette maladie affecte deux formes particulières : dans l'une, l'immobilité apparente est absolue; dans l'autre, elle n'est qu'imparfaite. Les mouvements convulsifs qui, dans cette dernière espèce, agitent la face du malade, établissent l'affinité de cette affection avec les différentes maladies nerveuses connues sous le nom d'hystérie, d'épilepsie, etc. La première de ces formes nous présente au contraire la personne atteinte de catalepsie, immobile comme un morceau de bois. Les yeux sont généralement ouverts et dirigés en haut; le cou est légèrement renversé; les membres sont doués d'une rigidité extrême et les poignets convulsivement fléchis. Si on soulève le malade, il se maintient dans la même posture et ses membres gardent la position dans laquelle on les a placés. Le corps est insensible et l'âme est étrangère à ce qui l'entoure.

Quelques-uns pourtant entendent les questions qu'on leur adresse et conservent un sentiment confus de leur position. La plupart ignorent ce qui s'est passé autour

Digitized by Google

d'eux et sortent insensiblement, et comme d'un sommeil pénible, de la léthargie dans laquelle ils étaient plongés. Tulpius cite l'histoire d'un jeune homme éperdûment épris d'une demoiselle, dont les parents lui refusèrent la main, et qui, anéanti par un refus qui brisait toutes ses espérances, tomba immédiatement dans cet état de rigidité et d'insensibilité. Dans un traité tout récent sur la catalepsie, le docteur Bourdin rappelle un fait dont les particularités curieuses méritent d'être reproduites : une fille de 25 ans ressentit un tel effroi de la chute d'un cabriolet, où elle se trouvait avec deux autres personnes, qu'elle ne voulut plus y remonter. On lui donna un cheval; mais on s'étonna bientôt du profond silence qu'elle fit tout à coup succéder à une loquacité d'abord inépuisable. Enfin on s'aperçut, en la descendant de cheval, qu'elle était raide, immobile et privée de sentiment. Cet état dura deux heures. Elle revint alors à la vie et à l'intelligence, mais elle avait tout oublié.

Il résulte de ces divers exemples que la catalepsie, malgré l'apparence, est précisément le contraire de l'extase. Dans l'une, les puissances cérébrales sont exaltées, et l'action musculaire anéantie; dans l'autre, la diffusion du fluide nerveux, en se portant sur les muscles, semble en priver l'intellect et le sens moral.

Il faut encore distinguer de l'extase plusieurs états qui ont pourtant avec elle une plus étroite affinité que les précédents, et particulièrement la contemplation. Méditation profonde, appliquée à un état quelconque, la contemplation ne se soustrait pas entièrement à l'empire des sensations physiques. L'homme qui y est livré peut, quoique machinalement, exécuter certains actes extérieurs et former des combinaisons rationnelles et réfléchies. Bien au

Digitized by Google

contraire, tout entier à son ravissement, à son commerce intime avec des êtres imaginaires, l'extatique ne saurait en être tiré qu'au moment où cesse d'elle-même la cause intérieure de son extase, ou quand les organes, lassés de cette situation anormale, ont perdu le degré d'excitation nécessaire pour s'y maintenir.

Tous les hommes sont, à différents degrés, susceptibles d'entrer en contemplation; cependant les faits qu'on en cite sont rares, parce que cet état est en quelque sorte normal, n'affecte pas de formes remarquables et ne produit par lui-même aucune extravagance. Quoiqu'il en soit, la contemplation doit être considérée comme le commencement de l'extase; elle peut, en dégénérant, conduire à cette maladie.

Par contemplation, on entend généralement le degré suprême de la méditation religieuse; mais ce *mot doit* s'appliquer également à tous les genres de méditation, et parmi les distractions que cet état fait naître, il en est que l'histoire a recueillies et qui ont obtenu une légitime célébrité. C'est ainsi qu'Archimède, pendant le siége de Syracuse, traçant sur le sable le dessin d'une nouvelle machine, ne s'aperçut pas de la présence d'un soldat romain qui le menaçait depuis longtemps de son glaive, et qui le tua au milieu de sa contemplation géométrique.

Newton et La Fontaine eurent de semblables absences; si l'on en croit Héraut-Séchelles, l'académicien Thomas, qui se promenait seul bien souvent sur les vertes pelouses de Chantilly, s'adossait à une charmille, et on le voyait, la tête baissée pendant plusieurs heures, se parlant à lui-même et portant machinalement à son nez une éternelle prise de tabac. Enfin, le mathématicien Wiette, occupé d'importants problèmes, aurait, dit-on, oublié pendant trois

Digitized by Google

jours et trois nuits, de manger, de boire et de dormir.

La contemplation, si elle n'a une base fixe et positive, enfante parfois les conceptions les plus bizarres; et sans doute les inspirés et les visionnaires ont été originairement des contemplatifs chez lesquels l'habitude de la rêverie, jointe à une intelligence vive et crédule, a fini par déterminer la personnification des pensées. Que de formes nos idées ne revêtent-elles pas par la combinaison des désirs, des passions, des préjugés, des croyances, des souvenirs? La facilité avec laquelle chacun de nous s'égare plus ou moins dans de pareilles chimères, le penchant naturel qui nous porte à ajouter foi à ces merveilleux récits de sorcellerie, dont notre raison suffit à peine pour dissiper les fantômes, n'expliquent-ils pas comment à d'autres époques on vit ou plutôt comment on crut voir tant d'apparitions? Une âme en souffrance espérait sa délivrance d'un vœu que vous n'avez point accompli. D'abord, la conscience vous reproche une négligence criminelle; vos regrets sont vifs surtout dans les instants de la nuit, où les distractions du jour ne viennent plus contrebalancer et détruire les effets de la contemplation. Bientôt, par une filiation graduelle et inévitable, le remords évoque le spectre lui-même qui se dresse devant votre couche et vous accuse; chaque nuit, il se plaît à renouveler le supplice qu'il vous inflige. Il vous est impossible d'élever à cet égard aucun doute; et ceux à qui vous racontez les circonstances de ces mystérieuses visions ne manquent pas et d'en entretenir votre persuasion et d'en proclamer l'authenticité. Ou bien, c'est une mère pieuse qui pleure un enfant chéri : l'image en est restée gravée dans son cœur; absorbée par une douce mélancolie, elle la contemple telle que son imagination la rêve, éblouissante et radieuse, dans le sein de la Divinité,

Digitized by Google

entourée du chœur des Anges. Ces visions se reproduisent sans cesse, et ce qui n'était d'abord qu'un souvenir, devient bientôt une réalité. Ainsi s'expliquent l'histoire des revenants et ces exaltations maniaques qui, selon les temps où elles se sont produites, ont revêtu les caractères des idées ou des passions dominantes.

Quant à l'extase, selon nous, c'est l'immobilité apparente déterminée par une concentration morale exclusive et involontaire. Enchaîné malgré lui au sentiment qui le domine, l'homme en subit l'influence, sans qu'il puisse réussir de lui-même à s'y soustraire. Ses facultés, moins actives et moins exaltées qu'on ne l'a prétendu, sont au contraire sous le coup d'une violence; leur sensibilité est mise en jeu sans qu'elles aient la conscience du mécanisme de ces diverses opérations.

Au reste, quelle plus juste idée pourrions-nous donner de cette merveilleuse affection, que la description qu'en a faite sainte Thérèse? « On éprouve, dit-elle, une sorte de sommeil des puissances de l'âme, de l'entendement, de la mémoire et de la volonté, dans lequel, encore qu'elles ne soient pas entièrement assoupies, elles ne savent comment elles opèrent; on éprouve une sorte de volupté, qui ressemble à celle que pourrait sentir une personne agonisante ravie de mourir dans le sein de Dieu. L'âme alors ne sait ce qu'elle fait; elle ignore même si elle parle ou si elle se tait, si elle rit ou si elle pleure : c'est une heureuse extravagance, une céleste folie, dans laquelle elle s'instruit de la véritable sagesse, d'une manière qui la remplit d'une inconcevable consolation. Peu s'en faut alors qu'elle ne se sente enfin défaillir; elle est comme évanouie, à peine peut-elle respirer. Toutes les forces corporelles sont si affaiblies, qu'il lui faudrait un grand effort pour remuer

Digitized by Google

seulement les mains; les yeux se ferment d'eux-mêmes, ou s'ils restent ouverts, ils ne voient rien, ils ne sauraient lire quand ils le voudraient; ils connaissent bien que ce sont des lettres, mais ils ne peuvent pas les distinguer ni les assembler, parce que *l'esprit n'agit point alors*, et si on parlait à cette personne, elle n'entendrait rien de ce qu'on lui dirait; elle tâcherait en vain de parler, parce qu'elle ne saurait ni former ni prononcer une seule parole; toutes les forces extérieures l'abandonnent, et celles de son âme s'augmentent pour mieux posséder la gloire dont elle jouit. »

C'est alors qu'avait lieu pour sainte Thérèse le paroxisme de l'extase; elle entendait Dieu ou les Anges qui lui tenaient des conversations suivies; après une demi-heure ou une heure, elle sortait de ce ravissement et se retrouvait tout en larmes.

Citerons-nous maintenant Socrate? Cet immortel philosophe apparaissait parfois immobile et comme pétrifié. Comme il se promenait un jour avec plusieurs de ses disciples pendant le siége de Potidée, ceux-ci, ne l'apercevant plus auprès d'eux, se retournèrent et le virent debout, dans l'attitude d'une statue, les yeux ouverts et fixés vers le ciel. C'est alors que Socrate s'entretenait, dit-on, avec son génie familier.

De tels exemples fourmillent dans l'histoire. Cardan, médecin célèbre, qui vivait à Milan au XVI^e^ siècle, avait, par la seule force de sa volonté, le don d'entrer dans cet état d'extase. Saint Paul, ravi au troisième ciel, éprouva toute la plénitude des voluptés célestes. « Le cœur de l'homme, s'écrie-t-il, ne peut se faire une idée du bonheur que Dieu prépare à ceux qu'il aime. » M^me^ Guyon, dont le nom rappelle à la fois les chagrins de Fénélon et le

Digitized by Google

quiétisme, goûta aussi, à ce qu'elle assure, l'ineffable douceur des unions mystiques.

Montègre rapporte à son tour deux cas qui appartiennent incontestablement au domaine de l'extase. Une femme restait d'abord dans un état d'immobilité et d'insensibilité complets; puis, pénétrée de l'amour divin, elle sentait naître en elle une vie nouvelle et passionnée. Son exaltation dégénérait en un véritable délire. Un jour, elle s'élance de son lit, saisit une de ses compagnes et l'enlace dans ses bras en s'écriant : « Viens donc aussi avec moi pour appeler l'amour; je ne saurais le nommer assez. »

Une jeune Française, hystérique, tendre et sensible, perdait fréquemment l'usage de la parole et de tous les sens, et se croyait confondue avec son amant mystique.

La nature de cette affection peut enfin servir à expliquer certaines énigmes historiques, regardées, à tort peut-être, comme des fables. Ne serait-il pas juste, par exemple, de considérer comme un fait d'extase le commerce des incubes et des succubes avec le diable, si l'on admet toutefois que ce prétendu commerce ne fut pas toujours une invention propre à dissimuler des passions coupables et de honteuses débauches.

L'extase débute parfois d'une manière instantanée, comme chez Socrate, par exemple, et dans ce cas, on pourrait l'appeler morbide; car, à part l'intelligence qui n'est pas éteinte et la rigidité musculaire, elle se rapprocherait alors de la catalepsie, dont les attaques sont ainsi soudaines et involontaires. Le plus souvent, la série des symptômes se développe graduellement; la rêverie conduit à la contemplation, la contemplation au ravissement, le ravissement à l'extase. Les accès ont une durée indéterminée; et lorsque l'extatique rejette ses illusions, presque

Digitized by Google

toujours agréables, pour rentrer dans une réalité souvent pénible, son corps est fatigué, son âme est inerte, son intelligence obscurcie.

On ne doit point s'étonner qu'en général, les hommes livrés à cette affection soient ceux qui pratiquent la vie ascétique. Les jouissances terrestres ont trop besoin de bruit, de mouvement et d'agitation pour conduire à l'extase. L'étude des sciences laisse pour cela l'imagination trop insensible et le cœur trop froid. Cependant, la volupté sensuelle communique aux natures tendres et passionnées, aux nerveux mélancoliques, des émotions qui ne sauraient être décrites, mais qui ont avec l'extase une ressemblance assez caractérisée; l'âme alors n'est mue que par un seul sentiment confus, mais indicible, celui des délices où elle est plongée.

Un tempérament nerveux, l'exquise sensibilité d'un cœur impressionnable, la vivacité d'une imagination ardente, prédisposent à l'extase, que favorisent dans son développement l'habitude de la méditation, la lecture des livres mystiques, la fréquence des satisfactions voluptueuses. Elle peut prendre naissance sous l'influence de sensations purement physiques; cela est arrivé à J.-J. Rousseau, dans les montagnes de la Suisse, en contemplant les majestueuses beautés de la nature. Ce phénomène est surtout fréquent chez les personnes douées d'une organisation musicale. Qui ne connaît l'effet tout puissant des mélodies? La harpe de David pouvait seule arracher Saül à ses sombres mélancolies; au son de la flûte d'Amphyon, les pierres se rangeaient d'elles-mêmes sur les murailles qu'il construisit; la lyre d'Orphée enchaînait Cerbère. C'est de la poésie, sans doute; mais elle exprime une incontestable vérité; car on a vu des personnes subju-

Digitized by Google

guées par cette unique sensation, rester privées de pensée et de mouvement longtemps encore après que la musique avait cessé de se faire entendre.

L'extase résulte aussi de l'usage de diverses substances, qui exercent une action profonde sur les fonctions cérébrales. C'est à ce moyen que les Asiatiques doivent les homicides jouissances qui amènent pour eux la vieillesse et la mort à un âge où pour les autres hommes la vie est encore dans sa toute puissance. Les fumées de l'opium produisent les plus singuliers phénomènes; le corps entre dans un repos absolu, tandis que l'âme est en proie aux plus délicieuses visions, aux plus brûlants transports. Selon une fiction poétique de Béranger, le vin de Chypre aurait créé tous les dieux; ne pourrait-on pas dire de même, mais avec raison, de l'opium et d'autres agents analogues, qu'ils ont construit le paradis des houris, les palais magiques des fées et enfanté tous les récits merveilleux dont l'Orient est la patrie? Il est une substance, le hachisch, extrait d'une espèce de chanvre, employée en Asie et jusqu'ici inconnue en France, qui possède surtout au plus haut degré la faculté de développer l'extase, et dont M. le docteur Jh. Moreau vient, dans un savant mémoire, de constater les étonnants effets.

Rien au reste n'est venu démontrer que l'état d'extase pût être funeste à ceux qui l'ont éprouvé, et l'on conçoit aisément que le meilleur moyen de guérir une telle affection serait de soustraire les extatiques aux causes morales qui l'ont fait naître.

Digitized by Google

FRAGMENTS D'UN OUVRAGE INÉDIT

SUR

L'ORGANISATION MÉDICALE

EN FRANCE ;

Par M. le docteur de Lasiauve,

Membre de la Société.

I.

Examen critique de l'institution des Officiers de santé (1).

L'institution des officiers de santé est menacée, nous l'avons vu, sinon de suppression, au moins d'une réforme sérieuse. Il est peu de personnes, en effet, que n'ait frappées cette anomalie étrange *de médecins* et de *demi-médecins*, comme s'il existait vraiment des *malades entiers* et des *demi-malades*. Cependant, on fait valoir, pour la maintenir, diverses raisons plus ou moins spécieuses.

La plus grave, sans contredit, est la suivante : on craint, dit-on, que les docteurs, c'est-à-dire des hommes dont les besoins intellectuels sont d'autant plus grands que leur éducation a été mieux développée, n'aillent point se fixer dans les endroits pauvres, où la vie morale a peu de charmes, où les avantages matériels sont généralement

(1) Il peut être utile de rappeler qu'en accueillant toutes les opinions consciencieuses, pourvu seulement qu'elles soient exprimées avec talent et convenance, la Société n'entend se rendre solidaire d'aucune d'elles. (*Note du Comité de rédaction.*)

Digitized by Google

bornés. Cette crainte est louable, et si elle était fondée, quoique le demi-savoir ait, particulièrement en médecine, de fâcheux inconvénients, assurément mieux vaudrait encore, pour la population de ces lieux, l'application suivie de quelques préceptes généraux et vulgaires, qu'une absence ou une irrégularité complète de soins. Mais en est-il ainsi? Dans ce siècle où les gens instruits, poursuivis par l'inquiétude de l'avenir, se pressent dans toutes les carrières, est-il supposable que les candidats manqueraient pour remplir les places laissées vacantes par les officiers de santé? N'est-ce pas l'encombrement qui détourne une foule de personnes de l'étude de la médecine? Pour quiconque est sur le point de s'établir, la question de vivre, dans le choix d'une résidence, n'est-elle pas toujours la première qu'on agite? Si l'on se fixe dans une ville, n'est-ce pas que bien souvent, à la satisfaction des convenances, se joint l'espoir, par son crédit, son talent et ses efforts, d'arrondir sa clientèle plus facilement, aux dépens d'un grand nombre de confrères, que s'il fallait entrer dans une lutte mortelle avec un ou deux médecins de campagne en réputation?

Toutes les fois que l'occasion de soutenir cette lutte avec succès se présente, ne voit-on pas les docteurs s'empresser de la saisir? N'en est-il pas de même dès qu'une place vient à être libre, et le nombre des docteurs de campagne n'est-il pas déjà très-considérable? Qu'on ne s'imagine point, d'ailleurs, que la position pécuniaire des médecins ordinaires des villes soit préférable à celle des praticiens de campagne bien fixés. La statistique démontrerait au besoin que l'avantage se trouve du côté de ceux-ci. A la campagne comme à la ville, ce n'est point la pénurie dont on parle, mais le trop plein qui est également à redouter.

Digitized by Google

On dit aussi : mais pour arriver au doctorat, il ne suffit pas d'être instruit et capable; les règlements imposent d'onéreuses conditions de temps et d'argent que tout le monde n'est point en état de remplir. Or, voyez où conduirait l'abolition des officiers de santé! d'une part à proscrire, contrairement au mouvement de la civilisation, toute une classe de la société, en faveur de laquelle ce mouvement s'opère : et d'autre part à priver le pays d'une foule d'hommes qui auraient pu, par leur zèle et leur talent, honorer la science et servir l'humanité. Ces considérations sans doute, en flattant de généreux instincts, sont de nature à impressionner les esprits. Malheureusement, l'imagination, et c'est ce qui a lieu, ne nous montre souvent qu'un côté des choses, tandis que la froide raison en examine toutes les faces. La question est très-complexe. D'abord, en s'occupant de l'intérêt de ceux qui voudraient devenir médecins, on semble en oublier un autre, celui de l'humanité souffrante. C'est pour elle et non pour lui que le médecin exerce son art. C'est elle. qui dans cette circonstance, réclame avant tout la protection du pouvoir, dont la sollicitude même doit être d'autant plus active que les classes auxquelles s'adressent les soins des officiers de santé, sont les moins favorisées de la fortune. En présence de ce droit sacré, nul autre ne saurait prévaloir. L'institution des officiers de santé doit justement disparaître, si son maintien est funeste à la santé publique.

Quant aux obstacles de temps et d'argent, qui mettraient un abîme entre certaines existences et le doctorat, c'est là une question d'un ordre bien différent et d'une toute autre portée. Cette question, en effet, se lie d'une manière directe aux plus vastes réformes d'organisation

Digitized by Google

politique et surtout d'éducation générale. Pour que l'injustice dont on se plaint, cessât d'exister, ne faudrait-il pas une éducation complètement gratuite, universelle, monopolisée entre les mains du gouvernement? Alors, les enfants du pauvre, comme ceux du riche, auraient la facilité de développer leurs facultés, de manifester leur vocation et de prétendre aussi aux fonctions les plus honorables. Qui de nous ne s'est parfois surpris rêvant un pareil résultat? Mais se réalisera-t-il jamais? Tout au contraire ne s'éloigne-t-il pas? Aveuglement fatal! dans quels esprits n'a pas pénétré cette tendance générale, à laquelle cède l'autorité elle-même, de prêcher la liberté illimitée de l'enseignement, c'est-à-dire la plus triste des anarchies et la perpétuité des discordes? Ne nous y trompons donc point: s'il y a injustice, elle ne peut être dans les garanties de capacité qu'on demande avec raison, mais dans les exigences du fisc, et surtout dans l'inégalité des conditions sociales, inégalité contre laquelle toutes les forces des utopistes viendraient échouer. Et après tout, cette injustice existât-elle, faudrait-il tant la déplorer? Dans quelle profession moins lucrative pourrait se placer un homme d'intelligence? à moins de trouver, dans un établissement, une fortune toute faite, la plupart des médecins ne sont-ils pas condamnés pour vivre à ne cesser d'exercer qu'avec leur vie?

Quelles sont maintenant les grandes pertes qui menaceraient la science? N'aurait-on point pris quelques rares exceptions pour la règle, et converti des conceptions en réalités? Que du sein des officiers de santé soient sorties quelques-unes de nos célébrités, qu'elles aient trouvé dans ce grade un échelon, le seul à leur portée, cela ne saurait être contesté; on l'a vu, on peut le voir encore. Mais

Digitized by Google

soyons de bonne foi, combien compte-t-on de pareils exemples? où sont les impérieuses vocations auxquelles la carrière serait si invinciblement fermée? Est-il des entraves qui puissent arrêter un véritable génie? Que se passe-t-il pour l'ordinaire? sont-ce donc des personnes sans fortune et douées de hautes facultés, qui remplissent les cadres des officiers de santé? n'y voit-on pas plutôt accourir tous ceux qui ont fait des études médiocres, et que leur incapacité met dans l'impuissance de parvenir à une position plus élevée? Loin que la passion d'agrandir la science les préoccupe, ne se livrent-ils pas, une fois reçus, au soin exclusif de former leur clientèle? Au lieu de songer à sortir de leur médiocrité, ne se montrent-ils pas trop contents d'avoir pu se procurer une existence convenable? S'ils sont pauvres, surtout, n'ont-ils pas hâte de réaliser des bénéfices? Voilà, en effet, ce qui s'observe.

On va plus loin, et on se sert, dans l'intérêt des officiers de santé, d'un argument au moins singulier. Cet argument consiste à mettre en regard le mérite de certains d'entre eux avec l'insuffisance de quelques docteurs. Mais qui ne comprend d'avance toute sa faiblesse? de ce qu'il se trouve parmi les officiers de santé des sujets distingués et laborieux, et que dans la réception des docteurs on use quelquefois d'une coupable condescendance, s'ensuit-il le moins du monde que l'institution soit excellente, et par conséquent doive être conservée? Quoi! on n'exige des officiers de santé aucune notion préliminaire; il leur suffit de trois ans d'études médicales dans les facultés, quand toutefois ces études ne sont pas faites en dehors de ces facultés de la manière la plus irrégulière; leur mode de réception ne comporte que des garanties précaires; la tolérance qui préside à des examens moins nombreux et

Digitized by Google

moins difficiles est d'autant plus grande qu'on a gardé à leur infériorité, et l'on oserait presque les élever au niveau des docteurs, soumis à de longues et graves épreuves!

En général, quelle que soit la capacité naturelle, on ne sait que ce qu'on a appris. Le défaut d'éducation littéraire chez les officiers de santé laisse toujours de funestes empreintes. Combien de choses ne doivent-elles pas leur échapper, et ne leur échappent-elles pas, en effet, faute de connaître le jeu des instruments de l'intelligence, d'avoir étudié les règles et la méthode? Savent-ils suffisamment discerner la vérité au milieu des erreurs qui l'obscurcissent? Ne sont-ils pas plus aisément séduits par les faux systèmes et les théories brillantes? Tout concourt donc à maintenir leur essor dans de certaines limites qu'ils réussiront d'autant moins à franchir désormais, que le chemin des positions où les capacités se développent, est affreusement encombré.

Au surplus, le reproche de faiblesse qu'on adresse aux docteurs ne s'applique qu'à quelques individualités et non à l'ensemble, ce qui est justement le contraire pour les officiers de santé, chez qui la médiocrité est la règle et le talent l'exception. Le doctorat, en outre des lumières requises, suppose des qualités personnelles effectives. Car, pour avoir achevé le cours entier des études que tant d'élèves désertent par dégoût ou par insuccès, n'est-il pas nécessaire de joindre à l'aptitude et à l'intelligence le goût du travail et l'amour de la science? Il n'y a donc, en définitive, aucune comparaison possible à établir entre les jeunes gens qui possèdent ce triple avantage et qu'on assujétit encore à de longs travaux, et les officiers de santé, dont la capacité, l'instruction et l'ardeur, indépendamment de conditions peu sévères, sont au moins probléma-

Digitized by Google

tiques. Il ressort même de là une conséquence évidente, c'est que, si l'on substituait tout-à-coup aux officiers de santé existants un pareil nombre de docteurs, ou qu'à l'avenir tous les aspirants le devinssent, la science et l'humanité acquerraient cent chances nouvelles de rencontrer ces hommes de pensée, de cœur et de persévérance, qui assurent le progrès de l'une et le bonheur de l'autre.

Enfin, qui le croirait ? on invoque comme preuve de la nécessité de conserver les officiers de santé, la simplicité et l'ignorance des habitants des campagnes. On s'imagine que pour réussir parmi eux, il faut s'en rapprocher par l'éducation, partager en quelque sorte leurs idées, leurs mœurs, leur langage. Sans doute, le crédit, loin d'être toujours le prix du savoir et des succès réels, dépend souvent de l'aveugle hasard. Tel cas malheureux propre à perdre un médecin dans l'opinion, lui donne au contraire une ferme consistance; et il n'est que trop vrai que plus d'un praticien ignare a dû à la grossièreté de ses habitudes, l'origine d'une réputation étendue. Mais est-ce donc là un résultat avantageux et qu'on doive tendre à multiplier ? La popularité facile qu'engendre une basse familiarité confère-t-elle la science qui manque? A mesure qu'augmente cette réputation funeste, le nombre des victimes ne s'accroît-il pas dans la même proportion? Toutefois, on calomnie le peuple; car moins rarement qu'on ne le pense, son bon sens distingue l'homme instruit de ces médicastres, dont tout l'empire se fonde sur les préjugés qu'ils ont soin de répandre et d'entretenir. Peu à peu l'influence d'un bon médecin se fait sentir dans les masses, que son contact éclaire, que son ascendant domine, et le respect qu'il imprime, au lieu de repousser la confiance, l'attire et l'affermit.

Digitized by Google

Les raisons que nous venons de réfuter ne reposent donc sur rien de réel, et c'est d'un point de vue plus élevé qu'il convient d'envisager la question. Il est certain que la science médicale est ardue, longue et difficile ; que quatre ans d'études suivies, entées sur une solide éducation littéraire et philosophique, sont à peine suffisants pour en approfondir les plus importants problèmes et en tirer des ressources pour l'application, si l'on n'y joint l'expérience et un travail soutenu. Or, si l'existence des classes pauvres n'est pas moins chère à l'état que celle des classes supérieures; si leurs maladies ne sont pas moins graves; si l'impéritie du praticien ne lui permet pas d'empêcher toutes les issues funestes qu'il eût été possible de prévenir, et contribue même parfois à les former; si enfin par la même cause beaucoup d'affections se prolongent et laissent des traces ineffaçables, toutes choses qu'on ne peut nier, n'y aurait-il pas inhumanité, à moins d'une urgence absolue et sous prétexte d'un intérêt privé, violé sans scrupule dans d'autres circonstances, de maintenir un ordre de médecins remplissant très-imparfaitement des exigences qui auraient plutôt besoin d'être accrues qu'affaiblies, et dont le peu de capacité expose à de si tristes conséquences?

Pour se conformer au vœu de la loi, les officiers de santé devraient exclusivement se confiner dans les campagnes, et nous voyons pourtant que cela n'arrive pas toujours. Il en est beaucoup dans les grandes villes surtout, où il est plus aisé d'usurper aux yeux du public un titre qu'on ne possède point, qui sont très-répandus, et font parfois des fortunes scandaleuses. Inégaux en talent, ayant acquis leur position à moins de frais, payant une plus faible patente, est-il donc équitable qu'ils partagent avec des confrères plus instruits les avantages des belles clientèles? Autre

Digitized by Google

anomalie : les officiers de santé reçus par les jurys de département, ne peuvent exercer que dans le département même où a eu lieu leur réception. Pourquoi cette misérable restriction susceptible d'occasionner des embarras et des querelles, soit qu'en changeant de demeure on néglige de remplir toutes les formalités voulues, soit que fixé sur les limites d'un département, on soit inquiété par les médecins du département voisin ? Enfin, la jalousie entre confrères provoque souvent de tristes conflits et des haines irréconciliables. Mais elle revêt surtout entre les docteurs et les officiers de santé un caractère déplorable. Ceux-ci, moins délicats dans leurs procédés, cherchent par tous les moyens possibles à compenser les avantages qui leur manquent du côté de l'instruction; ceux-là ont un dédain naturel pour des confrères inférieurs en étude et en titres, quelle que soit d'ailleurs leur capacité. Ces inconvénients éclatent particulièrement lorsqu'entre deux rivaux il y a en faveur de l'officier de santé inégalité d'âge et d'expérience. Les amours-propres, dans ce cas, sont violemment mis en jeu, l'un ne consentant point à humilier son grade, l'autre sa longue pratique. De telles contradictions assurément suffiraient seules pour faire désirer des changements qu'appellent des motifs plus sérieux !

II.

Proposition d'une création d'établissements de bienfaisance, ou hospices, dans les campagnes.

. . . . . .

A côté des idées d'amélioration qui viennent d'être exposées relativement aux hôpitaux et aux dispensaires, se place naturellement le projet d'institutions analogues à fonder dans les campagnes. Nous devons l'avouer, nous

Digitized by Google

ne sommes pas le premier qui ayons conçu la pensée de ces fondations. D'autres avant nous, et notamment M. Castel, dans une remarquable improvisation à l'Académie, et un de nos confrères, de Châteaubriant, dans un judicieux article de la *Presse médicale*, ont développé d'excellentes vues sur ce sujet. Toutefois ces vues, comme tout ce qui provient d'impressions momentanées plutôt que d'une profonde investigation, sont loin de former un système complet et imposant, tel qu'il nous paraîtrait devoir être, pour déterminer les volontés à sa réalisation.

Les établissements dont nous souhaiterions qu'on dotât les campagnes, devraient réunir le triple caractère d'hôpitaux, d'hospices et de dispensaires. Il serait en effet presqu'impossible, dans des lieux dont la population est restreinte et disséminée, de consacrer des maisons spéciales pour les différentes nécessités. D'ailleurs, cette multiple destination, loin d'être désavantageuse, profiterait réellement, puisqu'il y aurait moyen d'employer, notamment au service des malades, le zèle de ceux à qui l'âge ou les infirmités n'auraient point ravi tout pouvoir de se rendre utiles.

Chacun de ces établissements serait affecté à plusieurs communes composant, suivant leur force ou leur distance, une réunion de deux à quatre mille habitants. Nous posons cette limite extrême, quoiqu'on dût désirer une plus grande agglomération; car si on la dépassait, il est des villages qui par leur éloignement ne seraient point assez à portée pour le transport des malades et la commodité des personnes qui les viendraient visiter.

Dans certains pays, il existe de ces sortes d'asiles, dont l'expérience a confirmé les heureux effets. Mais, sans cette expérience, la seule réflexion fait aisément prévoir tout le

Digitized by Google

bien que produiraient ceux dont il est ici question. De quel fardeau ne se trouveraient pas délivrés les paysans pauvres? Pour les parents, plus d'entraves à ce travail tout extérieur, indispensable à l'existence de la famille; de ces courses multipliées chez le médecin et l'apothicaire, qui absorbent un temps précieux; de dépenses ruineuses en médicaments; de privations onéreuses; de nuits à passer qui compromettent le repos et la santé. Quel contraste aussi pour les malades! A l'abandon succèdent les soins; à une couche dure et gênante, un lit moelleux et commode; à une toile grossière des linges doux et fins; au bruit le calme et la paix; à des rebuts les égards et les prévenances. Le médecin qui ne les voyait qu'à des intervalles longs et irréguliers, les visite d'une manière suivie. Et, si l'on ajoute à tout cela des médicaments préparés avec plus d'intelligence, les imprudences, les funestes conseils, les périls du charlatanisme qu'on évite; enfin, pendant une convalescence suffisamment prolongée, la continuité des bons soins et l'usage d'une alimentation appropriée, que de chances réunies pour obtenir des guérisons rapides, et exemptes de reliquats et de récidives! Les mêmes considérations s'appliquent aux gens vieux et infirmes qui, bien logés, sainement nourris, proprement vêtus et jamais contrariés, jouissent en tout temps d'un confortable honnête.

Jusqu'ici l'humanité est satisfaite, et c'est beaucoup. Mais du point de vue social, quel horizon se découvre! Sans doute il faudra s'imposer de grands sacrifices; oui, mais la mendicité est détruite et avec elle disparaissent ces tableaux hideux ou déchirants qui jettent l'amertume jusque dans les jouissances du riche. D'un autre côté, la bienfaisance, en se substituant à l'aumône, ce légitime cor-

Digitized by Google

rectif des erreurs de la fortune, ne fait vraiment que remplacer un impôt insuffisant et inégalement supporté, par un impôt efficace et plus justement réparti. L'égoïste est contraint de partager avec l'homme compatissant le fardeau des bonnes œuvres. Le laboureur surtout est soulagé d'un poids bien lourd. Car c'est lui qui semble destiné à donner un pain qu'il fait croître, comme si ce pain ne représentait pas le prix de son labeur et l'argent dont il paye ses maîtres; c'est à-lui qu'on s'adresse, c'est lui qu'on menace, qu'on pille dans les moments difficiles; c'est lui enfin qui réchauffant à son foyer et abritant sous ses toits des êtres souvent malfaisants, est exposé à se voir punir de ses bienfaits par le vol et l'incendie! Admirez aussi comme le bien se multiplie par lui-même! si le paupérisme s'affaiblit avec les causes qui le font naître, les maux qu'il engendre venant à diminuer à leur tour, les obligations que ces maux nécessitent subiront la même loi de décroissement, dont l'influence se fera ressentir jusque dans les hôpitaux des grandes villes.

Maintenant, il est une coïncidence à noter: c'est que le nombre des ressortissants à une maison de secours correspondrait à peu près à celui de la population desservie par un médecin de campagne. Conséquemment, chaque médecin serait attaché à l'une de ces maisons. Or, on pourrait d'autant mieux y établir son logement que les convenances fixent le siége de l'un et de l'autre au lieu d'élection dans les circonscriptions médicales. Il y aurait à cela économie: car le médecin pouvant jouir de toutes les dépendances de l'établissement, cour, jardin, caves, remises, etc., il suffirait de lui ménager un appartement honorable, au lieu de lui construire une maison entière, et lui-même trouverait dans les gens de la domesticité des serviteurs

Digitized by Google

dévoués. Mais l'avantage le plus direct de cette réunion quant au médecin qui vivrait là dans sa propre sphère, serait de n'avoir point à se déplacer pour ses visites quotidiennes.

Des considérations plus graves encore, déterminent à former les mêmes vœux pour le pharmacien. Soit pour les besoins du dedans, soit pour les distributions du dehors, une pharmacie serait nécessaire dans l'institution. Or, à moins de vouloir s'exposer à ces erreurs qui se commettent assez fréquemment dans les hôpitaux des petites villes, à qui reviendrait plus naturellement la direction de cette pharmacie qu'à celui qui possède la science et la pratique? L'apothicaire de l'hôpital remplacerait ainsi les apothicaires de campagne; son officine serait également située dans l'endroit le plus convenable, et la diminution de ses frais permettrait même pour les personnes payantes un nouvel amendement dans le tarif des drogues. Bien plus, le rapprochement plus intime du médecin et du pharmacien, établirait entre eux des communications qui tourneraient inévitablement au profit des malades. Ce dernier surtout, puisant dans la fréquentation continuelle des salles des notions élémentaires de médecine, deviendrait au besoin le suppléant de l'autre et son plus précieux auxiliaire.

Là, du reste, pourrait être rassemblée une foule d'objets qui manquent ou qu'on ne se procure qu'avec peine dans les campagnes : des baignoires si rares et qu'on prête avec une extrême répugnance; des ustensiles à bains de vapeur, des machines ou des piles électriques, dont l'usage peut-être n'est pas assez répandu; des appareils à fracture ou à pansement auxquels on supplée si imparfaitement; des glacières qui fournissent le moyen le plus puissant contre

Digitized by Google

les terribles maladies du cerveau; enfin les instruments propres à diverses opérations chirurgicales.

Des opérations! c'est en effet donner au médecin de campagne la faculté d'en faire d'assez importantes, que de lui fournir un hôpital, où il se livre parfois à des entreprises ou à des dissections, qui l'éclairent et l'affermissent dans son art. Ce résultat mérite d'être constaté; car on ne verrait plus autant d'infortunés périr victimes de maux que la main du chirurgien eût pu détruire, ou succomber dans des hôpitaux lointains, parce que dans ces lieux étrangers ils ne respirent plus l'air salutaire du pays, ou que leurs regards ne s'arrêtent point sur le visage d'un ami, dont ils reçoivent les consolations.

Cent fois on a vanté les mœurs et les vertus rustiques, et l'on reprochera peut-être au projet qui vient d'être développé de tendre à en altérer le principe, en supprimant ce pieux échange de services qui cimente l'union des familles. Malheureusement la poésie, qui nous a transmis ces peintures, ne donne pas toujours une juste idée de la réalité. Rien dans ce monde ne résiste à l'intérêt et à l'égoïsme; mais nulle part ces dissolvants de toute affection humaine ne se montrent sous des formes plus brutales que chez les pauvres des campagnes. Or, qui ne sent qu'en évitant de mettre en jeu ces passions, loin d'affaiblir les rapports qui doivent joindre les parents aux enfants et ceux-ci entre eux, on les fortifie au contraire? L'amitié même, dans les visites faites aux siens, acquerrait un nouveau degré de puissance, en raison de la compassion que la souffrance inspire et du sentiment d'un devoir volontairement accompli.

Dans nos maisons de secours, d'ailleurs, l'ennui et le dégoût ne gagneraient point comme dans les hôpitaux.

Digitized by Google

Car tous, malades, convalescents, vieillards et infirmes n'auraient autour d'eux que des personnes pleines de sollicitude, leurs parents, leurs amis, leurs connaissances.

Reste l'exécution. Mais dans un siècle où s'opèrent tant de gigantesques travaux, quel gouvernement oserait se croire au-dessous d'une semblable entreprise? Si les ressources de l'état sont insuffisantes, qu'on invoque le concours des communes intéressées; qu'on fasse même appel à la générosité des riches. Il y en a tant qui de leur seul superflu pourraient fonder une de ces maisons, coûtât-elle 60 à 80 mille francs! L'enthousiasme est contagieux, et la foi assoupie et non morte dans les cœurs, se réveillant à l'idée de ces fondations profondément empreintes d'un cachet religieux, produirait sans aucun doute une masse imposante de souscriptions volontaires. Les dons, les legs et l'abandon par quelques entrants d'un certain pécule formeraient ensuite un fonds sans cesse grossissant, dont le revenu venant s'appliquer aux frais d'entretien, finirait par rendre à peu près insignifiantes les dépenses publiques nécessitées pour cet objet. Ajoutons même à l'égard de ces dépenses un autre allégement, si léger qu'on le suppose, celui du travail auquel on astreindrait les plus valides. Déjà nous avons fait semblable remarque à propos des fermes annexées aux hôpitaux. A notre avis, en effet, rien ne s'oppose à ce que ceux qui trouvent chaque jour la force de franchir de grandes distances pour aller mendier, ne soient plus honorablement occupés à différents ouvrages, soit par exemple, dans la maison, dans les jardins et les terres qui en dépendent, soit même à la réparation des chemins pour la plupart encore si dégradés.

Digitized by Google

DE QUELQUES MÉDICAMENTS ;

Par M. le docteur Debourge,
de Rollot (Somme),
Membre de la Société.

POMMADE STIBIÉE BELLADONISÉE.

Pommade stibiée..... 31 grammes.
Extrait de belladone..... 4 grammes.
M. S. L.

Employée en frictions sur les parois de la poitrine pour combattre plusieurs des affections des organes contenus dans cette cavité, la pommade émétisée belladonisée, préparée suivant la formule ci-dessus, m'a toujours paru beaucoup plus efficace que la pommade stibiée ordinaire.

POMMADE ANODINE.

Cérat de Galien..... 31 grammes.
Extrait de belladone..... 8 grammes.
Acétate de morphine (préalabl. dissous)..... 15 centigrammes.
M. S. L.

J'emploie cette pommade en frictions, et avec de grands avantages, dans les cas de rhumatismes articulaires et contre les douleurs musculaires, etc. C'est un puissant auxiliaire aux moyens de traitement généralement prescrits dans ces circonstances.

CRÊME USTIOCURE.

Chlorure d'oxyde de calcium. } à part égal.
Huile blanche du commerce... }
Mêlez bien exactement.

Digitized by Google

Les brûlures doivent être pansées avec un linge fin, ou mieux un taffetas gommé et fenêtré, enduit du mélange ci-dessus. On place sur ce taffetas un plumasseau de ouate de coton, recouvert aussi de cette préparation : l'on maintient le tout avec une bande roulée, quand cela est praticable, et alors on exerce une compression aussi forte qu'il est possible de le faire suivant le cas dans lequel on se trouve.

On prépare le chlorure d'oxyde de calcium, en mettant une partie de chlorite de chaux bien sec dans trois parties d'eau. On agite plusieurs fois le vase qui contient le mélange: on laisse reposer: puis on décante, ou l'on filtre si l'on veut.

Avant de procéder au premier pansement, on doit ouvrir toutes les phlyctènes et enlever avec des ciseaux une assez grande portion de l'épiderme qui les constitue. Pour obtenir tout le succès possible de ce traitement, il est indispensable que les pansements soient suivis de légères cuissons, dont la durée ne doit cependant point dépasser 10 à 15 minutes. Quand ce résultat n'a pas lieu, il faut nécessairement accommoder la préparation sus-formulée et à l'idiosyncrasie des malades et à l'état de leur brûlure, soit en concentrant plus ou moins la solution chlorurée, soit en variant la proportion d'huile que l'on y ajoute.

REMÈDE POUR LES NÉVRALGIES SCIATIQUES.

Pommade stibiée..... 31 grammes.
Extrait d'aconit napel..... 4 grammes.

M. S. L. pour frictions.

Les frictions doivent être pratiquées le long du trajet du nerf malade, en ayant soin de provoquer le développement d'une plus grande quantité de pustules sur les

Digitized by Google

endroits où la douleur se fait le plus vivement sentir.

Les cataplasmes de feuilles d'aconit, et l'application, *loco dolenti,* de compresses graduées, imbibées d'une forte décoction de cette plante, m'ont paru aussi très-efficaces contre les sciatiques aiguës.

PILULES ANTI-ÉPILEPTIQUES.

Cyanure ferroso-ferrique neutre. } à 8 grammes.
Oxyde de zinc..... ..... }
Pour 72 pilules.

On prendra une de ces pilules à jeun pendant la première semaine. On en prendra ensuite une le matin et une le soir, jusqu'à cessation des accès; on en continuera l'usage à cette dose, pendant trois mois au moins. Leur emploi aura lieu alors à doses décroissantes pendant deux mois, après lesquels on les cessera pour y revenir tous les trois ou quatre mois, pendant trois semaines au moins chaque fois, afin de prévenir les récidives.

Ce traitement devra être ainsi repris pendant plusieurs années.

On choisira pour l'ingestion des pilules le moment de la plus complète vacuité de l'estomac, et l'on pourra au besoin en augmenter progressivement la dose.

Les deux observations que je puis ajouter aux quelques faits déjà publiés, concernant l'efficacité du cyanure de fer contre l'épilepsie, sont loin de suffire, je le sais, pour fixer définitivement la valeur thérapeutique de ce médicament. Ce n'est qu'un grain de sable de plus que je viens jeter aujourd'hui dans le champ de la science. Mais si l'on était assez heureux pour qu'une expérimentation suffisamment répétée, continuât d'être couronnée de semblables succès, on aurait enfin trouvé le moyen de salut d'une

Digitized by Google

infinité de malheureux qui traînent une existence déplorable, que l'art impuissant gémit de ne pouvoir changer.

Les deux malades traités par moi offraient des attaques très-rapprochées d'épilepsie d'apparence essentielle, c'est-à-dire ne dépendant d'aucune altération appréciable à nos sens; j'en publierai plus tard les observations; je dirai seulement ici, en terminant, que, comme il y a dans le commerce plusieurs variétés de cyanure de fer, afin d'éviter toute méprise et tout mécompte, il importe aux praticiens de bien s'entendre sur la préparation qu'ils prescrivent.

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

NOTES

SUR

L'ÉTAT SOCIAL DE L'ÉGYPTE;

Par M. Lautour,

Directeur et Médecin du lazaret de Beyrouth (Syrie), Membre de la Société.

La vérité, rien que la vérité.

Les simples notes que je me propose de publier sur l'Egypte, sont destinées à prouver combien l'Europe est aveuglée par les journalistes et les autres publicistes de notre époque. On croit n'avoir jamais assez exalté l'Egypte, on ne cesse d'écrire et de publier que c'est la terre classique du progrès, où doivent renaître subitement les beaux-arts, les sciences et l'industrie. Ces tableaux sont beaux, mais ne ressemblent nullement à l'original.

J'ai habité cette contrée pendant six ans et j'ai pu me convaincre que c'est tout bonnement le pays des contrastes. En effet, ici un bateau à vapeur, des écoles, des fabriques; là des savants venus de Londres ou de Paris; un peu plus loin, des fellahs sales, couverts de vermine, de gale, d'ulcères, vêtus de haillons dégoûtants. A droite, de la physique, de la chimie, de la médecine; à gauche, des populations entières ignorant jusqu'à leur âge, en dépit des lumières dont on prétend qu'elles sont inondées.

Regardons un peu plus haut dans la hiérarchie sociale du pays: nous trouverons des Moudirs, des Wiguils, des

Digitized by Google

Mamours (préfets, sous-préfets, maires de canton), qui pêchent en eau trouble, qui profitent du désordre général pour sucer la mamelle de l'Etat jusqu'au sang. Ils ont droit de vie et de mort, condamnent l'innocent comme le coupable, peu leur importe; ce qu'ils veulent, c'est de l'argent et encore de l'argent.

Ah! ne croyez pas tout ce que l'on écrit sur l'Egypte; on vante la civilisation de cette contrée parce que le Pacha se promène dans son bateau à vapeur depuis Rosette jusqu'à Thèbes; mais on ne vous dit pas que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des fellahs marchent nu-pieds; on se garde bien de vous faire connaître que la récolte se fait en arrachant les céréales, et que les mains sont le seul instrument dont on se sert pour nettoyer les canaux.

Vouloir donner des renseignements justes sur l'état social de l'Egypte, c'est prendre une tâche pénible et d'autant plus désagréable qu'il faut s'attendre à rencontrer l'incrédulité presque partout. Parce que beaucoup de personnes qui publient des mémoires sur l'Egypte, font leurs observations au milieu du Caire, ceux-là voient tout en beau. D'autres écrivent après avoir parcouru le Nil depuis les cataractes jusqu'à Damiette et Rosette, ou les pyramides de Ghyzé, les ruines de Louksor et de Karnack, visité le temple de Dendérah et la prison de saint Louis à Mansourah; préoccupés des souvenirs du passé dont ils cherchent les traces, ces voyageurs ne sont sortis de leurs barques que pour faire des provisions ou admirer quelques monuments, et n'ont observé que l'Egypte de l'antiquité dans les restes de sa splendeur. J'irai même plus loin, je citerai les villages d'élection où s'arrêtent les barques: Latpheh, Méhallet-abou-Aly, Choubrakites, Cafre-el-Zayade, El-Neghilleh, Nadeh, Graix, sur le Nil de Rosette; Mansou-

Digitized by Google

rah, Séménoutt, Zephteh, Bannehan, Tahleh, Bercham, Choubra-el-Mààdilleh, sur la branche de Damiette. Mais pour connaître l'état social de l'Egypte actuelle, il faut habiter les campagnes, y séjourner, vivre de la vie des indigènes, captiver leur confiance, parcourir les provinces en tous sens et à diverses époques de l'année; s'exposer soi-même aux influences délétères qui environnent le fellah pendant toute son existence et abrègent considérablement sa carrière. Tout cela, je l'ai fait, et même plus, puisque j'ai fini par contracter la peste en mai 1841.

Depuis le mois de juillet 1837, jusqu'en mai 1841, j'ai constamment habité le Delta et parcouru les autres provinces de la Basse-Egypte, dont j'ai successivement visité presque tous les villages. J'ai souvent pénétré dans la hutte du pauvre fellah : j'ai partagé son pain de maïs et ses oignons crus : j'ai couché sur sa natte déchirée, où les poux, les punaises et surtout les puces m'épargnaient si peu que le lendemain ma chemise était tout ensanglantée et mon corps couvert de piqûres. J'ai vu les enfants courir après moi pour me demander l'aumône, ayant les yeux chassieux, ulcérés, remplis de mouches !!!... J'ai vu l'intérieur des habitations, où la polygamie entretient perpétuellement la discorde; chaque ménage est un petit enfer dans lequel les femmes se battent et se traînent par les cheveux presque tous les jours; pour compléter la scène, les enfants pleurent et crient sans cesse.

Considérons le fellah dans ses rapports avec l'administration : nous observerons tout ce que peut faire le gouvernement le plus tyrannique.

On enchaîne les hommes pour les conduire à la guerre; on les enchaîne pour les mener au travail des canaux; on enchaîne les petits garçons pour leur faire construire des

Digitized by Google

digues ; les petites filles sont dirigées à coups de fouet. Toujours la chaîne, le fouet, le bâton.

Lorsque le gouvernement égyptien veut faire une levée d'hommes pour le service militaire, il ordonne aux chefs d'arrondissement d'envoyer tel jour, à telle heure, tant d'hommes pour s'emparer de tous les individus mâles qui se trouvent dans la contrée soumise à leur gestion. On prend depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 45 et même 50. Je dois dire *environ*, car personne ne sait son âge ; des soldats armés ou des gens payés par le gouvernement entrent dans les maisons et défendent à qui que ce soit d'en sortir sous peine d'être assommé à coups de bâton ; ensuite ils saisissent tous les individus du sexe masculin, les attachent deux à deux au moyen de menottes grossièrement travaillées, dont le contact et la pression exercée sur le malheureux patient, lui écorche les mains et les bras ; mais c'est ce qui préoccupe le moins les recruteurs. Ces menottes fixent solidement la main droite d'un individu à la main gauche de son camarade. Il y a encore un autre moyen d'empêcher les conscrits de s'échapper : on en attache une douzaine par le cou à une même corde : cette corde est disposée de manière que, si l'un d'eux veut s'enfuir, il serre fortement les autres. Souvent aussi on emploie des anneaux de fer, réunis les uns aux autres par des cordes ; ces colliers ressemblent assez à ceux avec lesquels on attache les gros chiens dans les fermes de France : seulement, au lieu de cuir, c'est du fer.

Les hommes pris dès le commencement de la recherche à domicile, restent de planton à la première place venue jusqu'à ce que le village soit entièrement visité. Ensuite tous partent pour le chef-lieu du canton où se trouve le conseil militaire de révision ; arrivés dans cette localité,

Digitized by Google

les conscrits s'accroupissent par terre, en attendant leur tour de rôle : on défait les menottes, les cordes, les colliers. Tout près de là, des soldats veillent à ce que personne ne s'absente.

Le conseil de révision se compose d'un colonel ou d'un lieutenant, d'un capitaine et d'un médecin européen; l'influence de ce dernier est plus grande que celle des autres, qui réellement ne sont là que pour faire nombre; ensuite figurent tous les cheicks des villes ou villages qui ont fourni les hommes. Les membres du conseil sont étalés sur des nattes ou accroupis, les jambes croisées, sur des tapis et fument nonchalamment la pipe en prenant du café.

L'examen s'opère de la manière suivante : on regarde d'abord l'état des dents, qui ordinairement sont très-saines et blanches comme la neige : ensuite les yeux, qui sont rarement en bon état; plus tard on s'assure de la perfection ou de l'imperfection des autres parties du corps, de la disposition dans laquelle se trouvent les articulations des jambes ou des bras. Si l'organisation du sujet a été reconnue bonne pour le service, on le fait marcher, sauter, courir; après avoir bien subi toutes ces épreuves, il est reconnu et proclamé bon. Lorsque le contingent n'est pas rempli et que tout le monde est passé en revue, on revient sur les premiers dans une autre séance.

Les réformés peuvent retourner immédiatement à leur domicile; mais les nouveaux enrôlés dans la glorieuse carrière des armes sont de nouveau enchaînés comme des chiens et conduits à leur destination. J'en ai vu arriver au Caire qui étaient complètement nus. Au bout d'une année, ils sont habitués à la vie militaire et aident très-bien les agents de l'administration à faire de nouvelles recrues.

Il est permis de se marier à tout âge, même dès huit ou

Digitized by Google

neuf ans; mais cette union ne dispense nullement du service militaire; d'ailleurs, en partant pour l'armée, le conscrit peut répudier sa femme ou l'emmener, avec ses enfants, s'il en a; tout cela est à son choix. Le gouvernement ne prend nullement en considération si un conscrit est ou non indispensable à l'existence de sa famille; s'il soutient par son travail un père et une mère aveugles, infirmes. Si les parents ne peuvent pas gagner leur vie, ils s'accroupissent au coin d'une rue, demandent l'aumône ou meurent de faim.

Les soldats égyptiens sont mal payés, sales, pauvres, nus: souvent on leur doit un arriéré de solde de dix-huit à quarante-cinq mois. On a vu, en septembre 1840, des légions de soldats d'Ibrahim-Pacha passer du côté des Turcs, pour un mois de solde, un morceau de pain, une chemise, une paire de chaussures.

Lorsqu'un père ou une mère envoient leurs enfants faire quelques commissions, ils ne sont pas sûrs de les revoir; à chaque moment ces petits malheureux peuvent rencontrer des patrouilles destinées à ramasser des travailleurs pour les corvées, qui sont d'autant plus variées et nombreuses en Egypte, que le gouvernement se fait presque constamment servir ainsi. L'Arabe se console de toutes ces tribulations par son fatalisme religieux : *cela était écrit.*

L'Arabe est vicieux par ignorance, et de là vient son inexpérience du passé, qui le rend incorrigible. Si on le frappe aujourd'hui pour avoir commis une faute, cela ne l'empêchera pas toujours de recommencer le lendemain. Cependant, en Egypte, les moindres punitions sont terribles: car il s'agit ordinairement de cent, deux cents, trois cents, six cents et même jusqu'à mille coups de bâton sur

Digitized by Google

la plante des pieds : il n'est pas extraordinaire que le patient succombe avant la fin du supplice. J'ai connaissance d'un Mamour qui mourut ainsi pour n'avoir pas fourni à temps les impositions de sa province.

Pendant l'hiver de 1838 à 1839, la ville de Mansourah fut le théâtre de faits horribles. Le gouverneur, Abderrahmanes-Bey, fit massacrer publiquement des hommes, absolument comme on égorge des moutons ou des buffles; ils étaient coupables du crime de ne pas avoir payé leurs impositions. Abderrahmanes-Bey est un monstre, un renégat et l'ennemi de tous les Européens, quoiqu'il les accable de politesses.

Le *fellah* est dégradé par le malheur, la misère, les privations. J'ai souvent entendu les vieux Egyptiens regrettant la domination des anciens Mameloucks, s'exprimer ainsi : « A la vérité nous étions volés de temps en » temps ; mais aujourd'hui le pillage est organisé par le » gouvernement. On ne nous laisse rien, absolument » rien. » Accablé sous le poids d'une pareille tyrannie, il n'est pas étonnant que le fellah se détériore au moral comme au physique, et transmette à sa postérité une prédisposition à subir le joug de la servitude et à vieillir dans une perpétuelle enfance.

Les *fellahs* peuvent être divisés en deux classes, savoir : 1° Les fellahs des villages, possédant quelque chose; 2° les fellahs des *cheflicks* qui ne possèdent rien du tout.

Les premiers sont attachés à la glèbe : véritables serfs, obligés de cultiver les terres avec leurs bestiaux, ils récoltent à leur compte, mais ne vendent que ce qui convient au gouvernement; une partie des produits est saisie et transportée dans les magasins du Pacha, qui paye quand il

Digitized by Google

veut et comme il l'entend. Lorsque l'administration reçoit, c'est avec la grande mesure, et quand elle paye, c'est avec la petite, à un prix très-élevé. Ensuite viennent les impositions de tout genre, les taxes personnelles, les monopoles, les corvées.

C'est sous la domination de Méhémet-Ali que les fellahs ont été réduits à considérer des montagnes de blé germant en plein air, tandis qu'eux, pauvres cultivateurs qui l'avaient semé, récolté et placé là en tas, mouraient d'inanition faute d'avoir l'argent exigé par l'administration, si toutefois on peut appeler ainsi une cohue de fripons et de fainéants qui laissèrent perdre 70,000 ardebs de blé en 1839, et qui, cette année (1840), ont encombré leurs magasins avec autant de désordre qu'à l'ordinaire, sans faire construire des digues capables d'empêcher l'eau du Nil d'y pénétrer. En septembre, l'eau est entrée dans les immenses magasins d'El-Atphéh, où se trouvait alors presque tout le produit de la récolte dont le Pacha s'empare. La perte causée par une pareille imprudence est incalculable (chaque ardeb équivaut à 183 litres de France à peu près).

La deuxième classe des fellahs se compose des habitants des villages cheflicks. Lorsque le gouvernement a tout pris dans un village, quand les bestiaux ont disparu par le fait des receveurs du *miry*, que le mobilier de la classe la plus misérable a été dispersé ou volé par eux, que les habitants se sont échappés et qu'il ne reste plus que des ruines, des décombres, des tombeaux !!!... le pouvoir a terminé son œuvre, il a fait un cheflick de plus! Les terrains de ce village sont repris par le Pacha, comme simple particulier (c'est ce qui constitue le cheflick), ou tout à fait abandonnés, et alors désignés sous le nom d'*abadiehs*.

Digitized by Google

Si le Pacha reprend ces domaines, on rappelle les habitants, on les traque, on les prend de bonne volonté ou de force, on les enchaîne, on les enferme à clef pendant la nuit comme des bestiaux, pour les conduire au travail le matin. De tous les animaux domestiques, l'homme *chéfliqué* est sans contredit le plus à plaindre : il est moins bien traité que l'âne ou le chameau du domaine qu'il habite : il est presque constamment nu, ainsi que sa famille. Voici le résultat de l'innovation des chefliks, et comme le mode actuel du gouvernement tend inévitablement à *chéfliquer* tout le pays, on peut d'avance prévoir l'avenir qui se prépare pour l'Egypte, abstraction faite des causes extérieures.

La classe inférieure en Egypte jouit d'un triste sort, et cependant, il faut le dire, elle ne mérite guère mieux, vu son état actuel d'abjection. Le fellah est tellement dégradé par la servitude qu'il n'est plus digne d'être bien traité : il prend la générosité, la clémence pour de la faiblesse ou l'ignorance; sans l'aide du bâton on ne peut rien obtenir de lui. J'avais cru que cette méthode barbare pouvait être abolie; mais l'expérience m'a prouvé qu'il faut souvent répéter la bastonnade, ne fût-ce que pour rafraîchir la mémoire, et qu'avant de changer le système pénitentiaire d'un peuple, il faut avoir modifié le milieu social dans lequel il vit.

(*Ces Notes seront continuées.*)

Digitized by Google

M. A. Labatut a publié en 1839, dans *La France littéraire*, un article intitulé : *De Méhémet-Ali, et de l'Egypte telle qu'il l'a faite*. On peut y renvoyer ceux qui seraient tentés de croire que notre confrère de Beyrouth est un pessimiste, et auxquels il faudrait plus d'un témoignage pour croire à l'exactitude du tableau qu'il vient de tracer.

« Qu'on suive Méhémet-Ali dans sa marche, dit M. Labatut, qu'on étudie ses moyens d'exécution, on verra que, s'il a administré ou plutôt exploité habilement, c'est à la manière d'un propriétaire qui obtiendrait momentanément le plus grand revenu possible d'une terre, en épuisant le fonds, en ruinant fermiers et cultivateurs. Il a opéré, il est vrai, d'importantes réformes; mais il n'a été guidé dans cette voie que par un seul motif, celui d'accroître sa puissance; jamais la pensée du bien public n'est entrée pour rien dans ses calculs. Aussi, malgré sa prétendue régénération, ses machines à vapeur, le nom sonore de ses établissements, l'Egypte est aujourd'hui dans un état plus déplorable que jamais, et sa population, désormais impuissante à fournir aux exigences du maître, a supporté un déploiement de force qu'on a pris pour un signe de prospérité, alors qu'il n'est pour elle que le plus écrasant des fardeaux. »

Administration, réformes dans l'organisation de l'armée, établissements scientifiques, tout cela est, suivant le même auteur, ou funeste, ou conçu de manière à ne produire aucune utilité. Il termine par les détails suivants qui s'accordent parfaitement avec les assertions de M. le docteur Lautour :

« Dans l'ordre militaire, ainsi que dans l'ordre civil, le bâton est le seul moteur commun et tout-puissant des administrateurs comme des administrés, la chaîne qui les lie entre eux, et qui, passant de l'un à l'autre, propage avec rapidité de la tête aux dernières extrémités les ordres absolus du maître. On ne saurait se faire une idée de la généralité et de la fréquence avec lesquelles ce stimulant est appliqué. C'est le châtiment, c'est le régime, c'est la panacée universelle; personne n'en est à l'abri. Entrez-vous

Digitized by Google

dans un atelier, le premier objet qui frappe vos yeux est le bâton. Rencontrez-vous un personnage important, vous le verrez entouré de kawas ou estafiers prêts à opérer au moindre geste. Allez-vous chez le dernier des scheiks el beled, il y a tout à parier que vous le trouverez dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire faisant bâtonner quelqu'un, ou tout au moins apercevrez-vous d'abord les insignes de sa dignité. Enfin, chacun reçoit de son supérieur, et se dédommage à son tour sur son inférieur dans une portion croissante et proportionnelle, à mesure qu'on approche du dernier anneau de la chaîne, les fellahs, qui seuls ne peuvent se soulager ainsi. C'est donc sur eux que vient en définitive retomber le poids des coups et les charges de toute espèce qui leur arrivent successivement, et toujours plus lourdes, en descendant de grade en grade. Je ne crois pas qu'il y ait au monde une race plus misérable, plus avilie, plus opprimée que celle de ces malheureux parias. A-t-on besoin d'argent, pour eux pas de certificat d'indigence : il faut payer ou mourir sous le bâton. S'il est un district qui plus qu'un autre manque de bras, on a bientôt paré à cet inconvénient. On se rend dans un autre plus peuplé, on s'empare des premiers venus et on les transporte sur les lieux qu'il faut ensemencer. On ne fait guère plus de façons quand il s'agit de se procurer des hommes pour remorquer les barques, des ouvriers pour les manufactures, etc. Souvent les femmes et les enfants ne sont pas même épargnés, et je crois qu'il est peu de spectacle plus fait pour serrer le cœur que celui de cette foule de malheureux sales et déguenillés, de pauvres créatures de dix à quinze ans, tremblants devant des gardiens sans pitié, et employés de force à des travaux de construction ou de terrassement ; trop heureux si on ne les laisse pas mourir de faim. Lorsqu'on creusa le canal d'Alexandrie, cent mille individus furent ainsi rassemblés. Ils durent travailler sans outils, creuser la terre avec leurs mains ; on ne leur fit aucune distribution de vivres régulière ; plus de trente mille y périrent et sont enterrés sous les berges.

Les conséquences de ce régime étaient inévitables. Le sol de

Digitized by Google

l'Egypte est toujours le même, parce qu'il est inépuisable : mais toutes les classes de la population, à l'exception des grands qui entourent le pacha, sont aujourd'hui réduites à la misère. La conscription a enlevé la partie la plus saine des habitants. La peste et le choléra, frappant à coups redoublés, sont venus encore en réduire le nombre ; et partout le manque de bras se fait sentir. Les produits ont diminué rapidement, et par contre les recettes. Tous les services sont en souffrance ; les fonctionnaires qui n'ont pas assez de crédit ou d'intrigue pour se faire payer passent quelquefois des semestres, des années entières sans recevoir une piastre ; et j'ai vu les élèves d'un des établissements principaux (ceux de l'Ecole de cavalerie) prêts à se révolter, parce que depuis huit jours ils n'avaient pas même reçu un morceau de pain. Et c'est en présence de pareils faits qu'on vante la prospérité toujours croissante de l'Egypte ; qu'on imprime, dans des ouvrages qui visent à la gravité, que le pacha, voulant faire participer ses peuples aux bienfaits d'institutions inconnues jusqu'à ce jour en Orient, vient de leur accorder des franchises municipales ; que des assemblées provinciales ont lieu, où des orateurs discutent les intérêts publics ; que des préfets et sous-préfets font jouir leurs subordonnés de l'administration la plus éclairée ; et qu'enfin, pour que rien ne manque au tableau, on ajoute qu'une diligence est sur le point de faire le service du Caire à Alexandrie. Voilà cependant comme on écrit l'histoire !

» Voilà de quelle manière la civilisation a été imposée aux Arabes, voilà les avantages qu'ils en ont recueillis. Est-il possible que, se montrant à eux sous de pareils auspices, ils ne lui préfèrent pas une barbarie au sein de laquelle ils étaient au moins plus tranquilles ! »

Comme on le voit, l'opinion de M. Lautour et celle de M. Labatut se fournissent un mutuel appui. Nous avons pensé qu'il y avait quelque intérêt à les rapprocher, d'autant plus que, par des causes inutiles à apprécier ici, les témoignages opposés à Méhémet-Ali sont assez rares et trouvent difficilement à se produire dans les journaux. S—B.

Digitized by Google

SITUATION AGRICOLE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE;

Par M. Moreau de Jonnès,

Directeur de la Statistique générale de France, au ministère de l'Agriculture et du Commerce, Membre de la Société.

Le département de l'Eure est l'un des plus fertiles et des mieux cultivés du royaume.

Sa surface est de 582,127 hectares. Sa population s'élevait en 1836 à 424,762 habitants. En 1841, elle était de 425,780; ce qui prouve que ce ne sont pas les meilleurs pays dans lesquels la population s'accroît le plus.

Le territoire est divisé agronomiquement, ainsi qu'il suit :

Terres arables.....	300,834 hectares,	53 p. %
Cultures diverses..	59,554	10
Pâturages.....	37,222	6
Bois et forêts.....	130,242	22
Vergers, aulnaies..	34,965	6
Autres surfaces....	19,310	3
Etendue totale....	582,127	100

La production agricole moyenne est exprimée ci-après en hectolitres :

	Production totale.	Par hectare.
Froment..... ..	1,631,373	16.39
Méteil.....	396,112	12.45
Seigle.....	182,730	12.46
A reporter....	2,210,215	41.30

Digitized by Google

Report...	2,210,215	41.30
Orge.....	78,414	10.82
Avoine.....	1,362,130	18.00
Maïs.....	»	»
Total.....	3,650,759	100
Vignes.....	21,930	15.71
Pommes de terre...	966,940	211.58
Sarrasin.....	2,800	6.86
Légumes secs.....	69,154	15.13
Colza.....	35,566	13.11
Betteraves.....	170,900 q. mét.	230.95 q. mét.

Etc., etc.

Les animaux domestiqués recensés par communes sont, en quantités et valeurs, comme il suit :

	Nombres.	Valeurs.
Têtes de bétail.....	104,599	13,685,396
Troupeaux.....	511,384	8,119,845
Chevaux.....	51,151	9,820,795
Porcs.....	49,191	2,167,200

La valeur de la production agricole du département est formée des sommes suivantes, d'après les prix des communes, qui sont ceux de première main, bien moins élevés que les prix des marchés.

Cultures.....	72,248,044 fr.	68 p. %
Pâturages.....	4,738,015	5
Bois.....	2,734,136	2
Anim. recensés. Revenu..	17,673,627	16
— abattus. Consomm.	9,678,911	9
Revenu brut total.....	107,072,733	100

Digitized by Google

Il faut ajouter à cette énumération sommaire, les articles suivants :

Pailles de toute espèce.....	17,752,130 fr.
Déchets, cuirs, issues des anim. abattus.	1,705.226
Abeilles, miel et cire.....	145,915
Total.....	19,603,261

Les articles indéterminés doivent porter au-delà de 130 millions de francs, la valeur totale du produit agricole annuel du département de l'Eure. C'est 307 francs par habitant, tandis que dans la Seine-Inférieure, d'ailleurs si belle et si prospère, cette même répartition n'en donne que 237.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES

NOTICE

SUR

M. Pierre-Édouard BIGNON,

PAIR DE FRANCE,

Ancien Député de l'Eure, ancien Ministre plénipotentiaire, Membre de l'Institut de France;

Par M. Antoine Passy,

Député de l'arrondissement des Andelys,
Membre de la Société.

MESSIEURS,

Je ne devais pas laisser passer cette séance (1) sans obéir à la volonté de la Société (2), volonté d'ailleurs si conforme aux inspirations de mon cœur; vous parler de M. Bignon, c'est pour moi remplir un devoir envers moi-même, envers ses autres amis, envers cet arrondissement, et, j'ose le dire, envers la France. Si je n'ai pas satisfait plutôt à cette obligation, n'en accusez pas mes travaux de tous les jours: je dirai ce qui est vrai, c'est qu'à mesure que j'ai regardé plus avant dans la vie publique de celui que nous regrettons, mon point de vue s'est aggrandi; je n'ai pu restrein-

(1) Cette notice a été lue par l'Auteur dans la séance publique de la Section des Andelys, le 4 septembre 1842.

(2) « L'assemblée décide que M. A. Passy sera prié de vouloir bien » se charger d'écrire une notice biographique sur M. Bignon, dont la » Société déplore la perte récente » (*Procès-verbal de la Séance générale du* 31 *janvier* 1841).

Digitized by Google

dre mes études aux dimensions qu'il m'avait paru facile de leur donner au premier coup d'œil. Je me suis trouvé naturellement entraîné à relire ses écrits nombreux et variés; les évènements de l'Empire ont ranimé mes souvenirs, j'ai suivi avec un intérêt nouveau les débats parlementaires de la Restauration et ceux plus récents de nos dernières années; tout cela, Messieurs, était une longue étude, et il fallait l'entreprendre : car celui que nous avons perdu avait pris une noble part dans le mouvement des esprits et des choses de son temps.

Cependant, je ne réclamerai votre attention que pour quelques instants; je suis revenu sur mes pas, je suis retourné au plan primitif que j'avais arrêté d'abord, parce qu'il avait des proportions qui ne dépassent pas ma force ni ce que vous voudriez bien me départir aujourd'hui de bienveillante attention.

Je mettrai donc sous vos yeux un tableau succinct des faits qui ont signalé la carrière de l'honorable M. Bignon, impatient que je suis de ne pas manquer à l'appel que vous m'avez fait.

J'ai été devancé dans cette voie par la piété filiale; son gendre, M. Ernouf, a écrit des pages touchantes et vraies; il est venu mêler ses sentiments et de nouveaux regrets à ceux que nous éprouvions.

Aussi est-ce avec une certaine appréhension que je viens aujourd'hui vous dire ce qui a déjà été bien dit. Mais il y a, dieu merci, place dans vos cœurs pour tous ceux qui rendront un hommage sincère aux vertus et aux talents de l'homme de bien et du citoyen illustre qui a vécu parmi nous.

Son souvenir est facile à invoquer dans cette réunion agricole qu'il aimait à présider, composée de ses amis,

Digitized by Google

occupée de soins qu'il a partagés longtemps avec elle. Sa présence, vous vous en souvenez, était accueillie naguères avec joie dans cette enceinte, où vous le cherchez en vain.

Cette occasion de parler de M. Bignon, c'est vous-mêmes, Messieurs, qui me l'avez indiquée.

Naguère vous m'avez permis de vous parler ici de l'un des citoyens les plus illustres de cet arrondissement. Je vous ai dit la vie entière, la longue et honorable carrière de M. de Marbois. Aujourd'hui c'est un semblable devoir que j'accomplis envers une autre des illustrations de cet arrondissement, dont la vie consacrée aussi à la France mérite de même et nos regrets et nos louanges.

Nous n'avons pas ici la prétention de remplacer l'histoire dans ses jugements, ni la reconnaissance publique dans ses expressions; mais nous avons pensé que ceux qui ont connu personnellement celui dont nous parlons, accueilleraient avec indulgence des paroles qui retracent une vie utile et bien remplie, que ceux qui n'ont connu son nom que par sa célébrité, écouteraient avec intérêt quelques détails sur sa carrière, et que l'appréciation de discours qui ont honoré la tribune nationale et d'ouvrages graves et nombreux qui ont enrichi la science politique, rappellerait les services qu'il a rendus à la liberté et aux droits des nations.

L'histoire viendra à son tour. Dans sa lente justice, elle pèse le nom des hommes qui ont ennobli leur vie, et elle assigne à chacun son rang. M. Bignon attendrait, le testament de l'Empereur à la main, le jugement de la postérité, quand il n'aurait pas d'autres titres encore pour ne pas être oublié d'elle.

Edouard Bignon est né en Normandie, au commence-

Digitized by Google

ment de l'année 1771; ses études ont été faites à Paris au collége de Lisieux, avec un succès marqué, et il a conservé, avec ses anciens condisciples, des relations d'amitié que sa mort seule est venue rompre. C'est un premier hommage que je m'empresse de rendre à son caractère : le culte de l'amitié est presque une vertu, c'est du moins le signe de qualités honorables et douces.

Il avait aussi contracté, pendant qu'il portait l'uniforme, une amitié vive et tendre qui ne s'est jamais refroidie, avec Letort, l'un des plus brillants officiers de l'Empire, général dans la garde impériale, qui fut tué dans la campagne de Waterloo.

En 1789, la France brisait ses liens avec son passé pour s'élancer vers un avenir inconnu, mêlé de gloire et de périls. Toute la jeunesse courait aux armes, pleine d'ardeur et d'enthousiasme. M. Bignon s'enrôla et fut soldat; mais son havresac contenait ses auteurs latins les plus chéris, et après avoir satisfait à l'appel de la patrie, il voulut la servir autrement. Car c'était vers la noble carrière de l'enseignement que M. Bignon avait dirigé d'abord ses vues; et il quittait une chaire de belles-lettres, où il débuta avec succès à Rouen, pour apprendre le métier de soldat.

L'étude et la lecture habituelle des œuvres de l'antiquité ont donné au style de M. Bignon cette sévérité de formes, cette clarté, cette rectitude qui forçaient le Roi Louis XVIII, homme de goûts littéraires très-prononcés, à laisser voir sa préférence pour des discours qui troublaient parfois le repos de ses ministres. En effet, les travaux de M. Bignon survivent par le mérite d'un style pur et correct à beaucoup d'œuvres contemporaines.

Le besoin d'études suivies détermina donc la vocation

Digitized by Google

de M. Bignon; il chercha une carrière dans laquelle il pourrait s'y livrer et où ses talents pourraient se produire en toute liberté.

On raconte que c'est en vers qu'il adressa à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures sous le Directoire, une demande pour être employé dans son département. Cette singularité le fit remarquer : le jeune poëte fut bientôt nommé secrétaire de la légation Française en Suisse. Le ministre était assuré qu'il y ferait autre chose que des vers.

Il passa de ce poste à celui de Milan : il assista à la restauration éphémère de la liberté Italienne. C'était un beau spectacle que l'Italie conquise et délivrée par un jeune capitaine de 30 ans.

Alors que tant d'admirations saluèrent à son aurore le génie de Napoléon, l'enthousiasme ne pouvait manquer de saisir un jeune homme nourri des œuvres de l'antiquité, doué d'une grande vivacité d'esprit et d'une imagination poétique que réchauffaient le soleil de l'Italie et l'éclat de nos victoires.

C'est de cette époque qu'il faut dater son entraînement pour Napoléon qui, parmi tant de qualités de gouvernement, possédait à un haut degré celle de s'attacher tous les hommes de mérite et de les utiliser.

Cette disposition du héros de l'Italie à attirer à lui les hommes, et qu'il exerça tout d'abord avec succès, nous l'avons vue se transformer bientôt en une impérieuse séduction à l'égard des peuples eux-mêmes et des rois : elle arriva à ce point que sous l'Empire, les Français ne distinguaient plus le dévoûment à leur pays, du dévoûment à l'Empereur.

M. Bignon conserva toujours une fidélité complète à ses

Digitized by Google

premiers sentiments pour l'homme de génie; mais sa raison et son penchant pour la justice, éclairèrent toujours son dévoûment. Nous en trouvons dans sa vie des marques précoces. Demeuré dans cette Italie régénérée, mais souffrante, le jeune secrétaire d'ambassade fit parvenir au Directoire un mémoire sur la situation de la nouvelle république Cisalpine, dans lequel il se plaignait de ce que la liberté n'avait pas soulagé les peuples de toutes les charges que ses libérateurs lui avait imposées.

Le Consulat remplaça bientôt le Directoire. M. Bignon fut envoyé, dans son grade, à la cour de Prusse, et plus tard il y fut chargé d'affaires.

Ce fut une des phases brillantes et douces de sa carrière; sa mémoire en rajeunissait volontiers le souvenir dans les épanchements de l'amitié.

La cour de Prusse était embellie par la présence d'une reine, adorée de son époux, adorée de ses sujets. Autour d'elle, tout était élégance, politesse, amour des arts. Le jeune Français, qui servait d'ailleurs avec fermeté sa patrie, la regrettait moins dans cette atmosphère pleine de charmes. Il quittait parfois ses travaux sérieux pour rappeler à la Prusse que la France ne dominait pas seulement dans le monde par les victoires, mais encore par sa littérature. A Berlin, on se souvenait des échanges de poésie entre Voltaire et Frédéric-le-Grand, je les nomme dans leur rang, sous ce rapport, et l'on savait gré à M. Bignon de montrer par des poésies légères dont la reine appréciait le bon goût et la finesse, que les Français n'avaient rien perdu des grâces du langage au milieu des épreuves de leur révolution démocratique.

En 1803, il fut nommé ministre près de l'électeur de Hesse-Cassel; il trouva une vieille cour, seulement mili-

Digitized by Google

taire, imbue de préjugés contre la France et les innovations qu'elle commandait partout. Là, sa position était grave et sérieuse.

Vers cette époque, il eut l'insigne honneur de recevoir des mains de l'Empereur, l'étoile de la légion, lors de la première distribution solennelle qui s'en fit à Boulogne, en présence de l'armée. Il retourna à son poste immédiatement, car de graves évènements se préparaient.

L'Empereur partit de Boulogne pour terminer en trois mois la campagne appelée si justement d'Austerlitz, à cause du grand fait d'armes qui termina la guerre. C'est dans *l'Histoire de France, sous le consulat et l'Empire*, que Napoléon mourant avait engagé M. Bignon à écrire, qu'il faut chercher les causes de cette campagne; là, pour la première fois, les plans de l'Empereur sont exposés avec clarté, avec précision, avec certitude. Cette histoire, dont nous parlerons plus tard, est un des titres les plus sérieux de M. Bignon à la reconnaissance de ses concitoyens.

A cette guerre succéda la guerre de Prusse, cette suite si extraordinaire de victoires et de conquêtes. Berlin tomba tout de suite sous l'épée impériale.

L'Empereur poussait en avant ses colonnes, et dès qu'elles avaient dépassé les provinces qu'il subjuguait, il organisait le pays aussitôt : il régularisait la conquête. Ce grand génie a laissé tout autant d'admiration dans l'esprit des hommes par ses travaux d'organisation administrative que par ses travaux militaires.

Il donna donc à M. Bignon l'administration générale de la Prusse, c'est-à-dire la dictature civile du pays conquis. Il avait bien choisi, il confiait les vaincus à la justice et à la probité d'un homme digne de sa haute confiance.

Digitized by Google

Cette administration était difficile, car il fallait peser d'une main la misère des populations et de l'autre les nécessités de nos soldats. M. Bignon mérita la reconnaissance des uns et des autres. Sa mission antérieure lui donnait, à la vérité, une connaissance approfondie des ressources réelles du pays et des hommes avec qui il devait traiter.

Après la paix de Tilsitt, où deux puissants empereurs s'allièrent, non-seulement par des traités, mais encore par une amitié qui promettait une longue paix au continent, M. Bignon fut nommé résident à Bade; mais bientôt, en 1809, il fut appelé à Vienne pour reprendre ses fonctions d'administrateur général de l'Autriche, vaincue une seconde fois. L'Empereur se souvenait volontiers de ceux qui l'avaient bien servi.

Un mot de l'Empereur Napoléon le récompensa de ses travaux administratifs dans les pays conquis : « Je sais » qu'en faisant mes affaires, lui dit-il, vous n'avez pas » fait les vôtres, c'est donc à moi de me charger de votre » fortune. » Cette fortune, il ne l'a pas faite; mais son testament prouve qu'il n'avait pas oublié cette promesse.

En 1810, il fut envoyé à Varsovie, alors que Napoléon ressuscita, peut-être trop mesquinement, l'antique indépendance de la Pologne.

En 1812, ce fut à Wilna, dans la Lithuanie, qu'il exerça encore des foncions administratives. Puis, il retourna à Varsovie après la retraite de Moscou. Je ne vous parle que sommairement de tous ces faits; ils sont connus, tous les Français savent par cœur l'histoire de nos armées. Mais le nom de M. Bignon se trouve inscrit dans chacune de ces époques, et je dois les faire passer sous vos regards, je le dois aussi parce que l'Empereur venait chaque fois demander de nouveaux services administratifs au diplomate.

Digitized by Google

Il est une circonstance que je dois signaler particulièrement à votre attention : c'est, au milieu de nos désastres de 1812, la retraite savante du prince Poniatowski sur la Saxe. L'armée polonaise s'était ralliée à Varsovie, mais les Russes envahissaient la Pologne. Le prince voulait conserver à la France une armée brave et dévouée. Il fallait traverser les états Autrichiens. La politique de Vienne était incertaine, vacillante; d'un moment à l'autre l'armée Polonaise pouvait être arrêtée dans sa marche; l'épée était dans le fourreau. Ce fut par des négociations habiles aussi bien que par la fermeté de l'attitude militaire que cette retraite fut opérée avec un succès inespéré. Poniatowski avait avec lui M. Bignon; et la brave armée polonaise, grâce aux efforts combinés du général et du diplomate, vint rejoindre la grande armée française dans les plaines de la Saxe et prendre sa part à nos derniers succès et à nos derniers revers. Souvent j'ai entendu M. Bignon raconter avec animation cet évènement oublié au milieu d'évènements plus grands; il le jugeait digne cependant d'être conservé par l'histoire (1).

Avec l'Empire se terminait la carrière diplomatique de M. Bignon; il ne devait plus représenter son pays à l'extérieur; mais il devait le servir encore et avec plus d'éclat.

La guerre avait envahi nos provinces; après vingt ans d'absence, M. Bignon vint se reposer des sévérités du siége de Dresde et des fatigues de sa captivité, sous le ciel natal de la Normandie.

(1) M. Bignon a écrit l'histoire de ses missions à Varsovie; c'est en réalité une histoire de la Pologne à l'époque de l'Empire; peut-être le public ne sera-t-il pas privé longtemps de ce travail auquel il ne manquait que la dernière main.

Digitized by Google

C'est alors qu'il fit l'acquisition de la terre de Verclives; dans cette retraite il se livra à un travail assidu; c'est au milieu de cette solitude qu'il écrivit la plupart de ses ouvrages.

Sa vie était régulière et laborieuse; il savait le prix du temps, et pas une de ses journées ne fut perdue ni pour lui ni pour nous.

Pendant que la France attendait avec anxiété l'issue de cette mémorable campagne de France, l'Empereur, avec une armée décimée par ses succès mêmes, luttait avec énergie, avec intrépidité contre l'Europe tout entière; ses victoires répétées n'attestaient plus que la vaillance de l'armée et les ressources de son génie.

Mais Napoléon ne pouvait pas subir la paix. La France ne pouvait la recevoir que de son abdication; déjà il ne régnait plus que sur une armée : le gouvernement fut changé par des évènements inouïs.

La paix générale fut signée : la famille royale exilée revint, la Charte à la main, offrir la liberté pour nous consoler de la perte de nos conquêtes. Tous les esprits se tournèrent vers la politique. L'ancien Ambassadeur publia, en 1814, son *Exposé comparatif des ressources de la France et des autres pays*, ouvrage sur un sujet alors nouveau ou plutôt oublié, mais que son séjour dans les pays étrangers lui avait permis d'embrasser dans toute son étendue. Ce livre prouvait que, malgré tant d'efforts et de glorieux malheurs, la France était encore le pays du monde le plus fertile en ressources financières. La crise qui, en Angleterre, suivit une paix que l'on croyait si utile aux intérêts de cette puissance, montra que l'auteur de l'ouvrage dont je parle avait bien jugé de la véritable situation économique des Etats de l'Europe.

Digitized by Google

Le 20 mars 1815, l'Empereur Napoléon, par une des inspirations soudaines de son génie, quittait l'île d'Elbe et venait descendre aux Tuileries. A son aspect, tout un gouvernement s'était évanoui. Cette entreprise frappa le monde d'étonnement. M. Bignon vint offrir ses services à Napoléon. Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères; on espérait encore négocier. Napoléon désirait sincèrement la paix. C'était un moment bien intéressant que celui des premières relations diplomatiques, au milieu de ce merveilleux retour et des incertitudes de l'Europe. M. Bignon connut les secrètes transactions qui arrêtèrent quelques jours l'élan de nos armes. Nous n'avons peut-être pas perdu ses révélations.

Alors parut un ouvrage devenu rare et que je tiens de son amitié, c'est le *Précis de la situation politique de la France, depuis le mois de mars* 1814, *jusqu'au mois de juin* 1815; dans cet écrit, il établissait les droits de la France à reconnaître de nouveau pour Empereur Napoléon, malgré son abdication de Fontainebleau. C'était un livre de circonstance, il le regardait lui-même ainsi; mais cet écrit a eu l'approbation de Napoléon; la position qu'occupait M. Bignon au ministère des relations extérieures ne laisse aucun doute à cet égard. Il contient donc les arguments dont usaient les notes diplomatiques du ministère des affaires étrangères, et il tire de cette circonstance une importance historique remarquable. Il explique aussi de quel point de vue l'étranger envisageait la présence de Napoléon à la tête de la nation française.

Une campagne commencée avec gloire se termina en trois jours à Waterloo. Tout était gigantesque chez Napoléon, les victoires comme les revers. Il gagnait ou perdait le monde au hasard des boulets de son artillerie.

Digitized by Google

M. Bignon resta au poste difficile qui lui était assigné. Le gouvernement provisoire lui avait confié le portefeuille des affaires étrangères, mission grave et pénible alors. Il allait avoir à mettre sa signature à l'un de ces actes qui demandent le plus de dévoûment, le plus d'abnégation. La capitulation de Paris fut signée à St-Cloud, en présence des commissaires du roi Louis XVIII.

Du moins espérait-il que, littéralement, sinon généreusement accomplie, cette capitulation sauverait les hommes les plus exposés aux vengeances des partis. C'était sa préoccupation la plus grave.

Ce fut pour lui une amertume bien grande que de voir les vainqueurs méconnaître les articles patents et secrets de cette pacification. Il fit un jour allusion à cette circonstance à la tribune : il souleva des tempêtes.

Une nouvelle carrière s'était ouverte devant M. Bignon. La Charte de 1814 était sans doute un acte libéral et politique; en échange de tout ce que nous perdions, elle nous donnait la liberté constitutionnelle. Le gouvernement royal venait de renouveler solennellement ses promesses. Mais si les droits politiques étaient écrits dans la Charte, d'une part la position d'un gouvernement dominé par la présence de l'étranger, l'occupation de nos départements, et de l'autre, les souvenirs si puissants de ce que la France était encore la veille, et le désir si naturel d'asseoir du moins la liberté sur des bases inaltérables, créaient des devoirs graves et divers aux hommes que le choix de leurs concitoyens appelaient à la chambre.

En 1817, M. Bignon fut nommé député par notre département.

Il débuta bientôt par un discours sur la liberté de la presse. Ce discours, écrit d'un style pur et correct, em-

Digitized by Google

preint d'un vif sentiment de patriotisme, se distinguait par la vigueur des arguments et la vivacité de la logique. Il eut un grand succès.

J'ai relu récemment cette œuvre remarquable : il arrive ordinairement à ces sortes de travaux, que l'intérêt qu'ils ont inspiré s'efface avec les évènements qui les ont produits; ce discours mérite encore la réputation éclatante qu'il obtint immédiatement.

M. Bignon demandait alors des garanties pour la liberté de la presse. Il accordait des répressions nécessaires contre l'abus qu'on pouvait en faire. Nous avons vu se réaliser ce qu'il voulait. Il semble avoir prévu dès lors quelle est la législation qui régit actuellement ce grand intérêt social, cette liberté vitale sans laquelle les autres libertés ne sont pas assurées, mais qui peut aussi compromettre par ses excès l'ordre social tout entier, aussi bien que le repos des familles.

D'autres discours succédèrent à ce brillant début; les finances étaient alors la plus grande préoccupation du gouvernement et du pays.

Condamnés à payer les frais de la guerre, de l'occupation étrangère, l'arriéré de 15 ans de campagnes, il fallait peser d'une main ferme le poids que devaient supporter les contribuables.

Sur les budgets de toutes ces années, nous trouvons des travaux de M. Bignon. Il embrassait à la fois et nos intérêts financiers et les intérêts de la dignité de la France; et le titre d'un de ses discours explique très-clairement quel était son point de vue : le voici : *Discours sur la loi générale des finances pour* 1818, *considérée dans son rapport avec la situation politique et la situation administrative de la France.*

Digitized by Google

Les premiers mots de ce discours sont trop remarquables pour que je les passe sous silence. Ils complètent pour nous l'idée qu'il s'était faite de son sujet. « La situation des fi-
» nances, dans un gouvernement représentatif, ne touche
» pas seulement les intérêts pécuniaires : elle embrasse
» tous les grands intérêts des peuples. Le gouverne-
» ment et l'administration, la justice et l'ordre, la guerre
» et la paix, tous les intérêts moraux, comme tous les in-
» térêts matériels sont dans cette loi. »

Il avait raison : la source du gouvernement représentatif est en réalité dans la discussion des recettes et des dépenses de l'Etat : toutes les autres questions, quelque graves, quelque grandes qu'elles soient, ne sont que l'accessoire de ce fait principal. La fixation de la part contributive de chaque citoyen qui possède, pour le maintien de l'ordre intérieur, des libertés et de l'indépendance nationale : c'est le but même du gouvernement parlementaire. Pas une loi qui ne soulève directement ou indirectement une question de finances.

Les paroles de votre député sont la définition la plus vraie du gouvernement représentatif. Pendant les deux premières sessions, M. Bignon parla donc sur toutes les grandes questions financières et sur toutes celles qui s'y rattachaient.

Puis nous le voyons, en 1819, traiter des questions politiques plus spéciales, le rappel des bannis, la résolution de la chambre des pairs sur les élections, la liberté de la presse, la liberté individuelle, enfin tous ces grands objets qui alors n'étaient pas réglés comme ils le sont de notre temps et qui donnaient lieu à des discussions si vives et si intéressantes. Chaque nouveau discours était un nouveau succès. Fort d'études approfondies, l'esprit de M. Bi-

Digitized by Google

gnon associait à des arguments pris dans l'essence même du sujet, dans les rapports des lois proposées avec notre nouvel ordre social, des citations empruntées aux auteurs les plus graves de l'antiquité et des temps modernes. Son érudition était profonde et son goût exercé.

Messieurs, ces discours éloquents étaient notre étude; nous apprenions le régime constitutionnel dans ces écrits que rehaussaient l'éclat de la tribune et la sanction de tous les amis de la liberté: nous étions ses élèves.

Puis nous venions, pleins d'ardeur et d'espérances, voter pour lui aux élections de cet arrondissement. C'est ainsi que M. Bignon parcourut, jusqu'en 1830, une noble et glorieuse carrière; élu par divers départements, tantôt dans la Seine-Inférieure, qui le réclamait, parce qu'il était né sur son territoire, tantôt dans la Vendée, tantôt dans le Haut-Rhin, son nom était connu de tous les amis de la liberté.

Cependant, ces travaux parlementaires ne suffisaient pas à son activité; en 1818, son *Coup-d'œil sur les démêlés de Bade et de la Bavière*, vint jeter une vive lumière sur une question difficile du droit allemand. Les étrangers furent étonnés de voir un Français leur montrer où étaient les sources de la justice dans leurs propres lois.

En 1821, il écrivit sa *Lettre à un ancien ministre d'un état d'Allemagne, sur les différends de la maison d'Anhalt avec la Prusse;* dans cette lettre, il traitait encore une question du droit Germanique, et son écrit eut le même succès que le précédent.

Le livre sur les *Proscriptions* fut un acte de courage et une œuvre d'érudition. Il démontra que c'était un cruel abus de la force et un outrage à la justice que l'exil sans

Digitized by Google

jugement, et nous sommes surpris aujourd'hui, sous le régime constitutionnel dont nous jouissons, qu'il ait fallu deux volumes, remplis de faits et de généreuses paroles, pour démontrer de telles choses.

Rendons justice à nos institutions : comparez les temps, relisez les discours de M. Bignon, voyez pourquoi il combattait, il était applaudi, vous trouverez toutes ces choses écrites aujourd'hui dans notre Charte et dans nos lois; ce qu'il demandait alors, il l'a vu se réaliser quelques années après; il eut la gloire d'avoir préparé ces réformes, et de les sanctionner de son vote.

Enfin, je ne saurais passer sous silence deux ouvrages importants qui parurent successivement en 1821 et 1822.

Celui qui était intitulé : *Du congrès de Tropau ou examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle de Naples* : et celui qui porte pour titre : *Les cabinets et les peuples, depuis* 1815 *jusqu'à la fin de* 1822, dans lequel il résumait les réclamations des peuples contre les déterminations prises par les puissances étrangères à l'égard de l'établissement des nouveaux gouvernements représentatifs.

Ces deux livres firent une grande sensation parmi les hommes d'état de l'Europe qui presque tous, avaient pu apprécier les talents diplomatiques de l'auteur et qui savaient de quel poids était son opinion dans les matières de droit public.

Cependant un œil d'aigle suivait les hommes qui grandissaient en France. Une distinction inattendue était réservée à M. Bignon; l'éclat de son talent, sa renommée, étaient allés consoler Napoléon languissant sur le rocher de Sainte-Hélène. Il inscrivit dans son testament cette

Digitized by Google

phrase : « J'engage le baron Bignon à écrire l'histoire de » la diplomatie Française, de 1792 à 1815. »

C'était pour lui la récompense d'une vie dévouée à son pays, c'était la sanction la plus éclatante de ses talents et de ses services.

On comprend qu'on ne saurait répondre trop promptement à un appel de cette nature : aussi se mit-il à l'œuvre; il recueillit ses souvenirs, interrogea ceux des compagnons de l'Empereur, amassa des faits, compulsa les archives, et dix volumes vinrent successivement attester de quelle laborieuse activité il était animé, de quelle reconnaissance il ressentait le noble aiguillon.

Ce grand ouvrage a été diversement jugé : chacun a rendu hommage à l'esprit d'ordre, à la sincérité, à la sûreté des recherches, au style pur qui le font distinguer des histoires contemporaines. Quelques-uns y ont vu un panégyrique de l'Empereur, demandé par un testament, et dicté par la reconnaissance. Ecrit d'un point de vue tout Français, nos fautes y sont peut-être trop dissimulées ou excusées, et celles des étrangers mises en relief systématiquement. Mais, combien de faits y sont révélés, combien d'explications authentiques sont données pour la première fois à des actes dont les causes étaient inconnues ! Combien de lumière jetée sur ces transactions dont Napoléon s'était réservé le secret, secret inabordable alors que la liberté de la presse n'existait pas [1].

Pendant que M. Bignon s'occupait de ce passé glorieux, un avenir imprévu, glorieux aussi, éclatait en France.

Ce que les espérances des partis les plus opposés n'ad-

(1) On apprendra avec plaisir que M. Bignon a laissé les matériaux des deux derniers volumes de cette importante publication et que bientôt ils seront livrés à l'impression.

Digitized by Google

mettaient pas comme possible, ce que le bon sens le plus vulgaire rejetait comme un rêve, était combiné et résolu dans les conseils de Charles x, et venait tout à coup surprendre, épouvanter et enflammer tous les cœurs.

Les ordonnances de 1830 étaient publiées. Paris se leva tout entier et courut aux armes.

M. Bignon arriva le 29 juillet : il descendit chez moi. Je le trouvai calme et courageux : il prit immédiatement part à toutes ces délibérations graves et périlleuses des députés de la France, qui venaient défendre ses libertés.

Il fut nommé immédiatement commissaire au département des affaires étrangères, puis à l'instruction publique, et enfin membre du conseil des ministres.

C'est dans ces moments qu'on peut juger les hommes. J'ai déjà rendu cette justice devant vous à M. Bignon, qu'il s'était montré digne des évènements auxquels il assistait, auxquels il participait, qu'il dirigeait en partie.

Permettez-moi de rappeler un fait que je n'aurais pas révélé sans y être autorisé, sa famille seule avait ce droit. Je laisse parler M. Ernouf, gendre de M. Bignon, dans sa notice sur M. Bignon.

« Son passage au ministère fût marqué par un de ces » traits de désintéressement bien rares dans notre siècle, » où l'argent est le but ostensible ou caché de tant d'ambi- » tions. Il renvoya les 25,000 francs de frais d'installation » qui lui avaient été alloués, trouvant qu'il n'était pas » resté assez longtemps au ministère pour les garder. Ce » fait n'a été su qu'après sa mort, par une note trouvée » dans ses papiers et par le reçu du trésor. »

Aucun ressentiment des passions politiques ne s'est jamais élevé dans son âme. Aux premiers jours de cette révolution de Juillet, tout était ébranlé, toutes les posi-

Digitized by Google

tions étaient chancelantes. Il n'usa du pouvoir que pour rassurer, raffermir, consoler et maintenir. Aucune réaction n'eut lieu dans l'arrondissement qu'il représentait. Il pensait que les révolutions étaient faites pour les intérêts généraux du pays, et non pour satisfaire des intérêts particuliers.

Aussi n'avait-il pas d'ennemis, et ses adversaires rendaient du moins justice à son noble et bienveillant caractère.

M. Bignon parlait chaque annnée sur les affaires étrangères. Ses discours étaient attendus avec curiosité, avec intérêt. Son expérience des hommes et des choses, la sûreté de son coup d'œil, le sentiment et la dignité du pays lui inspiraient des pages éloquentes; mais il avait compris que le nouveau gouvernement était fondé sur des bases stables et larges. Son attention ne se portait plus vers les premiers objets dont il s'était si énergiquement occupé au commencement de sa carrière parlementaire: car ce qu'il avait voulu et demandé se trouvait réalisé.

La nouvelle Charte, à laquelle il avait mis la main lors de sa présentation aux chambres, contenait les bases d'un contrat éternel entre le Roi des Français et la Nation. Ce n'était donc plus vers la défense des libertés publiques que ses études se portaient, c'était vers les rapports diplomatiques de la France avec les puissances étrangères.

Le moment était solennel; la révolution de 1830 avait fait éclater bientôt la révolution de Belgique et celle de Pologne. Quel serait le parti que prendrait la France? Quel serait le résultat de sa détermination? C'était l'objet principal de ses méditations. M. Bignon se consacra tout entier à ces questions, et la Pologne, qu'il se rappelait

Digitized by Google

indépendante, et où il avait représenté la France, avait toutes ses sympathies.

Mais la Belgique était sur nos frontières, nos bayonnettes touchaient à son territoire; le maréchal Gérard l'occupa et elle fut sauvée. La Pologne était loin de nous et nous ne pûmes que recueillir ses nobles réfugiés, leur donner l'hospitalité dans notre terre de liberté, et protester contre la violation du traité qui n'avait donné la Pologne à la Russie que sous la garantie de ses droits comme nation.

Permettez-moi une seconde citation, permettez-moi de relire les paroles que j'adressais, en 1837, aux électeurs de cet arrondissement. Je suis heureux de pouvoir redire ces paroles après la mort de M. Bignon :

« M. Bignon avait pour lui l'expérience des grandes » affaires politiques; il a eu la gloire de servir la France, » alors que le pouvoir éblouissant de Napoléon tenait la » terre attentive; il a eu la gloire de ne pas abandonner » le soleil qui est allé mourir dans l'Océan.

» M. Bignon paraît dans les crises les plus fortes qui » ont ébranlé le pays; on l'a vu aux postes les plus exposés; » il était ministre des affaires étrangères sous le gouver- » nement provisoire, après les cent jours; nous l'avons » vu naguère ministre du Roi après les journées de » Juillet.

» La France n'oubliera pas une de ses paroles en 1830, » quand il dit du haut de la tribune, alors que la paix et » la guerre se débattaient dans l'enceinte législative : *En* » *mon âme et conscience, comme juré je dis : oui la* » *France verra la paix maintenue.* » Ces mots, Mes- » sieurs, firent du bien au pays, ils ne peuvent avoir été » sans influence sur les décisions des cabinets étrangers.

Digitized by Google

» Dans toute sa vie politique, M. Bignon a été ferme et » loyal conseiller des ministères; si plus souvent il parlait » au nom de l'opposition, ce sentiment chez lui était bien- » veillant et dépourvu d'hostilité systématique. »

En effet, il était de ceux qui pensent qu'il vaut mieux aider le Gouvernement de ses conseils que de le troubler incessamment; que l'opposition qu'on lui fait doit être faite avec loyauté, sans passion, et dans un but utile et élevé. Ce fut dans cette ligne de conduite qu'il persévéra au milieu des crises les plus dangereuses auxquelles un nouveau gouvernement ait été jamais soumis.

Cet arrondissement resta fidèle à M. Bignon; deux cantons l'envoyèrent au conseil général, où déjà il siégeait et dont il fut le président. L'Institut le reçut dans son sein, lorsque cette grande et nationale institution fut complétée par la création de la classe des sciences morales et politiques, qui avait été supprimée sous l'Empire.

Tant de travaux parlementaires, une vie si active avant 1815, si agitée depuis, la publication des dix volumes de l'histoire de France sous le Consulat et l'Empire, lui prescrivaient un repos auquel l'invitaient sa famille et ses amis: le Roi le nomma à la pairie.

Hélas ! ses derniers jours furent tristes; vous l'avez tous connu, vous l'avez vu dans cette retraite de Verclives, où il exerçait une si aimable hospitalité, au milieu d'une famille vertueuse, dont l'union faisait le bonheur de sa vie, tandis que sa fille en faisait les délices. Madame Bignon céda au mal si cruel et si long qui l'attaquait, parmi les pleurs des siens, en dépit des soins les plus éclairés. Cette dernière année fut donc douloureuse, et nous tous qui avons cherché vainement à le consoler, nous savons combien ce chagrin a altéré sa santé, combien il l'a détruite.

Digitized by Google

Un évènement glorieux pour la France vint cependant ranimer le cœur de M. Bignon. Les cendres de l'Empereur Napoléon revenaient sur le sol de la patrie, rapportées par un des fils du Roi.

M. Bignon ne fut que trop sensible à cette émotion : elle l'appelait souffrant et désolé, pour aller subir une nouvelle épreuve.

Il n'écouta que son courage, son patriotisme, son admiration et sa reconnaissance pour l'Empereur, et il assista religieusement à cette grande cérémonie où tout un peuple accompagnait les cendres d'un grand homme reconquises à la fin.

Messieurs, M. Bignon est mort, pour ainsi dire sous le drap funéraire de Napoléon ; la vie lui avait été prolongée par l'espérance, attaquée qu'elle était par la douleur d'une perte récente; quand sa grande espérance fut satisfaite, elle s'éteignit quelques jours seulement après les funérailles impériales, laissant d'impérissables regrets dans nos âmes, et un grand exemple de loyauté, d'indépendance véritable, de modération de caractère, de vertus publiques et privées à imiter.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

L'INFLUENCE DES NORMANDS

DANS LA POLITIQUE, LA LÉGISLATION, LES BEAUX-ARTS ET LA LITTÉRATURE EN FRANCE,

Par M. C. G. Chesnon,

Officier de l'Université,
Directeur de l'Ecole Normale du département de l'Eure,
Membre de la Société.

Summa sequar. . . .
Virgile.

L'opinion que l'on a généralement conçue sur les anciens conquérants de la Neustrie, est, il faut l'avouer, loin d'être flatteuse; mais est-elle juste? c'est ce que l'on peut nier, je crois, sans craindre le reproche de partialité.

Les premières excursions des Normands sur les côtes de la deuxième Lyonnaise, eurent lieu vers le huitième siècle. A cette époque, les ravages des farouches conquérants de l'empire d'Occident remplissaient tous les esprits de crainte et d'épouvante. Elles durent inspirer une nouvelle terreur aux habitants des Gaules; désolés par les factions, sans cesse renaissantes, sous le règne orageux des derniers rois de la première race, les Français de cette époque ne virent pas sans le plus grand effroi les attaques de nouveaux étrangers qui surent se rendre redoutables à Charlemagne lui-même, forcer ce grand conquérant à se tenir sur la défensive, et plus tard demander à ses faibles suc-

Digitized by Google

cesseurs raison du sang versé dans les plaines si longtemps défendues par le vaillant Wittikind.

De là sans doute l'effroi qu'inspirait le seul nom normand, effroi tel que dix siècles révolus n'ont encore pu en effacer le souvenir... La barbarie des temps qui s'écoulèrent depuis cette première époque jusqu'à celle où Rollon s'établit définitivement en France, peut servir à expliquer la conduite que tinrent les premiers Normands dans les différentes guerres qu'ils firent aux rois de France. Mais si nous voulons, dégagés de tout préjugé, connaître ce qu'étaient réellement nos ancêtres, prenons l'époque à laquelle, déposant leurs redoutables armes, ils se montrèrent, non plus comme guerriers, comme conquérants, mais comme citoyens, comme législateurs.

Nous savons quel était l'état du royaume, divisé après la mort de Charles-le-Gros, par les guerres des seigneurs partisans de Eudes, qu'ils avaient placé sur le trône, et par ceux du jeune Charles, fils de Louis II.

Les troubles qui subsistaient encore lorsque Charles parvint à monter sur le trône, firent du sol français un vaste théâtre des horreurs de la guerre civile. Une partie des seigneurs s'était, il est vrai, attachée au jeune monarque, mais il ne pouvait compter sur l'obéissance des autres. L'ambition des possesseurs des grands fiefs de la couronne, les portait sans cesse à se rendre indépendants, et l'Etat était toujours exposé aux plus imminents périls.

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui concéda, en 912, la Neustrie à Rollon, fut donc, je pense, un acte de haute politique de la part de Charles, *dit* LE SIMPLE. En traitant avec un chef aussi puissant, le roi de France s'attacha un allié redoutable aux dissidents et dont le nom seul

Digitized by Google

suffit pour arrêter les coupables tentatives des mécontents et étouffer l'esprit de révolte.

L'effet si puissant de la seule clameur de *haro* suffira pour nous faire apprécier les mœurs des Normands, et nous en dira plus qu'une longue dissertation.

Les sages institutions du premier duc de Normandie, en détruisant les abus qui désolaient notre pays, rendirent la paix au peuple et le calme à notre province; de sages lois succédèrent à l'arbitraire; et, en rendant leurs arrêts, les seigneurs hauts-justiciers, pensaient à la clameur de *haro*, origine de nos Cours d'appel.

C'est donc à l'époque même où Rollon mit sur sa tête la couronne ducale, qui devait acquérir encore tant d'éclat sous ses successeurs, que le caractère des Normands doit être particulièrement étudié. Or, serait-il possible que ce peuple, déposant tout d'un coup cette férocité qu'on lui reproche, eût passé, pour ainsi dire instantanément, d'une extrême barbarie au degré de civilisation que l'on est forcé de reconnaître dans leurs mœurs à cette époque?

L'étude approfondie de l'histoire ne prouve que trop combien il faut de temps et de peines pour faire fleurir la justice et le règne des lois dans un état. Loin donc de venir se civiliser dans ce pays, les compagnons de Rollon y apportèrent des vertus jusqu'alors ignorées, et les plus grands éloges que l'on puisse donner à leur chef, à ce conquérant législateur, la plus grande preuve de supériorité des mœurs des Normands sur celles du peuple conquis, nous les trouvons dans les institutions du premier duc de Normandie, institutions uniques alors, et qui, en offrant aux sujets un refuge assuré contre les vexations des seigneurs particuliers, assuraient le triomphe de la justice et des lois.

Digitized by Google

Ils n'étaient donc point barbares, les guerriers qui firent briller de si grandes qualités. Ils furent donc dignes du vaillant capitaine qui les guida tant de fois à la victoire, de ce sage législateur qui sut former les mœurs des vaincus sur celles des vainqueurs, en joignant l'exemple au précepte! Ils n'étaient donc point féroces, ces hommes du Nord qui surent apprécier la sublimité de la religion de Clovis qu'ils embrassèrent à l'exemple de leur illustre chef, aussitôt que l'éclat du christianisme vint à briller à leurs yeux.

Plus heureux que Charlemagne, relevant l'empire d'Occident de ses ruines, sans pouvoir arracher la France à la barbarie, Rollon dicta ses lois à son nouveau peuple et trouva partout l'obéissance, lors même que l'union des Normands avec des épouses qu'ils choisirent dans le pays conquis, faisait remplacer le dialecte danois par celui, plus informe peut-être, des vaincus, mais auquel il était réservé, et par l'influence encore du génie normand, de parvenir un jour à un si haut degré de perfection.

Vingt années d'un règne glorieux eussent-elles suffi pour établir ces sages règlements et les consolider dans une province dont les usages, les mœurs et le langage étaient si différents, si les Normands, qui s'en étaient rendus les maîtres, n'avaient su faire exécuter ces lois? Eussent-ils pu y parvenir s'ils n'eussent été formés eux-mêmes à cette discipline? Quelle ne dut pas être chez eux la force de l'habitude pour les empêcher de gouverner en despotes le pays qu'ils avaient conquis par leur vaillance! Qu'il dut être puissant et profondément enraciné dans leur cœur, le sentiment qui étouffa en eux l'orgueil si naturel de la victoire et le despotisme du conquérant! Non, soyons justes, si nos ancêtres ont fait la guerre comme on

Digitized by Google

la faisait alors, s'ils ont usé de sévères et sanglantes représailles, leur faute fut celle de leur siècle, et ne peut être imputée à leurs mœurs.

Je le répète, la clameur de *haro*, ce palladium inviolable des droits de nos ancêtres, n'était point d'origine barbare.

Un peuple dont les institutions pouvaient opérer une aussi grande révolution dans les mœurs, surtout dans ces temps si grossiers, dut avoir beaucoup d'influence dans la balance politique. Aussi l'histoire des ducs de Normandie est-elle une suite continuelle de grands faits, soit politiques, soit guerriers. L'histoire impartiale nous apprend que, grands par eux-mêmes, nos pères surent constamment se faire estimer autant qu'ils avaient su se faire craindre. Scrupuleux observateurs de leurs serments envers leurs alliés, généreux envers leurs ennemis, sujets soumis à leurs princes, ils conservèrent intact le dépôt que leur avaient transmis leurs ancêtres et ne méritèrent point le reproche d'avoir dégénéré de leur valeur.

L'horizon politique de la Normandie s'accrut immensément, lorsqu'en 1066 la bannière de Rollon guida les guerriers normands sous les ordres de Guillaume, et toujours chérie de la victoire, flotta sur les remparts de l'Angleterre, après la fameuse bataille d'Hastings, bataille qui décida du sort de deux célèbres compétiteurs! L'Europe étonnée vit succéder à l'antique dynastie des rois saxons le descendant d'un héros scandinave. Le nom seul de Guillaume me dispense d'un plus ample exposé, et nous savons à quel degré de splendeur et de gloire s'éleva notre éternelle rivale lorsqu'elle fut gouvernée par le fils d'Harlette et régie par les lois qui rendaient la Normandie si florissante. Ce fut alors qu'on put apprécier l'étendue

Digitized by Google

du génie qui les dicta. Le royaume s'affermit par la prudence de ce roi législateur et profond politique qui imposa aux vaincus les coutumes, les lois et le langage même des vainqueurs. Tandis que les barons anglais étaient forcés de céder sous un maître sévère, l'Etat se fortifiait sous un prince habile.

Si la valeur de Rollon, de Guillaume, peut nous rappeler les exploits de l'antiquité, leurs lois ne furent point indignes des Solon, des Lycurgue, des Numa. Si nous admirons encore le code de Justinien, qui régit si longtemps l'Europe, notre province se glorifie d'avoir donné dans son Echiquier et ses Cours d'assises les modèles que suivirent plus tard Louis-le-Gros, Philippe-le-Bel, saint Louis et les grands princes qui s'efforcèrent d'accomplir les nobles projets de Charlemagne.

La sage coutume de Normandie, cet antique code de nos lois auquel tous les jurisconsultes ont rendu et rendent encore un juste hommage, est un des plus beaux fleurons de la couronne de nos ducs.

La gloire de la Normandie, qui ajoutait son manteau ducal à la couronne d'Angleterre brillait aussi d'un nouvel éclat dans des pays plus éloignés.

Ce que n'avaient pu les forces réunies des féroces Musulmans, qui avaient déjà envahi l'Asie et l'Afrique et arraché aux faibles successeurs de Constantin la majeure partie des provinces qui leur restaient encore en Europe, la valeur du fils de Tancrède, à la tête d'une poignée de héros normands, l'effectua en Italie : la Pouille, la Calabre, la Sicile se virent conquises, protégées, défendues, gouvernées par les illustres fils d'un seigneur normand. Les noms glorieux de Tancrède, de Guillaume Bras-de-Fer, de Drogon, de Robert Guiscard, de Roger, premier roi de

Digitized by Google

Sicile, se lient aux faits les plus importants de l'histoire du moyen âge. Le royaume de Naples et de Sicile fut fondé à peu près dans le même temps que le fier Guillaume, vassal du roi de France, en devenait l'égal et bientôt s'en montrait un rival redoutable.

Ainsi, tandis que le fier Guillaume forçait Philippe de se repentir d'une parole indiscrète, Robert Guiscard faisait éprouver au superbe Alexis Comnène, empereur d'Orient, le sort de Pompée à Pharsale. Les deux plus puissants monarques de l'Europe ressentaient le pouvoir de nos ancêtres; le siége pontifical lui-même eut besoin de leur puissant appui, et les pontifes romains, qui dispensaient les couronnes, durent à des Normands la conservation de leur tiare.

Les expéditions de la Terre-Sainte, lors des croisades, ne firent qu'ajouter de nouveaux trophées aux armes de la Neustrie, et la série des évènements de notre province n'est qu'une suite d'honorables faits trop connus pour qu'il soit besoin de les rapporter ici.

Le temps où la Normandie rentra sous le pouvoir des rois de France, est encore une nouvelle ère de gloire. Bannis d'un sol sur lequel ils perdirent tous leurs droits par l'infâme conduite de leur roi, lâche assassin de l'infortuné Arthur, les Anglais furent expulsés en 1451 de notre province. Ils l'abandonnèrent en frémissant, et quittèrent ce pays et sa capitale, objet de leurs éternels regrets, mais couverts d'ignominie par le supplice de l'infortunée Jeanne-d'Arc, victime des derniers excès de la rage impuissante du lâche Bedfort.

Tandis que la plupart des autres grands de l'Etat se montraient indociles et rebelles, les rois de France trouvèrent une constante fidélité chez nos ancêtres. Aussi

Digitized by Google

l'infortuné Louis XVI voulut-il qu'un de ses fils portât le titre de duc de Normandie.

Si la Normandie eut tant de prépondérance dans la balance politique et les destinées de l'Europe, elle n'en eut pas moins dans la législation de la France, dans les beaux-arts et surtout dans la litérature.

Les doctes leçons des Drosay, des Constantin, des Roussel, des Bertaut, des Bochart ainsi que celles des Sorett, des Lefèvre, des Cahagne, des Gosselin, des Delaunay, des Basnage attiraient en foule dans notre province, non-seulement l'élite de la jeunesse normande, mais encore celle des provinces éloignées. On la voyait se presser autour des chaires de ces célèbres jurisconsultes, dans un temps où les autres provinces de la France étaient encore plongées dans les ténèbres de la plus profonde ignorance.

Leurs savants traités, leurs précieux commentaires ont été, depuis, souvent consultés et cités; et lors de la rédaction du Code civil, de cet impérissable monument du règne de Napoléon, ils ont fourni d'abondants et utiles matériaux.

Parmi les savants auxquels l'étude de la médecine et des sciences naturelles est redevable de découvertes importantes, nous citerons Duhamel, Daleschamps, savants médecins; Pequet, qui fit faire un si grand pas à l'étude de la physiologie encore dans l'enfance; Lecat, habile chirurgien, Vicq d'Azir, Viellot et Valmont de Bomare, naturalistes distingués.

La chimie se glorifie des découvertes du modeste Rouelle, du savant Vauquelin, émules et dignes rivaux des chimistes qui poursuivirent l'œuvre de l'infortuné Lavoisier.

Digitized by Google

Le génie cite avec gloire le nom de l'ingénieur Brunel, qui maîtrise la superbe Tamise, commande l'admiration de l'Angleterre, et dont le Tunnel eût été mis par l'antiquité au nombre des merveilles du monde.

Parmi les célèbres navigateurs qui rendirent d'immenses services à la géographie et portèrent au loin la gloire du nom français, la Normandie compte Jean de Bétheucourt, seigneur de Grandville, qui découvrit les Canaries, Jean-Denis d'Honfleur, qui aborda le premier à Terre-Neuve; Briault-Paulmier de Gonneville, auquel on doit la connaissance des terres polaires; Derlieux, de Dieppe, qui apporta et planta le caféier à la Jamaïque.

Faut-il que notre province qui déplore la perte de l'infortuné Jules de Blosseville, dont le sort rappelle celui du malheureux Lapeyrouse, gémisse encore sur la fin déplorable du célèbre Dumont-d'Urville, dont le nom est si honorablement connu, je ne dis pas seulement en France, en Europe, mais sur tous les points du globe! Hélas! après avoir si longtemps bravé les horreurs de la mer, devait-il, au sein même de sa patrie et si prématurément, trouver une mort déplorable!

Nous savons que les Anglais rencontrèrent un adversaire redoutable dans l'amiral Tourville, et que Duquesne eut la gloire de vaincre, en Sicile, la flotte combinée des Espagnols et des Hollandais, commandés par Ruyter.

L'art de la peinture s'honore des Jouvenel, des Restaut, et surtout du Poussin, le Raphaël de la France!

La musique compte au nombre des meilleurs compositeurs Boïeldieu, le divin Boïeldieu!

Au nombre des historiens, nous citerons Daniel, Mézerai, auteur d'une utile histoire de France, la seule que l'on ait pu longtemps consulter; Vertot, auquel ses histoires des

Digitized by Google

différentes révolutions assignent un rang distingué parmi les bons auteurs.

Pendant longtemps, en France, les écrivains ne nous ont laissé que des chroniques ou mémoires, précieux documents il est vrai, sur notre histoire générale ou particulière; parmi eux nous remarquerons, comme étant de la Normandie, ou ayant écrit dans cette province, Dudon de Saint-Quentin, Ordéric-Vital, Guillaume de Jumiège, dont les utiles travaux sont souvent consultés et font autorité.

L'industrie et le commerce chez nous ne sont pas restés en arrière; on connaît l'influence des habitants de Dieppe et nous savons quelle est celle du Havre, de Rouen, d'Elbeuf par leurs relations et leurs manufactures.

Mais si la Normandie a eu tant d'avantages dans ces diverses parties, si dans toutes elle peut opposer des noms honorables à d'honorables noms et rivaliser avec les autres provinces de la France, c'est surtout dans la littérature qu'elle a exercé une influence incontestable.

Nous savons quelle était la barbarie de notre langue, partagée en langue d'oc et en langue d'oil, dans les temps qui précédèrent nos premiers littérateurs, même lorsque les croisades, en rapprochant les peuples, en étendant le cercle, alors très-borné, de leurs connaissances, les firent sortir de leur ignorance, suite nécessaire de l'isolement dans lequel ils étaient retenus.

Nous observerons en passant que la poésie, chez tous les peuples, fut consacrée aux premiers essais du génie. C'était encore aux descendants de Rollon, conquérants de la Neustrie, qu'il était réservé d'ouvrir la voie qui assure à la France une si grande supériorité sur le reste des nations.

Digitized by Google

Chez les anciens Scandinaves, peuple éminemment guerrier, les chants des Bardes ou Scaldes, interprètes sacrés de leurs dogmes, durent entretenir dans le cœur des jeunes héros l'ardeur belliqueuse qui enflammait encore leurs pères malgré les glaces de l'âge; ces nouveaux Tyrtées, en les animant aux combats, leur rappelaient sans cesse les récompenses qui leur étaient réservées dans le palais du terrible Odin; les chants des Trouvères français durent être plus doux.

Il était naturel en effet que l'esprit poétique d'un peuple auquel la France dut l'établissement des *Puys d'Amour*, des *Gieux sous l'Ormel*, des *Palinods*, institués longtemps avant les jeux floraux, se manifestât par des chants chevaleresques : et ces antiques poésies, en faisant surgir les premiers essais du génie, contribuèrent puissamment à former notre langue. Les poëtes qui vinrent après les Taillefer, les Bardick, firent entendre à l'Europe étonnée des chants jusqu'alors inconnus et assurèrent à la langue d'oil la prééminence sur celle des troubadours qui dut nécessairement céder à l'ascendant des poëtes normands; Robert Wace, Alexandre de Bernay firent paraître les deux romans de *Rou* et d'*Alexandre*. Nous connaissons les aimables poésies de Marie de France, à laquelle plus tard le bon Lafontaine fit plus d'un emprunt; les gais refrains d'Olivier Basselin, auteur des joyeux *Vaux-de-Vire*. Bayeux s'honore d'avoir vu naître Alain Chartier, qui mérite plus encore par sa prose que par ses vers le titre de père de l'éloquence française, et l'honneur que lui fit Marguerite de Valois, épouse d'un dauphin de France.

Il y avait loin, il est vrai, du mérite de ces écrits à celui des ouvrages qui parurent depuis, mais au moins nul ne

Digitized by Google

nous avait précédés, et nous pouvons avec assurance réclamer l'avantage d'avoir donné l'impulsion à la littérature.

Enfin Malherbe vint!

Dès lors, Messieurs, la gloire de la Normandie pourrait être complète : l'éclatant hommage que rend à notre compatriote le sévère législateur du Parnasse français, suffirait pour prouver l'influence de nos ancêtres sur la littérature en France. Mais il nous est donné de nous enorgueillir encore : nous pouvons ajouter à ces premiers avantages, quoique déjà immenses, celui non moins grand de nommer Corneille, le père du Théâtre-Français! l'aîné des Corneille, dont le mérite triompha de la toute-puissance et de la basse jalousie de Richelieu. Le pouvoir despotique de ce ministre, qui dictait ses volontés à l'Europe, enchaînait pour ainsi dire le pouvoir royal, tenait la nation asservie à ses caprices et renversait la féodalité; ce pouvoir colossal vint s'humilier devant la palme immortelle qui ceignait le front de l'auteur du Cid. Cette fois le mérite triompha de l'intrigue, et l'Académie de France, encore à son berceau, partagea ce triomphe.

Après la brillante époque pendant laquelle la gloire littéraire et militaire de la France parvint à un si haut degré d'élévation et de puissance, sous le règne à jamais glorieux de Louis XIV, règne qui rivalise avec les plus beaux jours d'Athènes et de Rome, le génie de nos pères soutint toujours la gloire que leur avait acquise tant de supériorité dans les siècles précédents.

Ici s'offrent à notre mémoire, disons plus, à nos hommages, les noms de Vauquelin-des-Yvetaux, de l'ingénieux Fontenelle, de l'aimable Segrais, du léger Chaulieu, de Benserade, de Sarazin, d'Hamilton, de la tendre Lafayette,

Digitized by Google

de la spirituelle Dubocage, de Bernardin de Saint-Pierre, dont il suffit de prononcer le nom pour se rappeler les plus douces émotions de l'adolescence.

Nous avons connu Malfilâtre, Picard, Castel, écrivain favori de Flore; Chennedollé, auteur du *Génie de l'Homme*; de nos jours nous voyons se perpétuer cette heureuse rivalité: Ancelot, auteur de la tragédie de *Louis IX;* le chantre des *Messéniennes*, Casimir Delavigne, dont la muse a reproduit sur notre scène un des plus terribles épisodes de l'histoire du moyen âge, conservent encore à notre province la supériorité qu'elle avait si justement acquise.

Et si un heureux rapprochement s'opère actuellement entre les savants répartis sur les divers points d'une province, d'un royaume; si les différents pays envoient des députations pour échanger les trésors de leurs connaissances; si les congrès scientifiques répandent et propagent les connaissances acquises isolément, resserrent les liens de la civilisation, étendent même les bornes de la nationalité, c'est encore à un Normand que la France en est redevable.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LES SOBRIQUETS

DE

DRACHIERS, BIGOTS ET BOUILLIEUX,

APPLIQUÉS JADIS AUX NORMANDS ;

Par M. A. Canel,

Membre de la Société.

Avant de parler de la double invasion de la Normandie par les Français, en 1054, Robert Wace débute par les vers suivants :

Par la discorde è grant envie
Ke Franceiz ont vers Normendie,
Mult ont Franceiz Normanz laidiz
E de méfaiz è de médiz :
Sovent lor dient reproviers
E claiment *Bigoz* è *Draschiers*.
Sovent les unt medlé al rei,
Sovent dient : Sire, por kei,
Ne tollez la terre as *Bigoz* ?
A vos ancessors è as nos
La tolirent lor ancessor
Ki par mer vindrent robeor..... (1)

Draschiers et *Bigots* ! Telles sont, suivant le poëte chroniqueur, les épithètes injurieuses par lesquelles les

(1) *Roman de Rou*, II, p. 70

Digitized by Google

Français désignaient, dans le XI^e^ siècle, leurs ennemis les Normands; et, au dire de Guillaume de Nangis, la seconde de ces appellations était encore en usage deux cents ans plus tard.

Pourquoi ces deux sobriquets ? Nous allons essayer de le dire; mais préalablement nous croyons devoir prévenir le lecteur que nous ne prenons pas l'engagement de ne point être prolixe.

DRACHIERS.

Dans la langue romane, *drasche*, *drague*, *drauche* ou *dresche*, signifie marc de bière, silique qui enveloppe le grain. On lit dans une très-ancienne traduction de la Bible : « Et graunt famine est faite en cette regioun.., et il covoita emplir le ventre del *drasche* que les porcs mangeoient et nul home ne dona à luy. » *Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant, et nemo illi dabat.* »

Ceci est plus que suffisant pour donner la signification du mot *draschiers*, appliqué injurieusement à nos pères. Si l'on ne perd pas de vue que le moyen âge était complètement étranger à la politesse du langage (et d'ailleurs en aucun temps le sobriquet ne comporte de politesse), on demeurera convaincu que cette qualification équivalait à celle de pourceaux. Une note du *roman de Rou* la traduit par ces mots : « mangeurs de marc de bière, mangeurs d'orge. » Vraisemblablement, c'est le sens littéral, mais ce ne doit pas être le sens intentionnel.

C'était ainsi que nous exprimions notre opinion en 1839 et nous croyions alors avoir raison; mais notre confiance dans cette explication a été singulièrement ébranlée par la note suivante que M. A. Le Prevost a bien voulu nous

Digitized by Google

communiquer : « Je suppose, dit le savant antiquaire, que le sobriquet *draschiers* signifiait *buveurs de bière*, par opposition aux Français qui buvaient du vin. On sait combien peu de succès ont eu les tentatives si souvent répétées au moyen âge pour naturaliser et propager la vigne en Normandie. » — On n'ignore pas, d'ailleurs, que, pendant longtemps, les pommiers ont été peu nombreux sur notre territoire et que la bière, ou cervoise, était la boisson la plus habituelle du peuple Normand. Et notez que, si au XVI^e^ siècle, le fréquent usage du cidre en Normandie, était considéré par les Français comme un effet de la malédiction divine, ceux-ci avaient bien pu, cinq cents ans plutôt, nous plaisanter quelque peu à l'occasion de la bière.

Arrière donc, sauf la permission du lecteur, et l'interprétation par l'orge, et l'interprétation par les pourceaux.

BIGOTS.

Etienne Guichard et le père Thomassin font venir *bigot* de l'hébreu *bagad* (transgresser, prévariquer); Wachter, dans son *Glossarium germanicum*, au mot *beigott*, le dérive de l'Anglo-Saxon *bigan* (adorer); d'autres le prennent pour une abréviation du nom des Wisigoths, peuples ariens, que la ferveur des orthodoxes aurait considérés comme le type des faux dévots; enfin on le tire plus généralement de l'Allemand *bey gott*, ou de l'Anglais *by god*, qui signifient l'un et l'autre *par Dieu*.

Quiconque lira ce passage ne manquera sans doute pas de motifs pour proclamer très-exacte cette définition de l'étymologiste : *vir probus delirandi peritus*. Peut-être l'application s'en fera-t-elle aussi en notre faveur : nous devons déclarer d'avance que nous nous y soumettons avec

Digitized by Google

toute l'abnégation dont un écrivain puisse être capable.

Pour en revenir au point d'où nous sommes parti, nous nous hâterons d'ajouter que, nous aussi, nous rattachons *bigot* à l'exclamation *bey gott* ou *by god,* et nous acceptons d'autant plus volontiers cette origine qu'elle rentre complètement dans l'explication que nous avons à donner du sobriquet des Normands.

Un seigneur Normand a porté personnellement ce sobriquet et l'a transmis, comme nom de famille, à ses successeurs, dans le temps même qu'il était le plus généralement employé par nos voisins du pays de France. On voudrait peut-être en conclure que nos pères n'acceptaient pas la signification injurieuse que les Français attachaient à la qualification de *bigots*. Sans doute, il s'est rencontré des Normands qui ont été les premiers à rire de l'appellation, ou même qui l'ont adoptée par une sorte de bravade envers les qualificateurs; mais c'était l'exception. Les vers de Wace laissent entrevoir qu'elle blessait la susceptibilité du plus grand nombre, et, d'ailleurs pour justifier notre assertion, n'avons-nous pas cette expression : *bigoter* quelqu'un, née parmi nous et employée encore au XVII^e^ siècle, pour donner à entendre qu'on l'irritait, qu'on le faisait enrager, en d'autres termes qu'on le mettait hors de lui, comme il arrivait aux Normands quand on les appelait *bigots*.

Plusieurs opinions ont été émises sur l'origine du sobriquet qui excitait à ce point la mauvaise humeur de nos pères. La première que nous devions citer se rattache à une des anecdotes le plus souvent répétées de notre histoire.

« Lorsque, par le traité conclu à St-Clair-sur-Epte, en 912, le Norwégien Hrolf eut obtenu la concession de

Digitized by Google

vastes domaines sur les rives de la Basse-Seine, il fut requis de baiser le pied du roi de France en signe d'hommage; mais le fier Normand s'y refusa personnellement et fit remplir cette formalité par un de ses guerriers. Celui-ci, aussi peu traitable que son chef, ne voulut point s'agenouiller suivant l'usage : il saisit le pied du Roi et l'éleva jusqu'à sa bouche, avec si peu de mesure, que Charles-le-Simpple tomba sur le dos, aux bruyants éclats de rire de l'assemblée. »

C'est ainsi que s'expriment, à ce sujet, presque tous nos historiens, d'après Dudon de St-Quentin (1). Dans le récit primitif, source de tous les autres, il n'y a rien qui paraisse avoir le moindre rapport avec notre sobriquet, et pourtant un vieux chroniqueur, cité par Duchesne dans son *recueil des historiens de France*, et par Camden dans son *Britannia*, a trouvé moyen de le faire descendre en ligne directe de la célèbre historiette. Ecoutez-le :

« Hrolf ne voulut point baiser le pied de Charles-le-Simple, et, lorsque les siens lui remontrèrent qu'il convenait de le faire, en reconnaissance de la concession royale, il répondit en son langage : *Ne se by god*, c'est à dire : Non, par Dieu ! Le roi et ses courtisans, parodiant les paroles de Hrolf, le nommèrent dérisoirement *bigot* et c'est de là que les Normands sont encore apppelés *bigots*. »

Deux catégories de lecteurs n'accepteront pas cette explication : ceux qui rejettent l'anecdote elle-même, car les circonstances accessoires ne peuvent pas subsister sans le fait principal; et ceux qui, pour croire, demandent

(1) *Dudo S. Quentini*, p. 84. — D'autres historiens ont dit seulement que Hrolf refusa de se baisser, et qu'il voulut que Charles élevât lui-même sa jambe à la hauteur nécessaire (*Historiens de France*, IX, p. 32).

Digitized by Google

autre chose qu'une assertion postérieure aux évènements et ne reposant que sur une possibilité, qu'il est d'ailleurs aussi facile de contester que d'admettre.

Un motif d'exclusion, plus puissant encore, peut être invoqué contre l'opinion émise par Etienne Pasquier. Celui-ci pense que les Normands ont été appelés *bigots*, parce que, « désirans estre chrestiennés, ils s'écrièrent, devant Charles-le-Simple, *bigot, bigot, bigot,* qui valait autant comme s'ils eussent voulu dire *par Dieu !* » (1) : et il se fonde sur le passage suivant de Guillaume de Nangis : « Cum autem regi Karolo homagium suum postmodum facerent Normanni, gallicè loqui nescientes idiomate proprio præstiterunt juramentum, dicentes *bigot,* quod interpretatur *per Deum.* Hoc audientes Franci deridebant eos, dicentes : quod sibi vult istud *bigot*? Hinc est quod Normanni *bigot* solent appellari. » — « Lorsque les Normands firent leur hommage au roi Charles, ne sachant s'exprimer en Français, ils prêtèrent serment dans leur propre langue, disant : *by god,* c'est à dire *par Dieu !* En entendant cette expression, les Français s'écrièrent ironiquement : Que veut dire ce *bigot* ? C'est de là que les Normands sont vulgairement appelés *bigots.* »

Comme on le voit, Etienne Pasquier s'est trompé sur le sens du passage qu'il donne pour base à son opinion : le texte dit positivement que les Normands proféraient l'exclamation *by god !* en forme de serment et pour faire hommage à Charles-le-Simple. Il n'y a donc pas lieu d'accepter une explication qui s'appuie sur une méprise.

Quant à l'assertion réelle de Guillaume de Nangis, on peut jusqu'à un certain point la considérer comme une

(1) *Recherches*..... Liv. VIII, chap. II, p. 679.

Digitized by Google

variante de celle que nous avons indiquée d'abord, et, quelqu'ingénieux que puisse paraître le changement apporté par le chroniqueur du XIIIe siècle à l'hypothèse primitive, il faudrait, pour donner à l'origine proposée par lui une apparence suffisante de fidélité historique, qu'il fût justifié par un document quelconque, contemporain de la cession de la Normandie aux hommes du Nord. Si nous ne nous trompons, un pareil document manquera toujours pour le *by god* des Normands, faisant hommage au Roi de France, aussi bien que pour le *ne se by god* de Hrolf, se refusant à la féodale cérémonie du baise-pied.

Une note, ajoutée au texte de Robert Wace par Frédéric Pluquet, formule ainsi une troisième explication : « *bigot*, de l'Anglais *by god* (par Dieu), à cause du cri de guerre des Normands : Dex aïe! (Dieu aide!) — *Bigots*, gens qui font tout par Dieu, qui ont toujours Dieu à la bouche. » — Mais cette explication, plus rationnelle, au premier aspect, que les précédentes, nous paraît cependant inadmissible. Sans doute, il vint un temps où *bigot* signifia tout ce que la note lui fait dire; mais ce ne dut pas être à l'époque où ce mot commença à devenir sobriquet des Normands; il fallut un long usage pour lui donner le sens que lui reconnaissent maintenant les dictionnaires. Tout d'abord il fut une simple exclamation.

On a usé et l'on use encore en France d'un grand nombre d'exclamations (jadis qualifiées blasphèmes), dans lesquelles se retrouvent des vestiges du mot *gott* ou *god;* par exemple : *Vertugoy, Morgoy, Sangoy, Jarnigoy,* etc. Ces exclamations avaient également cours en Normandie; mais, nous en avons la conviction, *by gott,* ou *by god* devait avoir sur elles la préférence et être pour nos aïeux ce que

Digitized by Google

goddam est encore de nos jours pour nos voisins d'Outre-Manche.

Or, nous nous rappelons tous que naguère on disait en Normandie, et ailleurs aussi, sans doute, un *goddem* ou *godon* pour désigner un Anglais. Cette désignation n'était pas nouvelle : au XV^e^ siècle, l'héroïque pucelle d'Orléans se plaisait à en faire usage : « Je sais bien, disait-elle au comte de Ligny qui était venu la visiter dans sa prison, — Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, parce qu'ils croient pouvoir gagner la France après ma mort; mais ils n'y réussiront pas quand ils seraient cent mille *godons* de plus. »

Nous retrouvons la même qualification consacrée dans un grand nombre d'écrits. Il suffira de donner les indications suivantes :

Ne craignez point, allez battre
Ces *godons*, panches à pois.... (1)
Ils ont chargé l'artyllerie sur mer...,
Pour couronner leur petit roi *Godon*.... (2).
Cryant qui vive aux *godons* d'Angleterre (3).

Plusieurs étymologistes dérivent *godon* du nom propre Glaude ou Claude (*Clauduis*). Il est constant en effet que, dans une foule de cas, *godon* et *godone* ont été des noms propres, et peut-être des abréviations de Gaudichon et Gaudichone, correspondant à Claude et Claudine; mais *goddon* et *godon* (sobriquet, substantif ou adjectif), doivent avoir une origine particulière. Si de nos jours les Anglais ont été appelés des *goddems*, par allusion à

(1) Ancienne chanson normande, à la suite des *Vaux de Vire* d'Oliv. Basselin, édition de 1811, p. 177.

(2) Id. ibid. p. 173.

(3) Cretin, édition de 1723, p. 168.

Digitized by Google

l'exclamation qui constitue *le fonds de leur langue*, comme dit Figaro, — n'est-on pas autorisé à croire que l'appellation équivalente de *godons*, en usage dans le XV^e^ siècle, est née des mêmes circonstances (1) ? En outre, quand il paraît constant que les Anglais ont été appelés *godons* à cause de leur exclamation favorite : *goddem !* ne peut-on pas légitimement supposer que les Normands, de leur côté, étaient appelés *bigots*, parce que leur exclamation favorite était *by god* ?

Veut-on des indications propres à justifier que nos aïeux avaient, en effet, une prédilection toute particulière pour cette exclamation ? Nous en trouvons une première dans les récits conservés par Duchesne et par Camden, ainsi que dans celui de Guillaume de Nangis. Si ces récits donnent des détails qu'on ne peut admettre sous le rapport historique, ils laissent entrevoir, du moins, que l'usage des mots *by god* était fréquent en Normandie. Guillaume-le-Conquérant lui-même jurait *par la splendeur de Dieu :* c'était le *by god* populaire modifié *ad usum ducis*. Un duc ne doit pas s'exprimer absolument comme un vassal ; mais il ne peut pas non plus s'affranchir complètement de l'usage national : il est peuple par quelque côté. Voyez aussi les Anglais ! Ils ont été également, pendant fort longtemps, coutumiers du *by god* ; l'auteur de *la Pucelle* nous l'apprend dans une note du troisième chant de ce poëme : « les Anglais, dit-il, jurent *by god !* » *god damn me ! blood !* etc. ; les Allemands, *sacra-*» *ment !* les Français, par un mot qui est au jurement

(1) Au XVII^e^ siècle, les Normands donnaient aux Anglais le sobriquet de *gogots* (*Inventaire de la muse normande*, p. 54). *Gogot*, jadis employé comme nom propre, était un diminutif de Margot ou Marguerite : sobriquet, il paraît venir de *godon*.

Digitized by Google

» des Italiens ce que l'action est à l'instrument; les Espa-» gnols, *Voto à Dios !....* » La présence du *by god* sur le sol britannique ne peut manquer d'être un bon argument en faveur du *by god* des premiers Normands. La popularité de celui-ci se trouvera encore justifiée par l'observation suivante :

Jarnigoy, *Vertugoy*, *Morgoy* et *Sangoy* se sont transformés, avant de venir jusqu'à nous, en *jarnidieu*, *vertudieu*, *mordieu* et *sangdieu*. Les gens scrupuleux ont aussi, pour leur usage, transformé ces transformations, en disant : *jarnibleu*, *vertubleu*, *morbleu* et *sambleu*. Le *by god* de nos ancêtres s'est aussi complètement francisé sous la forme de *pardieu*, qui est devenu par corruption, *pardié*, *pardine* et *parbleu*. Ces quatre formes différentes d'une même exclamation sont encore très-répandues en Normandie; elles se reproduisent à satiété dans les conversations de tous les étages. De ce que la traduction est encore si usuelle parmi nous, ne peut-on pas conclure que le mot original ne jouissait pas d'une moins grande faveur auprès de ceux qui nous ont précédés sur le même territoire ?

Il nous semble avoir suffisamment justifié que le sobriquet de *bigots* a pu être affecté aux Normands, grâce aux mêmes circonstances qui ont valu aux Anglais celui de *godons*. Avec le temps, *godon* (suivant qu'on l'écrit avec un *d* ou avec deux) a signifié un gourmand ou un homme fort riche qui a toutes ses aises, un mylord (1); avec le temps aussi, *bigot* s'est dit de quelqu'un *qui a toujours Dieu à la bouche ;* puis on l'a employé « pour dénoter ceux qui, avec une trop grande superstition, s'adonnent au service de Dieu, » comme dit Etienne Pasquier, ou bien

(1) *Gloss. de la langue romane ; Dictionn. de Trévoux.*

Digitized by Google

encore les hypocrites et ceux qui couvrent leurs vices des apparences d'une dévotion extérieure » (1).

Nous n'ignorons pas que l'on a prétendu prendre le mot *bigot* en bonne part, et faire remonter son origine bien au-delà des Normands; on a dit, pour en établir la preuve, que dans le *procès* de la canonisation de St-Wernher (VIe siècle), se trouvait le mot *begutlæ*, servant à désigner des filles animées d'une dévotion sincère. Mais *béguttæ*, comme son équivalent plus moderne *béguines*, a été certainement puisé à une autre source que *bigot*. Ce n'est donc pas dans la canonisation de St-Wernher que l'on trouvera des arguments contre le système que nous avons entrepris de faire prévaloir. Serait-on plus heureux, si l'on allait en demander aux Wisigoths? Lecteurs bénévoles, nous nous en référons à votre décision. Ayez donc le courage de jeter les yeux sur ce dernier paragraphe d'un trop long chapitre.

On lit dans l'ancien roman de Gérard de Roussillon, écrit en langue provençale :

Bigot, et Provensal, et Rovergues,
Et Bascle, et Gasco, et Bordales.....
. . . . . .
Bigot et Provensal vengon essens.....

Ici les *bigots* n'appartiennent pas à la Normandie. Cités dans un dénombrement de peuples méridionaux, ils sont nécessairement eux-mêmes du midi de la France. Or, les Wisigoths ont occupé aussi ces parages de notre territoire; ces barbares étaient ariens, et, par conséquent, exécrés des chrétiens orthodoxes. Tant qu'ils séjournèrent dans la Gaule, et depuis qu'ils en furent chassés, leur nom national fut un objet de haine et de mépris pour leurs fer-

(1) *Dictionn. de Mesnage; Dictionn. de Trévoux.*

Digitized by Google

vents adversaires. Dans cet état de choses, il put arriver qu'un peuple du midi, à une époque plus ou moins reculée, retrouvât dans son souvenir quelque débris informe du nom des Wisigoths, pour le jeter comme injure à quelqu'autre peuple de la même contrée, surtout si celui-ci avait montré quelque tendance à l'hérésie. *Bigot* aurait été ce débris du nom des Wisigoths.

Voilà comme le *Dictionnaire de Mesnage,* entr'autres explications étymologiques, rattache *bigot* à *Wisigoth.* Mais y aurait-il lieu de rattacher aussi cette explication au sobriquet Normand ? Oui, sans doute; car que ne ferait-on pas avec de la bonne volonté ? C'est ainsi que l'on pourrait dire : « Il n'est pas impossible que les Français ayant trouvé dans le midi le sobriquet de *Bigot*, formé et employé comme on l'a vu, en aient fait usage aussi contre les Normands, nouvellement baptisés, mais conservant encore beaucoup de leurs habitudes païennes, et admettant, à l'exemple des anciens Wisigoths, et des *bigots* du midi, des croyances, des principes rejetés par les orthodoxes. »

On pourrait dire cela; mais il conviendrait de savoir, avant tout, si les *bigots* du midi sont plus anciens que les *bigots* du nord. Ce fait n'ayant pas été éclairci, nous aimons à nous flatter que nos lecteurs adopteront l'origine appuyée sur le *by god*, parce qu'il importe beaucoup à la gloire de notre pays d'avoir un sobriquet de son crû plutôt qu'un sobriquet étranger, un sobriquet modèle plutôt qu'un sobriquet copie.

BOUILLIEUX.

Cette qualification de Normands *bouillieux*, encore fort usuelle au XVIIe siècle, provenait de ce que, dans

Digitized by Google

notre ci-devant province, et particulièrement en Basse-Normandie, on faisait une immense consommation de bouillie. Il y avait même une époque de l'année où cette nourriture grossière et indigeste était, pour ainsi dire, d'un usage obligatoire, dans les ménages grands et petits, à la ville comme à la campagne : c'était la veille de la Toussaint; et, il n'y a pas longtemps encore, les laitières, dans la plupart de nos villes, fournissaient gratis, ce jour-là, à leurs pratiques, la quantité de lait jugée nécessaire pour la somme de bouillie destinée à l'alimentation de toute la famille.

Jean Tixier, plus connu sous le nom de *Ravisius Textor*, et qui mourut en 1522, mentionne le goût prononcé des Normands pour la bouillie. Faisant, dans une de ses élégies, une longue énumération des choses impossibles, il affirme qu'on enlèverait le beurre aux Flamands, les raves aux Auvergnats et la bouillie aux Normands, plutôt qu'à lui la pensée de son ami : .....

Arvernis rapas, Normannis tolle polentam.....
Quando feceris hoc, vel factum videris illud,
Cessabit nostræ fœdus amicitiæ....

Nous ignorons si le poëte resta fidèle à son serment; ce que nous pouvons affirmer, c'est que la bouillie, quoique bien déchue de son ancienne réputation, conserve encore parmi nous bon nombre de partisans, trop peu néanmoins pour que nous ayons encore des droits incontestables à l'épithète satirique de *bouillieux*. La Basse-Normandie seule pourrait peut-être y prétendre, pour avoir moins innové sous ce rapport. Cette région, en effet, est restée plus fidèle à sa bouillie de farine de sarrasin, que la Haute-Normandie à sa bouillie de farine de blé.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, c'est depuis une époque fort reculée que la bouillie est en possession de figurer avec honneur sur la table des Normands. Il en est fait mention dès le XII^e^ siècle. Dans son poëme sur la prise de Bayeux, en 1106, le chanoine Serlon, en parlant des souffrances éprouvées par la population assiégée, se représente lui-même occupé à préparer de la bouillie, pour sa nourriture :

A solito vitio purus, jam non Epicurus,
Escarumve reus luxu, sed Pythagoræus,
Infundens ollæ laticem quiddam paro molle.
Namque manu parcâ, quæ custoditur in arcâ,
Mixta farina sali sociatur aquæ fluviali.

Mais, alors comme aujourd'hui, la bouillie avait ses adversaires. Serlon était du nombre : et cela devait être, car il était chanoine et parisien, et vouloir qu'il fût satisfait d'un mets composé de farine, d'eau et de sel, c'eût été par trop d'exigeance. Aussi pardonnons-lui ces vers méprisants que lui inspire la susceptibilité de son estomac :

Pace caret venter; pugnat is indesinenter,
Indignans multum. Movet hunc natura tumultum,
Seque reclamat ali, mirata bitumine tali,
Quo fit nemo satur, quamvis illo repleatur.... (1)

Sans doute le peuple Bayeuzain ne partageait pas la répugnance du chanoine, et il n'aurait pas songé à se plaindre, en si beaux vers, si pendant la durée du siége, il avait pu toujours voir son écuelle remplie du *quiddam molle* qui, avec un assaisonnement plus ou moins con-

(1) Cette pièce est imprimée au t. IX des *Notices et extraits de la Bibliothèque du Roi*, p. 160.

Digitized by Google

fortable, a fait les délices de nombreuses générations.

La longue vogue de la bouillie chez les Normands a laissé plus d'un souvenir. M. G. Mancel a bien voulu nous transmettre un dicton qui est en parfaite corrélation avec le sobriquet de *bouillieux ;* le voici :

Chapon de Normandie,
Une croûte de pain dans de la bouillie... ;

Ce qui veut dire qu'en Normandie, en guise de chapon, on mange une croûte de pain dans de la bouillie. Comme le chapon est une des *pièces honorables* du blason culinaire, on l'a placé ici, par antonomase, comme synonyme de régal. Mais cela n'empêche pas que les sages de la Basse-Normandie ne soient plus complètement aveugles à l'endroit de leur mets favori ; à preuve, c'est qu'on y répète souvent ce proverbe :

Ventre de bouillie
Ne dure qu'une heure et demie.

Des trois vieux sobriquets que nous avons passés en revue, maintenant il n'en reste plus un seul. Ils se sont peu à peu effacés, à mesure que les circonstances qui les avaient provoqués se sont elles-mêmes trouvées progressivement altérées par l'action des siècles. Le temps n'est pas éloigné, sans doute, où, grâce à d'autres changements, nous verrons aussi disparaître maintes qualifications qui, peut-être, ne se sont maintenues avec plus d'opiniâtreté, que parce qu'elles étaient plus offensantes.

Digitized by Google

DES JOYEUSES COUTUMES

Anciennement observées

AUX ENTRÉES ET RÉCEPTIONS

DES

BAILLIS, GOUVERNEURS ET AUTRES PERSONNES

DE DISTINCTION,

DANS LA VILLE D'ÉVREUX,

(XV^e, XVI^e et XVII^e Siècles);

Par M. Alph. Chassant,

Membre de la Société.

Bien que nous possédions l'in-quarto de Le Brasseur (1), les *Essais anecdotiques* de M. de St-Amand (2), et quelques opuscules historiques sur Evreux, il ne nous en manque pas moins une histoire de notre ville. Si nous connaissions quelqu'un qui voulût bien l'entreprendre, nous lui dirions : Suivez le plus possible la méthode tracée par l'auteur remarquable de l'*Histoire des Français des divers états* (3); ne vous bornez pas à nous parler des SS. martyrs, des pieux évêques et des grands seigneurs; des guerres auxquelles notre ville prit part, des siéges

(1) Histoire civile et ecclésiastique du Comté d'Evreux, 1722.

(2) Sur l'ancien Comté, les Comtes et la ville d'Evreux, 2 vol. in-8°, 1813, 1815.

(3) Alexis Monteil.

Digitized by Google

qu'elles soutint, des édifices dont elle s'honore ; mais faites-nous aussi l'histoire du peuple : l'organisation communale nous apprend qu'il fut aussi quelque chose. Dites-nous ses mœurs, son industrie et son commerce ; montrez-nous les habitants d'Evreux avec leurs usages, leurs coutumes et cérémonies publiques d'autrefois ; faites-nous assister à leurs jours de fête, à leurs joyeux banquets ; que l'histoire de notre ville, enfin, ne soit plus exclusivement l'histoire du clergé et de la noblesse, et que le pouvoir communal qui lutta si énergiquement contre les étreintes de la féodalité ait aussi son rang. Les archives municipales ont été trop négligées par les historiens : qu'ils y portent désormais leurs investigations, et ils y trouveront des matériaux historiques du plus haut intérêt. En attendant qu'il se trouve un écrivain consciencieux comme nous le demandons, nous allons recoudre un chapitre de plus aux histoires déjà publiées sur le pays : il fera connaître les usages et cérémonies observés aux entrées et réceptions des baillis, gouverneur, et autres personnes de distinction dans la ville d'Evreux, aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Les documents qui ont servi à la composition de cette notice, sont tirés des archives de l'hôtel-de-ville (1). Nous ne pouvions puiser à meilleure source : aussi avons-nous négligé entièrement de recourir aux historiens de notre localité pour le sujet qui nous occupe, puisque notre but n'est que de fournir des matériaux inédits à l'histoire. C'est pourquoi nous emploierons ces documents, autant

(1) Qu'il nous soit permis de remercier ici publiquement M. L'Hopital, Maire de la ville d'Evreux, pour l'extrême obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition les archives municipales, ainsi que M. Le Bailly, Secrétaire de la Mairie, qui a bien voulu nous faciliter tous les moyens de faire nos recherches historiques.

Digitized by Google

que possible, sous leur forme originale, afin qu'ils puissent être utilisés sous plusieurs points de vue. Puisse ce faible travail plaire à nos concitoyens aux yeux desquels nous avons essayé de faire revivre leurs bons aïeux qui, depuis des siècles, gisent sous la poussière des parchemins !

Qu'on ne croie pas, parce que nos pères vivaient sous des institutions entachées de barbarie, qu'il n'y eût pas pour eux des moments de réjouissances publiques, de vrais jours de fête, de joyeux banquets ! Si l'histoire du moyen âge nous a montré leur existence s'accomplissant souvent au milieu des horreurs de la guerre, de la peste et de la famine; pliant sous le poids des impôts, des corvées et des vexations de tous genres; compromise bien des fois par les poursuites d'une justice souvent aveugle et toujours barbare, soit qu'elle s'exerçât par les prêtres, ou par les gens du roi et les mille et un petits seigneurs tyranneaux, nés du régime féodal; les uns dressant leurs potences pour le plus petit larron, les autres allumant leurs bûchers pour le malheureux accusé de sorcellerie ou d'hérésie : nous allons, nous, au contraire, pour notre part, faire voir que nos bons bourgeois d'Evreux, malgré la dureté des temps, festoyaient et banquetaient avec somptuosité, buvaient ou donnaient en présent force queues de vin et pots d'hypocras, à chaque réception solennelle qu'ils faisaient dans leur ville, agissant ainsi, comme ils le disaient eux-mêmes, *pour le plus grand prouffit, honneur et utilité d'icelle ville.*

Le plus ancien titre de *réception* qui s'offre à nous est un compte de 1417 où il est fait mention d'un dîner donné par les bourgeois d'Evreux à Jehan Forton, chef de rou-

Digitized by Google

tiers. On sait que sur la fin de l'année 1416, Henri, roi d'Angleterre, mettant à profit la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, prit parti pour ces derniers, et fit une descente en Normandie pour y *conquester* villes et forteresses. Evreux, ainsi que beaucoup d'autres places fortes, ne put résister aux armes victorieuses du monarque anglais. Des bandes de pillards, connus sous le nom de *routiers*, s'organisaient dans ces moments de désordre, et allaient, par toute la Normandie, ravageant les campagnes. Les bourgeois d'Evreux, informés de l'arrivée d'une de ces bandes, s'assemblèrent en conseil pour savoir quel parti prendrait la ville dans cette occurence. Après maintes délibérations, il fut arrêté qu'un banquet serait offert à Jehan Forton et à ses compagnons. « Plus fait douceur que violence, se disaient nos bons bourgeois, et nul doute qu'en festoyant galamment ces farouches malandrins (1), nous ne sauvions la campagne d'alentour de tout pillage. »

En effet un banquet eut lieu dans l'intention d'amener les terribles routiers à traiter favorablement le pays d'Evreux. Le receveur de la ville prêta son *hostel* pour le galas, et n'oublia pas de porter sur son compte de l'année :

« Aud. Henry le Franc pour autre despence faite en son » hostel le vendredj xi^e^ jour dud. mois de juing l'an mil » iiij^c^ xvij pour un diner donné par les bourgeois d'E- » vreux à M^re^ Jehan Forton, routier, et à ses compagnons » qui passaient par environ Evreux, afin de supporter » led. païs d'Evreux, pour ce, pour la despence d'icelluj » diner dont les parties furent vues par lesd. procu- » reurs..... xl s. »

(1) Nom que le peuple donnait aux routiers.

Digitized by Google

Ainsi, moyennant 40 sols tournois les pauvres habitants des campagnes du pays d'Evreux furent préservés, par l'adroite courtoisie des bourgeois-administrateurs, de toutes cruautés et vexations des routiers.

1455. Un trait de *gracieuseté* de nos conseillers de ville du xv^e^ siècle, qui pourra surprendre le beau sexe d'aujourd'hui, est celui que nous signale un des comptes de la commune, dans lesquels nous lisons :

« La somme de vj soulz viij den. tourn. pour iiij galons » de vin présentez à la Balifve (1), alors qu'elle arriva en » cested. ville d'Evreux de la ville de Honnefleu (2). Au » prix de xx den. chacun gallon.

Cependant, si on y songe bien, un tel présent ne pouvait manquer d'être bien accueilli. Madame la baillive qui sans doute avait chevauché par un temps de soleil et de poussière, à travers des chemins âpres et difficiles, dut trouver, comme toutes les personnes de distinction qui recevaient le vin à leur entrée dans la ville, que rien n'était au contraire plus convenable, en quittant l'étrier, que d'avoir de quoi se rafraîchir ou se réconforter à la suite d'un long et pénible voyage. Les quatre gallons de vin étaient donc pour elle et toute sa suite.

Le 5 décembre 1459, un superbe dîner fut offert à Jehan de Floques, bailli d'Evreux, et au bailli de Senlis. Le titre qui nous fournit ce renseignement ne nous dit pas quel en fut le motif. On peut croire cependant que, selon l'ancienne et louable coutume de nos anciens administrateurs municipaux, il fut offert au capitaine *Floquet*, lors-

(1) La femme de Jean de Floques, bailli d'Evreux.

(2) Honfleur.

Digitized by Google

qu'il revenait de quelqu'expédition, en compagnie du bailli de Senlis (1).

Le compte du receveur de la commune sera pour nous du reste un document culinaire fort curieux. Nous nous abstiendrons de tout commentaire sur le menu de ce dîner-banquet du xv^e^ siècle, laissant à chacun le plaisir de l'apprécier sous toutes ses faces. Nous transcrivons littéralement :

« Nous vous mandons (les procureurs de la ville d'E-
» vreux au receveur) que des deniers de votre recepte
» vous paiés, baillés et délivrez aux personnes cy-après
» dénommés la somme de huit livres x den. tourn. pour
» ung disner fait et donné à Mons^r^ le baillj d'Evreux et
» à Mons^r^ le baillj de Cenliz, le merquedj v^e^ jour de de-
» cembre mil iiij^c^ lix et premièrement à Jehan de la Porte
» pour poisson xxij s. vj den.; à M. le procureur du roi
» pour viij juintes (2) de vin, à iiij s. chacune juinte, vallent
» xxxij s.; à Mahiot Estienne pour ij cochons, six con-
» gnins (3), six chappons, deux vitecos (4) et une perdrix,

(1) Robert de Floques et Jehan son fils, dit *Floquet*, avaient, le vendredi 25 octobre 1441 (ce jour, comme l'a déjà dit un de nos compatriotes, devrait être solennel), replacé Evreux sous la domination du roi Charles VII. C'est ce même *Floquet*, qui reprit encore, et presque toujours par des surprises, Conches, Verneuil, Pont-de-l'Arche, etc.

(2) Mesure de vin valant deux quartes, la quarte valant un pot et le pot deux pintes.

(3) Lapins.

(4) Nom que les Normands donnaient autrefois à la bécasse. *Diction. de Trévoux.*

Voici cependant ce que nous lisons dans un ouvrage intitulé : *La Chasse au Fusil*, Paris, 1788, chap. VII, p. 369 : « Les ornithologistes » disent que la bécasse, dans l'ancienne langue, s'appelait *videcoq*, » nom pris de celui de *vood-cock* (coq des bois), qu'on lui donne

Digitized by Google

» deux douzaines de allouettes et ung lieuvre, pour ce » xlviij s. ix den.

» A Jehan Sinet pour iv tartres succréez xv s. t.

» A Jehan le Tétu, apoticaire, pour ij pos d'ypocras (1) » xxx s., et pour le mettier (2) v s. t. et aus queus (3) qui

» en Anglais, et ils ajoutent qu'elle a conservé ce nom en Normandie. » J'ignore dans quel canton de la Normandie ce nom lui est resté ; mais il est certain que dans la majeure partie de cette province que je connais, elle n'en a point d'autre que celui de bécasse. Quoi qu'il en soit, reste à savoir si ce nom de videcoq n'a point été donné en Normandie à un autre oiseau quelconque, et voici sur quoi je fonde mon doute. On lit dans le *Journal de Paris* du 19 Décembre 1786, n° 353, un extrait des registres de la ville de Harfleur, en Normandie, où il est mention d'un dîner donné (dit-on) au mois d'août 1526, au roi François Ier, passant par cette ville ; il est dit dans un article de cette dépense, dont la somme totale est de 35 liv. 16 sols: « *perdrix, canards, videcoqs,* » *pluviers, lapins, chapons et autres sauvagins,* 7 liv. 15 sols. » Mais on notera qu'il n'y a point de bécasses dans le mois d'août. Qu'est-ce donc que ces *videcoqs* ? Je soupçonnerais volontiers une méprise dans la date que l'on donne à ce dîner; car, s'il ne se voit point de bécasses au mois d'août, il ne se voit pas non plus de pluviers, qui ne commencent qu'à la Saint-Michel.

L'auteur du *Roi Modus*, qui écrivait au XIVe siècle, donne à la bécasse le nom de videcoc, et l'on trouve dans ce livre un chapitre intitulé : *à prendre videcocs en plusieurs manières et façons.* Mais en même temps, il fait mention d'un autre oiseau qu'il désigne sous le nom de bécasse, et il enseigne au dernier chapitre une manière *pour prendre es mares et es sources les videcocs, les bécasses et les oiseaux de rivière.* L'oiseau qu'il appelle ici bécasse ne peut être que la bécassine.

(1) Breuvage qu'on fait avec du vin, du sucre, de la canelle, du girofle, du gingembre et autres ingrédiens. L'hypocras passe pour un vin de liqueur, et se boit par délices à la fin d'un repas. Les Français en faisaient autrefois leur désert.

(2) Pour la main-d'œuvre, la préparation.

(3) Cuisiniers.

Digitized by Google

» appareillierent le disner vij s. vj den. tourn. font ces » parties, icelle somme de viij liv. x den. tz. »

Remarquons ici en passant que le vin fut fourni par M. le procureur du roi, et non par les taverniers de la ville. Ah ! c'est que probablement, pour bien traiter les deux baillis, on ne pouvait mieux faire qu'en s'adressant à la cave dudit procureur, que nos conseillers savaient, *de gustu*, être garnie en vin de bon lignage.

1460. « ix potz de vin vermeil et cleret (1) furent pré- » sentez à Guillaume de Bigars, sieur de La Londe (2), » lorsqu'il vint en ceste ville d'Evreux ordonner les logis » de xx lances (3) et les archiez de la compagnie de M. le » Connestable de France (4), à xv den. tournoiz le pot, » vallent xj s. iij den. tz. »

En 1469. Il fut payé « à Chardinet Chartain, apoticaire » et tavernier en lad. ville d'Evreux, pour ij potz d'ipocras » qui ont esté présentés à Monsieur l'admiral lieutenant » du Roy notre Seigr xxx solz. »

C'était Louis (5) bâtard de Bourbon, comte de Roussil-

(1) Le vin clairet ou vin paillet, ainsi nommé parce qu'il n'est pas fort en couleur.

(2) Ce Guillaume de Bigards se trouva en 1449 à la prise du château d'Harcourt, avec le sieur de Brézé, Capitaine de Louviers, le Bailly d'Evreux et le Seigneur de Magny. Il était de la maison des Bigards-Lalonde, originaire de Louviers.

(3) C'était le nom qu'on donnait autrefois aux cavaliers armés de toutes pièces et qui combattaient avec la lance. Il y avait des compagnies de 400, 200, 100 et de 50 lances ou hommes d'armes.

(4) Charles d'Anjou, selon Le Feron.

(5) Le Feron l'appelle Louys du signe ou Cigne; il portait de France à la barre de gueulle.

Digitized by Google

lon et de Ligny, lieutenant-général du roi Louis XI, en Normandie qui, passant par Evreux, recevait ce présent de la courtoisie de nos conseillers de ville.

Mais cette courtoisie des bourgeois, qui se montre toujours avenante et généreuse, si on ne savait pas dans quelle dépendance se trouvaient souvent les Communes, malgré leurs *libertez et privilèges*, aurait pu passer pour de la bonhomie alors, *véritable source abondante*, disent les moralistes, *qui grossit à mesure qu'on y puise*. En effet, nous voyons, peu de temps après le passage du comte de Roussillon (en 1470), le marquis de Canillac, son lieutenant, se présenter aux portes d'Evreux, menant à sa suite *grant foison de gens de guerres*. N'y avait-il pas de quoi se dépiter, pour la commune qui allait encore attaquer ses deniers, à l'occasion de cette réception : de quoi maugréer contre la protection onéreuse des Rois? mais que faire? il fallait bien passer par toutes les conditions du traité qu'elle avait accepté! Ne lui avait-on pas dit : soyez notre vassale, laissez-nous lever des impôts sur vous, logez nos gens d'armes, et nous vous protégerons contre l'oppression des seigneurs ? La ville pouvait se plaindre, mais elle n'avait pas envie de se brouiller avec le lieutenant-général de Normandie, encore moins de se mettre en rébellion ouverte avec Louis XI, qu'elle savait fort bien n'être pas Louis le débonnaire. En conséquence, elle baissa ses ponts levis et reçut dans ses murs *la compagnie des gens de guerre de monseigneur de Bourbon, dont grant partie furent logez en la ville et forsbourg dud. lieu d'Evreux et pays d'environ*. Ensuite, comme témoignage d'un bon accueil, « 1 poinçon de » vin et L » boisselz d'avoine furent donnez et présentez à Monsieur » le marquis de Canillac. » Il n'est pas besoin d'ajouter que

Digitized by Google

les 50 boisseaux d'avoine étaient pour les chevaux, et le vin pour les compagnons d'armes de Louis de Bourbon.

1470. Toujours fidèles à leur coutume, les bourgeois d'Evreux ordonnèrent que

« Vin vermeil, à xv den. le pot, fut présenté à l'un des » chevaucheurs de l'escurie du roy notred. Seigneur, » qui a apporté lettres closes en parchemin d'iceluy » Seigneur, par lesquelles estoit mandé par led. Seigneur » aux gens d'église, bourgois et habitans de cested. ville » louer et regracier dieu et notre dame, et faire proces- » sions generalles par trois jours entiers et continuez, de la » reconnaissance naguerres faite par le roy Henry d'An- » gleterre de sond. royaulme que avait usurpé par cer- » taine espace de temps indeuement et contre droit et » justice Édouart de la Marche, et aussi de l'union et paix » qui de présent estoit entre les deux royaulmes de » France et Angleterre, ainsi que est plus applain esd. » lettres d'iceluy Seigneur. »

« Le lundi xi[e] jour de novembre 1511, à Madame la » Prevoste (1) de Paris et à Mons[r] de Roussy qui es- » toient venus en cette ville pour aider à donner chré- » tienté à l'enffant de Mons[r] de Genly (2) (bailli d'Evreux) » furent présentés six gallons (3) de vin. »

Les comptes du receveur ne disent pas si c'était du vin clairet ou du vin blanc; nous ne pensons pas toutes fois

(1) Blanche de Tournon, femme de Jacques II de Coligny, prévôt de Paris, mort à Ferrare des suites d'un coup d'arquebuse qu'il reçut au siége de Ravennes, le 26 mai 1512.

(2) Adrien de Hangest, Seigneur de Genlis, grand Echanson de France.

(3) Ancienne mesure anglaise contenant deux pots.

Digitized by Google

qu'il fut du crû Ebroïcien, tel que des vignes de Gravigny, de la côte St-Michel ou de la Censurière, car nos honnêtes bourgeois n'eussent oser présenter un vin, qu'en bons gourmets ils avaient banni de leurs dîners administratifs, et bien leur en prenait. Outre l'hypocras que leur façonnait l'apothicaire-tavernier du lieu, nos pères avaient dans leur cave

..... Vins savoureux
Tant bons, frians et amoureux
Comme Bastard, et Malvoysie
De Muscadet, de Roménie,
De Beaulne, d'Anjou, d'Orléans
Et vin Francois qui dort léans
Vin d'Angoulmoys, de Sens, d'Auxerre
Et aultres (1)..... .....

Comme on le voit nos anciens bourgeois avaient de quoi faire diversion au cidre et au petit vin d'Evreux ou de Menilles.

En 1516, il n'était bruit dans la ville d'Evreux que de l'arrivée de Monseigneur le duc d'Alençon, Gouverneur de Normandie. Cette fois les bons bourgeois veulent faire les choses sans mesquinerie aucune pour recevoir dignement et magnifiquement un aussi illustre personnage, qui traitait d'égal avec le Roi (2), et dont la protection pouvait

(1) Blasons, poésies anciennes des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

(2) En écrivant au Roi, son beau-frère, il l'appelait *Monseigneur*, et ne lui donnait pas le titre de *Majesté*; il signait *Charles*, comme les Souverains et les Enfants de France, et intitulait ses actes: *Par la grâce de Dieu*, etc. Cela venait de ce que François I^er^ l'avait fait reconnaître pour premier prince du sang, par une déclaration expresse qui lui donnait pouvoir d'établir un maître de chaque métier dans

Digitized by Google

être très-profitable à la commune. En conséquence des ordres sont donnés pour que rien ne manque à la fête. On déploie à cette occasion un tel luxe, les préparatifs de l'entrée vont entraîner à de si grands frais qu'il semble que la caisse municipale n'y pourra suffire (1). Mais laissons les documents du temps faire, à ce sujet, un récit circonstancié qui ne sera pas sans intérêt :

« La somme de L solz tourn. pour une despence faite » en la maison de Jacques Butor, bourgois dud. Evreux, » par honorable homme, maistre Nicole Lamembrey, » procureur du Roy, notre sire, en l'élection dud. Evreux, » en la compagnye de Guernel, curé de Chambor, lequel » avoit esté fait venir en ceste ville pour faire et compo- » ser des comédies, dictz (2) et ballades à l'onneur et » exaltation de mond. s^r^ d'Alençon, pour sad. entrée, » avecques autres qui se sont assemblez ensemble en lad. » maison pour répéter.

» A Robert de Blainville, bourgois et marchant, de- » meurant aud. Evreux la somme de soixante-cinq liv. » xvij s. vj d. pour l'achat qu'il a fait en la ville de Paris » de deux aiguières (3) d'argent, toutes dorées, auxquel- » les sont les armes de Mons^r^ Monseign^r^ d'Alençon, pe- » sant ensemble xiij mars, 1 once vj gros, qui ont cousté

toutes les villes du Royaume, *comme étant et tenant la seconde personne de France.*

(1) Les dépenses qu'on faisait pour les réceptions mettaient souvent à vide les coffres du receveur communal. La ville d'Alençon fut obligée de vendre différentes portions de terre pour subvenir aux frais d'entrée du roi Charles IX. *Voy. Mém. hist. sur Alençon. Tom. II p.* 283.

(2) Sentences, discours.

(3) L'aiguière est un vase rond dans lequel on servait l'eau sur les tables.

Digitized by Google

» xx liv. t. le marc, pour argent, façon et dorure, et pour » les estuys xxxv s. et autre voyage par luy fait (Robert » de Blainville), aud. lieu de Paris pour icelles aiguières » faire reprendre au marchant, pour ce que mondit Sei- » gnr n'estoit venu en ceste d. ville, lesquelles aiguières » led. marchant n'auroit voullu reprendre, et ont esté » rapportez par led. Blainville. »

1516. « Item à Maistre Jehan Guernel, presbtre curé » de Chambor, la somme de vij liv. 10 s. t. a luy ordon- » née estre paiee pour son sallaire et vaccation d'avoir » par huict jours en cested. ville besongné a faire dictz » et comedies, pour l'entrée de Monseigneur (d'Alençon) » que l'on disoit fere en cested. ville. »

Hélas! malgré tous ces préparatifs et toutes ces dépenses, Monseigneur le duc ne vint pas (1). Combien nos bons bourgeois furent dolents d'avoir fait tant de frais inutiles! Quel dut être surtout le désappointement du curé de Chambor qui avait *besongné* pendant huit jours entiers, *à faire et composer des comédies, dictz et ballades.*

(1) L'auteur du *Calendrier historique à l'usage du diocèse d'Evreux, pour l'année* 1750, dit, p. 36, au contraire, que l'entrée du duc d'Alençon eut lieu dans la ville d'Evreux, et donne à cette occasion les détails suivants :

« La Ville fit venir à ses dépens le sieur Charnuel (Guernel), curé de » Chambord, pour faire des vers à la louange du duc d'Alençon, gou- » verneur de Normandie, qui devait faire son entrée à Evreux. Les » vers furent déclamés sur un théâtre en présence de ce Seigneur, à » qui on fit présent de deux demi-queues de vin de Beaune, de 24 liv., » deux autres demi-queues de vin clairet du même pays, de 22 liv., et » deux muids de vin d'Auxerre, de 17 liv. » cela prouve que M. Durand n'a eu en main que les titres des dépenses faites pour la réception du Duc, sans avoir le document où il est dit qu'on envoya à Paris reporter les aiguières au marchand, *pour ce que mondit Seigneur n'estait venu en cestedite Ville.*

Digitized by Google

Car lui, il faut le croire, tenait plus à l'honneur d'être applaudi, qu'au salaire qu'on mettait à ses œuvres : sept livres dix sous ! ! ! Aussi, mécontent du sort qui le condamnait à l'oubli et blessait ainsi son orgueil de poëte, a-t-il, peut-être, déchiré ses manuscrits pour se vouer à une entière obscurité. S'il nous en était resté le moindre fragment encore ! Nous eussions vu quel était ce bel esprit du temps que la commune enlevait à ses fonctions curiales, pour l'employer à sa solde.

En 1519, la commune est informée que M. Bosthier, Général de Normandie, doit passer par Evreux. Aussitôt le bailli, le procureur du roi, les officiers municipaux, les bourgeois, manans et habitants s'assemblent dans la *salle-aux-bourgeois* pour délibérer sur le présent à offrir au noble et puissant personnage. Donnera-t-on, comme on l'a fait assez communément, quelques queues de vin d'Orléans, une belle aiguière armoriée aux armes dud. Seignr, quelques pots d'hypocras? Enfin, que décida la commune? Ecoutons :

« A la veufve de deffunct Jehan de Senlis la somme » de vingt livres pour une *serrure belle et magnifique,* » d'elle achaté et, par la délibération de noble et puissant » sr monsr notre baillj (1) et cappitaine et des officiers de » lad. ville, bourgois, manans et habitans, donnée et » présentée à noble et puissant sr monsr Bosthier, général » de Normandie, ainsi qu'il passait par cested. ville à son » retour. des estatz derreinement tenuz à Rouen (1519).

Vous l'avez entendu : « une serrure belle et magnifique », Certes, elle devait être d'un beau travail ! L'artiste serrurier, nul doute, y avait déployé tout son *gentil savoir,*

(1) Adrien de Hangest.

Digitized by Google

gracieuses figurines, charmants clochetons, arabesques aux découpures légères, petits anges soutenant écussons : en général tout ce que le gothique de cette époque avait de plus fleuri, de plus riche devait s'y remarquer pour en faire *une serrure belle et magnifique*. Nous ignorons si le noble et puissant M. Bosthier fut *moult esbahis* et *grandement satisfaict* à la vue de ce beau mais singulier présent.

1532. — Les archives de l'hôtel-de-ville nous fournissent à cette époque des détails assez intéressants sur *le joyeulx advènement* de Claude d'Annebault, seigneur de Saint-Pierre, nommé à la charge de bailli et gouverneur d'Evreux, par le roi François I^er^, qui voyait en lui un de ses plus braves et fidèles serviteurs (1). Nos bourgeois n'appréciaient pas moins le mérite du seigneur de Saint-Pierre, et savaient surtout qu'il jouissait d'une grande faveur à la cour; les dépenses qu'ils firent pour sa réception, témoignent assez de la vive satisfaction que leur causa cette nomination, dont la commune pouvait se glorifier et retirer de grands avantages. Les comptes que nous avons sous les yeux nous prouvent non-seulement le gracieux accueil fait à monseigneur d'Annebault, mais l'affection que, peu d'années après, portaient déjà à leur gouverneur les habitants d'Evreux. Son entrée solennelle eut lieu le

(1) Il était issu d'une ancienne famille du pays, possédant de temps immémorial la seigneurie d'Annebault, près de Pont Audemer. Il fut un des hommes les plus remarquables de son époque. Guerrier intrépide et ministre habile, il sut se faire aimer de François I^er^, qui reconnaissait en lui de grandes qualités, et ce qui le rendit encore plus cher à ce Prince, ce fut le généreux dévouement qu'Annebault lui témoigna à la bataille de Pavie, aimant mieux se rendre prisonnier avec son Roi, que de suivre le Duc d'Alençon dans sa honteuse déroute.

Digitized by Google

1er avril 1532. La ville se montra généreuse dans cette occasion, et paya « la somme de trois cens unze livres ung » sol six déniers tourn. pour achapter deux flacons d'ar- » gent, poisans dix-huit marcs deux onces cinq gros, au » pris de saize livres v solz le marc, comprins l'or, argent » et façon des armaries... En ce, comprins les estuys, » sainctures et bougles pour porter lesd. flacons qui ont » esté donnez et présentez, par l'advis, desliberation et » consentement desd. officiers du roy et officiers de lad. » ville, à noble, hault et puissant seigneur, monsr Dan- » nebault et de St Pierre, bailly et cappitaine dud. » Evreux, à son joyeulx advènement et entrée par luy » faicte en cested. ville d'Evreux. (le 1er jour d'avril 1532.)

» . . . . . .

» . . . . . .

» comprins la despence d'aller à Rouen pour achapter 12 » aulnes de veloux noir, présenté à monseigneur monsr » de St Pierre, bailly et cappitaine d'Evreux (à son entrée » en ceste ville, 1532). »

Nous n'avons trouvé aucun indice du banquet qui se donnait au bailli le jour même de sa réception; seulement, quatre ans après, nous avons les mémoires d'un *disner et bancquet fait à monsr d'Annebault* par les officiers de la ville, le 29 décembre 1536. Examinons par curiosité : « 1° Le mémore de ce qui a esté baillé et acheté par » Perrin la Biche, rotissier, pour le disner et bancquet » fait à monsr d'Annebault par les officiers d'Evreux, le » xxixe jour de xbre (mil) vc xxxvj, et premièrement,

» Pour potz de terre..... iiij s.

» Pour j pot et demy de vinaigre..... ij s.

» Pour ij potz de vergus..... ij s.

Digitized by Google

» Pour poix à faire des sangrènes (1).. iv s. vj d.
» Pour une femme à laver la vaisselle.. xviij d.
» Pour ij garçons, qui ont tiré et porté
» les eaux et apporté le boys à la cuysine. xx d.
» Pour cerises confites pour le dessert. vij s. vj d.
» Pour noysettes..... ij s. j d.
» Pour choulx..... vj d.
» Pour xvj liv. de beurre fras et sallé.. xxxij s.
» Pour iiij angeletz..... iiij s.
» Pour viij douzaines d'œufs..... ix s.
» Pour cherbon..... iv s. iv d.
» Pour ongnons..... vj d.
» Pour carte de sel..... ij s.
» Pour videcotz aux poix.....
» Plus, xij chapons, vj connins, vj oiseaux de rivyère,
» vj douzaines d'alouettes, vj sarcelles, xij becasselles (2).

» 2° Le mémore du patychier (le xxix[e] jour de dé-
» cembré, au banquet donné à M[r] d'Annebault, bailly
» d'Evreux, à son arrivée dans cette ville).

» Sçavoir :

» 4 Patez de coings..... xx s.
» 4 Patez de dates..... xx s.
» 4 Gallettes seiches..... xij s.
» 4 Tartes..... xij s.
» 4 Platz de rissolles..... xij s.
» 4 Platz d'ytres (3)..... x s.

» Pain baillé par Robin Cheval, boullengier :

(1) Purées.
(2) Jeunes bécasses.
(3) Huîtres.

Digitized by Google

» 1° 4 douzaines et demye de grandes myches, xviij s.
» 2° 12 grands pains biz, cy..... xiij s.
» 3 pains biz de iij solz.
» 10 douzaines de pain de myche grande, qui vallent » xl s. tournois. »

1537. — Quand les gendarmes passirent, « il fust dis- » tribué environ cent potz de sildre, à ij liars le pot, » lisons-nous dans un compte de cette époque. Oh! oh! messeigneurs les bons gendarmes, cette fois, ou le gouverneur et les conseillers de ville manquent de courtoisie envers vous, ou bien ils craignent pour vos têtes les mauvais effets d'un vin trop généreux; c'est pourquoi vous n'aurez eu ni gallons de vins d'Orléans, ni queues de vin clairet.

Un an après ce banquet, le 18 avril 1537, nous voyons qu'un autre dîner est donné « à noble et puissant seigneur » monsieur Claude d'Honnebault (*sic*), chevalier de l'ordre, » mareschal de France, baillj et cappitaine dudit Evreux, » ainsi que délibération ordonnée avoir esté par mons^r le » lieutenant-général dud. s^r, messieurs les officiers du roy » et autres notables personnes d'icelle ville, en considéra- » tion tant des grands et agréables services qu'il avait faiz » par cy devant à lad. ville et qu'il leur pourrait faire par » l'advenir, tant sur le fait des guerres que aultrement, » que pour son joyeulx advènement faict en cested. ville, » depuis sa délivrance de la captivité où il avait été dé- » tenu par les ennemis. » Laissons maintenant parler le receveur, qui va nous donner les détails les plus curieux sur ce *disner-banquet*. Nous allons savoir de quels mets se composait la table de nos aïeux dans les grandes solennités, et comment on cuisinait au xvi^e siècle. Écoutons :

Digitized by Google

« La somme de lxxij livres xiv solz iv den. aux personnes qui ensuyvent pour avoir par eulx quis et baillé » plusieurs vivres de diverses sortes de poissons, tant » fraiz que sallé, vins, viandes et autres choses, ainsi qu'il » est ci-après déclaré par les singulières parties pour faire » le banquet et disner fait à noble et puissant seigneur » monsr Claude d'Honnebault, etc.

» Premièrement, à Richard Musset, la somme de Liv. s. » 4 d. t. pour le nombre de xviij trouetes (1), tant grosses » que moyennes, que pour loche (2) et escrevices... en » marée... ij treboz (3), iij barbues (4), iv raies, xij solles, » iv grosses tunches (5), xviij vives (6), iv rouges (7)... » pour ij alozes, iv lamproies, pour vj solles, viij macqueraux. Pour le nombre de vj carpes, pour avoir fait » de paticherie, iv platz de carpe, iv plats de troetes, iv » platz de tunches. iv platz de pommes de capendu, iv » tartres, iv tourteaulx feuilletés, iv platz de rissolles (8).

» *Item*, à Perrin la Biche, cuysinier, la somme de » xvj s. ij d. t. C'est assavoir, pour xviij liv. de beurre, » tant fraiz que sallé; en charbon, vj s.; en potz de terre, » iij s. iv den. t.; en gros pois, ij s. vj den., et pour une » grande trouete, en lait, xvj den.; pour x pots de vin » de xij den. le pot; pour faire cuyr le poisson, x s. t.;

(1) Truite.

(2) Petit poisson de rivière, de la grosseur d'un éperlan ; il est estimé comme un met délicat.

(3) Turbots.

(4) Poisson de mer du genre des rhombes ou turbots.

(5) Tanches : les grosses seules sont estimées.

(6) Poisson de mer regardé comme l'honneur des bonnes tables.

(7) Rougets : on sait que ce poisson était fort recherché des anciens.

(8) Sorte de pâtisserie faite de viande hachée et épicée, enveloppée dans de la pâte, et frite dans du saindoux.

Digitized by Google

» en pomme, vj s ; pour ij douzaines de hayrenc blanc » et j douz. de sor.... en saulmon et morue.... en » herbes....

» Item, à Regnault de Langle, appoticaire, la somme » de lvj s. vj den. t., savoir, est pour une livre de rix, ij s.; » ij liv. d'amandes, iij s.; j liv. de raisin et j liv. de figues, » iij s. iv den.; demy liv. de dabtes, iv s. t.; une unce de » canelle fine batue, v s. t.; demye livre de raisin de Co- » rinte, vj s. t.; demy .. de safran batu, iij s. t.; j unce » et demy d'épice, xx den.; j unce de muguette (1) batue, » iij s.; j unce pouldre blanche, xx d. t.; ij liv. sucre, » xiij s.; ij liv. d'avelines, x s.; ij unces d'huille d'olif, » x den.

» Item, à Jehan Nervet, hostelier, pour une queue (2) » de vin, tant blanc que claret, délivrée aux sommeliers » d'icelle...

» Item, à Jehan Fortin, pescheur, d'Ecardenville, pour » avoir pesché les fossez du chasteau par le commande- » ment du s[r] lieutenant général.... »

1575. — Le document qui suit est le titre d'installation du sieur de la Ronce, en sa qualité de lieutenant du capitaine Carrouges, bailli d'Evreux. Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur sa réception. Ce n'était sans doute pas l'usage de faire des présents aux lieutenants des baillis. Du reste, nous pouvons nous passer pour un mo-

(1) Noix muscade en poudre : on s'en servait pour saupoudrer certains mets et on en faisait beaucoup usage autrefois, témoin ce vers de Boileau :

« Aimez-vous la muscade ? on en a mis partout. »

(2) Mesure pour les vins dont on se servait dans plusieurs provinces et villes de France ; elle revient à un muid et demi de Paris, c'est-à-dire qu'elle contient 420 pintes.

Digitized by Google

ment des somptueux banquets, des magnifiques cadeaux et des distributions de vins, pour voir les manans et habitants de notre cité usant d'une prérogative que leur conférait le précieux droit de commune. Entendons-les donner concurremment avec MM. les officiers du roi, les conseillers de ville et même les gros bourgeois, leur *consentement* (qu'ils pouvaient refuser) à l'admission du capitaine gouverneur que leur présente le seigneur de Carrouges. Ecoutons le lieutenant-général Ledoulx :

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Adrian » Ledoulx, écuier, cons^er^ du roy notre sire, lieutenant » général au bailliage et siége présidial d'Evreux, salut, » sçavoir faisons, après avoir veue et délibéré avec plu- » sieurs des bourgois, manans et habitans de cested. » ville d'Evreux, à ceste fin congregez et assemblez, les » lettres missives envoyez de la part de hault et puissant » seigneur m^re^ Tenneguy le Veneur, chevallier de l'ordre » du roy, conseiller en son privé conseil, seig^r^ de Car- » rouges, capitaine de L lances, bailli (1) et capitaine de » cested. ville d'Evreux, en date du xviij^e^ jour de sep- » tembre dernier et de luy signez, par lesquelles pour les » causes y contenues il mandoit ausd. manans et habitans » de cested. ville voulloir recepvoir, noble homme, Guil- » laume de Marchis, s^r^ de la Ronce, pour son lieutenant » et capitaine, et en son absence commander en ce que » concerne le fait des guerres tant en lad. ville que faulx- » bourgs, et en ce faisant luy estre obéy, lesquelles lettres » communequez aux advocats et procureur du roy, en » ced. bailliage et siége présidial, nous avons de leur

(1) Le Brasseur dit qu'Alexandre de Carrouges fut reçu bailli et capitaine d'Evreux, le 20 septembre 1590. Il s'est donc trompé, puisque nous le voyons ici prendre cette qualité dès 1575.

Digitized by Google

» consentement *et desd. manans et habitans* reçeu led. » sr de la Ronce, cappitaine lieutenant dudit Sgr de Car- » rouges, pour commander en cested. ville d'Evreux, à » ceste fin prins et reçeu le serment en tel cas requis et » accoustumé, injoinct et commande à tous lesd. manans et » habitans de cested. ville obéir aud. sr de la Ronce, en » tesmoins de quoy nous avons..... (le xixe jour de » sept. 1575). »

1590. — Dans les comptes de 1590 et 1591, nous lisons : « Au tavernier de la Lévrière, la somme de ix liv. xxx solz » à lui ordonnée.... pour son payement de iiijxx xv potz » de vin francois pris par lesd. conseillers... pour pré- » senter à monseigneur le chancelier et autres seigneurs » du conseil du roy, ensemble pour présenter au sr mares- » chal de Biron et à plusieurs autres seigneurs de son ar- » mée, passant et séjournant lesd. jours dans lad. ville d'E- » vreux, comme il en est plus amplement déclaré en lad. » ordonnce. ix liv. xxx s.

1591. — « A Guillaume d'Agommer, demt en lad. ville » d'Evreux, la somme de xx escus sol à luy ordonnée » pour le vin par luy délivré pour présenter à plusieurs » princes et seigneurs qui sont passez par lad. ville d'E- » vreux, pour le service du roy, comme il est déclaré en » lad. ordonnce, cy..... xx liv.

1588. — « Monseigneur de Montpensier, gouverneur » de Normandie, faisant son entrée en cetted. ville, le » 1er jour d'auguste mil vc iiijxx huict, » il a été payé « à » honneste personne Jehan Brasdefer, l'un des procureurs » de lad. ville, la somme de six escus sol, viij solz, pour

Digitized by Google

» son remboursement de pareille somme que iceluy Bras-
» defer aurait desboursé pour achapter du gibier qui au-
» rait été présenté et donné au nom de lad. ville aud.
» seigneur. »

Et six ans après, le 15 mars 1594, monseigneur de Montpensier se présente de nouveau aux portes de la ville. Les habitants d'Evreux, loin d'être contrariés de la visite d'un personnage aussi éminent et dont la réception va les entraîner à de grands frais, semblent au contraire accepter avec enthousiasme l'arrivée de ce prince, pour déployer en son honneur le cérémonial le plus brillant. La ville va prendre un air de fête comme pour l'entrée d'un de ses rois; ses tours seront ornées de chapeaux de triomphe; un dais sera présenté sur le chef de monseigneur de Montpensier, et... Mais arrêtons-nous; nous nous sommes engagé à laisser parler les titres eux-mêmes pour la plus grande authenticité des faits et le charme des détails. Voici donc ce que nous lisons dans les comptes du receveur :

« Pour huict aulnes de damas incarnat, façon nouvelle,
» à viij liv. l'aulne; iceluy damas employé à ung pouesle
» faict présenter sur le chef de monseigneur de Month-
» pensier, en son entrée en ceste ville (1594).

» Pour la venue et entrée faicte à monseigneur le duc
» de Montpensier, prince et pair de France, lieutenant-
» général pour la majesté du roy notre sire au pays et
» duché de Normandie (monsr de l'Archant estant gou-
» verneur de la ville et chasteau d'Evreux), lad. entrée
» faicte le 15e jour de mars mil cinq centz quatre vingtz
» quatorze. Item, pour ung vaise d'argent couvert, doré
» d'or, la somme de xij escus, icelluy vase présenté à
» mond. sr de Monthpensier.

Digitized by Google

» Item, payé pour le racoustraige et redourure dud. » vase, d'aultant qu'il avait perdu sa coulleur pour avoir » esté enterré, la somme de 1 escu.

» Item, payé pour une livre de dragée musquée, mise » dedans led. vase, revenant à la somme de ung escu.

» Item, payé à monsr Lalleausme pour avoir escrit, en- » luminé en or et à stil les carmes... à la louenge de » mond. seigneur, iceux carmes écriptz en une peau de » vellin, la somme de ung escu.

» Item, payé à Estienne Lemestault, menuisier, pour » avoir attaché lesd. chappeaux de triomphes au hault » des tours et portes de lad. ville, que ou logis de monsr » de Monthpensier (10 chapeaux ou couronnes de lierre).

» Item, pour xij gallons de vins d'Orléans, à 10 s. le » pot, icelluy vin présenté à mond. seignr, tant en son » arrivée que lendemain à disner, pour ce iiij escus.

» Item, payé pour viij gallons de vin d'Orléans, pré- » sentés à M. de Fervacque, monsr de Jambeville que au » mareschal des logis dudit seigr, la somme de ij escus » xl s.

» Paié aux trompettes et fourriers de mond. sr la » somme de iiij liv.

1614. — M. de Guillemont fesant son entrée à Evreux en qualité de Gouverneur de cette ville, il lui fut présenté deux demi-queues de vin d'Orléans.

1620. — Le dernier titre de réception que nous ayons pu nous procurer aux archives, est l'entrée solennelle du baron de Bellegarde (1), venant prendre possession de son

(1) Gabriel de Clinchamp, baron de Bellegarde, était capitaine de Conches quand il fut nommé, par le Roi, Bailli, à la place de Gilles de

Digitized by Google

office de bailli et gouverneur de la ville d'Evreux. Nous sommes en 1620, et quelques usages nouveaux sembleraient s'être substitués aux anciens; déjà les comptes de la ville nous ont montré M. de Guillemont buvant tout seul les deux queues de vin qui lui furent présentées par la commune. Nous ne voyons pas non plus M. de Bellegarde galamment festoyé par nos bons bourgeois d'Evreux, et savourant avec eux et en compagnie de MM. les officiers du bailliage et du présidial le délectable hypocras. Plus de banquets enfin, plus de joyeulx advènement! Voici seulement ce que la ville fit pour la réception; elle paya « à » honneste personne Jehan Rousset, marchand brou» deur, la somme de vij liv. pour la fasson de iv armoiries » de brouderie mise aux quasacques de Julien Deschamps » et Claude Morey, sergent de la ville, à la réception de » M. le baron de Bellegarde, baillif d'Evreux (1620).

» A Nicollas Deshayes, brodeur, demeurant en ceste » ville, la somme de vij liv. tournois, à lui deubz pour une » bourse de velours bleu, broudée de fin or, présentée à » mons^r de Bellegarde, gouverneur des ville et chasteau » d'Evreux, dans laquelle estoient les clefz de la ville, » lorsqu'il print pocession, en la chambre et salle de ville, » de son office de gouverneur.

» Pour le paiement d'un poinson de vin qui a été pré» senté à M^r de Bellegarde lorsqu'il a prins pocession du » gouvernement de lad. ville. »

Si jusqu'ici nous avons montré les bons bourgeois de la *jolie cité d'Evreux* (1) *s'esjouissant* au milieu des ban-

Vipart, sieur de Silly, qui s'était démis de ses fonctions. Le Brasseur donne dans ses preuves, p. 135, les lettres de nomination du baron de Bellegarde.

(1) Ce n'est pas gratuitement que nous lui donnons cette qualifica-

Digitized by Google

quets, vidant force pots de vin, et savourant par-dessus tout le délectable hypocras, à chaque entrée et réception faites dans leur ville, il n'y a rien là qui doive surprendre; mais ce que nos concitoyens apprendront peut-être avec quelque intérêt, c'est que leurs aïeux ne bornaient pas à ces jours de réjouissances publiques les gais passe-temps de la table et le *jus potandi,* qu'ils sembleraient, d'après les documents que nous allons produire, avoir pratiqué de toute ancienneté. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que nous allons les voir, ces vénérables bourgeois, discuter même les affaires de la Commune au milieu des pots et des verres; se réunissant tantôt dans une taverne, tantôt chez le Bailli ou chez son lieutenant, quoiqu'ils eussent leur *salle aux bourgeois,* ou *la place de dessous les halles,* pour tenir leurs assemblées. Mais de quoi se serait plaint le populaire? c'était, on va le dire expressément, *pour le bien, utilité et prouffit de la ville,* que les plus notables d'entre MM. les Bourgeois tempéraient ainsi par quelques jouissances gastronomiques, la gravité des délibérations municipales.

Venons aux preuves.

« 1° 1416. — Pour despence faite en l'ostel de Jehan » Deshaies, lieutenant de monsr le bailli d'Evreux, le di- » menche penultieme jour de novembre, l'an mil iiijc xvj, » auquel jour disnèrent en l'ostel dud. lieutenant les procu- » reurs de lad. ville d'Evreux, le procureur du roy, notre

tion. Cuvelier, Trouvère du XIVe siècle, la nomme ainsi dans sa chronique rimée de Bertrand du Guesclin.

Si com il estoit là, vint à lui un espie. (*espion.*)
Et a dit à Bertran : « Sire je vous affie, (*affirme.*)
» Que je viens droit d'Evreux, celle cité jolie,
» Là vi le Castal à la chière hardie. » (*face*)

Digitized by Google

» sire, et plusieurs des bourgois notables de lad. ville. » Et furent présentés aud. lieutenant et aud. procureur » du roy certaines lettres royaulx, octroyés ausd. bour- » gois... .....

» 2° 1416. — Pour autre despence faite en l'ostel Rou- » lant le Heru, le xviij^e j^r de février, l'an mil iiijc xvj, par » les procureurs et conseulx de lad. ville, après ce qu'ils » furent partis de l'assemblée, faite en la *salle aux bour-* » *gois*, ou l'en avait assemblé ce jour pour savoir qui » yroit à Rouen pour parler à maistre Guillaume de Luce, » secret^re du roy, notre sire, pour avoir et requérir dimi- » nucion et rellache du prest de 4000 escus que mons^r le » dalphin voulloit avoir en prest des bourgois d'Evreux. » Pour ce, pour despence..... ij s. vj den.

» 3° 1417. — Pour autre despence faite en l'Hôtel de » la Couronne, à Evreux, le jeudi iij^e jour de juing, l'an » mil iiij c xvij. Pour un disner donné par les procureurs » et bourgois de lad. ville, à Jehan Gillot, lors recev^r » d'une certaine taille à Evreux, pour lui proier qu'il » voulsit avancer le poiement de xv^c liv. tz qui naguères » avoient esté prestés par les bourgois d'Evreux, à mons^r » le Dalphin, que Dieu pardont (le Dauphin de Vien- » nois) (1), et desquelx, le Roy, notre sire, avoit donné » descharge ausd. bourgois, pour icelle somme estre re- couvrée par eux sur led. receveur des deniers d'icelle » taille. Ouquel diner, furent présents le lieutenant de » mons^r le Bailli d'Evreux, le Procureur du Roy, les pre- » miers de la ville et plusieurs des bourgois.....

» 4° 1455. — Pour ung disner fait en la compaignie

(1) Voy. Le Brasseur. *Hist civ. et eccl. du Comté d'Evreux*, p. 278.

Digitized by Google

» de mons^r^ le bailli d'Evreux, ordonné estre fait par plu-
» sieurs des notables personnes et bourgois d'icelle ville,
» et *pour le bien, utilité et prouffit d'icelle ville*, par
» les parties et en la manière qui enssuivent. Cet premiè-
» rement, en pain blanc, iv soulz; pour vin blanc claret
» et autre, xxxv s. vj den.; item, pour vergus et vinaigre,
» xij den.; item, pour beurre et percil, xviij den.; item,
» en huille, vj s. iij den.; item, pour hasrent sor et blanc,
» ij s. iij den.; item, en figues et raisins, iiij s.; item, en
» ypocras et mettier, xxxv s.; item, en amandes, ris et
» succre, xij s.; item, pour le queu, v s.; item, pour le
» deboisement d'ostel dud. disner fait en l'ostel de mons^r^
» l'esleu.... en somme toute, x liv. tournoys.

Ajouterons-nous encore qu'il était d'usage aux fêtes de Pâques, de l'Assomption, de la Toussaint, de Noël, de délivrer, aux frais de la ville, un gallon de vin, *ainsi qu'il estoit accoustumé de fere par chacun an*, « à
» mess^rs^ le lieutenant-général, le lieutenant criminel, le
» vicomte, le procureur du roi, le receveur des tailles,
» le procureur des eslus; à mess^rs^ les quatre conseillers de
» lad. ville, à M. le guernestier, le receveur de la ville,
» le controlleur de la ville, le greffier, les deux procu-
» reurs. » (1552);

Que la veille des Rois, ces messieurs recevaient chacun un pot d'hypocras?

Et puis, que lorsqu'il était question d'impétrer quelque grâce de M. le Bailli, ou d'aller lui *remonstrer*, par exemple, *les grandes charges de la ville*, messieurs les bourgeois avaient soin de se faire précéder de quelques juintes de vin? Ce genre de séduction avait son prix; nous voyons même qu'on l'employait souvent : c'est une preuve qu'il produisait l'effet qu'on en attendait. Aussi, quand le

Digitized by Google

Bailli avait tâté au présent, il lui était bien difficile de ne pas incliner une oreille bénévole à la supplique. *Vina parant animos.* C'est pour cette raison que « xiiij potz » de vin blanc et clairet, crû d'Orléans, au pris de x s. et » xij s. le pot, avec xij bouteilles, furent présentés à » mons^r le marquis de Beuvron, estant logé au village de » Bacquepuis, distant de deux lieux, pour le prier de » faire passer son régiment le plus promptement qu'il lui » serait possible à cause de la pauvreté dud. pays. » (1615).

Encore du vin, quand il s'agissait d'élections. Écoutons : « lxvj potz de vin, à v solz le pot, qui a esté distribué et » présenté aux officiers de la ville au jour de l'élection des » eschevins d'icelle au xv de novembre dernier (1620). » On voit comment on courtisait le suffrage dans les siècles qui nous ont précédés. *Les bourgeois qui avaient comparu et assisté en la salle commune de lad. ville pour eslire,* eurent aussi part au liquide, tant il leur était difficile, comme à nous, de se tenir à l'abri des engins électoraux !

On croit peut-être que les ecclésiastiques n'avaient pas leur part dans ces distributions de vin ? Erreur ! Dans cet heureux temps, ces pieuses gens, sans songer à mal, approchaient volontiers de leurs lèvres la coupe enchanteresse des démons, quoique l'apôtre saint Paul leur criât : *Non potestis calicem Domini bibere, et dæmoniorum!* Ainsi, comme on va le voir, les moines et surtout les chanoines d'Evreux, ces fiers Barons d'Angerville (1), ne dédaignaient pas le *vin de ville.* Le jour où il fut

(1) Ils se disaient : « fondez dez l'an de l'Incarnation nostre Seigneur, » quatre-vingt-sept ou environ, au temps que M. Sainct Taurin, » premier Evesque dud. Evreux, envoyé es parties dud. lieu d'Evreux, » par M. S. Denis. » *Mémoire manuscr.*

Digitized by Google

chanté un *Te Deum* à l'église cathédrale, en réjouissance de la paix faite entre le roi de France et le roi d'Espagne (1598), le receveur municipal paya « à Pierre Beschet, » hostelier, demt aud. Evreux, la somme de xviij escus » sol, pour avoir par luy fourni le nombre de *xlviij pots* » *de vin* d'Orléans, présenté à monsr de Médavid, bailly » et cappitaine en lad. ville, aux *sieurs de Chapitre*, » les sieurs lieutenant général et particulier aux bailliage » et siége présidial, aux sieurs advocatz et procureurs du » roy, ausd. conseillers et procureur dud. hôtel de ville » et *à plusieurs notables bourgeois* de ladite ville. »

Quant aux moines, voici comment on se comportait à leur égard : « Pour une juinte de vin, au pris de iij s. » tournois le pot, présenté de la part de la ville à un ja- » cobin qui prescha tout le karesme, pour ce vj s. » (1451).

« .... Tant pour poisson, espices que pasticherie.... » pour ung disner fait fère par lesd. habitans, en la mai- » son des cordeliers, avec le prédicateur qui avait conti- » nué la prédication en karesme derrain, en l'église desd. » cordeliers. » (1511).

Parlerons-nous du chanoine Jehan Bouteille? Qui ne sait que ce pieux ecclésiastique voulut, par la fondation d'un obit sans exemple (1), qu'on rendit après sa mort, dans l'église cathédrale d'Evreux, une sorte de culte à la *bouteille*, qui avait si bien charmé sa vie.

Et le menu populaire, nous dira-t-on, nous ne voyons pas qu'on fasse de frais pour le mettre en joyeuse humeur?

(1) Toutes les fois qu'on célébrait son obit, on étendait sur le pavé du chœur de la Cathédrale un drap mortuaire, au milieu duquel figurait une énorme bouteille, et aux quatre coins étaient placées quatre bouteilles moins grandes; les Chantres les vidaient après la cérémonie. Saint-Amand. *Essais anecdot.* tom. 1er, p. 80 et 81.

Digitized by Google

Pardon : à part le vin qu'on lui permettait de boire à son aise chez les taverniers de la ville, nous voyons dans les réjouissances publiques ce liquide couler à grands flots pour lui. Lisons pour preuve le témoignage que nous en a donné un Ebroïcien dans le *Journal* manuscrit qu'il nous a laissé des faits mémorables qui se passaient de son temps (1) : « Le 16e jour d'aoust 1682, on a chanté le » *Te Deum* en l'église cathédrale Nostre-Dame d'Evreux, » pour la naissance de monseigneur le duc de Bour- » gogne, fils de monseigneur le dauphin; ensuitte du *Te* » *Deum* ont esté les feux de joye, grande resjouissance » en la ville, et chacun des bourgeois un feu devant sa » porte, avecques les lanternes aux fenestres. *Du vin à* » *tous venans* chez monsr l'évesque; et chez monsr de » Melleville, premier président au siége présidial, une » *fonteine de vin* à la porte, *distribuée à tous venans.* »

Bref, de quel côté qu'on se tourne, le vin coule partout et pour tous. Et cependant, nous n'avons pas tout dit; mais cela suffit, nous pensons, pour faire apprécier cet heureux côté de la vie de nos pères. Si nous l'avons montrée oubliant la rigueur des temps au milieu des pots et des verres, elle n'alla pas jusqu'à *l'ébriosité* (quoique les lexicographes veuillent que *Ebroïci* vel *Ebrioci* sonat quasi *Ebriosi.*) (2) Parmi les innombrables titres qui nous sont passés par les mains depuis que nous nous livrons à la recherche des documents inédits de notre histoire locale, nous n'avons jamais rencontré de plaintes portées devant

(1) Ce journal, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le Président d'Avannes, se compose de quelques feuillets. Il commence en 1680, 11 février, et s'arrête au 5 juill. 1704. L'auteur se nomme Bazire, il était collecteur à Evreux.

(2) *Ebrioci, voy. Ebroicæ*, dit Noël dans son *Dict. lat.-franç.*

Digitized by Google

le Bailli, *pour tapages, bruits nocturnes, coups de poings et autres cas inhumains*, avec *prières de faire payer les pots cassés.*

Du reste, que tout ce que nous venons de rapporter des *Coutumes joyeuses* ne scandalise ni n'afflige nos concitoyens : la réputation de leurs aïeux n'en saurait souffrir. L'époque chevaleresque du moyen âge nous les montre plus souvent sur la brèche que follement livrés à la joie enivrante des banquets. Oh ! c'est que du moment qu'il s'agissait de défendre leur ville ou de soutenir chaudement le parti qu'ils avaient embrassé, on les voyait :

Tout beau bellement se retraire,
Toutes folles accoutumances,
Jeux, banquets, tabourins et dances
Abandonner...

Et l'historien qui voudra retracer leurs beaux faits d'armes, vous dira que les francs bourgeois d'Evreux étaient

..... gens chevaleureux,
Qui ne craignaient ne froid, ne chaut
En jouste, en bataille, en assaut,
Et toujours estoient moult joyeux (1).

(1) Ces vers sont empruntés à Guillaume Alexis, moine de Lyre, qui vivait au XV^e^ siècle.

Digitized by Google

NOTES

SUR

DES ANTIQUITÉS

Découverte

DANS L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER;

Par M. Foucher,

Membre de la Société.

I.

Sur un Puits antique trouvé dans le territoire de Beuzeville, côte Saint-Hélier.

En 1840, des ouvriers, occupés à extraire du caillou sur le flanc de la côte St-Hélier, à Beuzeville, découvrirent une excavation dont ils ne purent apprécier la profondeur ni la forme, mais qu'ils se persuadèrent recéler des trésors considérables. Pénétrés de cette pensée, ils se mirent à remuer à la hâte le terrain superficiel. Dans cette recherche, faite sans ordre, quelques fragments de poterie rouge à bas reliefs furent trouvés, puis un côté de meule en poudingue naturel.

Instruit de ce fait, je me rendis sur les lieux, et, avec l'autorisation de M. le Maire de Beuzeville, je me chargeai de la direction des travaux que je crus utile d'entreprendre pour reconnaître ce que pouvait être cette excavation.

Mais, avant le travail, la chose indispensable fut de pourvoir aux moyens de payement. A cet effet, une souscription fut ouverte, en tête de laquelle figurent notre

Digitized by Google

honorable président et notre confrère M. de Bordecôte. Cette souscription ayant fourni 60 francs, je me mis à l'œuvre. Le premier travail que je fis exécuter fut l'enlèvement de deux énormes pierres brutes en silex, placées de façon à former sur l'orifice du puits une voûte presque plate, et s'appuyant, de leurs extrémités opposées, sur les parois du puits.

Ces pierres enlevées, je reconnus que l'excavation était un puits de 13 mètres de profondeur, de 1 mètre 30 centimètres de diamètre, pierré tout autour en silex posés à sec et sans taille, mais de façon à former un revêtement solide.

Après avoir pris les précautions commandées pour les voyages souterrains, je descendis au fond de ce puits et je jugeai par les remblais que j'y trouvai, que sa profondeur devait être plus grande que celle qui se trouvait libre.

Pour opérer les déblais, je crus prudent de faire enlever le revêtement dont les cailloux, heurtés par les seaux, eussent pu causer des accidents, en se détachant des parois et tombant au fond du puits. En faisant ce travail, je remarquai une très-grande quantité de petits cylindres noirs que je pris d'abord pour du charbon végétal et qui furent reconnus plus tard être tout simplement du bois employé au clayonnage de la fouille, pour soutenir les terres durant l'opération et la confection du revêtement. L'empreinte de ce bois sur le sol, derrière le pierré, ne me laissa aucun doute à cet égard, et m'expliqua la présence d'une si grande quantité de parcelles de bois, que, sans cette circonstance, on eût peut-être considérées comme du charbon végétal; ce qui eût pu faire supposer que ce puits avait servi de lieu de sépulture.

Digitized by Google

Le revêtement démoli et les matériaux amenés sur le bord, les travaux de déblai commencèrent, et de nouveaux fragments de poterie se trouvèrent à 2 mètres au-dessous des derniers remblais, et à 15 mètres du sol; puis, de ce point jusqu'à 18 mètres de profondeur, les terres étaient constamment remplies de petits fragments de poterie rouge ornés de figures en relief. Le plus grand appartient à un vase sur lequel une chasse était représentée. Plusieurs fragments portent une frise ornée d'un rang d'oves séparées les unes des autres par un cordon pendant et terminé par un gland. (Cette frise est la même que celle décrite dans le cours d'antiquités de M. de Caumont, 2e partie, page 197, planche 23.)

A la profondeur de 18 mètres, les terres étaient humides et compactes; en les coupant par tranches, on remarquait les divers lits dont elles étaient composées.

A 23 mètres, l'eau se fit pressentir; à 24, un seau de terre contenait un tiers d'eau; enfin, du 24e au 25e mètre, l'eau fut plus abondante, et il devint impossible, en même temps qu'inutile, de poursuivre la fouille. Je dis inutile, parce que, dès le 24e mètre, le terrain fouillé présentait le caractère d'un terrain neuf, formé de marne grise, semblable en tout au terrain que j'ai remarqué dans le fonds du puits public de Beuzeville.

La fouille, ou plutôt le déblai, m'a amené à conclure qu'après la destruction de l'établissement pour lequel le puits avait été creusé, le voisinage avait été longtemps privé d'habitants, et qu'enfin plus tard il s'y éleva de nouvelles habitations ou du moins que la circulation s'y rétablit. Il n'y a rien en effet qui annonce l'intervention de l'homme dans les déblais les plus profonds : formés de couches superposées d'une épaisseur de 1 à 4 centimètres, repré-

Digitized by Google

sentant parfaitement le terrain stratifié des géologues, ils n'ont pu être déposés que par les eaux qui s'introduisirent par l'orifice du puits. Les remblais supérieurs, au contraire, consistant en terres mêlées de pierre et de fragments de poterie romaine jetés pêle-mêle, puis encore les rustiques travaux exécutés dans l'intérêt de la sûreté publique, pour la fermeture du puits, justifient le retour ultérieur de la population sur ce point.

Voilà quant au puits en lui-même; reste à expliquer sa position et l'époque à laquelle il a été construit.

Quant à son origine, les terres déposées par les eaux avant les poteries romaines, ne pourraient-elles pas faire supposer qu'elle est antérieure aux Romains et qu'elle date des Gaulois? Cette supposition ne se trouve-t-elle pas appuyée par l'espèce de maçonnerie grossière formant revêtement?

L'habitude bien connue des anciens peuples de protéger leur demeure par une enceinte naturelle ou artificielle, et le besoin de se procurer de l'eau dont ils faisaient un si fréquent usage, doivent porter à penser que ce puits se trouvait compris dans l'établissement plus ou moins important qui a dû exister à cet endroit. Il ne serait même pas surprenant que les fontaines de St-Hélier, placées à 22 mètres en contre-bas de l'orifice actuel du puits, et à 80 mètres de distance horizontale, existassent alors, et que la population qui a construit ce puits ait préféré faire cette construction plutôt que de descendre la côte pour aller puiser de l'eau à ces fontaines.

Mais, pour que le puits ait été compris dans une enceinte, pour qu'il ait pu même être établi près d'une habitation, il faut supposer que le terrain où il se trouve a subi une importante dépression. En jetant un coup d'œil sur le

Digitized by Google

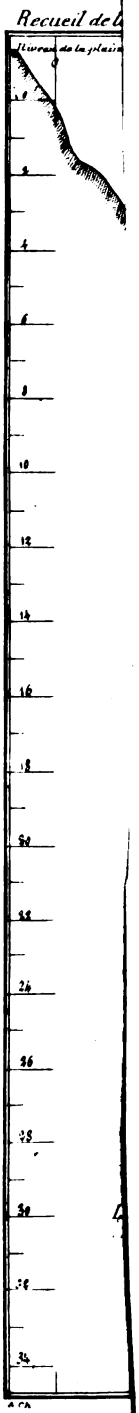

Puits

Digitized by Google

Digitized by Google

profil du terrain, on remarque que l'orifice actuel du puits se trouve sur un plan présentant une déclivité de un quatrième, que cette déclivité se prolonge 30 mètres horizontalement en amont du puits; configuration qui ne permet pas de supposer que des habitations ont été construites en cet endroit, si on n'admet pas la dépression du sol.

Mais cette dépression peut être admise, parce que le puits se trouve près de la naissance de l'une des gorges dont se compose la petite vallée de St-Hélier, et chaque orage, chaque jour de pluie, et surtout chaque dégel, enlèvent les terres de la surface de la gorge, et conséquemment augmentent sa largeur aux dépens de la campagne. Ne pourrait-on pas induire de cette position que l'inflexion de terrain qui nous occupe, n'existait pas au moment où le puits a été percé, et ne pourrait-on pas supposer que le versant nord de la vallée de St-Hélier avait à cette époque une déclivité s'approchant plus ou moins près de celle des parties de ce côteau que rien ne semble avoir endommagées, parce que rien aux abords ne concourt à leur dégradation ni à l'enlèvement de la superficie de ce versant dont la configuration et la nature du terrain attestent l'antique existence ?

Telles sont les réflexions que m'ont suggérées la fouille et la position du puits de St-Hélier. J'ai cru devoir les soumettre à la Société dans l'espérance de fixer son attention sur un point de l'arrondissement de Pont-Audemer qui peut fournir matière à des recherches qui ne seraient pas sans intérêt pour la science.

J'ajouterai pour renseignement, 1° que sur le versant de la même gorge, opposé à celui sur lequel le puits a été percé, des fragments de tuiles romaines ont été trouvés, en grande quantité, il y a plusieurs années ;

Digitized by Google

2° Que dans les déblais de la route départementale n° 14 de Rouen à Caen, des fragments de poterie et de tuiles romaines ont été recueillis à peu près à 4 mètres au-dessus de l'orifice du puits et à 20 mètres de distance;

3° Que, dans plusieurs pièces de terre, situées à 600 mètres au sud de l'église de Beuzeville, et à 1,000 mètres est du puits dont il vient d'être question, existe encore une très-grande quantité de morceaux de tuiles à rebors;

4° Enfin qu'il est de croyance populaire que le bourg de Beuzeville a existé, beaucoup plus important qu'il n'est aujourd'hui, *sur la côte* ou au bas de la côte de St-Hélier.

La présence d'un si grand nombre de débris antiques dans un rayon aussi restreint et la tradition populaire à laquelle elle semble avoir donné naissance, font pressentir que des explorations sur ce point pourraient amener des résultats intéressants.

II.

Sur des Antiquités découvertes à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Dans les déblais exécutés pour la confection de la grande ligne vicinale de Thiberville à Honfleur, près de l'église de St-Pierre-de-Cormeilles, les ouvriers terrassiers ont trouvé d'abord quelques ossements humains, puis des cercueils en pierre de Tuffeau. Ces pierres étaient brisées en grande partie et ne contenaient que quelques ossements; cependant il a été possible de reconnaître que les cercueils avaient été placés de l'est à l'ouest.

A-peu-près dans le même endroit, il a été trouvé une médaille trajane, une agrafe de ceinturon en bronze doré,

Digitized by Google

des fragments d'armures, des lames de poignards et d'épées, couverts d'oxide, dont deux seulement présentent encore des traces de damasquinerie; des tuiles romaines de grande dimension, un grand nombre de morceaux de fer de formes diverses, et enfin deux haches d'armes.

Les ossements trouvés d'abord ne présentaient que très-peu d'intérêt, parce qu'il y a tout lieu de croire que le cimetière de St-Pierre se prolongeait autrefois jusqu'à l'endroit où reposaient ces cendres de nos pères; mais l'agrafe, la médaille, les armes, les tuiles, les haches appelèrent successivement mon attention, et je dus recueillir tous ces débris et les étudier en les comparant à ceux découverts et décrits par les hommes spéciaux. Avant de rien conclure de ces étude et comparaison, j'ai voulu encore m'étayer des connaissances, en la matière, de l'honorable M. A. Le Prévost et de M. Bonnin, qui tous deux ont examiné l'agrafe que je leur ai présentée, et m'ont confirmé dans l'opinion que cette partie d'équipement militaire est d'origine romaine.

L'agrafe, la médaille et les tuiles romaines dont je viens de parler, ne sont pas les seuls souvenirs que les vainqueurs des Gaules ont laissés à Cormeilles. On sait que c'est par eux qu'a été tracée en ligne droite, sans égard aux accidents de terrain, la route qui conduit de Lisieux à Pont-Audemer.

Mais les cercueils, les armures en fer, les armes damasquinées et les haches d'armes, enfin, ne peuvent appartenir aux Romains. La forme des poignards, des haches, dénote une origine *moyen-âge*. La grande quantité de fragments d'armes mêlés avec la terre du cimetière, ne

Digitized by Google

pourrait-elle pas faire supposer et admettre que les chevaliers morts pour la défense, ou pour la prise de la forteresse de Mâlou, dans le XIV^e^ siècle, ont été inhumés aux abords de l'église de St-Pierre-de-Cormeilles, par les soins des Bénédictins possédant l'abbaye dont il ne reste que les ruines ?

Digitized by Google

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

DISCOURS

Sur Nicolas POUSSIN;

Par M. Raoul-Rochette,

Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts;

Lu dans la Séance publique annuelle des cinq Académies,

Le Mardi 2 Mai 1843 (1).

Au moment où la France s'occupe enfin sérieusement d'élever un monument à Nicolas Poussin, il m'a semblé que c'était une occasion naturelle de soumettre à l'Académie quelques réflexions sur ce grand homme. Ce n'est pas que le nom de Poussin ait besoin de nos éloges, et qu'après plus de deux siècles remplis de sa renommée, il soit possible d'y ajouter par des paroles. Mais si nous ne pouvons plus rien pour sa gloire, il y a toujours pour nous-mêmes autant de profit que d'intérêt à le connaître dans son histoire et à l'étudier dans sa vie, où il est aussi grand que dans ses ouvrages.

(1) Sur la demande du Secrétaire perpétuel, M. Raoul-Rochette a bien voulu envoyer à la Société le manuscrit de son discours, et en autoriser l'impression dans le *Recueil*. Nous le prions de recevoir ici les remercîments qui lui ont été votés à cette occasion, dans la séance du 28 mai 1843, où la lecture de son œuvre a été écoutée avec le plus vif intérêt.

Digitized by Google

On a beaucoup écrit sur Poussin; et, depuis bien longtemps, toutes les formules de l'admiration ont été épuisées pour exprimer toutes les qualités de son talent. Ce qui distingue cet artiste entre tous les grands peintres, le choix noble et délicat de ses sujets, la belle ordonnance de ses compositions, la correction de son dessin, l'élévation de son style, la justesse et la profondeur de son expression, enfin, cette science du costume, cette fécondité d'inventions, cette richesse d'accessoires, et par-dessus tout, cette heureuse union de la raison et du goût, de la philosophie et de l'art; tous ces dons de la nature et de l'étude, qui composent à Poussin un caractère propre et une physionomie originale, ont été reconnus et célébrés, et, ce qui vaut mieux encore, appréciés et sentis par ces nombreuses générations d'artistes qui se sont formés sur ses ouvrages et inspirés de ses chefs-d'œuvre. Aucun artiste n'a été plus gravé; ce qui veut dire, n'a été plus et mieux loué que lui, s'il est vrai que l'estampe d'un tableau, qui le conserve pour tous les âges et qui le reproduit dans toutes les mains, soit le meilleur éloge qui s'en puisse faire. L'art a rendu de cette manière à Poussin tout ce qu'il lui devait; et le peintre du *Testament d'Eudamidas* vit encore et vivra éternellement dans tant de gravures de son œuvre, qui l'ont répandue partout, quand son tableau même s'est perdu.

Après tant d'hommages que la plume et le burin, ces deux grands organes de l'opinion publique, ont rendus au génie de Poussin, il serait donc bien superflu de venir recommencer, moins bien que tout le monde, un éloge qui est dans la pensée de tout le monde; et ce n'est pas moi qui voudrais m'exposer à louer devant des artistes, un peintre que les artistes savent par cœur. Mais il y a dans

Digitized by Google

la vie de Poussin et dans l'histoire de son talent, des traits qui ont toujours besoin d'être inédités, des exemples qui peuvent toujours être utiles; et c'est d'ailleurs une si belle chose que cette vie, où l'homme et l'artiste se montrent constamment si bien d'accord, dans une conviction si forte, dans une fermeté si calme et dans une dignité si modeste, que je ne connais pas de tableau, même de Poussin, qui vaille un pareille spectacle.

L'histoire de l'art, chez les anciens et chez les modernes, offre beaucoup de noms d'artistes, qui eurent à lutter contre des obstacles de toute espèce; je n'en connais pas qui ait eu à souffrir plus que Poussin des rigueurs de la fortune et de l'injustice des hommes, et qui en ait su mieux triompher par la seule force de son caractère, par la seule puissance de son talent. Né dans une petite ville de province, de parents honnêtes, mais peu aisés, qui voulaient qu'il apprît le latin, pour devenir peut-être ce qui s'appelait alors un procureur ou quelque chose de semblable, il se révèle comme artiste, en griffonnant des dessins sur tous ses livres de classe. Mais ce n'était pas assez que sa vocation, en se manifestant avec cette énergie, domptât la résistance de sa famille; il fallait encore qu'il pût trouver un maître; et celui que le sort avait placé près de lui, n'avait pu lui enseigner que ce qu'il est en tout temps le plus facile d'apprendre partout, le métier. Avec cette seule ressource, mais aussi avec l'instinct de son talent, Poussin, à peine âgé de dix-huit ans, se décide à quitter furtivement son pays, sa famille, pour venir chercher à Paris ce qui lui manquait, l'instruction, et ce qu'on rêve toujours à dix-huit ans, la gloire. Chemin faisant, comme il était sans protection, sans argent, il peignait des trumeaux, des dessus de portes, pour se procurer le gîte de chaque jour; et peut-

Digitized by Google

être qu'il existe encore, dans quelque coin de la Normandie, plus d'une de ces peintures, improvisées pour le besoin du moment, par la main qui produisit les *Sept Sacrements*.

Arrivé à Paris, il n'y rencontra pas les maîtres qu'il cherchait, et il fut trop heureux encore de sortir de leur école presque aussi vîte qu'il y était entré; car ils n'auraient pu lui montrer que leurs défauts, et il était déjà trop avancé pour se contenter même de leurs qualités. Un jeune gentilhomme du Poitou, qui s'était intéressé à lui, en le voyant courir partout après le travail, comme d'autres courent après la fortune, l'engagea à l'accompagner dans son pays, où il lui promettait son château à peindre. Mais la mère de ce gentilhomme ne demandait à Poussin que des services domestiques, au lieu de peintures historiques; et Poussin, obligé de quitter cette maison, est réduit encore une fois à faire usage de son pinceau, pour regagner à pied et à petites journées la capitale. On suppose que c'est à cette époque, et durant ce trajet qui fut long et pénible, qu'il peignit des *Bacchanales* dans le château de Chiverny, et des tableaux de piété pour les capucins de Blois (1), productions du jeune âge et de l'adversité, précieuses à ce double titre, qui n'existent plus

(1) Il existe chez un particulier de Blois (M. Trouilleux) un tableau de Poussin, représentant *l'Assomption de la Vierge*, qui vient de l'église Saint-Nicolas. La tradition locale est que ce tableau, de la meilleure manière du peintre et d'une conservation qui laisse peu de chose à désirer, fut envoyé de Rome aux capucins de Blois par Poussin, comme un témoignage de sa reconnaissance pour le bon accueil qu'il avait reçu d'eux dans sa jeunesse. Les figures qu'il avait exécutées pour leur église, étaient un saint François et un saint Charles Borromée, peints sur les fenêtres du chœur. Il en est fait mention par Bernier, dans son *Histoire de Blois*.

Digitized by Google

depuis longtemps, et qui auraient mérité d'être conservées, pour servir d'exemples au talent qui doute encore ou qui désespère de lui-même. On a dit aussi, mais sans preuve suffisante, qu'il existait au château de Clisson des paysages de Poussin, qu'il aurait exécutés à cette époque où il parcourait en tout sens la province, en s'acheminant vers Paris. Les évènements aussi bien que les travaux de cette partie de la vie de Poussin, sont d'ailleurs couverts d'une impénétrable obscurité; et tout ce qu'on sait avec certitude des résultats de ce triste voyage, c'est qu'arrivé à Paris, exténué de fatigue, accablé de besoin, manquant de tout, il y tomba gravement malade, et ne recouvra la santé qu'après avoir respiré quelque temps l'air natal, dans la maison paternelle. Revenu encore une fois à Paris, toujours avec l'intention de s'y perfectionner dans la peinture, il ne tarda pas à se convaincre que les moyens lui manquaient et que l'Italie seule pouvait lui fournir des maîtres ou des modèles. Il partit donc pour l'Italie, et il alla jusqu'à Florence, mais il ne put aller plus loin, sans doute parce que la ressource dont il avait usé jusque-là, celle de vendre de ville en ville de petits tableaux qu'il peignait en détrempe, ne lui servait plus en ce pays-là. Une seconde fois, il se remit en route pour l'Italie; mais cette fois encore, il ne put dépasser Lyon, où sa constance fût mise à une nouvelle épreuve. Une maladie, qui l'empêcha de faire usage de son talent, épuisa bientôt toutes ses ressources. A peine convalescent, mais réduit au dénûment le plus absolu, il trouva pourtant un marchand qui lui avança une petite somme pour retourner à Paris, et qui consentit à être payé en tableaux; à ce prix, il put recouvrer sa liberté et reprendre le chemin de Paris.

On voudrait, pour l'intérêt de l'art, et pour l'honneur

Digitized by Google

de l'humanité, connaître tous les détails de cette époque de l'histoire de Poussin, toutes les épreuves par lesquelles dut passer ce génie si pur et ce caractère si noble, tout le temps qu'il eut à lutter contre l'adversité. Malheureusement, comme la société n'a jamais grand souci des nombreuses victimes de ses erreurs, et que Poussin, toujours égal à lui-même, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ne s'est jamais plaint du malheur de ses premières années, on ignore tout ce qu'il eut à faire de travaux indignes de lui, seulement pour pouvoir subsister à Paris. On sait bien qu'il fut quelque temps employé à peindre des ornements de plafond au palais du Luxembourg, sous un peintre nommé Duchêne, qui avait la direction de ces travaux, et que Poussin, tout obscur qu'il était et chargé d'ouvrages subalternes, excita la jalousie de cet artiste, qui était assez médiocre pour être très-en vogue. Mais ce n'est pas là une particularité bien rare dans l'histoire de l'art, ni sans doute un accident unique dans la vie de Poussin. Il avait près de trente ans, et il en avait ainsi perdu onze à se débattre avec toutes les misères de la vie, lorsqu'une circonstance imprévue mit tout à coup son talent en évidence. Les Jésuites célébraient, en 1623, la canonisation d'Ignace de Loyola et celle de François-Xavier, et ils voulurent, à cette occasion, exposer dans une suite de tableaux les principaux miracles de leurs saints patrons. Un concours, où les plus habiles peintres de Paris furent appelés, s'ouvrit alors, et Poussin y produisit six grandes compositions, exécutées en autant de jours, en détrempe, grâce à la facilité qu'il avait acquise à peindre par ce procédé. Ces tableaux, où l'élégance du dessin se joignait à la noblesse de la pensée et à la grandeur de la conception, malgré les défauts d'une exécution si rapide,

Digitized by Google

excitèrent autant d'admiration que de surprise. Dès ce moment, Poussin eut un nom à Paris; c'est dire qu'il y eut déjà des envieux, des rivaux, des adversaires, sans y avoir encore des amis.

Je me trompe. Un étranger célèbre, qui se trouvait alors à Paris, le poëte Marini, fut frappé du talent qui brillait dans ces premières compositions de Poussin; il en rechercha l'auteur; il lui montra de l'affection; il l'admit dans son intimité et le logea dans sa maison; et ce fut là le premier avantage que Poussin dut à la fortune et à lui-même. Le cavalier Marini était un homme d'imagination et de savoir, très-familier avec les anciens, plein de feu et d'esprit dans sa conversation; il inspira à Poussin le goût de la poésie; il l'initia à l'étude de la mythologie, et lui fit faire sous ses yeux les dessins qui devaient accompagner l'édition de son poëme d'*Adonis*, en même temps qu'il lui lisait les poëtes grecs et italiens dans une traduction improvisée. C'est en vivant auprès de Marini, qui mettait heureusement plus de goût dans ses lectures que dans ses poésies, et plus de choix dans ses affections que dans ses sujets, que Poussin refit, à un âge où tout profite, son éducation littéraire, et qu'il conçut pour l'antiquité, vue d'une manière poétique, le penchant qui détermina plus tard une des formes de son talent. Notre artiste qui n'avait rien dû aux peintres de son pays, reçut donc d'un poëte italien, des idées, des connaissances, des inspirations, qui valaient mieux que de mauvaises leçons de peinture; et Marini, qui fut trop vanté dans le temps, et qu'on ne lit plus guère aujourd'hui, contribua plus que personne à former un grand peintre; c'est peut-être là le seul mérite qui lui restera dans la postérité, et c'est surtout à la France de lui en tenir compte.

Digitized by Google

Cependant, Poussin n'avait pas renoncé à son projet de voyage en Italie, et les entretiens de Marini n'avaient pu que l'affermir dans son dessein. Lorsque ce poëte, rappelé à Rome par l'exaltation au pontificat d'Urbain VIII, qui avait été son ami, proposa à Poussin de l'y accompagner, ce dut être-là pour notre artiste la plus forte des tentations. Mais Poussin fut toujours l'esclave de son devoir, pour rester le maître de sa destinée. Il avait reçu de la corporation des orfévres la commande d'un tableau de la *mort de la Vierge;* il laissa partir son protecteur pour remplir son engagement, et il ne se mit seul en route pour Rome, qu'après avoir achevé son tableau. Remarquons que ce premier ouvrage de Poussin ne lui fut pas demandé par un prince, mais par une compagnie d'artisans, et qu'en cela, il sembla que la fortune voulût inaugurer cette vie d'un artiste, qui sut de bonne heure se soustraire au commerce des grands et à l'influence des cours, et qui travailla toujours pour l'amitié, jamais pour la puissance. On ignore ce qu'est devenu ce tableau de Poussin, qui fut longtemps placé dans une des chapelles de Notre-Dame; et si nous pouvions le rapprocher de son *Déluge* que nous possédons, nous aurions sous les yeux les deux termes extrêmes entre lesquels se trouve comprise la carrière de ce grand peintre.

Poussin avait trente ans, lorsqu'il atteignit enfin au but de toutes ses pensées, lorsqu'il arriva à Rome; mais il n'était pas parvenu pour cela au terme de toutes ses épreuves. On croit généralement que la fortune cessa de le poursuivre, à dater de son séjour à Rome; c'est une erreur causée par l'ignorance où l'on est encore sur l'emploi de ses premières années dans cette métropole des arts, où les révolutions du goût n'ont guère fait moins de victimes

Digitized by Google

illustres que celles de la politique, où le génie, adoré un siècle auparavant dans Raphaël, était alors persécuté dans le Dominiquin. D'abord, l'ami, le guide, le protecteur, sur lequel Poussin avait compté en arrivant à Rome, lui manqua presqu'aussitôt. Marini, qui n'avait pas rencontré chez le Pape Urbain VIII, les sentiments qu'il s'attendait à trouver chez son ami d'enfance Barberini, et qui n'obtint à Rome, en expiation de ses péchés poétiques, que la faculté de faire une pénitence publique, en écrivant à cette intention son poëme du *Massacre des Innocents*, Marini, découragé, vieux et infirme, s'était retiré à Naples, où il mourut l'année d'après. Avant de partir, il voulut rendre un dernier service à son ami, en le présentant au cardinal Barberini, neveu du pape, et l'histoire a conservé les expressions dont il se servit pour recommander Poussin à ce prince de l'Eglise : *Vedrete un giovane che ha una furia di diavolo* (*vous verrez un jeune homme qui a une ardeur du diable*). Ce mot exprime bien la promptitude, on pourrait presque dire, l'impétuosité d'exécution que Poussin devait aux premiers travaux de sa jeunesse, et qui, après avoir été pour lui une nécessité et une ressource, aux temps de l'adversité, resta, dans des jours meilleurs, une habitude et une propriété de son talent. Le mot de Marini ne peint pas moins heureusement le caractère d'un artiste que nous sommes habitués à regarder à la distance de deux siècles, à travers le calme imposant de ses compositions si graves, si nobles, si régulières, mais qui alors, aux prises avec la fortune, était obligé de déployer tant d'activité, d'énergie et de courage pour se tirer de la foule.

Ces ressources de sa volonté et de son talent, qu'il ne puisait qu'en lui-même, ne lui furent pas moins nécessai-

Digitized by Google

res à Rome qu'elles ne l'avaient été à Paris. A la retraite de Marini, son seul patron, succéda bientôt le départ pour sa légation d'Espagne du cardinal Barberini, son uniqne protecteur. Ainsi, demeuré seul, sans nom, sans appui, dans cette grande cité, qui devenait pour lui une immense solitude, Poussin eut longtemps à lutter contre des obstacles de tout genre, contre des besoins de toute espèce; et ici encore, nous regrettons de ne pas connaître toutes les particularités de cette vie si dure et si laborieuse, si remplie de privations et d'études. Le crédit de Barberini ne lui avait servi qu'à lui ouvrir l'entrée de sa maison qui était un musée. Poussin s'y établit pour étudier l'antique, qu'il avait deviné avant de le connaître; et Rome entière, qui était déjà ce qu'elle est encore et ce qu'elle sera toujours, malgré le temps et malgré les hommes, le plus vaste de tous les musées, put à peine suffire à ce besoin de s'instruire, qui était le premier de tous ses besoins.

Le hasard, qui a quelquefois son instinct, et le malheur, qui a quelquefois aussi sa providence, l'avait lié avec un artiste, le sculpteur François Duquesnois, dit le *Flamand,* alors pauvre et obscur comme lui. Ces deux hommes, que l'adversité autant que la sympathie avait rapprochés, mirent en commun leurs études et leurs travaux, leurs privations et leurs espérances; et, dans cette société, où l'art avait autant de part que l'affection, le peintre se fit presque sculpteur, à l'exemple de son ami et à l'école de l'antique. C'est, en effet, à cette époque que Poussin copiait la *Noce Aldobrandine*, qui lui faisait l'effet d'un bas-relief antique, et qu'il modelait, en bas-relief aussi, un tableau du Titien, qui se trouvait à la *Villa Ludovisi.* C'est alors qu'il exécuta en petit un grand nombre de copies de belles statues antiques, telles que la *Cléopâtre* du Vatican que

Digitized by Google

possède M. Duchesne; et c'est sans doute ainsi qu'il se forma ce système de composition qui tient tant de l'ordonnance du bas-relief, et qui fait que, de tous les peintres modernes, Poussin est peut-être celui qui peut le mieux donner l'idée de la peinture antique. On sait, du reste, que durant un séjour de quarante ans à Rome, Poussin ne passa jamais un seul jour sans faire quelque étude d'après les monuments de Rome. L'architecture et la statuaire, les ruines antiques et les édifices modernes, la ville et le paysage, les lieux et les hommes, l'art et la nature, tout ce qui, dans cette admirable cité, fait penser et écrire, réfléchir et dessiner, l'artiste et le philosophe, y fut constamment pour lui un objet d'étude et de jouissance. Il continua, jusque dans un âge très-avancé, de se plaire en s'instruisant à cette grande école; et nous avons, à ce sujet, le témoignage d'un contemporain, que je ne puis me refuser au plaisir de transcrire: « J'ai souvent, » dit Vigneul de Marville, qui l'avait connu dans les derniers temps de sa vie, « j'ai souvent admiré la passion qu'il avait pour son » art, quoiqu'il fût bien vieux. Je le voyais fréquemment » au milieu des ruines de l'ancienne Rome, dans la cam- » pagne où sur les bords du Tibre, esquissant un paysage » qui lui plaisait; et je l'ai rencontré tenant à la main des » pierres et des fleurs qu'il rapportait chez lui pour les » copier d'après nature. Je lui demandai un jour comment » il était arrivé à ce degré de perfection qui lui assignait » un si haut rang parmi les peintres d'Italie; il me » répondit: *en ne négligeant jamais rien.* »

C'est à ces études, suivies avec cette *furia* dont parlait Marini, que Poussin employa les premières années de son séjour à Rome; et c'est à cette rude école qu'il acheva de former son goût et de développer son talent, tout courbé

Digitized by Google

qu'il était encore sous le joug de l'adversité. La première lettre que nous possédons de lui, et qui est adressée en italien au commandeur del Pozzo, qui l'avait déjà assisté plus d'une fois dans sa détresse, en lui faisant faire des dessins d'après l'antique, nous le montre réduit aux plus pénibles extrémités, abattu par la maladie, et, comme il le dit lui-même, *n'ayant pour vivre que le travail de ses mains;* et l'on jugera de ce qu'il gagnait à ce travail, par ce que rapportent ses biographes, qu'il vendit pour *sept écus* deux tableaux de bataille, et pour *deux écus* seulement, une figure de prophète, de grandeur naturelle, dont la copie, faite par un peintre médiocre du pays, fut achetée le double sous ses yeux. Et qu'on ne croie pas que cette triste situation d'un grand homme en proie à tous les besoins et à tous les dégoûts, et soutenu contre l'injustice du sort par la seule force de son caractère, ait été de courte durée. Poussin habitait Rome depuis six ans, et il y avait déjà produit bien des tableaux, perdus pour sa gloire, mais non pas pour son instruction, quand il exécuta, en 1630, pour le sculpteur Matteo, son tableau de la *Peste des Philistins*, qui lui fut payé *quarante écus*. C'était pourtant là un de ses chefs-d'œuvre, un tableau que le duc de Richelieu acquérait quelques années plus tard au prix de mille écus, et qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de notre musée du Louvre, que dis-je! l'une des plus belles propriétés de notre pays. Ainsi donc, Poussin, qui était déjà un grand peintre, n'était encore qu'un artiste pauvre; et ses ouvrages, qui faisaient la fortune des marchands et l'orgueil des princes, ne pouvaient l'arracher à la misère.

Qu'on me pardonne d'avoir insisté sur ces détails, qui montrent sous un jour si respectable le caractère de ce

Digitized by Google

grand homme, toujours si fidèle à sa vocation et si digne de lui-même, toujours si supérieur à sa destinée et à son siècle; et qu'on me permette d'y voir moins encore un sujet d'éloge pour lui, qu'un motif d'émulation pour les autres. Quoi de plus puissant, en effet, pour affermir les vocations vraies dans les rudes épreuves qui les attendent, que l'exemple de Poussin, arrivé si péniblement à la gloire, et à une gloire qui fait l'éternel honneur de son pays, par l'étude et par le travail, sans autre appui que lui-même, sans autre protection que son génie, et continuant, au sein de la célébrité, cette vie laborieuse et modeste, invariable condition de sa dignité d'homme et de sa liberté d'artiste? Je continue à tirer de cette histoire si instructive et si belle quelques leçons utiles; car il est bien juste que le malheur de Poussin profite, autant que son génie, à son art et à son pays; et si son exemple peut servir à sauver du découragement d'habiles artistes inconnus, et à mettre en garde contre leur inexpérience les hommes appelés à décider du sort des talents, c'est encore un service que ce grand homme, vainqueur de l'adversité par le travail, et, si bien vengé par la postérité de l'injustice de son siècle, aura rendu à l'art et à la France. C'est par ce motif que je demande à l'Académie la permission de l'entretenir encore de deux circonstances de la vie de Poussin.

A cette époque de la jeunesse, où nous venons de le voir à Rome, soutenu par le seul amour de son art au milieu de toutes les privations de la vie, un grand peintre expiait, à Rome aussi, dans les douleurs de la maladie et dans les terreurs de la persécution, le tort d'une légitime renommée : C'était le Dominiquin. Le Guide se trouvait alors dans toute la vogue de son talent; ses élèves étaient nombreux, ses protecteurs puissants; et, comme il faut

Digitized by Google

toujours au public une victime, en même temps qu'une idole, pendant que le Guide était porté en triomphe, le Dominiquin était réduit à cacher sa gloire, pour sauver sa vie. Tout ce qu'il y avait de peintres à Rome affluait dans la chapelle de Saint-André de l'Eglise de Saint-Grégoire, pour y étudier d'après la fresque du Guide, représentant le Martyre du Saint, et personne ne jetait les yeux sur la fresque qui sert de pendant à celle-là, dans la même chapelle, et qui a pour sujet la *Flagellation de Saint-André*, un des chefs-d'œuvre du Dominiquin. Poussin, inconnu à Rome et étranger aux querelles qui s'y agitaient, vint à son tour dans cette chapelle; mais, au lieu de suivre la foule, il s'arrêta, seul d'abord, devant cette fresque du Dominiquin; il en admira la noblesse de la composition, la pureté du dessin, la vérité et la vigueur de l'expression, et il se mit à exalter, avec l'accent d'une conviction entraînante, cette peinture, objet d'un dédain universel. Bientôt, les artistes romains furent ramenés par son exemple et retenus par son enthousiasme devant cet ouvrage qu'ils avaient méprisé jusqu'alors, et le bruit en vint jusqu'au Dominiquin, qui était si bien oublié ou si bien caché à Rome, que Poussin lui-même le croyait mort. Le grand peintre se fit porter à Saint-Grégoire, malade qu'il était, pour entendre ce jeune Français, cet artiste étranger, qui avait le courage de proclamer tout haut la supériorité de son ouvrage, en face de celui du Guide, et en présence de ses fanatiques adorateurs. Il eut la satisfaction de recueillir de la bouche même du jeune artiste, qui l'admirait sans le connaître, des paroles qui étaient à la fois, pour lui, une vengeance bien innocente et une réparation bien légitime, et, lorsqu'il ne put plus maîtriser son émotion, il se nomma, en se jetant dans les bras de

Digitized by Google

Poussin. Quel tableau que celui de ces deux grands artistes, l'un obscur et pauvre, l'autre méconnu et persécuté, se relevant ainsi à leurs propres yeux par l'estime l'un de l'autre, et reprenant dans la conscience de leur mérite, la force de braver les vains jugements des hommes! Quel tableau, je le répète, et quel exemple pour les artistes, et quelle leçon pour le monde!

Son voyage en France est la seconde circonstance de la vie de Poussin que je veux encore rappeler à l'attention de l'Académie, parce qu'il y a aussi quelque chose d'utile à en retirer pour nous-mêmes. La France s'était enfin souvenue de Poussin, quand il était devenu célèbre, et cet homme qu'on eût laissé mourir de faim à Paris, on ne voulait plus le laisser vivre à Rome; car c'est ainsi qu'est fait le monde, toujours se passionnant pour la gloire qui lui arrive toute faite, n'admirant qu'après le succès, et toujours adorant la fortune jusque dans le mérite. Le cardinal de Richelieu, qui avait tous les genres d'ambition, voulait procurer à son pays la gloire des arts, la seule qui lui manquait encore. Il fit adresser à Poussin, d'abord par son ami, M. de Chantelou, puis par le ministre de Noyers, de ces sollicitations qui pouvaient passer pour des ordres, surtout accompagnées comme elles l'étaient d'un brevet de peintre ordinaire du Roi, signé de Louis XIII et conçu dans les termes les plus flatteurs. Poussin, avec sa fermeté et sa modestie ordinaires, résista durant plus de deux années à une volonté qui faisait tout fléchir en France. Il tenait à cette existence laborieuse et paisible qu'il s'était procurée à Rome par son travail; il aimait à vivre libre, dans sa petite maison du Pincio, au sein d'une famille française où il avait trouvé une compagne et des élèves. Il se défendit longtemps avec ce mot italien : *Chi*

Digitized by Google

sta bene, non si muove, contre l'impatience de Richelieu ; et M. de Chantelou s'étant rendu à Rome pour l'en arracher, il ne céda qu'entraîné par l'amitié, plus encore que soumis par le devoir ou vaincu par l'autorité.

Nous possédons, dans le recueil des Lettres de Poussin, le récit fidèle et naïf des circonstances de son séjour à Paris, et c'est là que nous pouvons à la fois apprécier ce grand homme et juger ceux qui l'employaient. La faveur avec laquelle il avait été reçu, d'abord à Ruel par le cardinal de Richelieu, puis à Saint-Germain par Louis XIII entouré de toute sa cour, devait naturellement exciter l'envie. Un mot imprudent, échappé à Louis XIII : *Voilà Vouet bien attrapé*, devenait naturellement aussi le mot de ralliement de tout ce qu'il y avait de talents médiocres en crédit à la cour; jusque-là, tout se passait suivant le cours ordinaire des événements. Le grand tableau de l'*Institution de la Cène*, peint pour la chapelle de Saint-Germain, et exécuté en moins de trois mois, avait obtenu un succès qui réduisait au silence les détracteurs de Poussin; et le tableau du *Miracle de Saint François Xavier*, qui succéda peu de mois après à celui-là, avait porté au comble la vogue du peintre et l'animosité de ses rivaux. Là encore, il n'y avait rien que de très-commun et de très-naturel. Poussin avait dû s'attendre à cela, et il avait en lui-même de quoi irriter et aussi de quoi confondre tous ses ennemis, par le nombre et par le mérite de ses ouvrages. Mais les dégoûts qui devaient bientôt priver la France de ses talents, vinrent de ceux-là mêmes qui étaient chargés d'en diriger l'emploi, et qui ne savaient pas en faire usage. On l'excédait de travaux futiles et d'exigences absurdes. En même temps qu'on lui demandait un tableau pour Fontainebleau, un autre tableau pour

Digitized by Google

l'église de Saint-Louis, et une *Vierge* pour M. de Noyers, on lui faisait faire des dessins d'une suite des *Travaux d'Hercule*, en stuc, pour la galerie du Louvre, des cartons d'après des sujets de l'Ancien Testament, qui devaient être exécutés en tapisserie, et on ne lui laissait pas le temps de terminer des ouvrages dont on ne lui avait pas laissé le choix. Il faut l'entendre se plaindre lui-même, dans les lettres qu'il écrivait à son ami de Rome, le commandeur del Pozzo (1) : « Je travaille sans relâche, tantôt » à une chose, tantôt à une autre. Je supporterais volon- » tiers ces fatigues, si ce n'est qu'il faut que des ouvrages » qui demanderaient beaucoup de temps, soient expédiés » tout d'un trait. Je vous jure que si je demeurais long- » temps en ce pays, il faudrait que je devinsse un véri- » table *strappazone* (*barbouilleur*), comme ceux qui y » sont. » Et dans la même lettre, parlant de son tableau de *Saint François Xavier*, qui est un grand ouvrage, où il il y a quatorze figures plus grandes que nature, il ajoute : » C'est celui qu'on veut que je finisse en deux mois. » Mais tout cela n'est rien encore auprès de ce que nous lisons dans une autre lettre au même commandeur del Pozzo (2) : « La facilité que ces Messieurs ont trouvée en » moi, est cause que je ne puis me procurer le temps ni » de me satisfaire moi-même, ni de servir personne, étant » employé continuellement à des bagatelles, comme des-

(1) Lettre du 20 Septembre 1641, extraite du recueil de Bottari, où elle se lit en italien, et traduite en français dans la *Collection des Lettres de Poussin* (*Paris*, 1824, in-8°), p. 63-64.

(2) Lettre du 4 Avril 1642, même collection, p. 80. Voici le texte italien de la lettre de Poussin, qui répond à la dernière phrase de cette citation : « *Di maniera che pare che non sappiano in cosa impiegarmi, avendomi fatto venire senza disegno.* » Bottari, *Letter. Pittor.*, etc., t. I, p. 395.

Digitized by Google

» sins de frontispices de livres, ou projets d'ornement » pour des cabinets, des cheminées, des couvertures de » livres, et autres niaiseries. Il semble en vérité qu'ils ne » sachent à quoi m'employer, et qu'ils m'aient fait venir, » sans avoir rien d'arrêté sur mon compte. » Voilà donc pourquoi on avait appelé Poussin à Paris, pourquoi on lui avait fait quitter sa laborieuse retraite de Rome, où il avait déjà produit la première suite des *Sept Sacrements* et vingt autres chefs-d'œuvre; et tandis qu'on prodiguait, à ce qu'il appelait des niaiseries, son temps et son génie, on le laissait livré sans défense à la merci de toutes les médiocrités de l'école et de toutes les cabales de la cour. Il sentit bientôt que cette situation n'était pas faite pour lui : il saisit, pour retourner à Rome, le prétexte d'y aller chercher sa femme; et, une fois revenu à Rome, il n'en sortit plus. Il avait laissé pour adieu à la France son tableau du *Temps qui délivre la Vérité du joug de la Haine et de l'Envie, et qui la rend à l'Éternité;* c'était la seule vengeance qui fût à son usage. Mais ce n'est pas la seule leçon qui ait été donnée par son art et perdue pour son pays.

L'expérience que Poussin avait faite de la cour de France, lui profita pour tout le reste de sa vie. Redevenu maître de lui-même par sa propre volonté, et rendu tout-à-fait libre par la mort de Richelieu, sitôt suivie de celle de Louis XIII, il ne voulut conserver avec la France d'autres liens que ceux de l'amitié, ni travailler, même en France, que pour des personnes de sa condition, tels que Stella, peintre comme lui, l'architecte Le Nôtre, l'*honnête* M. Cerisiers, le *bon* M. Pointel (c'est ainsi qu'il les désigne dans ses lettres), le digne et noble M. de Chantelou, tous gens qui l'avaient connu et aidé dans la disgrâce, et qu'il

Digitized by Google

admit au partage de sa renommée par l'emploi qu'il fit pour eux de ses talents. On éprouve une douce satisfaction à voir Poussin replacé dans sa petite maison de la Trinité-du-Mont, pour ainsi dire comme une statue grecque dans un musée; et, en le contemplant dans cette dernière période de sa vie, il semble qu'on ait véritablement devant les yeux quelqu'une de ces figures antiques, que nous connaissons par les *Vies* de Plutarque. Désormais assuré contre le besoin, aussi bien que contre l'envie, il se livre tout entier à son art, avec toute la liberté qu'il puise à la fois dans l'indépendance de son esprit et dans la médiocrité de sa fortune. Il s'y perfectionne, à mesure qu'il avance dans sa carrière; il redouble de soin dans tout ce qu'il exécute, en même temps qu'il ajoute à sa réputation; il étudie toujours, comme s'il avait tout à apprendre, et son dernier ouvrage, le tableau qu'il termine d'une main défaillante à soixante-onze ans, son *Déluge*, est regardé comme son chef-d'œuvre. L'homme se soutient constamment à la même hauteur que l'artiste; il ne se laisse pas plus séduire par la fortune, qu'il ne s'était laissé abattre par l'adversité. Sa fermeté, sa raison, sa modestie, brillent dans tout le cours de sa conduite, comme dans la composition de ses ouvrages; et, proclamé le peintre des philosophes, c'est peut-être le seul homme qui ait mis autant de philosophie dans sa vie que dans sa peinture. Si on lui demande quel fruit il a retiré de ses longues épreuves, il répond : *C'est de savoir bien vivre avec tout le monde.* Quand le cardinal Massimi, qui était venu un soir lui faire visite, et qu'il reconduisait sa lampe à la main, lui disait en le quittant : « Que je vous plains de n'avoir pas un seul domestique! — *Et moi, monseigneur,* lui répondit-il, *que je vous plains d'en avoir tant!* » Tout

Digitized by Google

ce que ses biographes nous rapportent de lui est marqué au même coin d'esprit et de raison, de dignité et de modestie; mais ce qui le caractérise surtout, c'est cette simplicité d'habitudes, c'est cette modération de désirs qu'il conserva dans toute la jouissance de ses facultés et dans tout l'éclat de sa renommée. Comme il ne peignait guère que pour des amis, ce qui était en quelque sorte ne travailler que pour lui-même, il mettait toujours un prix modeste à ses ouvrages, et si on lui donnait quelque chose de plus, il le rendait. C'était la peinture qu'il aimait surtout dans la peinture, et non le profit, ni la gloire même qu'elle lui rapportait. C'était l'art qu'il honorait en le pratiquant, bien loin de songer à l'exploiter; et son désintéressement était si sincère, si naturel, qu'on se ferait scrupule de vanter en lui une qualité dont il n'aurait pas souffert lui-même qu'on lui fît un mérite. Tel était donc à cet égard, comme dans tout le reste, cet homme à la fois si simple et si grand, qu'on ne sait comment le louer sans courir le risque que ce soit contre son propre sentiment, ou bien aux dépens de quelqu'un, et qu'il n'est pas un trait de son caractère dont on n'ait également à craindre de faire un éloge pour lui ou une satire pour d'autres.

Qu'on me permette une dernière réflexion, moins encore à la louange de Poussin qu'à l'honneur de la France. C'est la France entière qui a vengé ce grand homme de l'ignorance de quelques courtisans et de l'envie de quelques artistes : car c'est dans le sein même de la nation que le génie de Poussin a porté tous ses fruits. L'Italie a beau se vanter du long séjour de Poussin à Rome et des nombreux ouvrages qu'il y produisit; elle a beau revendiquer son nom pour l'école romaine; Rome n'a presque rien su garder de ses chefs-d'œuvre; elle ne lui a fourni aucun

Digitized by Google

élève; elle ne lui a donné presqu'aucun graveur; et sa cendre même, dont il la rendit dépositaire, elle ne sait plus ce qu'elle en a fait. C'est la France, à laquelle il appartint par sa naissance, par ses affections et par la destination qu'il fit de ses travaux, qui a achevé de le reconquérir sur l'Italie, par tout ce qu'elle a produit de talents formés par ses leçons et inspirés par ses ouvrages. Stella, Mignard, Le Brun, Lesueur surtout, avaient reçu ses conseils, et Lesueur lui dut plus encore que des conseils. Guaspre Poussin, Claude Lorrain, ont été ses disciples, et ce sont ceux qui ont, avec Poussin à leur tête, formé l'école française. A Rome même, la *Villa Médicis*, où Poussin, entouré d'artistes et d'antiquaires, venait chaque soir se délasser des travaux de la journée et se préparer à ceux du lendemain, dans la contemplation des beautés de Rome et des merveilles de l'art : où il expliquait à de nombreux auditeurs, attirés par le charme de sa parole, le secret d'étudier l'antique et d'imiter la nature, la *Villa Médicis* était déjà, grâce à lui, le berceau de cette école dont elle est devenue le siége, grâce à la munificence d'un roi de France comme Louis XIV, secondée par la haute intelligence d'un ministre français comme Colbert. Ce sont aussi des graveurs français, les Dughet, les Poilly, les Mellan, les Stella, les Pesne, les Drevet, les Edelinck, les Audran, les Desnoyers, qui ont répandu dans le monde entier l'âme et le génie de Poussin, et assuré à sa patrie la propriété de ses ouvrages contre l'or de l'Angleterre, qui suffit bien pour acheter des tableaux, mais non pas pour créer des talents. C'est enfin par des mains françaises que Poussin, oublié durant près de deux siècles à Rome, où il avait vécu et où il avait voulu mourir, a reçu les légitimes honneurs dus à son génie et à sa mémoire. En

Digitized by Google

1782, un Français qui, comme Poussin, passa la plus grande partie de sa vie à Rome, constamment occupé de l'histoire de l'art et de l'antiquité, M. d'Agincourt, fit placer à ses frais, au Panthéon, le buste de Poussin à côté de celui de Raphaël; et en 1829, M. de Châteaubriand, si digne de représenter la France à Rome, fit ériger dans l'église de *San Lorenzo in Lucina*, où Poussin avait été inhumé, mais dans la fosse commune, sans monument particulier, un cénotaphe, où tout, l'architecture, l'inscription, le buste et le bas-relief, est l'œuvre de talents et de cœurs français. C'est maintenant à la France à acquitter une dette d'honneur et de reconnaissance envers un grand artiste et un grand homme, qui attend encore un monument dans sa patrie, en retour de l'éclat qu'il a jeté sur elle; et sans doute que le soin des intérêts matériels n'a pas absorbé tout ce qu'il y a dans notre pays d'enthousiasme pour les nobles idées, au point que le nom de Poussin n'y excite pas toutes les sympathies nationales; et sans doute que, parmi tant de millions qu'on remue pour des chemins de fer, il ne manquera pas un peu de bronze et un peu de marbre pour l'homme qui représente à lui tout seul une des plus belles parts du génie et du caractère français(1).

(1) *V.* à la fin du volume, le programme de la Souscription ouverte pour l'érection d'un monument en l'honneur de Nicolas Poussin, dans sa ville natale.

Digitized by Google

LES ENTOMOLOGISTES

PEINTS PAR EUX-MÊMES.

Nous sommes arrivés au temps de la franchise absolue. La littérature abonde aujourd'hui en portraits d'après nature, tracés avec d'autant plus de liberté que, chez ces hommes peints *par eux-mêmes*, c'est le romancier qui dessine le savant, et le journaliste qui croque l'épicier; mais, dans ce panorama de toutes les conditions humaines, je m'aperçois, sans surprise du reste, qu'on a oublié une petite famille, peu nombreuse sans doute, surtout chez nous autres Français, mais qui n'en vaut pas moins peut-être la peine d'être connue : je veux parler de cette classe de naturalistes qui, parmi les nombreuses études de la nature, a choisi celle des infiniment petits. Je sais que beaucoup d'hommes qui se disent graves, considèrent cette étude et les hommes qui s'y livrent comme atteints et convaincus de puérilité; mais, leur opinion fût-elle juste, c'est souvent à propos de petits objets que s'agitent les grandes passions, et les travers de l'esprit humain sont parfois plus curieux à observer dans leurs effets que dans leurs causes. Le microscope que je vais vous présenter, peut vous faire apercevoir de curieux détails et justifier ainsi notre devise : *Natura maximè miranda in minimis.*

Je vous initierai donc, Messieurs, aux petits secrets de ces existences toutes pleines de bonheur et d'obscurité. Au risque de passer pour un faux frère, je vous ferai toucher, sans honte comme sans modestie, tous les points par les-

Digitized by Google

quels nous appartenons, nous aussi, aux faiblesses et aux mérites de l'humanité; le portrait sera fait réellement cette fois devant un miroir, et pour comble de désintéressement, je renoncerai en votre faveur à concourir à la prime que M. Curmer accorde à ses lauréats.

Ce n'est pas que bien des écrivains n'aient parlé de nous, et j'en pourrais citer un grand nombre, depuis La Bruyère jusqu'au moderne Balzac; mais aucun ne nous a fait l'honneur de s'occuper de nous d'une manière sérieuse; et tous, à l'exemple de l'implacable auteur des *Caractères*, se sont contentés de frapper en passant sur nos ridicules.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un entomologiste? La définition n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire : car chez ces êtres, comme dans leurs collections, il y a une foule de variétés.

Il y a l'entomologiste *collectionneur*, dont la vocation n'est point spéciale, et qui ne fait qu'obéir au développement particulier de son crâne, qui l'a voué dès sa naissance à la manie des collections. Il ramasse et amasse des insectes, comme il ramasserait des plantes, des coquilles, des médailles, des bouquins; et souvent, en effet, il cumule tous ces goûts. Réunir le plus possible d'objets soigneusement rangés et étiquetés, pouvoir se vanter de posséder seul tel *carabus* ou tel Elzévir, tel est son suprême bonheur. Du reste, il use peu ou point de ses propriétés une fois acquises; chaque objet a sa place dans son casier et dans sa mémoire, mais il ne sort pas plus de l'un que de l'autre.

Il y a l'entomologiste *commerçant*, qui reporte sur la science une vocation pour le négoce qui n'a pu s'exercer autrement. Celui-là ne rêve qu'échanges, correspon-

Digitized by Google

dances, comptes ouverts, ventes et achats. Ce qui n'est pour le premier qu'un moyen de se procurer les objets qui lui manquent, devient pour lui un but principal. Tombe-t-il sur une espèce recherchée, il en remplit ses boîtes, son chapeau, ses poches. Il cote la valeur de chaque objet, et consent à rabattre quelques centimes s'il lui manque une patte ou une antenne; mais il n'estime en général que la *marchandise* irréprochable, et il préférera se passer toute sa vie du papillon le plus curieux, s'il n'est muni d'un certificat constatant qu'il n'a jamais volé et que la fatale épingle a terminé son existence à peine commencée. Du reste, il déploie dans l'exercice de ses goûts une activité, une adresse, un arsenal de ruse et d'éloquence commerciales, qui l'auraient mené loin dans une autre *partie*. C'est un commis-voyageur perfectionné.

Pour l'entomologiste *voyageur*, les insectes ne semblent qu'une occasion de courir le monde; son imagination ardente lui représente sans cesse des forêts obscurcies par le vol des lépidoptères, ou des prairies dont chaque brin d'herbe est chargé d'un coléoptère. L'expérience ne le guérit point, et s'il a parcouru quatre parties du monde, c'est dans la cinquième qu'il placera cet impossible Eldorado. C'est du reste un héros pour le courage et la persévérance; les dangers ne sont rien pour lui, et partout où surgit un Cook, un Laplace, un d'Urville, il ne manque jamais à l'appel.

Son opposé est l'entomologiste *observateur*, qui sort peu de son jardin, où il passe sa vie à suivre les manœuvres du nécrophore ou les pérégrinations de la fourmi. Celui-là lit peu ou point de livres, et les faits les plus connus étant nouveaux pour lui, le nombre de ses jouissances défie les plus étroites limites. Aussi ce goût d'ob-

Digitized by Google

servation se rencontre-t-il souvent dans les hommes les plus illettrés, chez lesquels il témoigne d'une franche admiration pour les beautés naturelles.

L'entomologiste *classificateur* est tout différent : il vit au milieu des livres et accepte généralement comme prouvés tous les faits qui y sont consignés, ou plutôt il s'en inquiète peu. Un coléoptère a-t-il quatre ou cinq articulations aux tarses, voilà pour lui la question capitale. Il écrira des volumes pour prouver que tel qui paraît avoir quatre segments, en a réellement cinq ; seulement le cinquième n'est pas visible, voilà tout. Il se soucie médiocrement des affinités réelles des espèces entre elles et de la conformité de mœurs ou d'habitudes par laquelle la nature semble avoir voulu les rapprocher ; pour lui, la vie même est une faculté accessoire : il n'étudie que des cadavres.

Enfin il y a l'entomologiste vulgairement nommé *amateur,* à qui le ciel n'a départi qu'une seule étincelle du feu sacré. Il ne recueille que les insectes les plus brillants, ne se tourmente nullement pour trouver leurs noms et leurs genres, et emploie tout son temps et tous ses soins à les disposer avec la symétrie d'un maître-d'hôtel, dans des cadres élégamment dorés qu'il append dans sa chambre à coucher, au-dessus du piano ou de la causeuse.

Le véritable entomologiste lui-même échappe rarement à quelques-uns de ces défauts ou, si l'on veut, de ces ridicules. Seulement, ce qui est pour les autres un but, n'est pour lui qu'un moyen. Il rassemble les faits connus, cherche à en découvrir de nouveaux, les groupe en mille manières diverses et en extrait des idées d'une fécondité que ne soupçonnent pas ceux qui sont étrangers à ces mystères. Il étudie les mœurs avec attention et curiosité, mais sans être poursuivi par ce besoin de trouver des mi-

Digitized by Google

racles, qui dévore incessamment certains faiseurs de livres : car il sait que la nature est assez grande par elle-même pour que ses merveilles n'aient pas besoin d'être exagérées ; mais il sait aussi que cette belle simplicité dérobe souvent la perfection de ses œuvres aux yeux de l'observateur inattentif. Aussi, un brin d'herbe ployé, une écorce tuméfiée, un trou dans le sable, tout est pour lui matière à réflexion. Cette réflexion ne l'abandonne pas même dans ses recherches de simple chasseur : car il a éprouvé qu'elle le dirige mieux que le hasard ; aussi trouve-t-il souvent une abondante récolte en restant patiemment courbé là où d'autres ont passé en courant. Se hasarde-t-il à publier le résultat de ses investigations, il dédaigne ces descriptions isolées de genres ou d'espèces nouvelles qui font presque toujours sacrifier la science à la satisfaction d'une puérile vanité, et il aime mieux donner son nom à des idées qu'à des insectes. Enfin, qu'il parcoure les champs ou qu'il reste dans son cabinet, qu'il tienne les filets ou la plume, l'entomologie est toujours pour lui à la fois une étude et un délassement, un travail et un plaisir.

J'aurais pu vous parler de ces susceptibilités ombrageuses, de ces polémiques aigre-douces, de ces discussions de priorité, petites jalousies et grandes vanités, auxquelles l'entomologiste paye tribut comme tout le reste des savants, *genus irritabile ;* mais tout cela a été dit cent fois et mieux que je ne pourrais le faire. J'aime mieux le suivre maintenant dans sa vie sociale, et vous raconter ses tribulations publiques et ses joies privées.

Il n'est guère de ville, grande ou petite, qui ne recèle au moins un entomologiste ; et comme il est généralement peu soucieux de son accoutrement, comme il pousse quel-

Digitized by Google

quefois l'oubli du respect humain jusqu'à passer dans les rues enseignes déployées, il y est promptement remarqué. Or, dans une petite ville, qui dit remarqué, dit critiqué. Et combien y a-t-il en France de grandes villes qui ne soient pas petites villes sous ce rapport? Il faut donc qu'il se résigne à subir les inconvénients de l'excentricité, c'est-à-dire à être regardé avec un étonnement peu flatteur par les dix-neuf vingtièmes des habitants, pour lesquels, — faire comme tout le monde, — est la suprême loi. Aussi, la partie masculine de la population l'accuse-t-elle de manquer de maturité dans les idées, tandis que la partie féminine (je ne parle pas seulement des femmes) lui reproche de ne pas porter de sous-pieds à ses pantalons. Le filet surtout fournit aux hommes graves un argument sans réplique. Il est vrai que la plupart des entomologistes, effrayés de ce hourrah universel, déguisent ingénieusement cet instrument réprouvé sous la forme irréprochable d'une canne; mais, une fois sorti de la ville, il faut bien se décider à le déployer, et les promeneurs du dehors ne tardent pas à surprendre le flagrant délit. Or, les gens raisonnables ne peuvent s'habituer à regarder un filet autrement que comme un jouet d'enfant, même ceux qui respectent la virilité dans le fusil de l'ornithologiste ou le râteau de l'horticulteur. Tel qui comprendra parfaitement qu'un homme sérieux s'occupe à faire de la tapisserie ou à tourner des tabatières, ne lui pardonnera pas de chasser des papillons. Enfin, les gens instruits eux-mêmes, qui sont convaincus de la nécessité et de l'élévation des sciences naturelles, ont une peine infinie à admettre l'entomologie au même rang que l'étude des grands animaux, comme si la nature avait proportionné à la grosseur ou tarifé au kilogramme l'intérêt et la beauté de ses productions.

Digitized by Google

Mais les blâmes les plus violents que l'entomologiste ait à subir, sont ceux de cette classe de personnes qui mettent au premier rang l'utilité, et qui conçoivent difficilement qu'on puisse être supporté sur la terre, à moins d'y spéculer sur les grains ou d'y aimer des étoffes. Ces personnes, qui sont fermement convaincues qu'elles n'exercent leurs — professions — que pour le plus grand bien de l'humanité, ne trouvent pas assez de dédains pour l'homme qui se voue à une science si peu productive, et généralement elles se contentent de l'accueillir au passage par un magnifique haussement d'épaules.

Enfin, il n'est pas jusqu'à ces gens inoffensifs, ces hommes *bonæ voluntatis*, dont parle l'Ecriture, qui ne jettent aussi leur part d'improbation au pauvre entomophile; seulement ceux-là sont plus doux dans leurs jugements, et plaignent plutôt qu'ils n'accusent. J'en ai entendu s'écrier, avec une compassion parfaitement sincère : Quel dommage que ce pauvre M. N*** ait la cervelle dérangée! un jeune homme qui pouvait *aller* à tout!

Ce n'est pas tout : quand l'entomologiste est rentré dans la vie commune, quand il a quitté son attirail de chasseur pour l'habit noir et les gants jaunes (les gants jaunes sont bien déchus aujourd'hui), et qu'il se risque à aller dans une soirée prendre sa part de ce plaisir qu'on vous vend au pied carré, ses tribulations ne sont pas finies. Sans doute la politesse enchaîne alors les langues et maintient les épaules dans leur position horizontale; mais il devient la proie des phraseurs, qui, après avoir passé la journée à sacrifier au dieu Argent dans leurs diverses officines, éprouvent secrètement, malgré leurs dires, le besoin de se réhabiliter à ses yeux du délit de lèse-intelligence. Ainsi, un grave personnage s'écriera, en lui prenant la

Digitized by Google

main : « Ah! monsieur, croyez que je sens tout ce qu'il y » de poésie dans vos études favorites! Et moi aussi, mon- » sieur, j'étais né pour aimer la nature; et tout mon regret » est que mes occupations m'empêchent de l'admirer sans » distraction. » — Ou bien un autre, l'abordant *ex abrupto* : « Ah! mon cher, j'ai pensé à vous aujourd'hui : figurez- » vous que j'ai rencontré dans mes bois un insecte ma- » gnifique (suit la description pittoresque dudit insecte, » lequel est le plus habituellement de toutes couleurs). » Savez-vous que c'est une douce occupation que la vôtre, » et que j'envie parfois votre bonheur? » — Ou encore, c'est l'homme politique du lieu, le candidat qui a échoué le matin, ou dont la pétition au ministère est restée sans effet : « Mon Dieu, monsieur N***, que vous êtes heureux » de n'avoir point d'ambition, et que vous êtes véritable- » ment sage de préférer vos jouissances tranquilles aux » misérables plaisirs de la vanité satisfaite! »

Eh bien! tous ces mensonges dorés qu'autorise la politesse, sont peut-être plus difficiles à endurer pour l'entomologiste que les dédains sincères de ces mêmes personnages : car ils prouvent que ces hommes qui lui accordent la perspicacité des yeux du corps, ne lui supposent pas assez de bon sens pour deviner que le plus désintéressé d'entr'eux, s'il était condamné à quitter ses places, ses honneurs, son argent, pour ces occupations dont il vante la douceur, y périrait de regret et d'ennui.

Telle est à peu près l'opinion qui a cours sur l'entomologiste, contre laquelle il lui serait à peu près inutile de se débattre, et qu'il accepte aussi avec une résignation tout à fait stoïque; mais, si nous abordons le chapitre des dédommagements, peut-être réussirai-je à faire considérer son sort comme un peu moins digne de compassion.

Digitized by Google

N'attendez pas au reste que j'entreprenne de vous dénombrer un à un les mille petits bonheurs de cette race privilégiée. Mes collègues, qui s'inquièteront peu que je vous aie dévoilé leurs ridicules en crayonnant quelques caricatures dans lesquelles aucun d'eux ne se reconnaîtra (par la bonne raison d'ailleurs que je n'ai eu en vue aucun d'eux en les traçant), ne me pardonneraient peut-être pas une divulgation trop complète de leurs joies intimes. Faites-vous donc entomologistes si vous voulez avoir une idée des transports qu'excite la découverte d'une espèce ou d'un fait nouveau, si vous voulez apprécier avec quel empressement fébrile on rompt les cachets et les liens d'un envoi longtemps attendu, avec quelle avidité on lit l'ouvrage nouveau en se passionnant pour ou contre les idées de l'auteur, avec quelle satisfaction on découvre le premier un passage de Linné ou de Fabricius qui fait jaillir une lumière subite sur un point contesté : si vous voulez savoir avec quelle allégresse on part pour une expédition entomologique, avec quelle gaîté on supporte l'orage ou le soleil, et combien est délicieuse la tasse de lait, qui ne fait pourtant que constater l'immense appétit du chasseur, quand, après une récolte abondante, il s'achemine vers son domicile le cœur plein comme la boîte qu'il porte, en rêvant à la distribution de ses richesses; enfin, si vous voulez éprouver ce que vous chercherez en vain partout ailleurs, — *un plaisir qu'alimente la passion et que ne suit point le regret.*

Charles Nodier a dit quelque part : « Il y a quelque » chose de merveilleusement doux dans cette étude de la » nature qui attache un nom à tous les êtres, une pensée » à tous les noms, une affection et des souvenirs à toutes » les pensées, et l'homme qui n'a pas pénétré dans la

Digitized by Google

» grâce de ces mystères, a peut-être manqué d'un sens » pour goûter la vie! »

Ceci n'est pas seulement finement pensé et élégamment écrit, c'est encore profondément vrai. Voulez-vous vous en convaincre? Emmenez avec vous un entomologiste par une belle journée de printemps ou un beau soir d'été, et, quand la fraîcheur et le calme auront chassé par degrés le souvenir de vos affaires ou de vos soucis, quand vous ne songerez qu'à jouir des charmes de la promenade, examinez votre compagnon : il éprouve comme vous le bien-être qui court dans tous vos membres; sa poitrine aspire comme la vôtre le souffle pénétrant de la brise; comme les vôtres, ses yeux se reposent sur les harmonieuses couleurs du paysage; ses narines dilatées pompent aussi les odeurs que la terre répand dans l'air *rafraîchi*; son oreille est remplie comme la vôtre des bruits de la vie qui éclate autour de vous, et pourtant au milieu de ces jouissances perce une légère inquiétude. Il s'arrête brusquement pour interroger les arbres et les gazons; au milieu de la conversation la plus animée, vous surprenez son regard obstinément attaché sur un point mystérieux; ce qui vous semble l'espace, est pour lui un monde dont les actions le distraient incessamment; en un mot, il exerce un sens qui vous est inconnu.

Elle est donc bien absolue, cette passion qui poursuit son but au milieu des plaisirs comme au travers des dangers; elle est donc bien pleine d'intérêt, cette science qui inspire des goûts que rien n'arrête, et devant lesquels s'efface tout ce qui remplit la vie du reste des hommes!

Et si vous croyez que j'exagère, écoutez encore Charles Nodier : « Faites comprendre, dit-il, si vous le pouvez, à » une âme éperdue d'amour, qu'il est un moment de vos

Digitized by Google

» jours passés dont sa tendresse ne peut combler le vide » éternel, et que cette minute dont la rivalité impérieuse » et triomphante éclipse tous vos plaisirs, est celle où vous » avez trouvé le *carabus auronitens!* Il n'y a cependant » rien de plus vrai. »

Après ces paroles de l'aimable écrivain que les entomologistes sont fiers d'avoir compté dans leurs rangs, tout ce que je pourrais ajouter serait sans force. Je ne puis cependant finir sans rappeler une de leurs plus grandes jouissances, qui est aussi une de leurs meilleures qualités, et il y aurait une véritable ingratitude de ma part à la passer sous silence, car plus d'une fois j'en ai éprouvé les agréables effets. Je veux parler de cette fraternité qui règne parmi eux et qui les réunit tous dans une même famille, depuis le plus humble amateur jusqu'au membre de l'Institut, depuis le simple soldat jusqu'au pair de France (car nous avons de tout cela parmi nous). Oui, dans maint hôtel des plus fastueux, quand le maître, fatigué d'importunités, a consigné tous les visiteurs, qu'on annonce un entomologiste, et la porte s'ouvrira pour lui.

Et quand le voyageur, jeté par le hasard ou les affaires à quelques cent lieues de son foyer, cherche vainement une figure amie parmi les étrangers qui l'entourent, et se sent le cœur serré par la conscience de son isolement, l'entomologiste, lui, ne perd jamais l'espoir de voir un front se dérider pour lui et de sentir une main serrer la sienne.

Achille Guenée,
Membre de la Société.

Digitized by Google

Mlle DE HOLMIERS,

ÉPISODE DE 1793.

Mon voyage de 93 (nous dit un jour M. de G***) est, sans contredit, l'une des aventures les plus étranges de ma vie. Au mois d'avril de cette année, de graves intérêts de mon père se trouvèrent compromis en France par la marche des affaires publiques. Je quittai Munich, ma patrie: emporté par une rapide chaise de poste, je pris le chemin de Paris par Huningue, brûlai la distance, et arrivai à mon but d'un seul trait, ne m'étant arrêté qu'un instant à Vesoul pour m'entendre avec un banquier de mon père.

Quoique très-fatigué d'un pareil voyage et de plusieurs courses utiles faites à la hâte en divers quartiers de Paris, je n'en étais pas moins, à neuf heures et demie du soir, c'est-à-dire cinq ou six heures après mon arrivée, au milieu d'une brillante réunion, dans une vaste salle de concert, éclatante de draperies et de lumières. Par les soins de deux personnes à qui j'avais été vivement recommandé, je m'étais trouvé possesseur de deux billets pour une grande soirée musicale qui avait lieu, je crois, dans un but patriotique. L'un de ces billets m'avait servi à faire un heureux; je profitai de l'autre. Je m'étais adossé au mur, près de la porte d'un petit salon latéral, et, en quelques instants, l'admiration babillarde de mes voisins m'avait fait faire connaissance avec toutes les jolies femmes de la salle. Deux d'entr'eux surtout ne tarissaient pas; leur dialogue était un flux, une marée montante de remarques, de

Digitized by Google

réflexions, d'éloges, de critiques, d'anecdotes, à propos des unes et des autres. Pour moi, n'ayant rien de mieux à faire, j'écoutais parler ces deux dictionnaires des jolies femmes de Paris, ces deux livrets du musée qui m'expliquaient si bien toutes les gracieuses figures que j'avais sous les yeux. Leurs avis différaient quelquefois : une jeune personne particulièrement fut pour eux le sujet d'une discussion assez longue, qu'ils conclurent en persistant chacun dans son sens.

— « C'est une tête pleine de douceur! » disait l'un.

— « Une figure qui ne connaît pas le sourire, » répondait l'autre.

— « Rêveuse, sentimentale! »

— « Calme, sévère! »

— « Triste! triste! dit avec expression un troisième interlocuteur, jusqu'alors silencieux; la fille du ci-devant comte de Holmiers a peut-être le droit de l'être. »

Sans me rendre compte du sens mystérieux de ces dernières paroles et de l'intérêt soudain qu'elles avaient éveillé en moi, je tournai les yeux, en suivant les regards des autres, vers celle qui était l'objet du débat, désireux de juger par moi-même les jugements portés sur elle, et de savoir lequel avait raison des trois. Je m'aperçus bientôt, et non sans surprise, que tous trois avaient raison. L'un des observateurs s'était arrêté aux lignes sévères, à l'ensemble sérieux et calme du visage; l'autre avait dû rencontrer son regard; le troisième avait cherché à lire dans sa pensée.

Le concert était commencé. Comme agréable sujet d'occupation pour une partie de la soirée, je me proposai d'étudier sur cette belle figure les effets de la musique. Un curieux, dont la tête venait parfois tourmenter mon épaule

Digitized by Google

pour avoir jour dans la salle et gênait en même temps la vue d'un jeune homme placé derrière lui, s'attira de la part de celui-ci quelques mots un peu vifs qui me firent retourner : ce curieux était précisément mon second billet de concert. Je ne le connaissais que depuis quelques heures et comme ami de M. Arvaux, qui était aussi le mien : la reconnaissance en fit pour moi toute la soirée un fort aimable compagnon. C'était un homme assez âgé et dont la conversation était très-enjouée; je me hâtai de lui demander l'histoire du comte de Holmiers. Un peu étonné d'abord de ma question faite sans préambule, il comprit bientôt à mes regards quelle en était la cause, et m'apprit que ce comte avait été, plusieurs mois auparavant, pris, condamné et exécuté à Avignon. Depuis quelque temps, on produisait sa fille dans le monde, bien malgré elle, disait-on, soit pour la distraire, soit pour la marier; la dame qui l'accompagnait était une amie de sa famille.

Mlle de Holmiers, placée à peu près en face de nous, s'aperçut que nous parlions d'elle : elle fixa sur nous ses regards.

— « Oh! mon Dieu! combien je donnerais pour n'avoir personne devant moi! » s'écria l'impatient jeune homme relégué derrière mon voisin.

Mon attention constante attira celle de mademoiselle de Holmiers; je me réjouis de cette muette correspondance : elle favorisait l'étude que je voulais faire de ses émotions musicales. Après cela, que le plaisir d'arrêter sur moi deux beaux yeux, ait ou n'ait pas glissé par moments dans mon esprit quelque trouble, et dans un coin de mon cœur, peut-être, quelque petite pointe de vanité, c'est ce que je ne saurais affirmer, n'ayant pas cherché à le définir. Dieu me préserve des analyses trop subtiles! Toujours est-il que

Digitized by Google

j'étais tout entier à mon rôle d'observateur, lorsqu'au milieu d'un morceau de chant fort animé, je vis s'effacer rapidement du visage de Mlle de Holmiers le peu de couleurs qu'on y remarquait ; ses traits se décomposèrent : ses yeux, qui s'attachèrent plus vivement sur moi, prirent une singulière expression : sa respiration s'arrêta ; une mortelle pâleur avait envahi sa figure : l'immobilité s'était emparée par degrés de tout son corps, jusqu'à ce qu'enfin la vie parut s'être retirée d'elle : la belle jeune fille de tout à l'heure n'était plus qu'une effrayante statue. Je ne respirais plus, tant l'émotion dont j'avais le spectacle me dominait moi-même.

Quelques instants après, son immobilité avait disparu pour faire place à une agitation convulsive. Son cœur palpitait avec une telle violence, qu'aux mouvements seuls de sa poitrine, j'en distinguais, j'en aurais pu compter les battements ; et, chose étrange ! dans les silences, dans les pauses de la mélodie, mon oreille croyait les entendre. Ses regards, toujours dirigés de mon côté, me considéraient de temps à autre avec étonnement et inquiétude. On eût dit qu'elle cherchait dans sa mémoire à se rappeler mes traits, qu'elle se demandait et me demandait compte de mon attention à épier ses sentiments. Cette émotion prodigieuse, qui croissait de moment en moment, ce visage, naguère si calme, à présent bouleversé, ce trouble, cet oubli de soi-même, qui, de minute en minute, se rapprochait du délire, tout annonçait qu'il se passait en elle quelque chose d'extraordinaire. La musique, en remuant la partie la plus sensible de son âme, pouvait y avoir éveillé d'affreux souvenirs. Je m'imaginai qu'elle venait de voir passer devant ses yeux l'échafaud de son père. Pour moi, mes sensations avaient suivi le cours des siennes : tout à l'heure elle avait

Digitized by Google

tenu ma respiration en suspens; maintenant elle me communiquait ses palpitations et sa fièvre.

Je fus brusquement, et à ma grande colère, tiré de cette contemplation par une dispute et un scandale : le turbulent jeune homme, gêné par mon voisin, ne pouvant plus maîtriser son mécontentement, déjà manifesté plusieurs fois, venait de lui adresser de blessantes paroles, et l'avait repoussé rudement pour s'emparer de sa place.

— « Insolent! m'écriai-je, indigné de cette brutalité qui ne respectait pas un vieillard; et j'avançai le bras pour protéger ce dernier; mais l'agresseur n'eut pas l'air d'entendre mon apostrophe. Celui qu'il avait insulté venait de lui faire sentir, en lui rappelant son âge, combien la lutte entr'eux était inégale. Atteint sans doute d'un remords subit, le jeune homme était devenu blême, et comme frappé de stupeur, ouvrait inutilement la bouche pour murmurer quelques excuses. Mon éclat de voix et mon geste attirèrent cependant vers moi l'attention de personnes éloignées. Un cri terrible retentit dans la salle; je frissonnai, comme si j'avais reconnu celle qui venait de le pousser. Je l'avais reconnue en effet; je la vis s'élancer de sa place, et sans prendre garde à ceux qu'elle heurtait au passage, traverser en courant l'espace qui nous séparait. L'œil fixe, elle venait droit à moi : « Elle est folle! » me dit une pensée rapide qui me sillonna l'esprit comme un éclair. Arrivée près de moi, les forces lui manquèrent; ses deux mains saisirent vivement mon bras, elle s'évanouit, laissant mourir sur mes yeux le regard le plus inexplicable, mais le plus touchant que j'aie jamais vu. Je la soutins; on s'empressa autour de nous; ce fut dans la salle un tumulte universel. Aidé de quelqu'un, je transportai Mlle de Holmiers dans le salon des artistes, où

Digitized by Google

des secours lui furent prodigués. Elle était en proie à de violentes convulsions; ses mains, attachées à mon bras, le serraient si fortement, qu'on eut de la peine à me dégager. Bien que privée de connaissance, elle semblait vouloir me retenir. J'eus à subir un assaut de questions : je déclarai que j'étais étranger, arrivé le jour même à Paris; je donnai mon nom et mon adresse. Quelques personnes disaient que l'égarement de Mlle de Holmiers et la crise qui le suivait, avaient pour cause la crainte d'un duel entre moi et M. Georges Delrin. On savait que ce jeune homme lui faisait une cour assidue : cette supposition, quoique naturelle, ne m'expliquait pas les émotions qui avaient de beaucoup précédé la fin de cette scène. Pendant ce temps, la dame qui avait accompagné Mlle de Holmiers au concert, avait fait approcher sa voiture; la jeune malade, plus calme, quoique n'ayant pas encore tout à fait recouvré ses esprits, y fut déposée pour aller trouver chez elle, hors de la vue des curieux, des soins plus convenables à sa situation. Je la suivis jusqu'à la voiture; j'aidai même à l'y porter. Elle s'éloigna, et je demeurai au milieu de la rue, plein de trouble et tout ahuri de ce qui venait de se passer. Les paroles suivantes me firent sortir de ma rêverie :

— « Vous avez adressé à mon ami Georges Delrin une injure qui demande une réparation. Il vous attendra demain matin, à neuf heures, à l'entrée du bois de Vincennes; portez, à votre choix, des épées ou des pistolets. »

On me salua et on partit.

Rentré chez moi, j'essayai vainement de dormir : ma pensée travailla toute la nuit. Je voulais à toute force me rendre raison des évènements où j'avais été spectateur et acteur. Mlle de Holmiers ne me quittait pas, je la

Digitized by Google

regardais, j'étais mêlé à ses sensations, je tremblais encore au cri qu'elle poussait, mon bras avait conservé la pression de ses mains; j'avais encore dans les yeux, ou plutôt dans le cœur, son dernier regard avant de s'évanouir. D'un autre côté, l'opinion qui faisait de ce Georges Delrin le héros de l'aventure, me paraissait fort raisonnable. Tous les regards que je croyais pour moi, presque tous du moins, avaient donc été pour lui. Elle l'aimait donc, lui, un fat, un insolent! Mais quoi! cela ne pouvait-il pas être? Est-ce que par hasard j'étais jaloux! Non, c'était impossible, c'était ridicule! Et cependant... O cœur humain, que celui qui t'a fait t'explique!

Le jour venu, je fis les préparatifs de mon duel. Un témoin me manquait, il s'en présenta un chez moi; M. Arvaux, instruit de tout, me l'envoyait, regrettant de ne pouvoir m'assister lui-même. M. Arvaux occupait un poste important dans la police. Nous nous rendîmes au bois de Vincennes : M. Delrin m'attendait; il me parut avoir passé une aussi mauvaise nuit que moi; son visage décelait la plus grande fatigue. Après de longs pourparlers, il s'approcha de moi :

— « On m'apprend, me dit-il, que vous êtes nouveau venu à Paris, et que vous n'y connaissez personne, ni celui dont vous avez pris hier soir la défense ni Mlle de Holmiers. »

— « On vous dit vrai, monsieur. »

Je lui racontai alors comment je m'étais trouvé avoir un compagnon au concert.

— « Vous devez comprendre sans peine, ajoutai-je, le sentiment qui m'a poussé à le défendre. Quant à Mlle de Holmiers, c'est hier aussi que je l'ai vue pour la première fois. »

Digitized by Google

— « Je ne vous cacherai pas, me dit-il, qu'elle est seule cause du scandale que j'ai fait. J'aime Mlle de Holmiers, et j'étais au désespoir d'avoir devant les yeux une personne qui m'empêchait de la voir et d'être vu d'elle. L'irritation que me donnait cette contrariété et que j'ai eu peine à retenir pendant toute la durée du concert, a fini par éclater, comme vous l'avez vu. Poussé à bout par quelques paroles un peu dures, je me suis oublié jusqu'à commettre une action que je déplore. Je n'ai rien tant à cœur que de pouvoir m'en justifier aux yeux de Mlle de Holmiers et de celui que j'ai offensé. Aussi, monsieur, si je suis venu sur le terrain vous demander raison de l'épithète que vous m'avez adressée, ce n'est pas que je blâme votre conduite : à votre place, j'aurais fait de même ; mais il est des mots qui veulent toujours une explication. Et puis, je vous l'avouerai, j'ai cru un moment à une rivalité de votre part. »

— « Si vous aviez entendu, lui dis-je, les questions que je fis hier soir sur elle, vous n'auriez pas eu cette crainte; et si plus tard vous aviez entendu ce qu'on disait de son évanouissement, vous auriez vu qu'on vous en faisait tous les honneurs. »

Il parut charmé de ces paroles. Notre affaire était en trop bon chemin pour ne pas s'arranger ; nous nous séparâmes fort civilement. Mon témoin me quitta et monta dans une voiture qui était arrivée au bois en même temps que la nôtre. Je revins immédiatement à Paris donner pour mon père une signature favorable à ses intérêts.

De retour à ma demeure, je fus fort étonné de retrouver dans mon salon M. Georges Delrin ; il m'entraîna dans ma chambre, ferma la porte, rejeta son manteau, me laissa voir deux épées et me présenta l'une des deux.

Digitized by Google

— « Vous avez menti, me dit-il; vous connaissez Mlle de Holmiers. Elle est restée chez vous, ici, ce matin, plus d'une heure. Je l'ai su par mon valet de chambre, que j'avais chargé de lui porter une lettre. Point d'excuses, Monsieur, j'ai à me venger de votre insulte d'hier soir et de vos mensonges de tout à l'heure: car encore une fois, vous avez menti. »

— « Avant de vous répondre, lui dis-je, comme vous méritez qu'on vous réponde, je vous renouvelle, sur l'honneur, la déclaration que je vous ai faite : le vieillard que vous avez grossièrement insulté ne m'est pas connu; il est venu hier chez moi demander et attendre M. Arvaux, son ami et le mien. Je lui ai donné un billet de concert; ce sont-là toutes nos relations. Mlle de Holmiers ne m'est pas connue; je ne puis admettre qu'elle soit venue ici, du moins pour moi. Voilà la vérité que je vous dois et me dois à moi-même. Et maintenant, Monsieur, j'ai assez de vos insolences d'hier soir et de vos démentis d'à-présent. Puisqu'on ne peut avoir raison de vous qu'avec l'épée, je suis votre homme. »

Nous croisâmes le fer. Au même instant la porte d'un cabinet voisin s'ouvrit avec violence. Mlle de Holmiers en sortit et courut à nous pour nous séparer. Je demeurai stupéfait. Mon adversaire eut un court moment de triomphe, cruel pour lui d'ailleurs : un sourire plein d'amertume et d'ironie qui disparut promptement sous un regard sévère de Mlle de Holmiers.

— « En vérité, monsieur, lui dit-elle avec l'accent d'une indignation qu'elle essayait de modérer, quels droits avez-vous sur ma personne? Que vous dois-je et que vous suis-je pour que vous me fassiez ainsi suivre, épier par vos valets, pour que vous demandiez raison à ceux que je

Digitized by Google

viens voir des visites que je leur rends ? A quel titre vous êtes-vous fait le surveillant, le juge de mes actions? Qui êtes-vous? d'où venez-vous? que voulez-vous? Depuis quelque temps je vous trouve partout sur mes pas, dans les rues, les promenades, les réunions. Vous m'assiégez de tous côtés. Vous avez mis tout en œuvre pour prendre pied dans les maisons de mes amis et jusque dans ma demeure. On m'a dit que vous vous étiez déclaré mon adorateur : je n'y prendrais pas garde si vous vouliez bien vous tenir à distance et faire moins de bruit. Mais vos empressements, vos importunités ont fini par m'enfermer dans un cercle d'où je ne puis sortir et où ma respiration n'est pas libre. On ne peut me parler sans s'exposer à votre colère. Vous vous êtes arrangé, à vous seul et sans me consulter, je ne sais quel emploi d'argus et de jaloux. Parlez, monsieur : vous ai-je témoigné jamais par un mot, un regard, un signe quelconque d'assentiment, que j'agréais vos démarches? Avez-vous trouvé en moi, pour tous vos soins, toutes vos attentions, autre chose que de l'indifférence, de la froideur, plus encore, de la sévérité? J'aurais bien du malheur si c'est par ce côté que j'ai pu vous plaire. »

Tout ce que le sentiment de sa dignité offensée ajoutait en ce moment d'éclat et de beauté aux traits de Mlle de Holmiers, c'est ce que je ne saurais dépeindre, mais ce qui ne sortira jamais de mon souvenir. Le jeune homme qu'elle venait d'apostropher si vivement, interdit, atterré, ne savait que répondre, et balbutiait quelques mots sur le prix qu'il attachait à son estime et sur la crainte où il était de l'avoir perdue.

— » Mon estime! répliqua-t-elle amèrement, le peu que je sais et que j'ai vu de vous ne me prouve pas que vous

Digitized by Google

teniez à la mériter. Vous vous posez dans le monde en noble converti, en gentilhomme républicain, sans qu'on sache bien lequel des deux vous êtes ou si vous êtes vraiment l'un des deux. Dans les assemblées populaires, vous êtes un enthousiaste de révolution, un affamé de liberté; vous détestez tout ce qui porte un nom. Avec moi, fille de noble, vous n'avez à la bouche que titres, naissance, généalogie; vous ramenez dans toutes vos conversations votre droit d'aînesse et votre château; vous regardez à vos pieds quand vous parlez du peuple. De ces deux hommes quel est le véritable? Vous avez deux figures, monsieur; ôtez-en une et que l'on vous connaisse. Mon estime! quand vous insultez de vos démentis, à cause de moi, un étranger qui ne me connaît pas, mais à qui j'avais besoin de parler? quand vous lui demandez son sang parce que vous avez trouvé dans son cœur, dès la première rencontre, plus de noblesse et de générosité qu'il n'y en eut jamais dans le vôtre? Mon estime! quand vous avez été assez vil et assez lâche pour outrager brutalement devant moi, en pleine assemblée, un homme dont l'âge seul.... »

Elle s'arrêta; sa voix était remplie de larmes, et son émotion était si grande que je crus voir se renouveler la scène de la veille. C'était la même pâleur; et le regard qu'elle venait de m'adresser lorsqu'elle parlait de moi m'avait ému jusqu'au fond des entrailles : car je l'avais reconnu. Le jeune homme était accablé et presque aussi pâle qu'elle-même.

- « Oh! pardon, pardon! lui cria-t-il. Je n'ai pas su ce que je faisais, j'avais la tête perdue. Mille pensées jalouses m'avaient traversé l'esprit. Tout me contrariait, m'irritait. Je n'étais plus maître de moi, je ne me possédais plus. Ah! pardonnez-moi, je vous en supplie! j'ai

Digitized by Google

passé une nuit affreuse dans le désespoir et le remords de ce que j'avais fait. Depuis hier soir je ne sais plus si j'existe. Exaspéré contre moi et ne sachant à qui m'en prendre, je suis prêt à me livrer au premier venu qui voudra me débarrasser de moi-même par un coup d'épée. Allez, je n'ignore pas combien j'ai été misérable. Mon adversaire peut vous le dire : tout à l'heure, au bois de Vincennes, je lui ai avoué que je méritais l'injure qu'il m'avait adressée. Que voulez-vous de plus que cet aveu? Je suis disposé à faire, pour expier mes torts, tout ce qu'il vous plaira de me commander de plus humiliant. »

Mlle de Holmiers, qui avait repris son calme, restait froide et insensible à ces supplications. Sa figure n'avait plus d'autre expression que celle du dédain et du mépris. Toutes ces paroles désolées glissaient sur son cœur sans le toucher.

— « Ah! je savais bien que vous ne me pardonneriez pas! » dit le malheureux jeune homme s'appuyant sur un fauteuil et mettant sa tête dans ses mains pour essuyer et cacher ses pleurs. Il me fit pitié. Je tâchai de fléchir Mlle de Holmiers. Je lui racontai ce qui s'était passé au bois de Vincennes. Elle paraissait, tout en m'écoutant avec une douce bienveillance, ne pas vouloir céder. Il me semblait pourtant que mes sollicitations parviendraient à triompher de sa résistance, lorsqu'elles furent interrompues par un incident auquel j'étais loin de m'attendre.

Un individu, qui demandait à me parler sur-le-champ, me força de sortir de ma chambre, et m'exhibant un ordre d'incarcération, m'annonça qu'il était chargé de m'arrêter. Trois personnages à mine suspecte s'approchèrent de moi. Malgré mes prières, on m'entraîna, et au bout de

Digitized by Google

quelques minutes j'étais au secret, accusé de conspiration et qualifié d'agent de l'étranger.

Je laisse à penser quelles durent être mes réflexions dans l'état où je me trouvais. D'abord je refusai de croire à ce qui m'arrivait : je frappai plusieurs fois du pied et du poing la porte et les murs de ma prison pour m'assurer que j'étais bien réellement enfermé. Ensuite mille terreurs, mille fantômes m'assiégèrent. Je n'eus plus en perspective que les juges et le bourreau. Les doux souvenirs du pays natal, les douces images du foyer domestique ne vinrent faire contraste avec ces sanglants tableaux que pour ajouter à mes douleurs et à mes regrets. Cinq mortelles heures, dont je comptai les minutes, s'écoulèrent pour moi dans ces affreuses pensées. Cinq heures de transes, de sueurs froides et d'agonie! A peine si, à de rares intervalles, je parvenais à me rassurer un peu en songeant à mon innocence et à l'appui que me prêteraient deux hommes influents, M. Arvaux et un autre ami de mon père. Enfin, grâce à eux, la porte de ma prison s'ouvrit. Mais il n'y avait de complète sûreté pour moi que dans un prompt départ : mes libérateurs me le faisaient savoir. M. Arvaux terminait même sa lettre en me priant de prendre dans ma voiture, à neuf lieues de Paris, un jeune homme de ses parents, et de le conduire jusqu'à Vesoul, où il savait que je ferais une courte halte. Je vis bien par là qu'on jugeait indispensable mon départ ou plutôt ma fuite. Mais quitter Paris sans avoir revu Mlle de Holmiers, sans avoir su d'elle ce qu'elle voulait de moi! je ne pouvais m'y résoudre. Malheureusement on ne put m'indiquer sa demeure. J'écrivis à M. Arvaux pour avoir à Munich l'explication de tous ces mystères, et je partis.

Abasourdi de tous les événements qui depuis la veille

Digitized by Google

s'étaient précipités sur moi à la suite l'un de l'autre, je restai longtemps et sans succès perdu dans les conjectures pour tâcher d'en découvrir le fil. Je me félicitai toutefois d'échapper par la fuite à cette espèce de mauvais sort, de démon capricieux qui m'avait accueilli dès mon arrivée à Paris. Mes réflexions furent un instant suspendues vers minuit, près d'une maison de campagne, avant Mormans. Je pris le parent de M. Arvaux, et le mis tout de suite à l'aise en l'invitant à profiter, comme j'allais le faire, de la nuit et du sommeil.

Dormir! je n'y songeais guère. Mlle de Holmiers était revenue à moi, ou plutôt j'étais revenu à elle. Je ne pouvais plus la détacher de mes yeux. Dans les caprices de ma fantaisie, je ne me contentais plus de la voir telle que je l'avais vue et la faisais telle que je la souhaitais. Malgré mon admiration pour le côté entièrement sérieux ou triste du beau, j'ai toujours pensé que, chez les femmes, la joie est un des éléments les plus précieux et les plus puissants de la beauté. « Heureux, me disais-je, celui qui ramènera le sourire sur ce grave et pâle visage, et rendra de fraîches couleurs à son teint! » Et cet heureux, c'était moi. Mon imagination, comme un peintre amoureux de son rêve, caressait chacun de ses traits, les animait d'un rayon, les nuançait d'un doux coloris, passait et repassait encore un pinceau délicat sur telle partie, retouchait ou abandonnait telle autre, et avait soin, en perfectionnant ce portrait, de fixer sur moi les yeux de mon charmant modèle. Vers la fin de la nuit un demi-sommeil me surprit dans cette douce occupation, sommeil qui laissa intacte dans mon esprit la peinture que je venais d'y faire, trop léger pour l'en effacer, mais assez profond pour arrêter le travail de ma pensée et l'empêcher d'aller plus loin. Quand je sortis de

Digitized by Google

cet engourdissement, le jour était venu, le soleil se dégageait des blanches vapeurs, et, en écartant les nuages, élargissait les veines bleues du ciel. Ce n'était pas le fait le moins singulier de mes aventures que de le voir pour la seconde fois depuis l'avant-veille se lever sur les plaines de la Champagne. J'ouvris la vitre et avançai la tête pour respirer les premières fraîcheurs du jour et regarder le paysage qui s'éveillait avec moi. Mes idées s'éclaircirent, se rassemblèrent; je me rappelai que j'avais un compagnon de voyage. En me retournant vers lui, je ne pus retenir une exclamation de surprise, et la stupéfaction me pétrifia sur ma place. C'était la figure de Mlle de Holmiers que j'avais sous les yeux, mais sa figure colorée et souriante comme je venais de la voir et de la faire dans mes rêves. Je ne doutai pas que je ne fusse le jouet d'une illusion. L'image que j'avais créée durant la nuit était si bien empreinte dans ma pensée que je la retrouvais au sortir du sommeil; et les éblouissements du soleil que je venais de fixer achevaient de tromper mes regards. Je me frottai les yeux; mais l'image reparut. Ma mémoire évoqua rapidement toutes les histoires antiques et modernes de ressemblances miraculeuses; car ce jeune homme enfermé dans son manteau et la tête couverte d'une élégante casquette de voyage ne pouvait être Mlle de Holmiers. Je ne connaissais d'ailleurs à celle-ci ni ces vives couleurs, ni ce sourire, ni une certaine expression d'agréable malice et d'innocente moquerie que je voyais dans les yeux et sur le visage de mon voisin, et qui, du reste, me donnait fort à penser, bien qu'elle pût être complètement justifiée par la singularité de mon étonnement. Mon compagnon semblait prendre plaisir à faire durer mon incertitude; et elle se serait prolongée plus longtemps encore si je n'avais vu son

Digitized by Google

sourire, d'abord contenu, échapper ensuite à ses lèvres, s'étendre, courir et s'épanouir enfin sur tout son visage, jusqu'à ce qu'il devînt le plus joyeux, le plus charmant, le plus gracieux éclat de rire, qui, accompagné d'un « Oui, c'est bien moi », me rendit le plus heureux des hommes.

Dire tout ce que j'éprouvai est impossible. Ce furent quelques minutes d'un délire, d'une ivresse, d'un ravissement inexprimables! La joie de tenir à côté de moi celle dont ma curiosité, mon cœur peut-être étaient si fortement préoccupés, de me sentir emporté seul avec elle, en pleins champs; la vue de ces traits que je connaissais si tristes et si pâles, et où reparaissait tout à coup la vive animation de la gaîté; l'aspect de cette figure radieuse qui se levait pour moi avec le jour et le soleil, et dont j'étais le premier à recevoir le sourire longtemps absent; les fraîches influences du matin qui me rendaient plus impressionnable aux délicieuses émotions dont j'étais assailli à mon réveil; ce qu'il y avait d'imprévu, d'inespéré, de mystérieux dans cette rencontre; tout, jusqu'au bruit de la voiture où nous roulions ensemble entraînés loin de Paris, concourait à me jeter dans une sorte d'extase et d'enchantement. Je demeurais muet, immobile, comme si le moindre souffle, le moindre mouvement devaient me faire perdre une parcelle de ma joie. Je n'aurais jamais cru que tant de bonheur pût tenir dans le cœur d'un homme.

— « C'est vous ! » lui dis-je enfin.

— « Oui, moi, » répéta-t-elle en riant.

— « Et par quel miracle? »

— « Un miracle, en effet !

— « Quoi ! depuis hier soir vous êtes là, et je ne m'en suis pas douté. Pourquoi ne m'avoir pas prévenu ? »

Elle riait toujours et ne répondait pas.

Digitized by Google

— « Et moi qui suis parti désespéré de ne pas vous avoir revue et qui ai écrit à M. Arvaux pour le supplier de vous rendre visite en mon nom ! »

— « Vraiment ! dit-elle en riant plus fort, et vous croyez qu'il ira ? »

— « Oui, raillez, raillez : m'avoir ainsi dupé ! et je dormais, et je rêvais dans mon coin ! Je suis sûr que vous avez passé la nuit à vous moquer de moi sous votre manteau. Vous riez ? Oui, j'en suis sûr. Tenez, votre figure, telle qu'elle est à présent, ne m'a pas quitté de toute la nuit : c'est sans aucun doute l'effet du voisinage; car je l'avais vue bien différente hier et avant-hier. Décidément, je crois au magnétisme. »

Et ma voisine riait toujours. Elle était si heureuse de m'avoir trompé et je trouvais tant de grâce dans la joie enfantine qu'elle en témoignait, que je me faisais une fête de prolonger son contentement. Je voyais bien d'ailleurs qu'il fallait en rejeter la meilleure part sur le compte de sa pudeur et de sa modestie qui se seraient mal accommodées d'une nuit passée en conversation avec un jeune homme. Il ne me fut pas difficile de m'en convaincre à la manière toute féminine dont elle me répondit quand je lui reprochai de nouveau de ne s'être pas fait connaître : « Je m'en serais bien gardée; cela nous aurait gênés tous deux. »

— « Mais, dites-moi, par quel bizarre accident nous trouvons-nous réunis et courant sur la même route ? Est-ce que par hasard Messieurs les gouvernants de la France se mettent aussi à persécuter les jeunes filles ?

Je vis, à l'altération subite de ses traits, que ma phrase imprudente avait touché une corde sensible. Sa gaîté me paraissait si douce qu'il me fut pénible de l'avoir troublée.

Digitized by Google

Je réussis à la rappeler en changeant le cours de ses idées; mais une allusion que je hasardai sur les évènements de la veille et de l'avant-veille ne fut pas mieux reçue que ma première demande. La répugnance qu'on avait à y répondre me fit renvoyer bien loin toutes ces questions malavisées. Je ne voulais plus de nuages sur ce front, et tâchai d'oublier tout pour m'abandonner entièrement au bonheur d'entendre et de contempler Mlle de Holmiers, même sans la comprendre. Cependant il ne me fut pas possible de demeurer longtemps tranquille. Elle-même, comment se trouvait-elle plus tranquille que moi ? Hier, pour me parler, elle avait osé faire une démarche étrange et m'attendre deux heures dans ma chambre. Est-ce qu'aujourd'hui elle n'avait rien à me dire ? Ma curiosité ne tenait plus en place, et, dès qu'elle vit une occasion favorable, elle fit une brusque échappée :

— « Au nom du ciel, m'écriai-je comme si je me parlais à moi-même, énigme qui me poursuis, dis-moi ton mot ! Ballotté à droite, à gauche, en tous sens, par je ne sais quels évènements et par mille conjectures, je me suis laissé pousser hors de Paris sans comprendre pourquoi ni comment. J'arrive, je vais au concert; une belle personne que je ne connais pas et que je regarde, jette un cri, s'élance et vient s'évanouir dans mes bras; un duel me saisit au collet; je vais pour me battre à Vincennes, où je ne me bats pas; je reviens pour me reposer dans ma chambre, où je me bats; un cabinet s'ouvre et mon inconnue apparaît; on m'enlève, on m'enferme, on me fait trembler de peur dans un cachot; on me fait partir en toute hâte de Paris ! Je prends un jeune homme sur ma route, et, pendant la nuit, il se transforme en une jeune personne qui se trouve être encore ma belle inconnue. La

Digitized by Google

clef ! la clef de tout cela ! Quelqu'un me la donnera-t-il ? »

— « Quoi ! s'écria Mlle de Holmiers, vous ignorez..... »

— « Tout ! »

— « Mais M. Arvaux a dû vous expliquer.... »

— « Rien, je ne l'ai pas vu. »

Cette soudaine explosion d'une impatience longtemps comprimée, cette rapide esquisse de mes 24 heures de séjour à Paris et de mes perplexités, provoquèrent chez Mlle de Holmiers une lutte entre deux sentiments, entre un mouvement de commisération et un accès de bonne humeur. Malheureusement pour ma curiosité, ce dernier l'emporta, et j'eus le plaisir de la voir s'abandonner à mes dépens et de tout son cœur à un long sourire qu'elle n'eut pas la force de retenir.

Nous arrivions à Nogent. Une difficulté qui s'éleva sur le passeport de Mlle de Holmiers nous obligea de comparaître devant l'adjoint du maire. Ramenant avec soin son manteau autour d'elle, de peur de se laisser apercevoir sous un costume qui n'était pas le sien, elle descendit de voiture lentement et en rougissant. Son embarras lui prêtait à mes yeux de nouvelles grâces. L'adjoint nous reçut avec la plus grande courtoisie, mais il manquait une formalité au passeport de mon jeune compagnon, et il craignait les reproches s'il lui laissait continuer sa route. Nous étions atterrés de ce coup imprévu. Un moyen pourtant se présentait d'éviter un retour à Paris. Le frère de l'adjoint devait partir ce jour là pour Vesoul ; si nous voulions le prendre dans notre voiture, comme il était très-connu, il nous sauverait sur notre chemin de l'examen des passeports qui, au-delà de Vesoul, n'offrirait plus d'inconvénients, vu l'éloignement de Paris et la jeunesse du voyageur.

Digitized by Google

Indigné d'être ainsi pris pour dupe, j'allais répondre à cette proposition par le refus le plus intelligible: un regard jeté sur Mlle de Holmiers ébranla ma résolution. Elle était accablée de douleur et ses yeux me suppliaient de ne faire aucune résistance. L'adjoint insista. Au fond d'ailleurs je n'étais pas entièrement rassuré : il pouvait n'être pas tout à fait dans son tort. Et puis la municipalité provisoire de Paris m'avait inspiré pour toutes les municipalités françaises un profond sentiment de déférence mêlé d'une certaine terreur. Bref, le frère de l'adjoint gagna sa cause et sa place, malgré ma colère. Abandonnant mon coin, je m'assis à côté de Mlle de Holmiers; mais un respect réciproque nous rendit si minces l'un et l'autre qu'un quatrième voyageur eût pu s'asseoir entre nous deux.

Je n'ai jamais souhaité à aucune âme la perte de son salut ni voulu ravir à personne sa portion du paradis: néanmoins, quand je vis qu'on me dérobait ainsi la mienne, qu'on m'enlevait toute une heureuse journée que je ne devais plus retrouver, j'aurais volontiers envoyé l'adjoint et son frère aux six cent mille démons de toutes les croyances.

Notre nouveau compagnon crut devoir payer sa place en prévenances et en offres empressées. Il semblait qu'il eût mis le siége devant notre mauvaise humeur, sûr de remporter à la fin la victoire avec les armes courtoises dont il se servait. Nous lui laissâmes tout le soin de la conversation; mais ce n'était pas un embarras pour lui : les sujets ne lui manquaient pas. Il savait l'histoire de tous les chevaux, de tous les postillons de la route et adressait aux uns et aux autres des paroles familières; il nous montrait sur le chemin les maisons des maîtres de postes, les fermes où ils employaient aux travaux d'agriculture leurs bêtes fatiguées ou boiteuses; en traversant les villes ou les

Digitized by Google

villages, il nous nommait les personnes dont il recevait des saluts; dans les haltes des relais, il entamait un dialogue :

— « Tu es fier, Guillaume, dit-il à un de nos postillons que je gratifiais plus largement pour nous avoir bien menés, tu es fier parce que tu marches plus vîte que ton père qui marchait plus vîte que le sien. Eh bien ! je te prédis que ton garçon, quand il aura ton âge, c'est-à-dire dans quarante ans d'ici, fera des enjambées une fois plus grandes que les tiennes : trois lieues et demie et même quatre à l'heure.

— « Alors, moi je vous prédis, répliqua le postillon, qu'à lui seul il crèvera plus de chevaux, de voitures et de piétons, que ses père, grand-père et bisaïeul ensemble. »

— « Un cheval sur trois par année, mon ami; je l'ai calculé. Quant aux accidents, je t'en dirai le nombre à mon premier passage. »

Ce n'était-là qu'un prétexte et un préambule de conversation. Notre économiste ne prétendait pas nous tenir quittes à si bon marché. La nécessité du privilége des maîtres de postes, d'une loi organique sur cette matière, qui ne pouvait tarder à être publiée, — il le savait de bonne source, — les améliorations, les progrès, l'accroissement des dépenses, tout cela fut traité, commenté, développé en quelques minutes.

— « Hélas ! hélas ! me disais-je, qui retranchera de notre pénible trio la partie ingrate de ce chanteur malencontreux pour me rendre mon joli duo de ce matin ? Ah ! si j'étais seul avec elle (et en me parlant ainsi, je la regardais et tâchais de concentrer sur elle toute mon attention), quel séduisant tête à tête ! Quelle grâce et quelle gentillesse dans la petite coiffure masculine de ce charmant

Digitized by Google

visage féminin! Il me semble que ses lèvres s'entrouvrent? Est-ce pour me sourire, ou pour me parler ? Mon cœur se tait pour l'écouter. »

— « Oui, Monsieur, les 50 kilos de foin que nous payons aujourd'hui 26 sols ne vaudront certainement pas moins de 4 livres dans 40 ans. L'hectolitre d'avoine aura sauté de 5 livres à une valeur presque double peut-être. La paire de harnais, objet de 60 livres, la selle de poste, qui en coûte 25, atteindront peut-être, l'une 150, l'autre 70 ou davantage. Il n'est pas jusqu'à ces quatre malheureux fers à cheval qui ne voient doubler leur modeste prix de 32 sols. Et les chevaux ! Quelle effrayante consommation on en fera, Monsieur! Tenez : voilà un courrier qui passe et qui est à cheval sur 120 livres de bon argent, mais pas davantage. Eh bien ! laissez-le vieillir de trente et quelques années, et il enfourchera 500 livres. Ce sera le prix moyen d'un bidet. Quant à un porteur, ses 200 livres s'enfleront jusqu'au triple, et on se priverait des flancs robustes d'un cheval de timon, comme celui-ci, que j'ai vu moi-même acheter 100 écus, si on ne le payait une fois et demie en sus de sa valeur actuelle. Mais aussi quelle magnifique organisation que celle des postes ! »

— « Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! murmurais-je tout bas, c'est bien de foin, d'avoine, de harnais, de bidet qu'il s'agit! Il s'agit d'un secret qui me persécute, de ma curiosité à satisfaire, de ma tranquillité d'esprit à recouvrer ! Il s'agit d'un doux regard, d'un doux entretien, de toute une délicieuse journée que le ciel me donnait, et que tu m'arraches, bourreau ! »

Je me retournai vers Mlle de Holmiers pour chercher à retrouver dans ses yeux un peu de ce que j'avais perdu.

Digitized by Google

Mais la vue des contrariétés que je portais écrites sur le front lui avait rendu sa figure moqueuse du matin. Je m'aperçus même que la présence d'un tiers, loin de lui être incommode, la mettait déjà plus à l'aise. J'en éprouvai un vif dépit, et lorsqu'un moment après mon voisin, dans un accès d'enthousiasme, se mit à exalter l'institution des postes de son pays aux dépens des autres, l'orgueil national offensé vint combler la mesure. Les postes d'Allemagne, les premières en date après celles de France, les princes de la Tour et Taxis, le glorieux privilège qui, depuis trois siècles, conservait dans leur famille cette organisation créée par un comte de leurs aïeux, inspirèrent à mon patriotisme une éloquente tirade au bout de laquelle je vis avec confusion mon Champenois se contraindre pour ne pas rire, et Mlle de Holmiers rire sans se contraindre. J'avais donné dans un piége qu'on me tendait pour me faire sortir de mon silence. Accepter ma défaite de la meilleure grâce possible était la seule ressource qui me restât.

Mlle de Holmiers ne tarda pas à reprendre toute sa bonne humeur que le frère de l'adjoint se plut à entretenir. Cette gaîté qui m'avait charmé le matin, à présent que je n'en étais plus le seul témoin, choquait toutes mes délicatesses. Je regrettais ma beauté troublée ou sévère des deux jours précédents. Etrange égoïsme dont je rougis ! j'aurais été heureux de la voir pleurer.

Mon désir fut rempli quand la nuit vint. Mais ce n'étaient pas des larmes de tristesse que celles dont la lune, à son lever, me donna le spectacle. Jamais plus éclatante expression de bonheur n'avait paru à mes regards. Elle me rappela un de mes plus lointains et de mes plus doux souvenirs : une tête souriante, peinte sur des vitraux, et que,

Digitized by Google

tout enfant, j'allais souvent contempler le soir, tandis que la lumière de l'église, cachée à mes yeux, en l'éclairant au dedans, la faisait reluire au dehors. Telle était en ce moment Mlle de Holmiers. La joie, une joie qui était pour moi un mystère, comme une lampe intérieure, répandait ses clartés brillantes et douces sur son visage qu'elle faisait rayonner. J'assistais à la contre-partie de la scène du concert. Son émotion croissait à mesure que nous approchions du terme du voyage. Parfois même elle trompait l'effort de la réserve qui la comprimait, et alors, pour nous donner le change, se traduisait en un cri d'admiration devant la beauté de la nuit et du ciel.

Arrivés à Vesoul, après minuit, nous descendîmes tous trois au même hôtel. Je me retirais assez triste de ma journée perdue, lorsque ma belle compagne, en me quittant, me dit : « à demain » avec un geste si gracieux, et, en voyant s'éloigner le frère de l'adjoint, laissa, comme soulagée d'un poids, échapper un soupir si charmant et si naturel, que toutes les joies de mon cœur refleurirent en un moment. Je m'endormis sur cette agréable image et sur cette heureuse pensée aussi doucement que sur le plus mol oreiller.

A mon réveil, on me remit un billet ainsi conçu :

« Forcé de partir au milieu de la nuit sans prendre congé de vous, je me permets de vous écrire ces quelques mots pour vous témoigner toute ma gratitude. J'espère pouvoir un jour vous exprimer plus longuement et de vive voix combien je vous ai de reconnaissance pour les services que vous m'avez rendus.

Votre compagnon de voyage. »

J'appris en même-temps que Mlle de Holmiers n'était

Digitized by Google

point partie seule, mais en compagnie du champenois que j'avais amené dans ma voiture.

« Quand tous les anges, tous les saints, tous les démons s'en mêleraient, il faut que je la ratrappe: » ce furent mes premières paroles après ce coup de foudre. Instruire le banquier de mon père de ce que j'avais fait à Paris pour nos intérêts de famille, recueillir des renseignements sur les fugitifs et me mettre à leur poursuite fut l'affaire d'une demi-heure au plus. Grâce aux imprudents bavardages du domestique qui les suivait, Mlle de Holmiers m'avait été désignée par son nom, comme elle le fut encore à plusieurs relais. Elle avait repris les vêtements de son sexe et se dirigeait vers Huningue avec son compagnon. C'était aussi ma route. Pourquoi donc ne m'avaient-ils pas prévenu? Je n'oserai jamais dire toutes les mauvaises pensées dont fut traversé mon esprit et qu'avait déjà fait naître le récit du garçon d'hôtel : il avait vu le frère de l'adjoint entrer dans la chambre de Mlle de Holmiers, et, après une conversation, s'en aller avec elle, tous deux ayant l'air fort joyeux. J'étais furieux contre le champenois, furieux contre Mlle de Holmiers, contre ses discours, ses sourires, son adieu et son soupir de la veille, sa trahison enfin ; furieux surtout d'avoir prêté ma voiture à une intrigue dont je me trouvais être le jouet. Puis, par un brusque retour, je ne voyais dans cet évènement qu'un nouveau caprice de cet incompréhensible jeu du sort qui me pourchassait depuis trois jours; je me reprochais mes soupçons calomnieux sur cette jeune fille dont tous les sentiments s'étaient fait un écho dans les miens et en qui tout m'avait frappé : le calme, la terreur, l'indignation et la joie.

Pendant ces combats qui la faisaient entrer plus avant

Digitized by Google

dans mon cœur, j'allais à toute bride après elle. Ma chaise de poste volait plutôt qu'elle ne courait. Je n'ai jamais franchi, dévoré l'espace comme ce jour-là. Je doublais, je triplais les guides. A Champagny, on m'annonça que les deux voyageurs avaient perdu plusieurs heures, l'essieu de leur voiture s'étant rompu: je ne comptai plus avec mes postillons. A Belfort ils avaient été arrêtés; on venait de les relâcher: on me montra leur voiture dans l'éloignement : je respirai. Mlle de Holmiers n'était plus perdue pour moi. Il n'était pourtant pas facile d'atteindre sa chaise de poste qui n'allait pas moins vîte que la mienne. Ma poursuite n'en devint que plus vive et plus acharnée. « Je la tiens ! m'écriai-je en la voyant relayer à Chavannes. Je me précipitai vers elle comme un enfant étourdi vers un passereau posé sur le chemin. Au moment où j'arrivai, elle prit sa volée en s'éloignant avec un bruit de roues semblable à un long éclat de rire. J'enrageais. Au relai d'Altkirch, même espoir, même déception. Je songeai avec une inconcevable inquiétude que, si je ne réussissais à atteindre mes fugitifs pendant le jour, la nuit pourrait bien me les enlever : car leur destination ne m'était pas connue.

A une certaine distance dans la campagne, et dans un chemin de traverse, plusieurs hommes à cheval suivaient au galop la même direction que nous. Ces trois courses diverses dans une même direction occupèrent mes regards et ma pensée. Au même instant, voitures et cavaliers semblèrent emportés par un prodigieux mouvement d'émulation. Un combat de rapidité s'engagea et durait depuis quelque temps, lorsque les cavaliers, par une évolution subite, tournèrent bride et, traversant les champs de toute la vitesse de leurs chevaux, vinrent s'abattre sur la grande route comme un vol d'oiseaux de proie. Ces

Digitized by Google

oiseaux n'étaient autres que quatre gendarmes bien montés. Ils se mirent en devoir de couper le passage à la chaise de poste qui me devançait. Celle-ci, afin de leur échapper, avait inutilement ajouté des ailes à ses roues et aux pieds de ses chevaux. L'attitude des gendarmes me prouva que les voyageurs n'étaient pas disposés à se rendre. Déterminé à défendre Mlle de Holmiers, je m'armai à tout hasard de mes pistolets, et arrivé près de la chaise de poste, je fis faire halte à la mienne.

— « Passez ! » me dit un des gendarmes.

— « Non, ne passez pas ! » me cria de la voiture une voix connue; et la tête de M. Arvaux se pencha en avant. Nous nous regardâmes, tous deux également étonnés de nous rencontrer.

— « Elle n'était donc pas avec le champenois ! me dis-je tout joyeux en apercevant la robe de Mlle de Holmiers. Mais à ce sentiment succéda la terreur, à la vue du péril qui menaçait celle que j'étais si heureux de retrouver.

— « Messieurs de la maréchaussée, dit M. Arvaux, voilà qui tranche la question. Aidé du secours qui m'arrive, je suis moins disposé que jamais, vous le pensez bien, à livrer ma personne aux geôliers et aux bourreaux, quand je puis la garder pour mes amis. Un combat serait inutile. Aucun de vous, s'il avait lieu, ne serait en état d'emmener les prisonniers. J'ai quatre coups dans les mains : Monsieur en a autant; nos domestiques sont armés. Quant à cette jeune personne.... »

— « Nous sommes en nombre égal; ce n'est pas à nous à reculer, » dit l'officier de la maréchaussée. « Que la jeune citoyenne qui est à côté de vous veuille bien descendre de voiture. »

La jeune citoyenne ne se fit nullement prier. Elle sauta

Digitized by Google

lestement à terre, et, par une manœuvre aussi heureuse qu'inattendue, s'élançant sur l'officier, elle le saisit, le courba violemment sur le cou de son cheval et le maintint dans cette position, tandis que d'une main elle lui menaçait la figure d'un pistolet. Les autres gendarmes firent un mouvement pour secourir leur chef.

— « Je lâche la détente ! » cria-t-elle d'une voix qui n'avait rien de féminin et d'un air assez résolu pour les tenir en respect. De notre côté, par un geste simultané, M. Arvaux et moi nous avions armé nos pistolets.

» Messieurs, dit M. Arvaux, la jeune personne en question est un des plus vigoureux garçons de la capitale, et en outre c'est mon neveu. C'est vous dire qu'on ne lui fera pas lâcher prise facilement. Allons, terminons les choses à l'amiable. Une fois ces mauvais temps passés, nous pourrons nous retrouver. Je compte déjà parmi mes obligés plusieurs de vos compatriotes, de vos camarades peut-être. Il n'est pas dit qu'un jour je ne vous rende pas service à vous-mêmes. »

Tout s'étant arrangé à souhait, M. Arvaux se tourna vers moi :

— « Je traverserai Bâle sans m'y arrêter : j'ai à songer à d'autres. Mais je pense vous revoir bientôt. Merci et adieu. »

» Non ! non ! avant de me quitter, expliquez-moi.... »

— « Il s'agit bien de cela ! Sauvons d'abord nos têtes ! »

Et il partit.

— « Elle était donc avec le champenois ! » me dis-je tristement.

J'étais tellement étourdi des brusques évènements qui venaient de se passer que je n'avais plus la force de réfléchir. Ce surcroît de surprise ajouté aux surprises que

Digitized by Google

j'avais déjà éprouvées, la nouvelle fatigue d'une journée haletante et chargée d'émotions, avaient lassé les ressorts de mon intelligence. Je me persuadai qu'il n'y avait rien de réel dans mes aventures et que j'étais victime d'un songe bizarre. La nuit qui tombait en donnant aux objets environnants des formes incertaines et mystérieuses, ne servit qu'à me confirmer dans cette pensée. Le surlendemain matin, quand je me revis au milieu des miens, dans ma maison, j'aurais pu croire que je n'avais jamais quitté Munich, si l'étonnement que fit naître mon prompt retour ne m'eût forcé de préciser mes souvenirs et de raconter mon voyage. Dix jours entiers se passèrent sans nouvelles. Ma famille attendait avec autant d'impatience que moi. Enfin, dans la matinée du onzième jour, M. Arvaux parut. Je courus à ma porte, la fermai à double tour, retirai la clef, et me retournant vers lui, je lui comptai sur mes doigts, rapidement et sans parler, les points principaux sur lesquels il avait à me répondre :

— « Tous ces chapitres, me dit-il en riant, ne font qu'une seule et même histoire. Voyez plutôt : Un des amis de M. de Holmiers, comme lui fugitif, est pris pour lui, et, afin de le servir, meurt sous son nom, n'ayant rien à gagner à se faire connaître. Dans sa retraite, le comte apprend qu'un homme puissant s'est pris de passion pour sa fille et qu'il veut la séduire. Mme de Holmiers, belle-mère de la jeune personne, ménageait ce haut protecteur. Le comte arrive à Paris, vient chez vous, reçoit de vous un billet pour un concert où il sait que sa fille doit aller, ne peut résister et s'y rend. Ses yeux le trahissent. Malgré ses cheveux et ses favoris d'emprunt, sa fille le reconnaît, hésite pourtant, se trouble; ce fou de Georges l'insulte, le regarde en face, reste épouvanté; Mlle de Holmiers

Digitized by Google

jette un cri et vient s'évanouir dans vos bras. Le comte accourt chez moi : « Je suis perdu, on m'a reconnu. » Je le fais partir pour Vesoul dont la route est plus sûre et où j'ai des amis depuis le séjour que j'y fis avec votre père. Je vous expédie, pour empêcher votre duel, un témoin et une voiture d'agents de police. Pendant que je cherche Mlle de Holmiers, elle va chez vous pour vous demander son père. Mon nom prononcé par vous la fait venir chez moi. D'après le plan combiné avec le comte, je la métamorphose en un jeune cavalier, et, pour la soustraire tout d'abord aux recherches, je l'envoie où vous l'avez prise. Je vous tire de prison où vous étiez par suite de votre liaison apparente avec M. de Holmiers, et je vous lance hors Paris. Mes relations avec lui, révélées par vous dans votre duel, mes nombreuses démarches, quelques imprudences me font craindre pour moi : je pars. A Nogent, vous prenez dans votre voiture un homme dévoué au comte : à sa prière, il s'était chargé de conduire sa fille à Vesoul, pour ne pas la laisser une journée entière avec un inconnu (je n'avais pu désigner la personne). L'adjoint se tait devant vous par prudence; si vous aviez résisté, il aurait pris à part Mlle de Holmiers. Une fois arrivé, le frère de l'adjoint la prévient, la jette dans les bras de son père, au milieu de la nuit, dans une rue de Vesoul, puis les fait partir. Voulant encore leur être utile dans ma fuite, à une certaine distance de Paris, je transforme mon neveu en Mlle de Holmiers. Par mon ordre, mon domestique laisse sur mon chemin un long sillon d'indiscrétions qui vous trompent, vous et les autres, tandis que M. de Holmiers et sa fille courent sur une route différente. On m'arrête pour lui à Belfort : je me fais connaître; pour moi-même au-delà d'Altkirch : vous me dégagez. Je vole

Digitized by Google

au devant de mes fugitifs pour savoir s'ils sont sauvés. Voilà, mon cher Bavarois, l'explication de tous ces événements dont vous avez été le premier auteur en disposant d'un de vos deux billets de concert. »

— « Et le comte ? et sa fille ? »

— « Si vous n'avez pas encore pris votre déjeûner, Mlle de Holmiers sera charmée de vous faire les honneurs de sa table. »

J'entraînai dans la rue M. Arvaux qui me plaisantait sur mon empressement. Le comte nous attendait. Il me serra dans ses bras en me disant qu'il n'oublierait de sa vie ce qu'il me devait et que j'avais failli me faire couper la gorge pour lui et pour sa fille. « Ce fut une rude aventure, me dit-il, et ce pouvait être une terrible tragédie : la fille déshonorée et le père à l'échafaud ! »

Mlle de Holmiers entrait en ce moment. Ces mots l'arrêtèrent tout court sur la porte, et l'impression que produisit sur elle ce rapide tableau des malheurs qui avaient failli la frapper, me fit retrouver un instant ma pâle statue du concert.

« Heureusement, dit son père, tout ceci a tourné en comédie. Allons, avance : voici l'heure des remercîments. » Et, comme elle s'approchait de moi avec quelque embarras : « Il me semble, ajouta-t-il, que, quand on s'est précipitée publiquement dans les bras d'un jeune homme, quand on a passé une matinée dans sa chambre, quand on a couru en poste avec lui les grands chemins toute une nuit et tout un jour, la timidité à son égard n'est pas trop de saison, et on peut se permettre de lui tendre la main. »

Ce singulier résumé de ses aventures la fit devenir toute rouge. Je pris sa main, que je portai respectueusement à mes lèvres.

Digitized by Google

« Savez-vous bien, Mademoiselle, poursuivit son père qui s'amusait de son trouble, savez-vous que vous avez terriblement compromis votre honneur ? »

— « Bon ! (dit M. Arvaux qui connaissait peut-être aussi bien que nous le fond de nos pensées), il y a toujours moyen, à la fin des comédies, d'arranger l'honneur compromis. »

Une nouvelle couche de rougeur vint s'ajouter à la première sur les joues de Mlle de Holmiers. J'en conclus qu'elle savait comment finissent les comédies. C'était M. Arvaux qui avait conduit la nôtre : je le chargeai de la terminer. Il était trop habile pour ne pas réussir.

Ed. Crémieu,
Membre de la Société.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

D'OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

HISTOIRE DE GÊNES, *par M. Emile* VINCENS, *conseiller d'état* (1).

Une bonne histoire de Gênes manquait à la France : M. Emile Vincens, conseiller d'état, vient de remplir cette lacune. Vingt-cinq ans de séjour dans la capitale de la Ligurie, les loisirs de vingt autres années employés à réunir les matériaux de cette histoire et à compléter les documents réunis sur les lieux, voilà certes des gages de consciencieuse exactitude tels qu'on ne pourrait en exiger de beaucoup d'historiens. Aussi devons-nous à M. Vincens des remercîments pour cette œuvre d'une si patiente élaboration, pour ce tableau si minutieusement fidèle d'une république du moyen âge dont le rôle ne fut pas sans grandeur, et qui, avec un territoire resserré entre l'Apennin et la Méditerranée, put, grâce à sa puissante marine, se faire une place à part dans l'histoire de l'Europe.

Ce qui ajoute encore à l'intérêt du livre de M. Vincens, c'est la couleur toute moderne, si je puis parler ainsi, des annales de Gênes; point de féodalité, pas de gouvernement fondé sur la conquête. Gênes commence par une association de mariniers et de pêcheurs, elle grandit par le commerce et la navigation, domine sur la Méditerranée, sème ses colonies dans l'Archipel, sur les côtes de la mer Noire; et puis, lorsque le cours des événements lui enlève toutes ces brillantes et fructueuses possessions, nous la voyons rentrer dans ses premières limites. Mais, riche de capitaux immenses, amassés pendant des siècles avec la plus parcimonieuse économie, elle se transforme alors, pour ainsi dire, en une vaste maison de banque et prête *à la*

(1) *Paris, F. Didot*, 3 *vol. in-8o.*

Digitized by Google

grosse aventure aux rois nécessiteux de l'Europe, qui lui font souvent banqueroute et qui la ruinent enfin. M. Vincens a bien compris que c'était là le côté original de l'histoire de Gênes, et qu'à une époque où tous les esprits sérieux sont surtout préoccupés de questions d'influence maritime, de prépondérance commerciale et industrielle, se borner au récit des révolutions du gouvernement génois, c'était s'exposer à ne pas trouver de lecteurs. Aussi, sans négliger la partie politique de son sujet, et il ne le pouvait pas sous peine d'être incomplet, il a fait une large part à la partie maritime. La Méditerranée n'occupe pas une moindre place dans son livre que la Ligurie.

On n'attend pas de moi que je passe en revue toutes les phases de l'histoire de Gênes; ce serait long et d'ailleurs le plus souvent dénué d'intérêt. J'aime mieux vous retracer en peu de mots, à la suite de M. Vincens, ses destinées maritimes. Elles forment un contraste si parfait avec l'histoire du reste de l'Europe au moyen âge : l'esprit patient, inventif et calculateur de l'industrie s'y montre dans une opposition si saillante avec la force brute qui régnait partout ailleurs, qu'il y aura, si nous ne nous trompons, plaisir et profit, tout à la fois, à s'y arrêter un moment.

Dès le commencement du onzième siècle la marine des Génois avait quelque importance. Nous les voyons à cette époque chasser les Sarrasins de la Sardaigne, de concert avec les Pisans.

Mais c'est des croisades que date la prospérité de Gênes. Antérieurement à la première croisade elle transportait les pèlerins en Palestine ; elle avait même des comptoirs et des facteurs dans toutes les villes de la Syrie alors au pouvoir des mahométans. Mais au moment où les chrétiens, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, envahissent la terre sainte, elle quitte ce rôle tout pacifique pour se faire guerrière et conquérante. Ses marins construisent les machines qui renversent les murailles de Jérusalem. Ses galères aident les croisés à conquérir

Digitized by Google

toutes les villes du littoral, Laodicée, Césarée, Arsur, St-Jean d'Acre, Beryte, Jaffa, Tripoli, Sarepta. Mais le concours des Génois, on s'en doute bien, ne fut point désintéressé. Les intérêts de la religion n'occupaient qu'une place très-secondaire dans les motifs déterminants de leurs expéditions maritimes. Aussi eurent-ils soin d'exiger, comme condition et récompense de leur concours, les avantages les plus exorbitants, dont ils surent tirer tout le parti possible, au moyen de trèves et de traités d'alliance qu'ils eurent l'adresse de conclure avec les soudans. En sorte que déjà, c'est-à-dire au commencement du douzième siècle, une grande partie du commerce de l'Europe et de l'Asie passait par leurs mains et faisait refluer dans leur ville des richesses immenses.

Mais l'Orient ne les absorbe pas tellement qu'ils ne songent à s'assurer les avantages du commerce avec l'Occident. Ils concluent des traités avec Narbonne, Arles et Montpellier; leurs armateurs forment des établissements en Provence; ils frappent de terreur par l'audace de leurs expéditions les Sarrasins maîtres de l'Espagne, ils pillent Minorque, Almérie, Tortose, et forcent le roi maure de Valence de leur accorder dans sa ville un quartier pour leurs magasins. Tel était l'effroi qu'ils inspiraient que la galère d'un prince sarrasin ayant capturé un navire qui refusait de se faire connaître, aussitôt qu'il fut reconnu génois, il fut restitué avec sa cargaison intacte.

Cet essor si rapide que prenaient la marine et le commerce de Gênes n'avait pu être vu de bon œil par leurs voisins les Pisans, dont les établissements, en Orient et à Constantinople, avaient à souffrir de la concurrence génoise. Aussi, dans le courant du douzième siècle, la guerre éclate-t-elle souvent entre les deux cités rivales. Gênes se fortifie dans la lutte et y puise un redoublement d'énergie; et si elle n'est pas encore en état de détruire son puissant adversaire, du moins elle entre avec lui en partage de la prépondérance, et porte sur tous les points de la Méditerranée ses entreprises maritimes, commerciales et guerrières. A la fin de ce siècle, au moment où tous les éta-

Digitized by Google

blissements chrétiens de la Syrie tombaient aux mains de Saladin, où il ne restait plus sur toute la côte que Saint-Jean-d'Acre aux Latins, nous voyons les Génois resserrer leur alliance avec le soudan, faire le commerce à Alep et à Damas, et non contents de ces relations si fructueuses, ils obtiennent la liberté de commerce dans les états du roi de Maroc et du seigneur musulman des îles baléares. Pour des chrétiens aussi fervents que l'étaient les Génois, c'était montrer un esprit bien dégagé de tout préjugé.

Les premières années du treizième siècle furent marquées par la prise de Constantinople par les Latins, événement fâcheux pour les Génois, qu'il privait du fruit de leurs alliances avec les empereurs grecs, au profit des Vénitiens, et qui amena entre les deux républiques des guerres acharnées, qui mirent Venise à deux doigts de sa perte et furent la première cause de la décadence de Gênes.

Mais, en attendant, Gênes poursuivait toujours ses anciens ennemis les Pisans, et, pendant la première moitié du treizième siècle, il est peu d'années où ils ne se livrent des combats en Toscane, en Sicile, au levant, en Sardaigne, en Corse, en Ligurie, en Provence et en Espagne, c'est-à-dire partout où les intérêts rivaux des deux cités se trouvaient aux prises. Des trèves venaient parfois suspendre les hostilités; mais, comme les causes de mésintelligence étaient permanentes, elles ne duraient pas longtemps, et, aussitôt qu'on avait réparé ses forces la lutte recommençait.

Je passe sur la première croisade de saint Louis, où Gênes ne joua qu'un rôle insignifiant. Mais à peine le saint roi avait-il quitté Saint-Jean-d'Acre, que cette ville, où les Vénitiens et les Génois possédaient chacun un quartier, devint le théâtre d'une rixe sanglante entre les deux peuples, rixe qui fut le prélude de terribles guerres. « Qu'on ne s'étonne pas, dit à cette occasion M. Vincens, de l'animosité excessive qui règne entre ces émules: ce n'est pas seulement d'ambition et de pouvoir qu'il s'agit entre eux; ils se débattent pour les intérêts mer-

Digitized by Google

cantiles, pour ces intérêts qui font dans les deux états, mais surtout à Gênes, toute la richesse publique et privée ; qui couvrent toutes les fautes, qui réparent tous les désastres au milieu même des guerres civiles. Venise, sous les Latins de Constantinople, avait enlevé un grand commerce aux Génois : probablement elle leur avait fermé l'accès de la mer Noire. En Syrie, en Chypre, en Egypte, elle balançait tout au moins leur ascendant; redoutable sur la mer, elle pouvait troubler la navigation là même où les habitudes et les alliances avaient le mieux établi les Génois. Il n'en fallait pas davantage pour que les deux peuples marchands fussent irréconciliables. »

Les Génois, à la suite d'un échec sur mer que leur firent éprouver les Vénitiens, furent obligés d'évacuer Saint-Jean-d'Acre; ils éprouvèrent aussi devant Messine une défaite qui compte parmi les souvenirs des plus grands désastres.

Mais ils allaient bientôt prendre leur revanche. La prise et le pillage de la Canée prouvent que ce revers n'avait point amoindri leurs forces.

C'est à cette époque (1261) que Michel Paléologue, le successeur des empereurs grecs réfugiés à Nicée pendant que les Latins tenaient Constantinople, entre dans cette capitale avec l'aide des Génois. Pour preuve de sa reconnaissance, il leur ouvre l'accès des états avec liberté entière d'y commercer, comme si c'étaient des possessions génoises, et leur livre le palais des Vénitiens, qui fut démoli et dont les principales pierres furent transportées à Gênes. Galata, faubourg de Constantinople, leur est assigné comme siége de leurs colonies, et une exemption de tous droits leur est accordée dans toute l'étendue de l'empire, ce qui leur permet de donner une nouvelle activité à leurs relations commerciales avec la Romanie et la Natolie. Mais ce ne furent pas là les seuls avantages qu'ils retirèrent de leurs secours intéressés : Paléologue, voulant réunir à son empire toutes les parties qui en avaient été démembrées à l'époque de la conquête des Latins, propose de donner en fief à ses alliés toutes les îles et même les provinces

Digitized by Google

qu'ils pourraient conquérir. Les armateurs génois se mirent à l'œuvre, et plusieurs réussirent. Les Embriachi s'emparèrent de Lemnos, les Centurioni de Mytilène, les Gatilusi d'Enos. Deux Cattaneo occupèrent Phocée, l'amiral Zaccharia conquit l'île d'Eubée, qu'il échangea plus tard pour Chio. La colonie de Galata prospéra rapidement. Constantinople devint sa tributaire pour la plupart de ses consommations. Venise fut exclue du commerce du Pont-Euxin, qui devint le monopole des Génois. C'est à cette époque qu'ils fondèrent à l'extrémité de cette mer Caffa, la plus brillante des colonies commerciales de ces siècles. Elle devint la capitale d'un grand état qui fut nommé Gazzarie. Plusieurs villes importantes, telles que Soldaja, Cembalo, rayonnaient autour de Caffa, et étendaient dans la Tauride la domination génoise.

Arrivée à ce haut point de prospérité, Gênes ne voulait plus supporter de rivaux, et cependant Venise et Pise partageaient avec elle la souveraineté de la Méditerranée. Pise était de plus l'alliée de Paléologue, et son admission dans la mer Noire troublait le monopole des Génois. Ce motif de continuelle irritation et d'autres griefs qui vinrent s'y joindre firent bientôt éclater la guerre entre les deux voisins. Ce devait être la dernière. Pise fut écrasée dans la lutte. Après quelques combats partiels où les Pisans eurent toujours le dessous, les deux flottes, composées chacune de plus de quatre-vingts galères, se rencontrèrent à la hauteur de l'île de Méloria (1288): les Pisans furent vaincus; on leur prit vingt-huit galères, ils perdirent 5,000 hommes, 11,000 furent faits prisonniers. Pendant un an on ne rencontra plus à Pise que des femmes en deuil. C'était un proverbe en Italie, « Qui veut voir Pise aille à Gênes ». La paix se négocie et ne peut se conclure. Les Génois reprennent l'offensive, entrent dans le port de Pise après en avoir brisé la chaîne, et en démolissent les fortifications; ils se retirent ensuite tranquillement, emportant comme trophée cette chaîne, dont les morceaux se voient encore aujourd'hui suspendus aux murs des principaux édifices publics de Gênes.

Digitized by Google

Les Pisans disparurent des mers et se renfermèrent dans leurs murailles. En 1299 ils obtinrent la paix des Génois, au prix de la cession de la Corse, de Sassari en Sardaigne, et en payant une somme énorme pour les frais de la guerre.

Pise anéantie, restait Venise. Depuis bien des années Gênes était en guerre sourde ou déclarée avec cette puissante république dont la concurrence commerciale lui portait tant d'ombrage. En 1293 la guerre éclate de nouveau. Après des alternatives de succès et de revers, la fortune de Gênes l'emporte, et la victoire navale de Curzola, aussi éclatante, aussi décisive que celle remportée six ans auparavant sur les Pisans à la Méloria, met les Vénitiens hors de combat. Ils perdirent dans cette bataille quatre-vingt-cinq galères : soixante-dix-sept furent brûlées, et les dix-huit autres conduites à Gênes, avec 7,000 prisonniers. André Dandolo, l'amiral vénitien, se voit, les mains liées, destiné à servir de triomphe au vainqueur, et se soutrait à cette honte en se fracassant la tête contre le bord de son bâtiment.

Après un si grand désastre, il ne restait plus pour Venise qu'à s'humilier devant le vainqueur. Elle demande la paix, qu'elle obtient, et à des conditions assez modérées pour faire croire que Gênes avait acheté chèrement sa victoire. Les Vénitiens consentent à s'abstenir pendant treize ans de la navigation en Syrie et dans la mer Noire. Ils se soumettent en outre à payer les dommages qu'ils avaient faits aux colonies génoises.

Le treizième siècle ne pouvait pas se clore pour Gênes par de plus beaux triomphes. C'est le point culminant de sa grandeur. Elle va s'y maintenir quelques années encore; puis arrivera cette époque inévitable de décadence où il ne lui restera plus que le souvenir de son glorieux passé. Profitons de ce moment d'arrêt pour jeter un coup d'œil, à la suite de M. Emile Vincens, sur son commerce aux treizième et quatorzième siècles, qui n'a changé, comme il le fait remarquer, qu'après la révolution produite par le passage du Cap de Bonne-Espé-

Digitized by Google

rance et par la découverte de l'Amérique. En 1291, la ville de Ptolémaïs, la dernière ville qui restât aux chrétiens en Syrie, tombe entre les mains du sultan du Caire. Mais ils obtiennent de lui un traité de commerce, la faculté d'établir à Alexandrie un consul de leur nation avec les prérogatives et la juridiction ordinaires, le droit d'avoir une église, et toutes les garanties qui se stipulent entre puissances amies. Les Génois obtiennent de pareils traités des Sarrasins de Mauritanie, à Tripoli, à Tunis, puis à Grenade, pour les côtes du royaume de Garbe comme pour celles d'Espagne. Ces traités étaient d'une haute importance : car les Génois, facteurs de tous les peuples, étaient pour ainsi dire le lien qui réunissait l'Orient à l'Occident. Aux Européens ils apportaient le sucre, le cuivre, les teintures, la soie et les tissus du Levant, et surtout les denrées de l'Inde ; aux musulmans ils fournissaient les produits du sol et de l'industrie de l'Europe. Il est curieux d'examiner par quelle voie Gênes communiquait avec l'Inde. Il ne faut pas croire que la mer Rouge et l'Egypte fussent la seule route que suivissent les précieuses denrées de ce pays ; sur le marché d'Alexandrie Gênes eût rencontré trop de concurrence, et il lui aurait fallu subir le monopole fiscal du soudan. Au moyen de ses alliances avec le roi chrétien d'Arménie et de sa domination exclusive dans la mer Noire, elle s'était frayé deux autres voies de communication beaucoup moins dispendieuses avec l'Inde et la haute Asie et qui n'étaient guère connues que d'elle. Par la première de ces voies le transit des marchandises s'effectuait par Gogalat, entre le port de Layasso, à l'angle de l'Asie mineure et de la Syrie, dans la Méditerranée, et Alep, où par peu de jours de marche on communique avec l'Euphrate, qui vient tomber dans le golfe Persique. On se rappelle qu'il y a quelques années les Anglais voulurent faire de l'Euphrate la route abrégée de l'Inde à la Méditerranée, et qu'ils firent tenter quelques expériences qui ne réussirent pas, pour savoir si ce fleuve était navigable par les bateaux à vapeur. Mais Gênes s'ouvrit une autre route plus importante et dont elle seule disposait. Elle établit un im-

Digitized by Google

mense commerce à Tana, dans la mer d'Azof. Là se rendaient les produits de l'Inde et de la haute Asie. Un court trajet faisait passer sur le Tanaïs ce qui descendait le Volga ou ce qui le remontait de la mer Caspienne. On conçoit quels énormes bénéfices devaient réaliser les Génois en allant chercher ces riches produits à leur source, ou en les apportant aux consommateurs de toutes les autres régions. De là s'expliquent les immenses richesses accumulées de siècle en siècle par ces commerçants d'une si sévère économie. Parmi les principaux consommateurs des marchandises exportées par les Génois figurent les Anglais, qui leur accordèrent des priviléges étendus. Leurs rapports avec la France furent multipliés, malgré les vexations sans nombre qu'ils éprouvèrent d'un gouvernement fiscal et nécessiteux, tel que celui de Philippe-le-Bel et de ses successeurs.

La première moitié du quatorzième siècle ne fut marquée par aucun événement où la marine de Gênes ait joué un rôle important.

En 1346, une flotte génoise envoyée pour défendre Smyrne assiégée par les Ottomans, s'empare de l'île de Chio, autrefois propriété de la famille Zaccharia, et que les empereurs grecs lui avaient reprise. A cette conquête les Génois joignent celle de Phocée, qui avait appartenu à la famille Cattaneo. Smyrne, restée sans défense, fut perdue pour les chrétiens. En vain le gouvernement grec essaya quelques hostilités contre les Génois: la colonie de Galata, qui nourrissait Constantinople, cessa d'y envoyer des subsistances pendant quelques jours, et la famine eut raison de cette velléité belliqueuse qui n'était plus de saison.

Les Génois, à mesure que l'empire grec s'affaiblissait, devenaient plus exigeants et plus hautains. Sous prétexte qu'ils étaient trop à l'étroit dans Galata, ils réclamèrent quelques terrains sur les hauteurs de Péra. Ils leur furent refusés par le nouvel empereur Cantacuzène, qui venait de détrôner le jeune Paléologue; ils s'en emparèrent de vive force. Il voulut les punir et envoya contre eux quelques galères, elles se rendirent sans

Digitized by Google

combat, et Cantacuzène fut forcé d'abandonner aux Génois les terrains qu'ils venaient de s'adjuger. De redoutables fortifications y furent aussitôt élevées. Ce fut alors que Venise, toujours jalouse de Gênes, et qu'offusquait la récente acquisition de Chio par sa rivale, vint offrir son secours et celui du roi d'Arragon à Cantacuzène. Mais il était dit que rien ne pourrait relever l'empire grec de cet abaissement continu où il allait s'abîmant chaque jour. Cantacuzène porta malheur à ses alliés. Leur flotte combinée, qui s'était jointe à la sienne, attaqua les Génois à l'entrée des Dardanelles; la victoire resta à ceux-ci après une lutte désespérée. Cantacuzène fut obligé de plier de nouveau sous la nécessité. Il accorda à ses vainqueurs tous les priviléges qu'ils réclamaient, leur abandonna des places dans la Propontide, mit entre leurs mains les châteaux qui ferment la mer Noire; enfin les Grecs consentirent pour plusieurs années à ne fréquenter Tana qu'en compagnie et à la suite des navires génois, à moins d'une permission spéciale du doge. Tel était l'état de dégradation où était tombé l'empire, et cela au moment où le flot de l'invasion ottomane grondait déjà à ses portes.

Cependant Venise ne renonçait pas à la lutte. Sa flotte, réunie à celle du roi d'Arragon et forte de quatre-vingts galères, rencontra sur les côtes de la Sardaigne les Génois qui en avaient soixante. Antoine Grimaldi les commandait et essuya un revers inouï : il échappa avec dix-neuf galères seulement, quarante-une restèrent à l'ennemi. Mais l'illustre Pagan Doria, le vainqueur des Dardanelles, allait venger d'une manière terrible le malheur de son compatriote. A la tête d'une flotte de trente-cinq galères, il se montre dans l'Adriatique, ravage l'Istrie, brûle Parenza au fond du golfe, en sort pour gagner la Morée, rencontre la flotte vénitienne au port de Sapienza (1354) et l'anéantit. On ramena à Gênes 5,000 prisonniers, l'amiral lui-même, l'illustre Pisani, et pour trophée le grand étendard de Venise. Cette république fut cruellement punie d'avoir entrepris cette guerre sans but, sans motifs qu'elle pût avouer. Forcée de céder, elle paya aux Génois les frais de la guerre, renonça au commerce

Digitized by Google

de Tana pendant trois ans, et se contenta pendant le même temps d'avoir un comptoir dans la colonie de Caffa. C'était reconnaître le monopole de sa rivale dans la mer Noire.

Mais cette paix ou plutôt cette trève ne devait pas être de plus longue durée que les précédentes. La rivalité jalouse des deux nations allait bientôt les mettre de nouveau en présence.

Les Génois de tout temps avaient eu des comptoirs dans l'île de Chypre et y jouissaient des privilèges les plus étendus. Une question de préséance, où ils se prétendirent sacrifiés aux Vénitiens et qu'ils soutinrent avec hauteur, amena une émeute. Huit nobles Génois furent précipités d'une tour; on fit ensuite main basse dans l'île sur les personnes et les propriétés de ces anciens hôtes. Gênes en tira une vengeance éclatante. Paphos, Famagouste tombèrent entre les mains de ses amiraux; et si la famille de Lusignan ne perdit pas la couronne, deux de ses membres, hostiles à la république, furent envoyés à Gênes avec soixante chevaliers d'élite, d'énormes contributions furent imposées, et Famagouste resta en gage entre les mains des vainqueurs.

Si la guerre de Chypre n'avait pas ouvertement mis aux mains les Vénitiens et les Génois, un nouvel incident amena la rupture.

Les Génois, tout-puissants dans l'empire grec, dominant Constantinople par leur colonie de Péra, intervenaient dans les querelles intestines qui divisaient la famille impériale et firent même quelquefois des empereurs. Andronic venait d'être placé par eux sur le trône à la place de Jean Paléologue, son père. Le souverain détrôné, pour obtenir des secours des Vénitiens, leur abandonne l'île de Ténédos, au moment même où Andronic la donnait aux Génois comme récompense de leurs services. Les Vénitiens s'en mirent immédiatement en possession et la fortifièrent. Gênes réclama le don d'Andronic, mais envain, et les deux peuples s'engagèrent dans une guerre sérieuse.

Les commencements en furent heureux pour Gênes. A la suite de brillants combats où la flotte génoise fut toujours

Digitized by Google

victorieuse, elle parut devant Venise avec l'ordre de détruire cette odieuse rivale. Venise, bâtie au milieu des eaux, n'était point abordable de front. L'intrépide Pierre Doria entreprend de pénétrer dans les lagunes par quelque ouverture éloignée, de s'y établir et de revenir par les canaux, pour attaquer Venise derrière sa principale ligne de défense. Ce plan audacieux réussit en partie. La ville de Chioggia fut prise, malgré une résistance désespérée. Venise s'humilie et demande la paix, elle lui est durement refusée. Elle retrouve alors le courage du désespoir. L'illustre Pisani, qu'une précédente défaite avait fait jeter en prison, est rendu à la liberté et mis à la tête des galères. Il conçoit un des plus hardis projets qui puissent se présenter dans l'esprit d'un héros : il entreprend de bloquer les assiégeants et de faire prisonnière toute la flotte génoise. L'entreprise était presque surhumaine, et les équipages se rebutent après quelques fatigues. D'ailleurs ce projet ne pouvait réussir qu'avec le concours de la flotte de Zéno, envoyée pour protéger le commerce de la république dans la Méditerranée, et qui, rappelée à la défense de la patrie, ne revenait pas. Enfin, le 1er janvier 1380 elle se montre en vue de Venise, chargée de vivres, de richesses, de butin de toute espèce. La perte des Génois devint dès lors certaine. Un vaisseau vénitien qu'ils avaient incendié brûle à fleur d'eau, la coque coule à fond à l'entrée du port de Chioggia, où ils étaient enfermés, et leur ferme le chemin de la mer. Pour comble d'infortune, le seul homme qui eût pu les sauver, Pierre Doria, est tué dans un combat. Après une résistance de plusieurs mois, et lorsqu'ils eurent épuisé toutes leurs munitions, ils furent obligés de se rendre. Vingt-une galères, plus de 4,000 prisonniers furent pour les Vénitiens le fruit de cette victoire. Tel était le résultat d'une expédition qui avait promis à Gênes l'anéantissement de sa rivale. Cette campagne avait duré du mois d'août 1379 à la fin du mois de juin 1380. La paix se conclut en 1382. L'île de Ténédos, la cause de cette guerre, devait être abandonnée par les deux parties, le commerce de Tana

Digitized by Google

fut interdit pour deux ans aux sujets des deux républiques, et les prisonniers furent rendus sans rançon de part et d'autre. A l'issue de cette lutte, qui fut si fatale à Gênes, il lui manquait 8,000 habitants.

Ici commence la décadence de la marine génoise. Ce ne seront plus désormais ces flottes immenses, telles que les plus puissants rois de l'Europe n'auraient pu en avoir. La répression des pirates barbaresques, la protection de ses colonies du levant contre les Turcs et le maintien de ses relations commerciales, tel est le rôle où Gênes va se renfermer.

Dans l'espace de plus d'un demi-siècle nous ne rencontrons aucun fait important et qui mérite d'être mentionné. Quelques expéditions sans grand résultat contre le royaume de Tunis, Famagouste attaquée par Janus de Lusignan et délivrée par les Génois, dont elle était devenue la propriété; quelques combats livrés aux corsaires catalans, qui avaient insulté l'île de Chio et pillé des navires du commerce; quelques représailles exercées contre les Vénitiens : voilà sur quels événements on se traîne jusqu'à l'année 1335, où la marine génoise s'illustra par un de ces triomphes dont elle semblait déshabituée. Alphonse d'Arragon, revendiquant la succession de Jeanne de Naples, assiégeait Gaëte par terre et par mer, avec quatorze grands vaisseaux et onze galères. Le gouvernement de Gênes, ennemi en tout temps des Arragonais, envoya au secours de la place une flotte de treize vaisseaux bien équipés. Alphonse monte sur la sienne et présente la bataille aux Génois, se confiant dans la supériorité de ses forces. Il fut vaincu et fait prisonnier avec le roi de Navarre son frère et la fleur de la noblesse espagnole. Le butin fut immense. Une sortie heureuse des Génois renfermés dans la ville délivra Gaëte et fit tomber dans leurs mains le camp et le reste des bagages de tant de princes, de grands et d'une florissante armée. Les historiens postérieurs, dit M. Vincens, remarquent que de leur temps il existait à Gênes des fortunes héréditaires qui n'avaient pas d'autre source que la victoire de Gaëte. Malheureusement la république ne s'appar-

Digitized by Google

tenait plus, elle s'était soumise à la seigneurie du duc de Milan. Ce fut lui seul qui retira les avantages politiques d'un si beau succès.

Mais un grand événement allait s'accomplir qui devait porter à Gênes un coup dont elle ne se releva jamais, et qui lui enleva ce qui lui restait de prospérité. En 1453, Constantinople tomba au pouvoir des Turcs, malgré la fermeté, la valeur admirable déployées par Paléologue. Les Génois, si intéressés à sauver la capitale, puisque sa perte devait entraîner celle de Péra, s'unirent aux Grecs, et Jean Giustini, leur commandant, présida à la défense de la ville. Il combattit jusqu'aux derniers instants aux côtés de Paléologue. Mais il n'y a pas de remède, si héroïque qu'il soit, qui puisse guérir de la décrépitude. Constantinople fut emportée d'assaut. Les Génois, malgré les assurances amicales que leur fit donner Mahomet II, et où ils ne virent qu'un piége, montèrent précipitamment sur leurs vaisseaux, laissant à l'abandon leurs maisons et leurs magasins. Le dommage fut immense, et l'avenir semblait de plus en plus menaçant. On en était réduit à l'impossibilité de porter assistance aux colonies de la Crimée ou même de conserver les communications maritimes avec elles; deux châteaux élevés par Mahomet à l'entrée du Bosphore en défendaient l'entrée. A force de souplesse et de sacrifices envers ces nouveaux maîtres, on conserva à la navigation génoise l'accès de la mer Noire. Caffa continua pendant quelques années à briller par ses richesses ; mais des mésintelligences avec les Tartares qui avoisinaient la ville, nées, il faut bien le dire, de la corruption et de l'injustice des Génois, amenèrent sa ruine. Les Tartares, altérés de vengeance, appellent les Turcs, qui paraissent devant Caffa avec des forces considérables, l'assiégent, s'en emparent et en chassent les Génois et les Latins. Ce désastre, qui achevait de tarir les sources de Gênes, arriva vingt-un ans après la prise de Constantinople. Elle avait perdu en 1464 Famagouste, tombée au pouvoir des Vénitiens; il ne lui restait plus que Scio et quelques autres établissements précaires

Digitized by Google

dans l'archipel, qu'elle ne devait pas conserver longtemps. Déjà était né aux environs de Gênes, au bourg de Cogotello, l'homme qui par la découverte du Nouveau-Monde devait porter le dernier coup à la prospérité de sa patrie.

Gênes, cessant d'être une puissance maritime, n'a plus d'histoire qui lui soit propre. Le seul grand homme qui l'honore au temps de sa décadence, André Doria, n'est qu'un amiral à la solde du roi de France d'abord et ensuite du roi d'Espagne. C'est assez dire l'état d'abaissement où elle était tombée. Elle reste sans doute une ville opulente : le commerce du monde entier, qu'elle avait concentré dans ses mains depuis l'époque des croisades, l'avait enrichie pour des siècles, grâce aux habitudes de parcimonie qui distinguent ses enfants, et le commerce de transit de la Lombardie que lui assurait son heureuse situation fut toujours pour elle une source de nouveaux bénéfices. Mais tel était son état de faiblesse au point de vue militaire, que, si elle parvint à conserver son indépendance nominale jusqu'en 1797, elle ne le dut qu'aux jalousies des grandes puissances, dont aucune n'aurait souffert qu'elle vînt aggrandir les états d'un des voisins qui la convoitaient. Les traités de 1815 l'ont incorporée au royaume de Sardaigne. C'est de la part de Gênes un mariage forcé, auquel elle ne s'est soumise qu'à contre-cœur. Mais, moins heureuse que la Belgique, elle ne doit pas compter sur le divorce.

Ce tableau bien abrégé de la puissance maritime de Gênes, dont j'ai emprunté tous les détails, quelquefois même textuellement, au livre de M. Vincens, m'a paru ne manquer ni d'intérêt ni d'opportunité ; et j'aurais borné là ma tâche de rapporteur si l'histoire de cette république ne méritait encore d'attirer notre attention sous un autre point de vue. Gênes en effet dans l'espace de plus d'un siècle se soumit et se déroba plusieurs fois à la domination de la France, et ce point de contact de nos annales avec les siennes doit être au moins sommairement indiqué, ainsi que les causes qui rapprochèrent les deux nations.

Digitized by Google

A l'origine le gouvernement de Gênes fut purement démocratique : les mêmes magistrats, sous le titre de consuls, géraient les intérêts de la commune au dedans et ceux du commerce et de la navigation au dehors. Ils étaient nommés par l'association tout entière, qui se réservait d'être consultée, en parlement, dans les affaires importantes. Mais dès le douzième siècle nous voyons s'élever à Gênes une noblesse composée de familles qui avaient exercé les magistratures, et le peuple s'effacer. Marchands, navigateurs comme le reste de leurs concitoyens, les nobles ne s'en distinguaient que par de plus grandes richesses et cette supériorité de talent et d'expérience que donne la longue pratique des choses du gouvernement. Cette noblesse purement domestique et municipale sut même si bien se faire accepter par ses services éclatants, que lorsque plus tard ses fautes lui firent perdre le pouvoir, elle n'en fut pas moins maintenue à titre d'institution nationale, et son illustration adoptée par le peuple comme une des gloires de la patrie.

Mais Gênes ne tarda pas à être déchirée par les rivalités des nobles entre eux et les luttes des factions guelfe et gibeline. Un autre élément de discorde vint bientôt s'ajouter à toutes ces causes de dissension. On était au treizième siècle, les victoires remportées par la ligue lombarde contre les empereurs allemands, et qui anéantirent leur domination au-delà des Alpes, avaient révélé au peuple italien le secret de sa force. Des tendances démocratiques éclatèrent de toutes parts. Les populaires génois s'associent au mouvement et engagent le combat contre la noblesse : il se continue pendant tout ce siècle avec des alternatives de succès et de revers, et ne finit qu'en 1339, où la victoire reste définitivement au parti de la bourgeoisie. Elle défère la suprême magistrature de la république à un des siens, avec le titre de doge, et décide que jamais aucun noble ne pourra aspirer à cette dignité. Cette exclusion dura cent quatre-vingt-dix ans.

C'est ici le lieu de remarquer que ces luttes intestines, loin de nuire à l'accroissement de la grandeur génoise, y contri-

Digitized by Google

buèrent au contraire en développant chez la nation une surabondance d'énergie qui, une fois dirigée contre l'ennemi extérieur, l'en fit toujours triompher. C'était au plus fort de ces querelles que Gênes portait le dernier coup à la puissance des Pisans, remportait sur les Vénitiens la victoire signalée de Curzola, et tenait à la mer jusqu'à cent trente-cinq galères à la fois. « A compter tant d'armements dispendieux, avec les brillants succès qui attestent une direction habile et qui se meut sans obstacle, qui pourrait croire, fait observer judicieusement M. Vincens, que durant cette guerre la république génoise était plus agitée Que jamais? que l'ambition nationale et la haine de l'ennemi aient fait concourir des efforts, des volontés d'ailleurs si discordantes, c'est ce que la réussite démontre cette fois. C'est un phénomène digne d'admiration. »

Les discordes civiles avaient eu pour résultat de disperser les Génois dans l'Europe. Un grand nombre d'entre eux s'attachèrent au service de la France et prirent part aux luttes de Philippe de Valois contre Edouard III. Ils étaient 10,000 au combat naval de l'Ecluse et 15,000 à la bataille de Crécy. C'était acheter glorieusement pour leur patrie le droit d'être protégée plus tard par la France.

Cependant à Gênes les races bourgeoises, en possession du pouvoir, créèrent une aristocratie nouvelle. D'éminents populaires se firent presque princes sans se dire nobles. Deux familles s'élevant au-dessus des autres, les Fregose et les Adorni, se ravirent alternativement l'autorité suprême de la république, et se virent au moment de la rendre héréditaire dans leur maison. Mais leurs rivalités, fomentées encore par les nobles, qui, ne pouvant arriver au souverain pouvoir, voulaient du moins empêcher qu'il ne se perpétuât dans les mêmes mains, firent échouer cet ambitieux projet. Les Adorni chassant les Fregose et chassés à leur tour par ceux-ci, la domination des Visconti, seigneurs de Milan, acceptée par lassitude de l'anarchie, et bientôt répudiée, quatorze révolutions de 1390 à 1394, tel est le tableau que présente l'histoire de Gênes pendant toute

Digitized by Google

la durée du quatorzième siècle jusqu'au moment où elle se donne à la France (1396), la bourgeoisie pour avoir la paix et la sécurité, et les nobles dans l'espérance de ruiner le gouvernement populaire. Il fallait que le prestige qu'exerçait notre patrie fût déjà bien grand, pour qu'un peuple étranger se soumit à la suzeraineté de Charles VI, déjà fou. Il est vrai que ce ne fut pas sans conditions. Le caractère distinctif des Génois dans tous les temps a été le sentiment exalté de l'indépendance nationale, et ils entendaient bien se donner un souverain et non un maître. Les lois, la forme du gouvernement étaient maintenues, il n'y avait qu'un doge de moins et un gouverneur français de plus qui le remplaçait et en exerçait les fonctions. Un roi absolu se faisait protecteur de la république et s'engageait à respecter sa liberté, et cela au quatorzième siècle ! On n'a jamais vu pareille chose, même de nos jours. Le roi promit tout et ne tint rien.

Les gouverneurs envoyés de France, grands seigneurs accoutumés aux errements de la féodalité, n'entendaient rien à ces distinctions subtiles entre la sujétion volontaire et la sujétion par droit de conquête, et ils agirent en vainqueurs. Les Génois n'étaient pas d'humeur à le souffrir, et deux gouverneurs furent chassés l'un après l'autre. Boucicaut les remplace en 1401. Mille hommes d'armes amenés à sa suite lui font raison de la mutinerie des populaires : son gouvernement énergique, sa justice aussi terrible qu'expéditive ont bientôt rétabli l'ordre, et pour ôter aux Génois tout désir de le troubler désormais, il emprisonne la ville dans une enceinte de forts et de citadelles. Il veilla d'ailleurs avec une grande sollicitude aux intérêts de la république, expédia des galères dans tous les établissements du levant menacés par les Turcs, et se mit lui-même à la tête d'une expédition maritime où il eut occasion d'accomplir ces beaux faits d'armes sans résultat qui plaisaient tant aux héros de cet âge et qu'il nous a racontés dans ses charmants mémoires. Mais sa brillante valeur, la prospérité renaissante du commerce, l'acquisition pour la république de

Digitized by Google

Livourne qu'elle ne sut pas garder, et de Sarsanne, ne lui firent point trouver grâce aux yeux des Génois opprimés par sa fiscalité. Aussi profitèrent-ils d'une absence de Boucicaut pour fermer leurs portes, égorger son lieutenant et abjurer le gouvernement de la France. Toute la Ligurie en fit autant; et Boucicaut, ne se sentant pas assez fort pour briser une pareille résistance, abandonna la partie et quitta l'Italie. C'était en 1409. La France, déchirée par les factions, n'était pas en état de revendiquer par les armes sa suzeraineté qu'on venait d'abjurer, et consentit à la paix en 1416. Il nous faut maintenant descendre à Louis XII pour revoir les Français à Gênes. Un moment, il est vrai, elle se soumet à Charles VII, mais ce ne fut qu'un moment. Quant à Louis XI, on connaît ses paroles : « Les Génois veulent se donner à moi, et moi je les donne au diable. »

Gênes, après le départ de Boucicaut, retourna sous le gouvernement de ses doges, qui n'atteignirent un moment le pouvoir que pour en être précipités, Adorno sur Fregose, Fregose sur Adorno. On se perd dans cette succession rapide des chefs de l'état qui passent et disparaissent, pour reparaître et s'évanouir de nouveau. La république s'abîme de plus en plus dans l'anarchie, et se voit forcée de se soumettre de nouveau à la domination des Visconti, puis des Sforza, qui les remplacèrent dans la seigneurie de Milan.

Lorsque Charles VIII descendit en Italie, appelé par Ludovic le More, Gênes, attachée à la fortune de ce dernier, aida le roi de France, dans son expédition, de ses vaisseaux et de l'argent de ses banquiers. Les Français, après avoir inondé l'Italie comme un torrent, l'évacuèrent bientôt, et le duc de Milan put croire pendant quelques années que Gênes était devenue une annexe de sa riche principauté. Mais en 1499 Louis XII, qui se prétendait des droits au duché de Milan par Valentine Visconti son aïeule, envahit la Lombardie et gagne la bataille de Novarre. Sforza perd en même temps sa liberté, ses états et la seigneurie de Gênes, qui revient au vainqueur comme l'acces-

Digitized by Google

soire de sa conquête. Louis garantit les priviléges de la république, et resta en possession de Gênes jusqu'en 1512, où la seconde bataille de Novarre, qu'il perdit, lui enleva ce que la première lui avait donné. La domination de la France pendant ces treize ans n'avait pas toujours été paisible. Une révolution démocratique provoquée par les artisans, plus attachés que les hautes classes à l'indépendance nationale, avait chassé un moment de la ville la garnison française (1506). Louis, après avoir offert un généreux pardon aux révoltés, qui le refusèrent, fut obligé de soumettre Gênes par la force et de faire trancher la tête aux chefs de la révolte. Mais son gouvernement, aussi paternel que peut l'être celui de l'étranger, fut un bienfait pour la république, qui depuis longtemps n'avait joui d'un tel état de paix et de sécurité.

Louis XII, chassé de l'Italie, Gênes revoit de nouveau ses doges, et ses divisions intestines recommencent, jusqu'au moment où François Ier (1515) la range encore une fois sous ses lois avec le duché de Milan. Plusieurs fois elle échappa et se soumit à son autorité, suivant que le sort des armes était favorable ou contraire à ce prince en Lombardie. Mais enfin en 1527 elle en est affranchie pour longtemps par les mains d'André Doria, un de ses plus illustres enfants, d'abord amiral au service de la France, mais que des vexations et des injustices que François Ier ne sut pas lui épargner firent passer à celui de Charles-Quint. Nous ne devions plus rentrer à Gênes qu'en 1797.

André Doria, après avoir délivré sa patrie, eut la gloire de lui donner un gouvernement stable et de rétablir l'union entre les différentes classes de ses concitoyens. La haute bourgeoisie s'était aperçu qu'il lui serait plus avantageux de se fondre avec la noblesse dans une aristocratie commune; pour la noblesse cette fusion était le seul moyen de rentrer au pouvoir. Les deux grandes familles qui depuis deux siècles s'étaient disputé et arraché l'autorité souveraine ne comptaient plus de membre qui pût la revendiquer. André Doria, qui clôt si dignement la

Digitized by Google

série des grands hommes de sa race, après avoir refusé la souveraineté pour lui-même, après avoir fait consacrer par Charles-Quint l'indépendance de sa patrie, refondit le corps de la noblesse en y introduisant toutes les familles populaires importantes depuis 1339, concentra dans ce corps toute l'autorité, réduisit à deux ans l'exercice des fonctions de doge, et fonda un mode de gouvernement qui, sauf quelques modifications, dura jusqu'à l'époque où Gênes, entraînée dans notre tourbillon, tomba pour ne jamais se relever.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Vincens, non que l'histoire de Gênes n'offre plus d'intérêt à partir de cette époque : M. Vincens a bien su prouver le contraire. La conspiration de Fieschi, la prise de Gênes par les Impériaux en 1746, la délivrance de cette ville par une insurrection populaire, sont des récits qu'il faut lire dans l'ouvrage même, et dont nous ne voudrions pas gâter l'intérêt par une froide analyse. Mais il est temps de mettre un terme à ce trop long résumé. Il suffira du moins à faire apprécier l'importance de l'œuvre accomplie par M. Vincens et le service qu'il vient de rendre par cette publication aux saines études historiques.

L. Fouché.

Annuaire du département de l'Eure (1). — Almanach de l'Eure, *pour* 1843 (2).

Ainsi que nous l'avions espéré, l'exemple de M. Gadebled a porté ses fruits. On a senti le besoin de joindre des renseignements historiques aux documents statistiques publiés sur le département. Les deux ouvrages dont nous rendons compte et que nous joignons ensemble, parce que, destinés à deux classes différentes de lecteurs, ils ont cependant un but commun d'utilité, n'avaient été jusqu'ici que des catalogues bons à consulter pour connaître la nomenclature des fonctionnaires du département,

(1) Évreux, Canu, 1842, in-12.

(2) Évreux, J. Ancelle, 1843, in-18.

Digitized by Google

et savoir à quels noms et en quels lieux il fallait s'adresser pour toutes les relations administratives. Le personnel de l'administration éprouvant chaque année et presque chaque jour des variations nombreuses, l'Annuaire et l'Almanach perdaient bientôt leur intérêt, et devenaient ce qu'on appelle des calendriers de l'année dernière.

Nous croyons pouvoir promettre, sinon l'immortalité, privilége rare et tout exceptionnel des chefs-d'œuvre, du moins un succès durable d'intérêt, à l'*Annuaire du département de l'Eure pour* 1842 et à l'*Almanach de l'Eure pour* 1843.

Voici, ce nous semble, comme ont raisonné, et fort sagement selon nous, les auteurs de l'Annuaire. En donnant le personnel des agents de chaque service de l'administration, ne serait-il point avantageux de retracer sommairement l'historique de chacun de ces services, d'indiquer les circonstances dans lesquelles il s'est formé et les lois qui l'ont constitué ? La révolution de 1789 a, pour ainsi dire, métamorphosé complètement en France le système et les formes de l'administration. Après avoir tout démoli d'un coup, on a essayé de tout refaire, mais successivement et après un grand nombre d'essais. Tout n'était pas bien autrefois, et c'est pourquoi l'on avait changé ; mais tout n'était pas non plus aussi mal qu'on avait pu se le figurer sous l'impression des idées rénovatrices. Qu'y avait-il autrefois, et qu'a-t-on substitué successivement à ce qui était ?

Telles sont les questions que l'on s'est posées, et qu'il était plus difficile de résoudre qu'il ne semble au premier abord. Le régime ancien fonctionnait sous la garantie d'une autorité forte et consacrée par le temps. Il avait peu cherché à se rendre compte de ses origines et n'éprouvait pas le besoin de publicité qui est une des nécessités de notre époque de liberté. Bien plus de choses d'ailleurs étaient laissées à l'arbitraire des individus, représentants d'un pouvoir qui lui-même était irresponsable. L'absence de centralisation administrative et les priviléges de chaque province, de chaque localité, introduisaient aussi dans chaque partie du service de nombreuses variations.

Digitized by Google

Retrouver l'ancien ordre de choses était une tâche pénible, et par le manque de documents, et par l'incohérence de ceux qui subsistent, et parce que les hommes, en bien petit nombre, qui ont pu voir fonctionner l'ancienne machine administrative, interrogés sur elle, paraissent eux-mêmes ne savoir que fort peu de chose.

S'il y a plus de documents et surtout de titres authentiques sur ce qui suit 89, il faut aussi reconnaître que de nombreuses modifications dans le régime de l'administration ont été la conséquence des divers gouvernements qui se sont succédé, république, empire, restauration et révolution de 1830. Dans un abrégé, qui de sa nature devait être tout sommaire et à la portée de tous, comment unir la clarté à la précision? Rien n'est plus simple à la première vue que la machine sociale, et quand on a dit pouvoir administratif, religieux, militaire et judiciaire, on croit avoir tout dit; mais quand on y regarde de plus près, quelle complication que les rouages appelés *services administratifs!*

Nous n'osons dire que les auteurs de l'Annuaire se soient tirés avec bonheur de toutes ces difficultés; que les hommes spéciaux, quoiqu'ils paraissent avoir été consultés avec fruit, ne puissent trouver qu'il manque quelques détails à l'historique complet de quelques-uns des services, que peut-être même quelques services secondaires n'aient été oubliés ou négligés; mais nous croyons pouvoir affirmer que l'Annuaire n'en est pas moins un travail précieux par ses recherches, d'une utilité incontestable, qui sera lu avec fruit et avec intérêt et souvent invoqué comme indication certaine des origines de chaque branche administrative, qu'il renferme une idée féconde et pourra servir de base à tous les travaux de ce genre. Nous croyons qu'il apprendra bien des choses même aux hommes les plus instruits dans chaque partie de l'administration, et qu'on ne pourra lire sans plaisir et sans profit tout ce qui concerne l'organisation du clergé, de la justice, de l'armée, des

Digitized by Google

gardes nationales, et surtout un article remarquable sur l'organisation financière de la France avant et depuis 1789.

Nous donnerons aussi des éloges sincères à l'*Almanach de l'Eure pour* 1843, petit opuscule sans prétention, mais qui vaut mieux, si l'on peut le dire, qu'il n'est gros. C'est un annuaire au petit pied, dégagé de toutes les prévisions saugrenues, de tous les contes à dormir debout qui faisaient le succès de ces sortes de publications auprès de la classe ignorante, mais qui pour le prix le plus modique renferme des milliers d'indications utiles. La seconde partie contient des articles d'un très-haut intérêt dus à MM. H. Passy, de Salvandy, Tavernier et Colombel. Nous croyons les articles *sur l'impôt* et *sur l'économie des ouvriers* destinés à produire l'effet le plus salutaire sur la classe de lecteurs auxquels ils s'adressent.

Th. Delhomme.

Mélanges, *par Mlle* Louise Ozenne, *de Louviers* (1).

Il s'exhale des œuvres de ceux qui sont morts jeunes une certaine poésie mélancolique qui dispose à l'indulgence. On ouvre d'abord le livre avec émotion, et, même quand on n'a pas été complètement charmé, on le ferme néanmoins avec regret. Comment être sévère vis-à-vis de promesses ainsi interrompues? Comment maintenir l'inflexibilité de la critique devant des espérances qui avaient leur éclat, mais qui se sont inopinément abîmées dans une tombe? Bien des talents réels ont été depuis douze années ainsi tranchés dans leur fleur. Que Farcy teigne de son sang les pavés de juillet, que Dovalle tombe dans une rencontre sous une balle meurtrière, qu'Hégésippe Moreau expire de misère sur un grabat, la Muse est là pour recueillir le legs incomplet et mutilé de leurs chants,

(1) Un vol. in-8o, chez Firmin Didot. Cet ouvrage n'a pas été offert à la Société; mais nous avons pensé que la publicité locale ne devait pas manquer à un nom de notre pays. Le compte-rendu qu'on va lire est emprunté à la *Revue des Deux-Mondes*.

Digitized by Google

et le cœur aussi a des hommages divers pour leur mémoire; notre admiration court à celui qui s'est fait tuer pour la loi,' notre douloureuse sympathie au malheureux qui a péri pour les susceptibilités de l'honneur, notre pitié enfin à l'écrivain chez qui le désordre des passions n'avait pas encore étouffé le talent.

Les écrits de Mlle Louise Ozenne, qu'une main amie vient aujourd'hui recueillir, sous le titre de *Mélanges*, ne rappellent ni de si poétiques ni de si funèbres souvenirs : la poésie pourtant et la tristesse s'y retrouvent empreintes en bien des pages, comme dans la biographie même de cette personne distinguée et trop peu connue. Dans une préface chaleureuse, mais qu'on aurait seulement voulu trouver un peu plus simple et par là plus ressemblante encore au modèle, M. Ch. Romand a raconté, avec une vive sympathie qu'il fera partager à tous les lecteurs, cette vie dévouée et obscure que la mort vint interrompre si prématurément. Mlle Ozenne était une jeune fille de Louviers arrivée à Paris il y a une douzaine d'années, et qui, à la suite de malheurs de famille, était devenue l'unique providence, l'unique recours des siens. Destinée à une position plus brillante, à une vie plus facile, Mlle Ozenne accepta la nécessité avec abnégation; elle consacra à l'éducation des autres ses efforts et son talent. Dans cette existence laborieuse, dans cet esclavage d'une vie occupée, du temps se trouvait néanmoins pour les lettres : les relations nombreuses et tout à fait distinguées que s'était créées Mlle Ozenne l'introduisirent bientôt, comme cela est inévitable dans ce temps-ci, à la publicité des journaux. Elle s'en tira en personne de sens, et on eut d'elle, sous le pseudonyme de *Camille Baxton*, plus d'une page ferme et élevée. Tandis que les femmes auteurs faisaient dans la presse de mauvais romans, Mlle Ozenne y fit de bonne critique, et surtout de bonne critique contre les mauvais romans. Il y avait là au moins le mérite du contraste. Ces jugements sur la plupart des travaux d'imagination de notre époque, sont incomparablement la meilleure partie du recueil qu'on vient

Digitized by Google

de publier. Dans la Vue générale de l'histoire de la littérature française, qui ouvre le volume, l'auteur, on s'en aperçoit vite, ne possède pas son sujet avec plénitude : c'est une esquisse maigre et très-superficielle, qu'on eût mieux fait de laisser mourir dans l'encyclopédie où l'auteur l'avait insérée. Il n'en est pas ainsi des morceaux de critique sur les plus célèbres des romans contemporains ; ils méritaient d'être recueillis, et ils pourront même servir à l'histoire littéraire de notre temps. On y peut regretter çà et là quelques inexpériences de plume, des vues hasardées ou inexactes, des sympathies risquées, des concessions aux engouements du jour ; en un mot, l'arme tremble plus d'une fois aux mains de Clorinde ; mais, en somme, des idées généreuses, des remarques fines, quelquefois des vues vraiment originales, toujours de l'élévation et de la noblesse dans la pensée, donnent à ces fragments un caractère particulier et qui mérite l'attention.

Ce volume est digne de franchir le cercle de l'amitié qui en fait hommage sur une tombe : car le public peut s'y intéresser avec profit. De toute façon c'est un souvenir qui honorera la mémoire de Mlle Ozenne.

Exposé raisonné des principes de la musique, accompagné de l'historique des signes et des faits, *par M.* Bergerre, *Professeur, à Gien* (*Loiret*) (1).

M. Bergerre paraît s'être proposé de renfermer sous un petit volume, non-seulement la théorie élémentaire et la syntaxe de la musique, mais encore des détails historiques sur l'origine et le progrès des diverses parties de cet art. C'était, nous l'avouons, une tentative audacieuse, et M. Bergerre, à défaut de succès, pourrait se consoler avec le Bonhomme, en s'attribuant l'honneur de l'avoir entreprise. Mais il y a plus : nous devons convenir de notre étonnement en trouvant tant de choses dans

(1) Orléans, 1842, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

un si petit espace, en songeant aux nombreuses recherches de l'auteur pour produire un si mince ouvrage; et si l'on veut remarquer que la moitié au moins de ce court volume est remplie par des textes d'exemples notés, l'étonnement redouble. Il faut s'empresser de rendre justice à M. Bergerre et de reconnaître en lui un grand talent de synthèse et d'abréviation.

Ajoutons encore que M. Bergerre a fait de louables efforts pour apporter de l'ordre, de la clarté et de la méthode dans l'exposé d'une science qui manque entièrement de ces qualités essentielles. Il a cherché surtout à préciser les définitions et à écarter les superfluités qui encombrent d'ordinaire les éléments. Cet essai mérite des éloges sans restriction, et nous nous empressons de les accorder à M. Bergerre.

Mais, — qui n'a pas son *mais* dans ce monde? — mais le livre de M. Bergerre n'est pas un bon ouvrage élémentaire; c'est à peine une œuvre utile : trop chargée pour des commençants, elle est insuffisante pour ceux qui veulent des développements. Après ce que nous venons de dire, on comprendra aisément ce double vice. Il est bien difficile de tout exprimer en peu de mots, surtout lorsqu'il s'agit d'explications élémentaires. En toute science, l'élève doit trouver en débutant une extrême simplicité et un enchaînement constant de faits : c'est ce que les mathématiciens et les philosophes appellent aller du connu à l'inconnu. Or, si dans le livre élémentaire, vous compliquez l'exposé des principes par l'étude de détails qui ne s'y lient que d'une manière indirecte, vous risquez d'égarer l'intelligence de l'élève en l'occupant de trop d'objets à la fois. Nous pouvons nous tromper; cependant nous croyons que notre avis sera partagé par tous ceux qui ont quelque expérience de l'éducation.

Afin de nous faire mieux comprendre, citons :

Après avoir (page 3) donné la définition de la *portée musicale*, M. Bergerre ajoute :

D. A qui attribue-t-on l'invention de cette portée?

R. A Guido, pour les quatre premières lignes; Jean de Muris, chanoine français, qui vivait au quatorzième siècle, ajouta la cinquième.

Digitized by Google

Et aussitôt M. Bergerre passe de l'histoire à la théorie, ainsi qu'il suit :

D. Comment représentez-vous les sons ?

R. Par des signes qu'on appelle *notes*.

Cette réponse est très-incomplète ; car il est bien difficile à l'élève de comprendre comment des *signes* peuvent représenter des *sons*. Au lieu de développer l'explication, M. Bergerre s'occupe immédiatement de l'histoire, et il continue :

D. A quelle époque et par qui furent faits les premiers essais d'une *notation* en signes de convention ?

R. Au neuvième siècle, par Hugbalde, moine de St-Amand.

On voit, par cette succession de demandes et de réponses, la marche suivie par M. Bergerre, qui mêle constamment l'histoire à la didactique, inconvénient grave dès qu'il s'agit d'instruire des jeunes gens. Cela peut convenir à une personne qui possède déjà quelques notions, mais non à un élève qui commence.

On a pu remarquer, dans les citations qui précèdent, que l'ouvrage de M. Bergerre est écrit par demandes et par réponses. C'est encore, selon nous, un inconvénient. Nous comprenons ce système dans les livres d'orthodoxie, dans le catéchisme, par exemple ; parce que dans ces livres, si nous pouvons parler ainsi, c est la *lettre qui vivifie*, et c'est l'*esprit qui tue*. Mais en musique, dans cette science sur laquelle on trouve à peine deux professeurs d'accord, vous embarrassez le maître, et vous ne donnez aucune facilité à l'élève.

Nous aurions quelques autres reproches à faire à M. Bergerre ; mais il faudrait nous livrer à une discussion technique, et nous craindrions de fatiguer l'attention de ceux d'entre nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec la science musicale.

Au reste, ces reproches n'ont en eux-mêmes rien de très-grave, et voici pourquoi. Il n'est pas de science sur laquelle on ait écrit plus de médiocres ouvrages didactiques que sur la musique. C'est que l'art n'est pas encore réellement à l'état de science. Il est fondé, comme on le sait, sur une partie de la physique, sur l'acoustique ; et malgré les travaux de Chladni,

Digitized by Google

de Savart, de Duhamel, l'acoustique est elle-même encore bien incomplète. Prenons un exemple. La musique repose sur cette base, à savoir, que lorsqu'on produit un son, on entend en même temps d'une manière presque imperceptible deux autres sons qui forment avec le premier l'accord parfait majeur, l'accord fondamental. Ce phénomène a lieu quel que soit le corps qui rende le son, parce que c'est un effet de la vibration communiquée aux ondes sonores de l'air. Disons, en passant, que cela explique pourquoi certaines personnes délicatement organisées ne peuvent rester près de la caisse d'un piano sur lequel on exécute une suite rapide d'accords. La vibration simultanée de tous les sons accessoires change en bruit confus l'exécution du morceau.

Nous disions donc que la production de l'accord parfait *majeur* avait lieu par toute espèce de corps sonore. Eh bien! comment se fait-il qu'en ne reconnnaisse pas de même la production des sons de l'accord parfait *mineur*, qui, musicalement parlant, semble bien plus naturel que le *majeur*, puisque presque tous les airs populaires de toutes les nations du monde, même et surtout des sauvages, affectent le mode *mineur*? Ce n'est que récemment que M. le baron Blein, lieutenant général du génie, a annoncé avoir reconnu la vibration simultanée des sons de l'accord *mineur*, et encore a-t-il dû employer, pour ce résultat, un corps spécial, façonné d'une manière particulière.

Je pourrais produire des exemples analogues sur chaque principe de la musique; mais celui-ci suffira, je pense, pour vous faire comprendre combien il faut encore d'observations et d'expériences pour constituer une science dans toute l'acception du mot. En attendant, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de prendre la musique pour un art charmant, qui ravit nos sens, qui exalte notre imagination, qui endort nos douleurs et qui nous procure d'ineffables jouissances. En attendant aussi, acceptons le livre de M. Bergerre comme le travail d'un artiste consciencieux, qui a eu pour but de venir au secours des professeurs ses confrères, et des amateurs ses élèves, et qui, sous plusieurs rapports, a réussi. L. Tavernier.

Digitized by Google

Mémoires de la Société royale des Sciences, Agriculture, et Arts de Lille. — 1839, 2e *partie*, *in*-8°.

La Société royale de Lille, à laquelle des travaux importants ont assigné un rang distingué parmi les sociétés savantes des départements, nous a montré plus d'une fois qu'elle ne reculait pas devant la publication d'un mémoire volumineux, quand la science doit en tirer quelque profit. La deuxième partie de ses mémoires pour l'année 1839 se compose en entier d'un travail fort étendu, qui a pour titre ***Mémoire sur les Bibliothèques publiques et les principales Bibliothèques particulières du département du Nord, par M. Leglay.*** Nous ne doutons pas que les journaux littéraires ne nous aient déjà devancé dans l'appréciation de ce volume, qui intéresse à un si haut degré non seulement les bibliophiles, mais encore les gens de lettres, par les nombreux renseignements que chacun d'eux y rencontrera pour la spécialité de ses études. Toutefois nous croyons utile de fixer l'attention des hommes instruits de notre département sur cet utile travail et de leur signaler l'heureuse application qui pourrait en être faite avec leur concours dans notre localité. Le mémoire de M. Leglay, qui, comme nous l'avons dit, occupe tout un volume in-8°, est divisé en deux parties. La première est consacrée aux bibliothèques publiques du département du Nord, dont l'auteur retrace l'origine, les accroissements successifs, et fait connaître les richesses en imprimés et en manuscrits, surtout au point de vue de l'histoire du pays. La deuxième traite des collections formées par des amateurs. C'est ici, selon nous, la partie la plus précieuse du mémoire : car tout le monde est à même d'être informé de l'existence d'une bibliothèque publique, et peut se procurer aisément des renseignements sur ce qu'elle renferme, soit par les catalogues qui en ont été publiés, soit par correspondance avec les conservateurs de ces établissements. Mais il n'en est pas de même des bibliothèques particulières, des collections d'ama-

Digitized by Google

teur, dont beaucoup sont ignorées, parce que beaucoup sont amassées en silence. Parmi leurs possesseurs il en est fort peu qui donnent au public le catalogue de leurs livres; et si quelquefois cela arrive, c'est plutôt, il faut le dire, en vue de réparer des désordres de finances que dans l'intention de rendre service aux lettres. Et puis, quel parti tirer du catalogue d'une bibliothèque qu'on va vendre, alors que les trésors qu'elle renferme vont être dispersés sans qu'on sache où ils auront passé ! Avec l'ouvrage de M. Leglay on peut déjà, sans avoir un catalogue détaillé des bibliothèques particulières du département du Nord, connaître leur existence, la spécialité des livres dont elles se composent, et les principales richesses historiques, scientifiques, artistiques et littéraires qu'on y rencontre. Ainsi telle collection nous offre des manuscrits curieux pour l'art de la peinture au moyen-âge, et des incunables qui nous montrent les premiers essais de la typographie; telle autre ne se compose que d'éditions *princeps* et des impressions remarquables des Estienne, des Elzeviers, des Plantin, des Froben, des Manuce, des Baskerville, des Brindley, des Ibarra, des Bodoni, etc. Ici l'on remarque les belles reliures des Simier, des Thouvenin, des Ch. Lewis, des Bozerian, des Pasdeloup, des Bauzonnet, des Derôme, sans parler des reliures des quinzième et seizième siècles, qui ont bien aussi leur prix et dont les artistes ne se sont pas fait connaître. Là, c'est une bibliothèque formée d'ouvrages d'histoire locale et de nombreux matériaux manuscrits, tels que chartes, cartulaires, mémoires généalogiques, recueils d'autographes, etc. Quand on songe que dans chacun de nos départements il se trouve sans doute plusieurs collections semblables à celles que signale avec tant de soin M. Leglay, on se console un peu de savoir nos bibliothèques publiques si pauvres, si dépourvues de ces trésors. Tout ce que nous croyions perdu ou détruit par le vandalisme révolutionnaire se retrouve dans le cabinet des amateurs, vrai sanctuaire, où dans tous les temps, et même aux époques les plus désastreuses, s'est toujours con-

Digitized by Google

servé pur le feu sacré des sciences, des arts et des lettres.

Ce qui augmente l'intérêt du mémoire de M. Leglay, c'est que les renseignements donnés sur chaque bibliothèque sont accompagnés d'un bon nombre de notes et de dissertations bibliographiques très-instructives. Son introduction, intitulée *Des Bibliothèques en général*, les considérations qu'il fait valoir en faveur des bibliothèques à créer ou à améliorer dans certaines localités du département du Nord, font, en outre, de son mémoire, un livre utile à consulter dans les questions de bibliothéconomie.

Nous voudrions, pour conclusion pratique de ce qui précède, voir un semblable travail s'exécuter sur les bibliothèques publiques et particulières de notre département : car lui aussi compte, indépendamment des établissements publics, des collections particulières qui ne sont pas sans valeur; et cet ensemble pourrait former la base d'un travail utile et curieux. Si la Société libre de l'Eure pouvait accueillir une pareille publication dans son recueil annuel, nous engagerions vivement l'un de nos bibliophiles à vouloir bien s'en occuper. Ce serait contribuer avec M. Leglay à rendre service aux lettres. L'histoire du pays n'y gagnerait pas moins : car nous supposons qu'on s'attacherait avec soin à signaler tous les matériaux inédits qui peuvent lui servir. Enfin on en ferait un recueil des plus intéressants à consulter, et dont la publication pourrait exercer une heureuse influence sur l'accroissement des bibliothèques publiques de notre département, en appelant l'attention et les efforts des hommes de goût et de savoir en faveur de ces utiles établissements.

ALPH. CHASSANT.

DE LA CRÉATION, *Essai sur l'origine et la progression des Etres, par M.* BOUCHER DE PERTHES (1).

Cet ouvrage, par la grandeur et la variété des sujets qu'il traite, peut-être aussi à cause de l'absence d'un lien commun

(1) *Paris, Treuttel et Würtz*, 1841, 5 vol. gr. in-12. — Cet ouvrage a été offert à la Société en 1841.

Digitized by Google

qui en rattache suffisamment les différentes parties, se refuse à l'analyse. Le titre des chapitres indiquera l'importance des questions qui y sont examinées et les études profondes qu'elles ont exigées. C'est l'ouvrage de la vie d'un homme. Résultat de longues méditations, ce livre en prépare plus encore : c'est un vaste champ ouvert à la réflexion.

Tome premier : Plan de l'ouvrage. De l'erreur et de la vérité. — De l'apparence des choses et de leur effet sur l'âme. — De Dieu. — De la nature de Dieu. — Dieu a-t-il pu être sans la matière? — Dieu, seul être vivant, serait-il fort et intelligent? Dieu serait-il puissant, s'il n'était pas entouré d'êtres puissants? — De l'impossibilité du hasard. — Des globes. — De la terre et de sa croissance. — De l'apparition des êtres sur la terre. — Du nombre des êtres. — Le corps ou la forme ne peut être l'œuvre de Dieu. — Le corps n'est pas l'œuvre de la génération. — De la constitution des corps et de leur métamorphose.

Tome II : L'être précède la forme. — La forme est le résultat de l'âme. — Des sens et de leurs organes. — De la pensée et de ses rapports avec les sens. — De la pensée considérée comme substance. — De la pensée dans son application. — De la mémoire. — De la raison. — De la folie. — Du sommeil. — De la douleur. — Du plaisir. — Des besoins. — De l'appétit du sang et de l'attaque. — La souffrance est sur la terre la base des qualités morales.

Tome III : Du mal moral, du mal physique, et de leurs rapports. — Du juste et de l'injuste. Il n'est aucune créature qui n'en ait une notion. — De la liberté. — Du libre arbitre. — De la volonté. — De la complication des idées ; ou de la pensée, source de la croissance. — De l'imagination et de la double voie, sources de la volonté et de l'involonté. — Des sensations primitives et des pensées innées. — Effets et preuves des pensées innées. Des sons innés et du langage. — Des passions. — Des animaux. — De l'association chez les animaux et de leurs voyages. — Des arts chez les animaux. — De l'esprit de calcul chez les animaux.

Tome IV : Des facultés morales des animaux. — De l'ins-

Digitized by Google

tinct chez les hommes et chez les animaux. — De la paternité chez les animaux, de l'amour et de l'amitié. — De l'esprit d'ordre et de propriété chez les animaux, de leurs vertus et de leurs vices. — De la vie considérée dans ses rapports avec la matière. — De la différence de la vie de l'âme à la vie du corps, ou des organes internes aux organes externes. — De la crainte de la mort. — De la durée des organes et de leur dissolution. — De l'impossibilité de la mort.

Tome V : De la nécessité de la décomposition des corps, et du renouvellement des organes. — Etat de l'être après la dissolution des organes. — De la progression, considérations générales. — De la justice de Dieu, cause morale de la progression. — L'être est ce qu'il se fait. — De la stagnation et de la décroissance. — De la faculté créatrice, base de la progression. — Des êtres supérieurs, ou de la progression extra-terrestre. — Dieu est partout, l'avenir est en lui, toute croissance en émane.

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS

POUR LES USAGES RURAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX (1).

ART. 26, *alinéa* 5. Après : *remonte*, ajoutez : *regrillage*.

ART. 33, *alinéa* 3. Après : *l'ensemencement*, ôtez : *du blé*.

——— *Alinéa dernr*. Après : *une récolte*, ôtez : *quelconque*.

——— Après le même alinéa, ajoutez celui-ci :

La pratique des surcharges modifie l'assolement triennal primitif qui interdisait toute production sur la jachère ou guéret pendant l'année destinée aux labours et aux façons préparatoires à l'ensemencement du blé d'automne.

ART. 37. Après : *trèfles*, ajoutez : *semés sur le blé ou le mars*. — Après : *minette*, ajoutez : *semée sur le mars*.

ART. 38. Après le 2e alinéa, ajoutez celui-ci :

L'ensemencement du blé qui suit une surcharge de trèfle ne reçoit souvent qu'un seul labour.

ART. 45. Au commencement, lisez : *Lorsque le fermier emploie la faucille, et qu'il.....*

ART. 54, *alinéa* 2, lisez : ..... *et à ne pas en accumuler une trop grande quantité. L'accumulation fait développer dans les gerbées une odeur qui dégoûte les moutons*.

——— *Alinéa* 4, au lieu de : *laissées*, lisez : *tassées*.

ART. 56. Otez : *dans les étables*.

ART. 57, *alinéa* 2. Lisez : ..... *est chargé de curer les bestiaux de ce dernier*.

Art. 60, *alinéa* 1er. Au lieu de : *a droit à*, lisez : *prend*.

ART. 61. Au lieu de : *pour faire consommer*, lisez : *pour consommer*.

ART. 62. Au lieu de : *avoir réparé*, lisez : *et réparé*.

ART. 64. Ajoutez à la fin : *Elles ont lieu après neuf années de recrue*.

ART. 66. Après : *le peuplier*, ajoutez : *l'aune*.

(1) *V.* ci-dessus, page 119. — Ces corrections et additions ont été faites dans les 600 exemplaires des *Usages* qui ont été tirés à part, aux frais de la Société, et distribués gratuitement, dans l'arrondissement d'Evreux, à toutes les personnes que ce travail pouvait intéresser

Digitized by Google

DONS, ACHATS, ABONNEMENTS, ETC.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

RECETTES ET DÉPENSES

DES EXERCICES 1841 ET 1842.

PROGRAMMES DE SOUSCRIPTION ET DE CONCOURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

Ou envoyés par le Gouvernement.

Par les Auteurs :

Par MM.

BERGERRE (Alex.). Exposé raisonné des principes de la musique. *Paris* et *Lyon*, 1842, in-8°.

V. le compte-rendu ci-dessus, *p.* 397.

BOUCLON. (de). Histoire d'Abulcher Bisciarah. *Evreux*, 1842, in-12.

BOUTIGNY [m. de la Soc.]. Base d'une nouvelle Physique, ou découverte d'un quatrième état des corps, l'état sphéroïdal. *Evreux*, 1842, in-8°.

CASTEL. Rapport sur les travaux de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, pendant l'année 1841 - 1842. *Bayeux*, 1843, in-8° : 20 (1).

CHARDON. Du régime alimentaire dans les maladies aiguës et chroniques des organes de la digestion. (Ouvrage couronné par la Société de médecine de Lyon.) *Paris* et *Lyon*, 1843, in-8° : 64.

CHAUVINIÈRE (de la). Quelques mots sur la nécessité d'une organisation pour l'Agriculture de la France. *Paris*, 1842, in-8° : 63.

CHESNON [m. de la Soc.]. Collection d'articles détachés, ou Miscellanea. *Evreux*, 1842, in-8° : 32.

(1) Nombre des pages. Il ne sera indiqué que pour les opuscules.

Digitized by Google

Par MM.

Comice hippique (les membres du). La question chevaline considérée sous le point de vue national, agricole, économique et militaire. *Paris*, 1843, in-8° : 83.

Delaquérière [m. de la Soc.]. Hachettes celtiques trouvées à Mentheville (Seine-Inférieure). *Rouen*, 1843, in-8° : 3.

Extr. de la *Revue de Rouen*, mars 1843.

Doublet de Boisthibault [m. de la Soc.]. Du régime cellulaire. *Chartres*, 1842, in-8° : 16.

Dreuille. Rapport fait à la Société libre des Beaux-Arts, sur le *Cours complet de la Peinture*, de M. de Montabert. *Paris*, 1842, in-8° : 56.

Dubois (Louis). L'Enfance et la Mort de ma Fille, élégies..... 1842, in-18 : 16.

Fabius (Auguste). Offrande au Dieu de l'univers. *Lyon*, 1842, in-8° : 47.

Flaugergues (Paul). Observations faites sur l'éclipse de soleil du 8 juillet 1842. *Toulon*, 1842, in-8° : 11; avec planche.

Francœur. Sur le Calendrier des Mahométans. *Paris*... in-8° : 12.

Extr. des *Additions à la connaissance des temps pour* 1844.

Gadebled [m. de la Soc.]. Histoire du département de l'Eure, à l'usage des Écoles primaires. *Evreux*, 1843, in-18 : 31.

Garnier (J.) [m. de la Soc.]. Notice sur l'Eglise de Namps-au-Val (canton de Conty, arrondissement d'Amiens). *Amiens*, 1842, in-8° : 19, avec planches.

Extr. du t. V des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

Digitized by Google

Par MM.

GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS. Une livraison de l'*Encyclopédie biographique du* XIX^e^ *siècle*, contenant une notice sur ce médecin, et son portrait.

GOUZÉE. De l'Ophtalmie qui règne dans l'Armée belge, et des moyens d'arrêter la propagation de cette maladie dans toute agglomération d'individus. *Bruxelles*, 1842, in-8°.

M. le docteur Baudry a fait un rapport sur cette production.

GRIGNON (Institution royale agronomique de). Dixième livraison de ses *Annales*. *Paris*, 1842, in-8°.

HOMBRES-FIRMAS (le baron d') [m. de la Soc.]. Extrait de Souvenirs de Voyage. *Montpellier*, 1842, in-8° : 12.

Extr. du Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault, décembre 1842.

HUZARD fils. Sur la multiplication des Sangsues. *Paris*, 1841, in-8° : 39; avec planche.

L'ENFANT (Frédéric). Projet pour la remonte de la cavalerie et l'amélioration de la race chevaline, présenté au Roi le 23 janvier 1842. *Paris*, 1842, in-8° : 54.

— Développements et moyens d'exécution du projet ci-dessus. *Paris*, 1842, in-8° : 52.

LENORMANT [m. de la Soc.]. Rapport fait à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de France, lu à la séance publique du 12 août 1842. *Paris*, 1842, in-4° : 19.

Digitized by Google

Par MM.

LEROY (N.) [m. de la Soc.]. Point de discours. Quelques mots sur les traductions et les traducteurs. *Rouen*, 1842, in-8° : 9.

Extr. du *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen.*

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS. Note sur une nouvelle plante fourragère. *Paris*, 1842, in-8° : 4.

Extr. des *Annales de l'Agric. française*, juin 1842.

LORIN [m. de la Soc.]. Annuaire du département de l'Eure, pour l'année 1842, in-12.

V. le compte-rendu ci-dessus, *p.* 392.

MALINGIÉ-NOUEL. Mémoire sur la détresse des Producteurs de laine, et sur les moyens d'y remédier. *Blois*.... in-8° : 16.

Extr. du *Bulletin de la Société d'Agriculture de Loir-et-Cher.*

MALO (Amand). Éléments de comptabilité rurale théorique et pratique. (Ouvrage couronné par la Société royale et centrale d'Agriculture de la Seine.) *Paris*, 1841, in-12.

M. Cassen a fait un rapport sur cette production.

MORTEMART (le baron de). Rapport sur l'ouvrage de M. de Boullenois, intitulé : *Conseils aux nouveaux éducateurs de vers à soie. Paris*, 1842, in-8° : 14.

PAQUET (V^or) [m. de la Soc.]. Effets de la température de 1842 sur la végétation en général, et la fructification des plantes en particulier. *Paris*, 1843, in-8° : 60.

— Notice sur les Anémones de M^me V^e Quétel. *Paris*, 1843, in-8° : 4.

Extr. des *Ann. de la Soc. royale d'Hortic.* t. 22.

Digitized by Google

Par MM.

PRÉVOST [m. de la Soc.]. Deuxième cahier de la *Pomologie*. *Rouen*, 1842, in-8° : 76; avec planches.

Extr. du Bulletin de la Société d'horticᵉ de Rouen.

REY (Ch.) La Typocratiade, poëme. *Ntmes*, 1822, in-8°, 88.

ROMANET (le vicomte de). La loi sur les sucres et le budget de 1844. *Paris*, 1843, in-8° : 24.

ROOSMALEN (de). De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les Lettres, les Sciences et les Arts. *Paris*, 1842, in-8° : 15.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. Pétition présentée aux Chambres relativement au projet de loi sur les sucres. *Rouen*, 1843, in-4° : 6.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION, D'AGRICULTURE, ETC., DE L'AIN. Des bases qui doivent servir à asseoir la taxe du pain. *Bourg*, 1843, in-8° : 41.

STASSART (le baron de) [m. de la Soc.]. Epître en vers sur l'Indépendance, à M. le général Paixhans. *Paris*, 1842, in-8° : 8.

TALAIRAT (le baron de). L'Homme et la Destinée, pièce de vers. *Paris*, 1843, in-8° : 4.

Extr. du *Camée*, Keepsake élégant.

TAVERNIER [m. de la Soc.]. Almanach de l'Eure pour 1843. *Evreux*, 1842, in-16 oblong.

V. le *Compte-rendu* ci-dessus, *p.* 392.

VAN-STEENKISTE [m. de la Soc.]. Quelques mots sur les maladies de l'Egypte, et de l'état actuel de la médecine chez les Arabes, traduit du Hollandais, in-8° : 4.

— Observations sur l'efficacité de la suie de bois unie au sulfate de zinc, dans le traitement des maladies de la peau, in-8° : 8.

Digitized by Google

Par MM.

Van-Steenkiste [m. de la Soc.]. Notice sur l'opération du strabisme, et spécialement sur un nouveau procédé pour exécuter cette opération. *Bruxelles*, 1840, in-8° : 9.

Extr. des Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges.

— De l'emploi des préparations arsénicales dans le traitement des cancers. *Bruxelles*, 1842, in-8° : 4.

— De l'opération des hernies étranglées et compliquées d'accidents graves. *Bruges*.... in-8°, 16.

— Discours prononcé sur la tombe du docteur de Merssemann. *Bruges*... in-8° : 4.

— Observations de leucorrhée guérie d'après la méthode proposée par M. Van Wageninge, de Rotterdam. *Bruges*, 1842, in-8° : 8.

Le Mème et L. Buylaert. De la blennorrhée des nouveaux-nés et du pannus, traduit de Schrey Vorstman. *Bruges*, 1841, in-8° : 34.

— Hématurée hémorroïdale promptement arrêtée après une injection de teinture d'iode, traduit du hollandais, de Van Wageninge. *Bruges*, 1842, in-8° : 38.

Les trois opuscules qui précèdent sont extraits des Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges.

Vincens (Emile) [m. de la Soc.]. Histoire de la République de Gènes. *Paris*, 1842, 3 vol. in-8°.

V. le *Compte-rendu* ci-dessus, *p.* 372.

Walras [m. de la Soc.]. Commentaire sur le Cid. *Caen*, 1843, in-8°.

Digitized by Google

Anonymes :

J. C. Rapport fait au bureau d'administration du comice agricole de Chartres, sur les travaux en horticulture du sieur Brière, de Villemeux. *Chartres*, 1842, in-8° : 15, avec pl.

*** (Louis-Paul). Institution du crédit foncier par la mobilisation du contrat hypothécaire. *Bayeux*, 1843, in-8° : 78.

Par les Editeurs :

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

Le Propagateur de l'industrie de la soie en France, dirigé par M. A. CARRIER.

Le Journal d'Horticulture pratique, dirigé par M. Victor PAQUET.

Le Courrier de l'Eure.

Le Journal de l'Eure.

Envois du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Statistique agricole de la France, 2e volume, composé des tomes 3 et 4. (Nord et Midi occidental, et Tableaux sommaires et généraux pour la France entière.) *Paris*, Imprimerie royale, 1841-42, in-4°.

La Revue agricole.

Le Journal des Haras.

Le Journal d'Agriculture du département du Var.

Pour les recueils des Sociétés correspondantes, *V.* ci-après la liste de ces sociétés.

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

PRÉSENTÉS PAR LES AUTEURS A LA SOCIÉTÉ, OUTRE CEUX QUI ONT ÉTÉ INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

Par MM.

DEBOURGE (J.-B.) de Rollot (Somme) [m. de la Soc.]. Observations médicales.

L'auteur traite, dans ses *Observations*, d'un accouchement à terme survenu après huit avortements et une parturition prématurée ; de la thérapeutique à suivre dans les cas d'hydropisie, et de l'action de l'urine sur la forficule et la grosse fourmi des bois.

La note sur *Quelques médicaments* (présent volume, page 198) a été extraite de ces *Observations*.

DELHOMME (Th.) [m. de la Soc.]. Pétition des Élèves du collége de Vernon au maire de cette ville, au sujet de l'abus qui s'est introduit d'attacher des ânes à la porte du collége, les jours de marché.

MEUNIER (m. de la Soc.). Stances adressées à un instituteur de village qui m'avait envoyé un recueil de poésies de sa composition.

TAVERNIER [m. de la Soc.]. Essai de statistique mortuaire de la ville d'Evreux.

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

Par MM.

F. Bagot [m. de la Soc.]. — Un corbeau gris.

Barruel-Beauvert (de) [m. de la Soc.]. — 40 plants de mûrier-lhou.

Dænen. [m. de la Soc.]. — Collection de graminées appartenant aux départ[s] d'Eure-et-Loir et de l'Eure.

M. Beaucantin a fait un rapport sur cet envoi.

Demoete, à Evreux. — Une médaille d'Alexandre Sévère, trouvée à Saint-André.

Haute. — Une hachette gauloise.

Lemercier (Ad.) de Damville. — Un petit métier à tapisserie, perfectionné.

Paquet (V[or]) [m. de la Soc.]. — Deux envois de graines, dont suit la liste :

Premier envoi. Avoine noire (nouvelle espèce) ; rouge. — Orge de l'Hymalaya ; Namto. — Gesse du lard. — Courge de Mœdow ; monstre ou gigantesque. — Concombre à très-longs fruits. — Epinard à graines lisses, de Hollande. — Melon de Coulommiers ; de Chypre ; Ananas (nouvelle variété) ; Cantaloup, appelé *Boule de Siam ;* du Mogol ; de la Cochinchine ; du Japon, à chair rouge ; de Rome ; de Madère.—Polygonum tinctorium.—Blé d'été, de Candie ; de mars, dit *froment-Barel ;* de Russie ; de Philadelphie. — Seigle de la Saint-Jean.—Fetuque du Cap des figues. —Seigle de printemps.—Dolichos virginica ; unguiculatus.

Févier de la mer Caspienne. — Bignonia catalpa.—Jujubier de la Chine.—Styrax officinal.—

Digitized by Google

Stérculier à feuilles de platane.—Melia azedarach. —Pin à pignons ; d'Alep.—Sophora du Japon.— Pandanus odoratissimus. —Areca ex Borbonia.— Diospyros lotus.—Ligustrum Japonicum.

Second envoi. Maïs à l'état sauvage.—Nicotiana glauca.— Ribes sanguineum.—Annona triloba.— Mespilus azerolus; microphylla ; buxifolia.—Piment à confire.—Laurier de Portugal—Phyllirea rotundifolia.

PHILIPPE-LEMAITRE (M^me^) [m. de la Soc.]. — Une agrafe antique.

Digitized by Google

OUVRAGES ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

HUERNE DE POMMEUSE. Des Colonies agricoles, 1 vol. in-8°.

RAMON DE LA SAGRA. Voyage en Hollande et en Belgique, 2 vol. in-8°.

DE GÉRANDO. De la Bienfaisance publique, 4 vol. in-8°.

DE VILLENEUVE DE BARGEMONT. Economie politique chrétienne, 3 vol. in-8°.

BURET (Eug.). De la Misère des classes laborieuses en France et en Angleterre, 2 vol. in-8°.

DE TOCQUEVILLE. De la Démocratie en Amérique, 4 vol. in-8°.

LE MÊME et DE BEAUMONT. Du Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France, 2 vol. in-8°.

D'AUDIFFRET. Système financier de la France, 2 vol. in-8°.

CHEVALIER (Michel). Des intérêts matériels en France, 1 vol. in-12.

MICHELET. Histoire de France, 5 vol. in-8°.

THIERRY (Augustin). Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, 4 vol. in-8°.

— Lettres sur l'Histoire de France, 1 vol. in-8°.

— Dix ans d'Etudes historiques, 1 vol. in-8°.

— Récits des Temps mérovingiens, 2 vol. in-8°.

GUIZOT. Histoire de la Civilisation en Europe et en France, 5 vol. in-8°.

— Essai sur l'Histoire de France, 1 vol. in-8°.

— Histoire de la Révolution d'Angleterre, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Bazin Histoire de France sous Louis XIII, 4 vol. in-8°.

———————— sous le cardinal Mazarin, 2 vol. in-8°.

Thiers. Histoire de la Révolution française, 10 vol. in-8°.

Mignet. Histoire de la Révolution française, 2 vol. in-8°.

Monteil. Histoire des Français des divers États, 8 vol. in-8°.

Lavallée. Histoire des Français, 4 vol. in-12.

Fortoul. Histoire du XVI^e siècle, 1 vol. in-12.

Fréminville. Histoire de Du Guesclin, 1 vol. in-8°.

Graham (Maria). Mémoires sur la vie de Poussin, 1 vol. in-8°.

Ampère (J.-J.). Histoire littéraire de la France avant le XII^e siècle, 3 vol. in-8°.

— Histoire de la Littérature française au moyen âge, 1 vol. (le 1^er) in-8°.

Sainte-Beuve. Critiques et Portraits littéraires, 5 vol. in-8°.

— Tableau de la poésie française au XVI^e siècle, 2 vol. in-8°.

Nisard. Études de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence, 2 vol. in-8°.

Delaquérière. Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et leur ancienneté, 2 vol. in-8°.

Winckelmann. Œuvres, 6 vol. in-8°.

Flourens. Analyse raisonnée des travaux de Georges Cuvier, 1 vol. in-12.

Liebig. Traité de Chimie organique, 1 vol. in-8°.

Lindley. Théorie de l'Horticulture, 1 vol. in-8°.

Lélieur. Pomone française, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

AUTRES OUVRAGES

Acquis d'un Membre de la Société, par échange avec des doubles.

GAILLARD. Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, 6 vol. in-8°.

DUROZOIR et DUMONT. Précis de l'Histoire romaine, 1 vol. in-8°.

DESMICHELS. Précis de l'Histoire du moyen âge, 1 vol. in-8°.

MICHELET. Précis de l'Histoire moderne, 1 vol. in-8°.

LERMINIER. De l'Influence de la Philosophie du XVIII^e^ siècle sur la législation et la sociabilité du XIX^e^, 1 vol. in-8°.

DE PASTORET. Zoroastre, Confucius et Mahomet, 1 vol. in-8°.

NODIER. (Ch.) Histoire des Sociétés secrètes de l'armée, et des conspirations militaires qui ont eu pour objet la destruction du gouvernement de Bonaparte, 1 vol. in-8°.

— Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque, 1 vol. in-8°.

— Questions de littérature légale, 1 vol. in-8°.

— Souvenirs de jeunesse, 1 vol. in-8°.

RICHTER (Jean-Paul-Frédéric). Titan, traduit par Phil. Chasles, 4 vol. in-8°.

BRESCHET. Du Système lymphatique, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

AUTRES ACHATS.

La Société a fait confectionner dans le département du Nord, pour servir de modèles, trois instruments d'agriculture très-perfectionnés, savoir :

Un sarcloir mécanique à 4 roues;

Un semoir;

Et un hache-paille.

Elle a fait en outre des acquisitions notables pour son cabinet de physique et de chimie.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

AUXQUELLES

LA SOCIÉTÉ EST ABONNÉE.

Annales de l'Agriculture française.

Journal d'Agriculture pratique.

Journal des Économistes.

Annales de Chimie et de Physique.

Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale.

Recueil de la Société polytechnique.

Mémorial encyclopédique. — Echo de la Littérature et des Beaux-Arts.

Journal des Connaissances usuelles.

Bulletin monumental.

Revue de Rouen.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Eure.

Fonctionnaires de la Société, au 31 Décembre 1842.

MEMBRES DU BUREAU.

Président, M. CASSEN.
Secrétaire perpétuel, M. *Eugène* SAINTE-BEUVE.
Trésorier, M. GAUDE.
Secrétaire perpétuel honoraire, M. L. H. DELARUE.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. *Baudry, A. Del'homme, Desmartinais, Lefébure, Ange Petit, Sauval.*

Digitized by Google

SECTIONS CENTRALES (1).

	PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.
1re Sect.	MM. *Duchesne;*	MM. *Cheveraux;*
2e —	*Robillard;*	*Hélie;*
3e —	*Fortin;*	*Baudry;*
4e —	*Guindey;*	*Saudbreuil;*
5e —	*Th. Delhomme;*	*F. Bagot;*
6e —	*L'hopital;*	*Picard.*

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

Président, M. *Davenières.* | Secrétaire, M. *Mettais-Cartier.*

SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

Président, M. *de St-Germain.* | Secrétaire, M.....

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

Président, M. *Vallon.* | Secrétaire, M. *Bérard-Rondeaux.*

SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

Président, M. *Constant-Leroy.* | Secrétaire, M. *Alfred Canel.*

(1) La Société est divisée en six Sections, dans l'ordre suivant : *Agriculture et Industrie; — Sciences physiques et mathématiques; — Sciences philosophiques et historiques; — Littérature et Beaux-Arts; — Economie politique et Statistique.*

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Juillet 1843 (1).

L'astérisque * désigne les Membres admis depuis la confection de la Liste insérée au dernier volume du *Recueil*.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Cantons d'Évreux.

MM.

Ancelle, propriétaire, à Évreux.
Bagot (Ferdinand), avocat, à Evreux.
Basset, propriétaire et percepteur, à Claville.
Baudry, docteur en médecine, à Evreux.
Beaucantin, directeur du Jardin botanique, à Evreux.
Bonnin, ancien notaire, à Evreux.
Bougrain, ancien notaire, à Evreux.
Bourguignon, architecte du département, à Evreux.
Cassen, propriétaire, à Evreux.
Chassant, bibliothécaire de la ville et de la Soc., à Evreux.
Chéramy, propriétaire, à Evreux.
Chesnon, directeur de l'école normale, à Evreux.
Cheveraux, avocat, à Evreux.
Colombel, agriculteur, à Claville.
Cordier de la Glairie, inspecteur des domaines, à Evreux.
De Brack (le général), commandant le département.
Delamotte, notaire, à Evreux.
De La Pasture, ancien député, à Irreville.
Del'homme, juge, à Evreux.
Delhomme, professeur de rhétorique, à Evreux.
De Limoges, sous-intendant militaire, à Evreux.

(1) *V.* ci-après la liste des membres décédés ou démissionnaires.

Digitized by Google

MM.

De Salvandy, député, à Graveron.
Deschamps (neveu), médecin-vétérinaire, à Evreux.
Desmartinais, directeur des domaines, à Evreux.
Duchesne, maitre de poste, à Evreux.
Durand, fabricant d'huile, à Evreux.
Duret, propriétaire et maire, aux Ventes.
Duwarnet, conseiller de préfecture, à Evreux.
Fortin, docteur en médecine, à Evreux.
Fouché (Lucien), percepteur des contributions, à Evreux.
Gamot, receveur général, à Evreux.
Gaude, directeur des contributions indirectes, à Evreux.
Gazan (Charles), ancien député, à Huest.
Gazan fils, propriétaire, à Huest.
Guindey, principal du collége, à Evreux.
Hébert, juge de paix, à Evreux.
Herouard, pharmacien, à Evreux.
Hervieu, négociant, à Evreux.
Hurel, cons. de préfecture, secrétaire général, à Evreux.
Larcher, agriculteur, à Saint-Vigor.
Leclerc, blanchisseur, à Evreux.
Lefébure, géomètre en chef du cadastre, à Evreux.
L'Hopital, maire, à Evreux.
Lorin, archiviste du département, à Evreux.
Massot, professeur de dessin, à Evreux.
Michaut aîné, chef de bureau des contributions directes, à Evreux.
Michaut (L.-N.), employé à la direction des contributions directes, à Evreux.
Nouvel, ancien notaire, à Evreux.
Petit (Ange), juge, à Evreux.
Picard, ancien avoué, à Evreux.
Renard, cultivateur, à Melleville.
Richard, agent-voyer en chef, à Evreux.
Sainte-Beuve, avocat, juge suppléant, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Saudbreuil, avocat, à Evreux.
Saudbreuil, propriétaire, au Plessis-Grohan.
Sauvage, professeur, à Evreux.
Sauval, juge, à Evreux.
Sourdon, professeur, à Evreux.
Taillandier, négociant, à Evreux.
Tavernier, rédacteur en chef du *Courr. de l'Eure*, à Evreux.
Vaurabourg, professeur, à Evreux.
Verney, libraire, à Evreux.
Zédé, maître des requêtes, préfet de l'Eure.

Canton de Breteuil.

Delarue, juge de paix, à Breteuil.
Périer-de-Mondonville, notaire honoraire, à Breteuil.

Canton de Conches.

Metton, propriétaire et maire, à Ormes.

Canton de Damville.

Abrouty, propriétaire et maire, à Damville.
Carville, propriétaire et maire, à Corneuil.
*Chauvin, docteur en médecine, à Damville.

Canton de Nonancourt.

Beffara, juge de paix, à Nonancourt.
*Delaigue, manufacturier, à Nonancourt.
De Rancé, membre du conseil général, au Gérier.
Langer, notaire, à Illiers.

Canton de Pacy.

Bottier, propriétaire, à Bosc-Roger.
Trutat, député, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

De Vieilles, propriétaire et maire, à la Haye-St-Sylvestre.

Digitized by Google

MM.

Fouquet (Paul), propriétaire à Rugles.
Fouquet (Philém.), membre du conseil général, à Rugles.
Toutenel, ancien notaire, à Rugles.

Canton de Verneuil.

Aubéry du Boulley, présid. de l'associat. musicale, à Grosbois.
De Petite-Ville, maire, à Gournay-le-Guérin.
Bissieu aîné, propriétaire, à Verneuil.

Canton de Vernon.

Garnier-Saint-Yriex, propriétaire, à Vernon.
Ledanois, pharmacien honoraire, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Canton des Andelys.

Chevalier (Armand-Bernard), propriétaire, aux Andelys.
Coutil (Denis-Pierre), agriculteur, à Villers-sur-Andelys.
Damour (Jean-Baptiste-André), agriculteur, à Boisemont.
Davenières (Gilbert), sous-préfet, aux Andelys.
Delaisement (Hyld.), maire, à Fresne-l'Archevêque.
Delaisement (J.-B.-Ab.), agriculteur, à Corny.
Flavigny (Louis-François), maire, aux Andelys.
Gouche (Joseph), agriculteur, à la Baguelande-sur-Andelys.
Labour (Henri-Eugène), juge de paix, aux Andelys.
Lefebvre (Nicolas-Denis), propriétaire, à Noyers-sur-Andelys.
Legendre (Félix-Xavier), juge, aux Andelys.
Legendre (Narcisse), agriculteur et maire, à Heuqueville.
Mélissent (Jean-Baptiste), propriétaire, à Corny.
Mettais-Cartier, avocat, juge-suppléant, aux Andelys.
Michel (Alexandre), membre du cons. gén., aux Andelys.
Molinié (Etienne-Adolphe), docteur en médecine, aux Andelys.
Piquerel (Prosper), notaire, aux Andelys.
Renard (Jacques-Louis), propriétaire, aux Andelys.

Digitized by Google

Canton d'Écos.

MM.

ALEXANDRE (Franç.-Laur.), agriculteur, à Fourges.
AMAURY (Charles-Marie), agriculteur, à Tourny.
CHÉRENCE (Aimé-Séraphin), agriculteur et adj., à Tilly.
DE BOISDENNEMETZ (le marquis de), à Cahaignes.
DREVET (Charles), notaire, à Tourny.
JEANNETON (Jacques-Auguste), juge de paix, à Gasny.
LEGRAND (André-Alexandre), agricult. et maire, à Guitry.
RENARD (Edouard), agriculteur, à Fours.
TROUARD (François-Hylaire), agricult., à Château-sur-Epte.

Canton d'Étrépagny.

BOULLIN-SAINT-AMAND, notaire honoraire, à Étrépagny.
CATHEUX (Auguste), agriculteur, à Saussay-la-Vache.
*FLEURY (Franç.-Athanase), agriculteur, à Puchay.
FOUBERT (Pierre-Franç.), propriétaire et maire, à Étrépagny.
GALLOT (Jean-Baptiste), propriétaire et maire, au Thil.
LEGRAND père, membre du conseil général, à Mouflaines.
MAREST (Pierre-E.-Noël), agriculteur, à Puchay.
SAINTARD, agriculteur, à Farceaux.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

CANU (Antoine), agriculteur et maire, à Villerets.
CANU (Jean-François), agriculteur, à Senneville.
DRELY, agriculteur et maire, à Radepont.
LAINAY (Michel), agriculteur et maire, à Gaillardbois.
*LE BRET (François-Henry), agriculteur, à Mesnil-Verclives.
*LEFEBVRE (Eugène), agriculteur, à Gaillardbois, ferme de Brémule.
VIEL (Guillaume), propriétaire et maire, à Charleval.
VILLENEUVE, manufacturier, à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors.

BOUDIN, dessinateur, à Gisors.

Digitized by Google

MM.

Caignet, propriétaire, à Gisors.
Coquebert de Montbret, propriétaire, à Gisors.
Cottinet, horticulteur, à Guerny.
Coville (Alp.-Josse), juge de paix, à Gisors.
Davilliers (Edouard), manufacturier, à Gisors.
Davilliers (Henri), manufacturier, à Gisors.
Devé (Charles), agriculteur, à Dangu.
Foubert (Isidor), agriculteur et maire, à Authevernes.
Guesnier (Jean-Louis), propriétaire et maire, à Vesly.
Henne, instituteur, à Gisors.
Lepère (Auguste), ingénieur des ponts et chaus., à Gisors.
Mignot (François), agriculteur, à Vesly.
Passy (Antoine), député, à Gisors.
Rossey (Henri), propriétaire, à Gisors.
Rouget (J.-B.-Al.), propriétaire et maire, à Chauvincourt.
Rouget (Jean-Charles-Ambroise), propriétaire, à Gisors.
Roycourt fils, cultivateur, à Noyers.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Avisse (Antoine), juge de paix, à Lyons-la-Forêt.
Clément (Pierre-François), notaire et maire, à Fleury.
Damour (Pierre), propriétaire, au Tronquay.
Dufour (J.-B.), propriétaire, à Lyons-la-Forêt.
Dupuis (Louis-François), propriétaire, à Lyons-la-Forêt.
Hardy (Théodule), agriculteur, à Lyons-la-Forêt.
Lemonnier (Jacques-Isidor), négociant, à Toufreville.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Canton de Bernay.

Asselin, receveur particulier des finances, à Bernay.
Bardet, docteur en médecine, à Bernay.
De Croix (marquis), propriétaire, à Serquigny.
De Saint-Germain, sous-préfet, à Bernay.
Ecalard, propriétaire et maire, à Carsix.

Digitized by Google

MM.

Focet, négociant, à Bernay.
Hamel, officier de santé, à Boisney.
Le Prevost, député, à Bernay.
Neuville, docteur en médecine, à Bernay.
Prétavoine (Alphonse), propriétaire, à Bernay.

Canton de Beaumont.

Dupont (de l'Eure), député, à Rouge-Perriers.
Lenormant (Ch.), membre de l'Institut, à Fontaine-la-Soret.

Canton de Brionne.

Auvray, prop. et maire, à Aclou.
Boucher, membre du conseil général, à Brionne.
Bourard, propriétaire, à Brionne.
Le Guerney, architecte, à Brionne.

Canton de Broglie.

De Broglie (le duc), pair de France, à Broglie.

Canton de Thiberville.

Beaulavon jeune, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne.
Conard, agriculteur, à Drucourt.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Canton de Louviers.

*Allix (Pierre-Nicolas), propriétaire, à Acquigny.
Anfry, propriétaire et maire, aux Planches.
Béranger aîné, propriétaire, au Mesnil-Jourdain.
Bérard-Rondeaux, propriétaire, à Louviers.
Clément de la Roncière (le comte), à Incarville.
Corneille, médecin-vétérinaire, à Louviers.
Defontenay (Jacq.), membre du conseil gén., à Louviers.
Dibon (Paul), manufacturier, à Louviers.
Dupont, propriétaire et maire, à Hondouville.

Digitized by Google

MM.

Duverger, juge d'instruction, à Louviers.
Guernet, président du tribunal civil, à Louviers.
Jourdain-Ribouleau, manufacturier, à Louviers.
Papavoine, propriétaire, à Louviers.
Passy (Hippolyte), député, à Paris.
Petel, docteur en médecine, à Louviers.
* Petel (Amable), agriculteur, à Surville.
Petit (Guillaume), manufacturier et maire, à Louviers.
Tourneux, notaire, à Louviers.
Vallon, sous-préfet, à Louviers.

Canton de Gaillon.

Chosson (Alexis), entrepreneur-général, à Gaillon.
Hidouville, propriétaire, à Ecardenville-sur-Eure.
Langlois, avocat, propriétaire, au Goulet.
Larcher, percepteur, à Ailly.
Lefebvre, agriculteur, à Autheuil-sur-Eure.

Canton du Neubourg.

Auzoux, docteur en médecine, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
* Dubois (Auguste), maître de pension, au Neubourg.
Dumoutier, agriculteur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Férand, propriétaire, à Daubeuf-la-Campagne.
Lenormand fils, agriculteur, à Marbeuf.
Mauger, agriculteur, à Venon.
Paturel, membre du conseil gén. et maire, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Bizet (Léopold), propriétaire, à Pont-de-l'Arche.
Charpin, lieutenant-colonel en retraite, à Tournedos.
Deboos, agriculteur, à Criquebeuf-sur-Seine.
De Praslin (marquis), député, au Vaudreuil.
Ducôté, membre du conseil général, à Pont-de-l'Arche.
* Levavasseur, agriculteur, à Tostes.

Digitized by Google

MM.

PANTIN-WILDER, propriétaire, à Bonport.
PITRES (François), propriétaire, à Pitres.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Canton de Pont-Audemer.

BELLENCONTRE, médecin, à Pont-Audemer.
CANEL (Alfred), avocat, à Pont-Audemer.
CONSTANT LEROY, sous-préfet, à Pont-Audemer.
DE BORDECÔTE, propriétaire, à Pont-Audemer.
DELAITTRE (Paul), propriétaire, à Saint-Mards-sur-Risle.
DE MALORTIE aîné, propriétaire, à Campigny.
DE PIPERREY (Amédée), propriétaire, à Manneville.
LEGENDRE, memb. du conseil gén., à Saint-Michel-de-Préaux
LENORMAND (J.-Franç.), maître de pension, à Pont-Audem.
LEVAVASSEUR (Amand), agent-voyer, à Manneville.
VINVILLE, pharmacien, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

FOUCHER, agent-voyer, à Beuzeville.

Canton de Montfort.

FLEURY, géomètre, à Montfort.
LEFEBVRE-DURUFLÉ, membre du cons. gén., à Pont-Authou.
PHILIPPE-LEMAITRE (Mme.), à Illeville.

Canton de Quillebeuf.

CABOT, agriculteur, à Trouville-la-Haule.
TROUPLIN, agriculteur, à Bourneville.
NUISEMENT, agriculteur, à Saint-Georges-du-Vièvre.
PÉTEAUX, médecin-vétérinaire, à Lieurey.

PARIS.

AUDOIN, membre de l'institut.
BAILLY DE MERLIEUX, anc. direct. du *Mémorial encyclopéd.*

Digitized by Google

MM.

Beuzelin, curé de la Madeleine.
Boutigny, chimiste.
Brongniard père, membre de l'Institut.
Brongniard (Adolphe), membre de l'Institut.
Crémieu (Edouard), rentier.
De Gazan (le baron), maréchal de camp.
Delaitre (le vicomte), ancien préfet de l'Eure.
De Lasiauve, docteur en médecine.
De Moléon, directeur du *Recueil industriel.*
Desnoyers (Jules), bibliothécaire du musée d'histoire naturelle.
Duchesne aîné, conserv. des estampes à la biblioth. du Roi.
Dufaure, député.
Dumas, membre de l'Institut.
Elie de Beaumont, ingénieur des mines.
Gadebled, chef de bureau au ministère de l'intérieur.
Godde de Liancourt, ancien secrétaire-général et directeur de la Société internationale des naufrages.
Guillot, avocat, attaché au ministère de la justice.
Mérimée (Prosper), inspecteur général des monum. hist.
Michelin, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Moreau de Jonnès, membre de l'Institut.
Moll, professeur au conservatoire des arts et métiers.
Paillard (Alphonse), employé à la bibliothèque du Roi.
* Paquet (Vor.), horticulteur.
Paris (Paulin), membre de l'Institut.
Paumier, directeur de l'établissement des sourds-muets.
Pécontal (Siméon), professeur.
Petitjean (Jules), conseiller référendaire à la c. des comptes.
Pouillet, prof. de physiq. au conserv. des arts et métiers.
Robin, ingénieur des ponts et chaussées.
Taranne, secrétaire du comité historique, au ministère de l'instruction publique.
Vincens (Émile), conseiller d'état.
Warden, membre de l'Institut.

Digitized by Google

Départements.

MM.

Appert, secr. de la soc. de la morale chr., à Neuilly (Seine).
Barré, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Inférieure).
Bella, dir. de l'Institut agricole, à Grignon (Seine-et-Oise).
Boivin-Champeaux, cons. à la c. roy., à Rouen (S.-Inf.).
*Brou (Pierre), curé d'Oulins (Eure-et-Loir).
Buisson fils, régisseur, à Randonnay (Orne).
Bunel, ancien officier de marine, à Tournay (Calvados).
Chardon, docteur en médecine, à Chasselay (Rhône).
Chasle, député, à Chartres (Eure-et-Loir).
Chatelain, pharm. en chef de la marine, à Brest (Finist.).
Corneille, inspecteur de l'académie, à Rouen (Seine-Inf.).
Dænen, chapelain du Roi, à Dreux (Eure-et-Loir).
De Beaurepaire (le comte), à Louvagny (Calvados).
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
De Caumont, correspondant de l'Instit., à Caen (Calvados).
De Clinchant (Gustave), propriétaire, à Avranches (Orne).
De Cologne, propriétaire, à Dieppedalle (Seine-Inférieure).
Decorde, cons. à la cour royale, à Rouen (Seine-Inférieure).
Delabutte (Auguste), propriétaire, à Honfleur (Calvados).
De la Force (le duc), à Chanday (Orne).
De la Fontenelle, cons. à la cour royale, à Poitiers (Vienne).
De la Grange (le marquis), à Chandey (Orne).
De la Quérière, négociant, à Rouen (Seine-Inférieure).
De la Saussaye, secrét. de l'acad., à Blois (Loir-et-Cher).
De Magneville, fond. du musée de Caen, à Lebisay (Calv.).
De Monicault, préfet de Seine-et-Marne, à Melun.
Depruines, secrét. de la soc. d'agric., à Aurillac (Cantal).
Déville, conserv. du musée d'antiq., à Rouen (Seine-Inf.).
Doublet de Bois-Thibault, avoc., à Chartres (Eure-et-Loir).
Dubuc, prés. de la soc. de pharm., à Rouen (Seine-Inférieure).
Duthoya, doct.-méd. de la mar. royale, à Brest (Finistère).
Fresnaye, propriétaire, à Illiers (Eure-et-Loir).

Digitized by Google

MM.

Gady, ancien magistrat, à Versailles (Seine-et-Oise).
Garnier (J.), secr. de la soc. des antiq., à Amiens (Somme).
Girard, conseiller à la cour royale, à Amiens (Somme).
Girardin, prof. de chimie, à Rouen (Seine-Inférieure).
Godemer, méd. de l'hôp. civil, à Ambrières (Mayenne).
Guenée (Achille), avocat, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Guerard, juge d'inst., à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
Haime, docteur en médecine, à Tours (Indre-et-Loire).
Hombres-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais (Gard).
Horeau, procureur du Roi, à Yvetot.
Jacques, horticulteur, à Neuilly (Seine).
Joliet, juge, à Chartres (Eure-et-Loir).
Labutte, avocat, à Honfleur (Calvados).
Lair, conseiller de préfecture, à Caen (Calvados).
Lapérouse (Gustave), avocat, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
Lecoupeur, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Inférieure).
Leroi, conseiller à la cour royale, à Rouen (Seine-Inférieure).
Lerond, inspecteur de l'académie, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Serrurier, cons. à la cour royale, à Amiens (Somme).
Lévy, chef d'institution, à Rouen (Seine-Inférieure).
Lucy (Ambroise), prop., à Ermenonville (Seine-et-Marne).
Mancel, conservateur de la biblioth. de Caen (Calvados).
Marcel (Eugène), notaire, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Nepveur, conseiller à la cour royale, à Rouen (Seine-Infér).
Périaux (Nicétas), imprimeur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Philippar, prof. à l'inst. agric. de Grignon (Seine-et-Oise).
Pouchet, prof. d'hist. nat., à Rouen (Seine-Inférieure).
Poulain de Bossay, recteur de l'Acad., à Orléans (Loiret).
Preisser, prof. à l'école norm. prim., à Rouen (Seine-Inf.).
Prévost, horticulteur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Rouland, procureur-général, à Douai (Nord).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes (Loire-Inférieure).
Sellier, ancien magistrat, à Thury-Harcourt (Calvados).
Terrebasse, député, à Vienne (Isère).

Digitized by Google

MM.

VAUCELLES, propriétaire, à Ruvigny (Mayenne).
VÉROLLOT-D'AMBLY, propriétaire, à Brinon (Yonne).
VIVET, professeur de langues, à Rouen (Seine-Infér.).
WALRAS, prof. de philosophie, à Caen (Calvados).

A L'ÉTRANGER.

BOGAERTZ (Félix), professeur d'histoire, à Anvers.
BRAEKELEER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
DE KEISER, peintre, à Anvers.
DE KERKOVE (le comte), à Exaerde (Belgique).
DE KIRKHOFF (le chevalier), docteur en médecine, à Anvers.
DE KUYPER, sculpteur, à Anvers.
DE REIFFEMBERG (le baron), à Louvain.
DE STASSART (le baron), à Bruxelles.
DE VESTREENEN (le baron), à la Haye.
D'OKELLY (le comte), à Bruxelles.
DRAPIER, secrétaire de la société royale de Flore, à Bruxelles.
HART, graveur, à Bruxelles.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret de Beyrouth (Syrie)
LEYS (Henri), peintre d'histoire, à Anvers.
SERRURE, professeur d'histoire naturelle, à Gand.
* VAN-STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges (Belgique).

MEMBRES DÉCÉDÉS.

M. *Jollois*, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES OU RÉPUTÉS TELS AUX TERMES DES RÈGLEMENTS.

Section Centrale.

MM. *Auzoux*, *Coquet*, *Corbeau*, *Hélie*, *Lescuyer*, *Mercier*, *Meunier*, *Robillard*.

Section des Andelys.

M. *Lécuyer*.

Digitized by Google

Section de Bernay.

MM. *Guilbert*, *Leclerc*, *Morel*, *Viquesnel*.

Section de Louviers.

M. *Legrand-Duruflé*.

Section de Pont-Audemer.

MM. *Delanney*, *May*.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

PARIS.

Société royale et centrale d'agriculture.
Société royale d'horticulture.
Société séricicole.
Société géologique de France.
Société de géographie.
Institut historique.
Comité historique des arts et monuments.
Société libre des beaux-arts.
Athénée des arts.
Société de la morale chrétienne.
Société internationale des naufrages.

DÉPARTEMENTS.

(Ain).....	Société royale d'émulation.	à Bourg.
(Aisne).....	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Société industrielle et commerciale.....	Ibid.
(Arriège).....	Société d'agriculture et des arts.....	à Foix.
(Aube).....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Troyes.
(Basses-Alpes)..	Société d'agriculture.....	à Digne.
(Calvados).....	Académie royale des sciences, arts et belles-lettres.	à Caen.
—	Société royale d'agriculture et de commerce.....	Ibid.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront *exactement* leurs publications.

Digitized by Google

(Calvados).....	Association normande.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société Linnéenne de Normandie.....	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Bayeux.
—	Societé académique, agricole, industrielle et d'instruction.....	à Falaise.
(Charente).....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
(Char.-Infér.)...	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.....	à Rochefort.
(Cher).....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
(Côte-d'Or)....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture.	Ibid.
(Deux-Sèvres)..	Société d'agriculture.....	à Niort.
(Doubs).....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Besançon.
—	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts....	Ibid.
(Drôme).....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
—	Société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles.....	Ibid.
(Eure-et-Loir)..	Comice agricole.....	à Chartres.
(Gard).....	Académie royale.....	à Nimes.
(Gironde).....	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.	à Bordeaux.
(Haute-Gar.)...	Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
—	Académie des Jeux Floraux.	Ibid.
—	Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie..	Ibid.
(Haute-Marne)..	Société d'agriculture.....	à Chaumont.
(H.-Vienne)....	Société royale d'agriculture, des sciences et des arts..	à Limoges.
(Indre).....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
(Indre-et-Loire).	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.....	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.

Digitized by Google

(Jura).....	Société d'agriculture et des arts.....	à Dôle.
(Landes).....	Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures.....	à Mt-de-Marsan.
(Loir-et-Cher)..	Société des sciences et des lettres.....	à Blois.
(Loire).....	Société industrielle.....	à Saint-Etienne.
(Loire-Infér.)...	Société académique.....	à Nantes.
(Loiret).....	*Société royale des sciences, belles-lettres et arts.....	à Orléans.
(Lot).....	Société agricole, industrielle, etc.....	à Cahors.
(Lozère).....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts..	à Mende.
(Maine-et-L.)...	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Angers.
—	Société industrielle.....	Ibid.
(Marne).....	Société d'agricult., commerce, sciences et arts..	à Châlons.
—	Académie (des sciences, arts et belles-lettres).....	à Reims.
(Meurthe).....	Société royale des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.
(Moselle).....	Académie royale des lettres, sciences, arts et agriculture.....	à Metz.
—	Société des sciences médicales.....	Ibid.
(Nord).....	Société royale des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
(Pas-de-Calais)..	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.....	à Boulogne-s.-M.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
(Pyrénées-Or.).	Société des sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.....	à Perpignan.
(Rhône).....	Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.

Digitized by Google

(Rhône).....	Société de médecine	Ibid.
(Saône-et-L.)...	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.....	à Mâcon.
(Sarthe).....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
(Seine-et-M.)...	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
(Seine-et-Oise)..	Société royale d'agriculture et des arts.....	à Versailles.
(Seine-Inférr.)...	Société centrale d'agriculture.....	à Rouen.
—	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.	Ibid.
—	Société libre d'émulation...	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'études diverses..	au Hâvre.
(Somme).....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
(Tarn-et-Gar.)..	Société des sciences, agriculture et belles-lettres..	à Montauban.
(Var).....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société des sciences, belles-lettres et arts.....	à Toulon.
(Vienne).....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..	à Poitiers.
(Vosges).....	Société d'émulation.....	à Épinal.

A l'Étranger.

Société royale des sciences..	à Anvers.
Société médico-chirurgicale.	à Bruges.
Société royale de Flore....	à Bruxelles.
Société de médecine.....	à Louvain.

Digitized by Google

RECETTES ET DÉPENSES

des

EXERCICES 1841 ET 1842.

Digitized by Google

RECETTES. EXERCICE

	Prévisions annoncées au Budget.	Sommes accordées et reçues.	Total par chapitre.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Restant en Caisse du Compte précédent	» »	» »	1,398 18
CHAPITRE Ier.			
FONDS DE SUBVENTION.			
Fonds départem. — Sans spécialité d'emploi..	4,000 »	4,000 »	
Fonds départem. — Pour frais de Conc. agric.	3,000 »	3,000 »	
Fonds du Ministère de l'Agric. — Sans spécialité d'emploi..	2,000 »	2,000 »	12,000 »
Fonds du Ministère de l'Agric. — Encourags à l'Agrice et à l'Elève des bestiaux.	3,000 »	3,000 »	
CHAPITRE II.			
RESSOURCES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.			
Cotisations des Membres des Sections de — Evreux.....		1,940 »	
Cotisations des Membres des Sections de — Andelys.....		1,490 »	
Cotisations des Membres des Sections de — Bernay.....	5,000 »	605 »	4,987 75
Cotisations des Membres des Sections de — Louviers.....		701 50	
Cotisations des Membres des Sections de — Pont-Audemer.....		251 25	
Total général.....	17,000 »	16,987 75	18,385 93

COMPTE DE MATIÈRES.

	MÉDAILLES			JETONS.
	Or.	Argent.	Bronze.	
Restant en magasin du Compte précéd.	4	»	14	170
Acheté pendant 1841.....	18	25	50	528
Total.....	22	25	64	698
Dépensé en 1841.....	17	23	23	524
Reste en magasin.....	5	2	41	174

Digitized by Google

1841. **DÉPENSES.**

CHAPITRE Ier.	EXERCICES 1840.	EXERCICES 1841.	Total par Chapitre.
SUR LES FONDS DE SUBVENTION.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Demi-bourse à Grignon (élève Blin)....	» »	540 »	
Frais de cinq Concours agricoles.....	» »	3,874 25	
Récompenses aux Domestiques ruraux.	» »	1,240 »	
Encouragements à l'Agricultᵉ, Primes et Médailles.....	» »	3,782 70	
Impression du Recueil, d'affiches, etc.	» »	2,611 40	13,857 70
Frais d'entretien du Cabinet d'Histoire naturelle.....	» »	60 »	
Achats de livres et reliures.....	502 25	593 80	
Abonnemᵗs aux Journaux scientifiques.	» »	113 80	
Ach. de mob., reste du prix d'une tente.	393 »	124 80	
CHAPITRE II.			
SUR LES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.			
Traitements.....	» »	1,550 »	
Frais de bur.. { Section centrale 134 95 / Les 4 aut. Sect. 614 50 }	» »	749 45	4,227 25
Bois et lumière.....	» »	303 50	
Ports de lettres et paquets.....	» »	79 05	
Achats de jetons.....	» »	1,545 25	
Total général.....	895 25	17,169 70	18,064 95

RÉCAPITULATION.

	fr.	c.
Les Recettes de l'Exercice 1841 s'élèvent à	18,385	93
Les Dépenses du même Exercice à.....	18,064	95
Excédant de Recette.....	320	98

Le présent Compte a été arrêté, contradictoirement avec M. Gaude, Tresorier, au vu des Registres et des Pièces justificatives, par nous, Commissaires délégués par le Conseil d'administration.

Evreux, le 26 Juillet 1842. *Signé:* Les Commissᵉˢ, CASSEN, A. SAUVAL, A. DEL'HOMME, Le Trésorʳ, Aug. GAUDE.

Digitized by Google

RECETTES. **EXERCICE**

	Prévisions annoncées au Budget.	Sommes accordées et reçues.	Total par Chapitre.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Restant en Caisse du Compte précédent	» »	» »	330 98
CHAPITRE Ier.			
FONDS DE SUBVENTION.			
Fonds départem. — Sans spécialité d'emploi..	4,000 »	4,000 »	
Fonds départem. — Pour frais du Conc. agric.	3,000 »	3,000 »	
Fonds du Ministère de l'Agric. — Sans spécialité d'emploi..	2,000 »	2,000 »	11,500 »
Fonds du Ministère de l'Agric. — Encouragt à l'Agriculte et à l'Elève des bestiaux	3,000 »	2,500 »	
CHAPITRE II.			
RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.			
Cotisations des Membres des Sections de — Evreux	2,000 »	1,725 25	
Cotisations des Membres des Sections de — Andelys	1,750 »	990 »	
Cotisations des Membres des Sections de — Bernay	500 »	212 90	
Cotisations des Membres des Sections de — Louviers	800 »	697 80	
Cotisations des Membres des Sections de — Pont-Audemer	300 »	75 »	3,724 95
RECETTES ACCIDENTELLES.			
Vente d'une Cuve à eau	100 »	24 »	
Total général...	17,450 »	15,224 95	15,545 93

COMPTE DE MATIÈRES.

	MÉDAILLES			JETONS.
	Or.	Argent.	Bronze.	
Restant en magasin, du Compte précéd.	5	2	41	174
Acheté à la Monnaie, pendant 1842..				519
Total.....				693
Dépensé, jusqu'au 26 avril 1843.....				420
Reste en nature, ledit jour				273

Digitized by Google

1842. **DÉPENSES.**

	fr. c.	Total par Chapitre. fr. c.
CHAPITRE Ier.		
SUR LES FONDS DE SUBVENTION.		
Demi-bourse à Grignon (élève Blin)	425 »	
Frais du Concours agricole, au Neubourg	2,944 75	
Récompenses aux Domestiques ruraux	1,210 35	
Encouragements à l'Agriculture, primes et médailles	2,789 70	
Impression du Recueil, d'affiches, etc.	2,199 50	
Achats d'Instruments d'Agriculture modèles	700 »	11,673 06
Frais annels des Cours gratuits	319 31	
Frais relatifs à l'arrangement du Cabinet d'Histoire naturelle	59 50	
Achats de Livres et Reliures	561 50	
Abonnements aux Journaux scientifiques	215 90	
Achat de Mobilier	47 55	
CHAPITRE II.		
SUR LES RESSOURCES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.		
Traitements	1,750 »	
Frais de Bureau.. Section centrale 6 50	156 50	3,559 15
Frais de Bureau.. Section des Andelys ... 150 »		
Bois et Lumière	11 80	
Ports de Lettres et Paquets	131 60	
Achats de Jetons	1,509 55	
Total général	15,232 21	15,232 21

RÉCAPITULATION.

	fr.	c.
Les Recettes de l'Exercice 1842 s'élèvent à	15,545	93
Les Dépenses du même Exercice, à.....	15,232	21
Excédant de Recette.....	313	72

Le présent Compte a été arrêté, contradictoirement avec M. Gaude, Trésorier, au vu des registres et des pièces justificatives, par nous Commissaires délégués par le Conseil d'administration.

Evreux, le 26 Avril 1843. *Signé :* Les Commisses, CASSEN, A. SAUVAL, A. DEL'HOMME, Le Trésorr, Aug. GAUDE.

Digitized by Google

SOUSCRIPTION

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

En l'honneur de

NICOLAS POUSSIN,

DANS SA VILLE NATALE, AUX ANDELYS.

Tous les peuples civilisés ont perpétué par des statues la mémoire des grands hommes qui ont bien mérité de leur pays.

Gages de la reconnaissance des contemporains, ces monuments élevés sur les places publiques avaient aussi pour objet d'enflammer les jeunes cœurs d'une sainte émulation. Le désir d'arracher son nom à l'oubli enfante les prodiges de valeur, les grands dévouements : il stimule les efforts du génie. Que de chefs-d'œuvre dans les arts ont dû leur existence à cette noble ambition !

Pénétrés de cette vérité, les habitans de la ville d'Andely ont depuis longtemps conçu le projet d'élever sur une place de cette ville un monument durable à la mémoire de NICOLAS POUSSIN, ce peintre philosophe dont l'Italie a consacré l'immense talent par le plus glorieux des éloges, en l'appelant le *Raphaël français*.

Cette généreuse pensée devait rencontrer une vive sympathie dans un département justement fier de compter au nombre de ses enfants l'artiste habile dont le nom domine encore aujourd'hui l'Ecole française.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure s'est empressée d'offrir à la ville d'Andely son concours, et une Commission choisie dans son sein

Digitized by Google

vient d'organiser pour l'étendue du département la souscription qui réalisera cette œuvre patriotique.

Une autre Commission, convoquée par les soins empressés de M. Antoine Passy, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'intérieur, et composée de quelques hommes éminents, nos compatriotes, auxquels se sont joints des membres de la Société des Beaux-Arts, a bien voulu se charger de propager cette souscription dans la Capitale.

Une somme d'environ 8,000 fr. est déjà assurée par les votes du Conseil municipal de la ville d'Andely et du Conseil général du département de l'Eure, ainsi que par deux collectes faites aux Andelys et à Paris. On évalue les frais du monument à 20,000 fr. Ainsi deux cinquièmes environ de cette somme sont déjà prêts à être employés, et le projet de la ville d'Andely a dans ce premier fonds un gage certain de son exécution.

La souscription sera recouvrée dans le département par cinq Trésoriers principaux, autorisés à s'adjoindre pour recueillir le produit des offrandes hors du lieu de leur domicile, les personnes auxquelles ils croiront devoir confier cette mission.

Ces Trésoriers sont :

MM. Gaude, Directeur des contributions indirectes, Trésorier de la Société libre de l'Eure, à Evreux.

Mettais-Cartier, maire provisoire d'Andely, Secrétaire de Section de la même Société, à Andely.

Asselin, Receveur des finances, à Bernay.

Papavoine, propriétaire, } Secrétes de Sections, { à Louviers.
Canel, Avocat, } { à Pont-Audemer.

Digitized by Google

Les offrandes les plus modestes seront reçues.

Toute personne dont la souscription s'élèvera à **10 fr.** et au-dessus, recevra un dessin gravé ou lithographié du monument. Ce dessin ne sera tiré qu'au nombre nécessaire pour la distribution aux souscripteurs.

Une médaille en bronze, destinée à rappeler le souvenir de l'inauguration de la Statue, sera remise, avec le dessin, à ceux dont la souscription s'élèvera à **20 fr.** et au-dessus.

Les noms de tous les Souscripteurs seront publiés dans les journaux, et consignés sur un registre qui restera déposé aux archives de la ville d'Andely.

La Société a trop de confiance dans le patriotisme éclairé des habitants de ce département, pour ne pas espérer que l'empressement et l'abondance de leurs offres couronneront d'un prompt succès la noble entreprise à laquelle elle les convie de s'associer.

Tandis qu'autour de nous le grand Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Boïeldieu, ont reçu de leurs compatriotes des hommages publics dignes de leur renommée, quand tout récemment encore la ville de Strasbourg vient de décerner l'immortalité de la pierre et du bronze à l'illustre nom de Guttemberg, nous ne resterons pas en arrière, et le monument du Poussin prouvera dans peu de temps, à tous, que notre généreuse population n'est pas non plus infidèle au culte du génie.

Janvier 1843.

Les Sociétés correspondantes sont instamment priées de prêter leur concours à la Société libre de l'Eure, pour l'accomplissement de cette œuvre nationale.

Digitized by Google

CONCOURS

POUR UN MÉMOIRE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. J. DE BLOSSEVILLE.

Jalouse de rendre hommage à tous les enfants de notre département qui ont bien mérité du pays, la Société libre de l'Eure, après avoir organisé une souscription pour un monument à ériger en l'honneur du Poussin, ouvre le concours dont voici le programme :

Dans sa séance publique du mois d'août 1844, elle décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur *la vie et les travaux de M. Jules de Blosseville*, commandant de *la Chevrette*, perdu avec son bâtiment dans un voyage de circumnavigation.

Ce mémoire devra contenir notamment l'analyse des productions imprimées de M. de Blosseville, et, autant qu'il sera possible, celle des manuscrits adressés par lui à des corps savants, ou conservés dans sa famille.

Le travail couronné sera publié dans le Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure pour 1844. Extraits de ceux qui auront été mentionnés honorablement y pourront être aussi insérés.

Digitized by Google

Ne seront point admis à concourir les ouvrages qui auraient été publiés, ou présentés à d'autres Sociétés académiques.

Les mémoires destinés au concours devront être envoyés, *francs de port*, au Secrétaire perpétuel de la Société, avant le 15 mai 1844, *terme de rigueur*.

Les concurrents ne se feront pas connaître. Leur ouvrage portera une sentence, ou devise, qui sera reproduite dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou obtenu une mention. Les autres billets seront brûlés.

Les manuscrits ne seront point rendus aux auteurs.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google